

**BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2025**

**UNE PLATEFORME
POUR L'AVENIR,
CONSTRUIRE LES
FONDATIONS**

**CENTRE
CANADIEN DE
POLITIQUES
ALTERNATIVES**



Budget fédéral alternatif 2025

Une plateforme pour l'avenir, construire les fondations

Remerciements	3
Résumé	6
Introduction	28
Agriculture	36
Anciens combattants militaires	45
Arts et culture	54
Assurance-emploi	62
Commerce international	69
Coopération internationale	79
Éducation postsecondaire	88
Égalité des genres	96
Égalité raciale	107
Environnement et changement climatique	114
Équité en santé	124
Garde d'enfants	134
Immigration	142
Incarcération	151
Infrastructures, municipalités et transports en commun	161
Logement abordable et itinérance	171
Premières Nations	179
Réglementation	191
Santé	202
Sécurité alimentaire	212
Sécurité du revenu et pauvreté	224
Services publics	235
Soins aux aînés	244
Transition équitable et stratégie industrielle	252
Travail décent	261
Fiscalité	269
Projections macroéconomiques et budgétaires	284

Remerciements

Le Budget fédéral alternatif (BFA) est le produit d'une collaboration canadienne unique en son genre, qui repose sur des valeurs de justice sociale telles que la dignité humaine, la liberté, l'équité, l'égalité, la solidarité, la durabilité environnementale et le bien public, ainsi que sur une conviction profonde quant au pouvoir de la démocratie participative.

La réalisation du BFA est rendue possible grâce au généreux soutien de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), du Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public (SNEGSP), du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), d'Unifor et du Syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique (Métallos). Merci à ces organisations de permettre au BFA de poursuivre son combat pour démontrer que de profonds changements sont possibles grâce un leadership public énergique qui reflète les valeurs de la majorité des Canadiennes et des Canadiens.

Cette collaboration n'aurait pas été possible sans la généreuse contribution des personnes qui suivent, lesquelles représentent tout un éventail de secteurs, de populations et de domaines d'expertise, notamment les droits de la personne, le monde du travail, la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le racisme, les arts et la culture, le développement social, le développement de l'enfant, l'immigration, le développement international, les femmes, les peuples autochtones, le milieu confessionnel, le corps étudiant, le corps professoral, les travailleuses et travailleurs des secteurs de l'éducation et de la santé et bien d'autres encore¹.

Stephanie Allen (Adinkra Strategies/ImmigrantsCAN IEHDC), **Lynell Anderson** (Un enfant Une place/Coalition of Child Care Advocates of BC), **Natalie Appleyard** (Citoyens pour une politique juste), **Morna Ballantyne** (Un enfant Une place), **Michele Biss** (Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance), **Karen Breek** (Réseau de recherche et d'engagement des vétérans), **Bruce Campbell** (Université York et ancien directeur général du Centre canadien de politiques alternatives), **Ryan Campbell** (Institut professionnel de la fonction publique du Canada), **James Casey** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Amy Casipullai** (Conseil ontarien des organismes de service aux immigrants/Couleur de la pauvreté—Couleur du changement), **Rebecca Cheff** (Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé), **DT Cochrane** (Canadiens pour une fiscalité équitable), **Emilie Coyle** (Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry), **Angelo DiCaro** (Unifor), **Maya Eichler** (Université Mount St. Vincent), **Omar Elsharkawy** (MakeWay Foundation), **Pam Foster** (Association canadienne des professeures et professeurs d'université), **Sid Frankel** (Université du Manitoba), **Lisa Freeman** (Congrès du travail du Canada), **Martha Friendly** (Childcare Resource and Research Unit), **Michele Girash** (Alliance de la fonction publique du Canada), **Rebecca Graff-McRae** (Institut Parkland), **James Hannay** (Union nationale des fermiers), **Erin Harrison** (Unifor), **Cathy Holtslander** (Union nationale des fermiers), **Krista Hurdon** (Alliance internationale des employés de scène et de théâtre (IATSE)), **Patrick Imbeau** (Association nationale des retraités fédéraux), **Paul Kershaw** (Université de Colombie-Britannique), **Travis Kirkwood** (Assemblée des Premières Nations), **Nyki Kish** (Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry), **Ted Klassen** (Alliance de la fonction publique du Canada), **Shalini Konanur** (South Asian Legal Clinic of Ontario/Couleur de la pauvreté—Couleur du changement), **Elizabeth Kwan** (Congrès du travail du Canada), **SM Leduc** (Association canadienne pour la santé mentale), **Andrea Long** (Generation Squeeze), **Keith Lowe** (Université du Manitoba/CCPA Manitoba), **Lindsay McLaren** (Université de Calgary), **Katrina Miller** (Canadiens pour une fiscalité équitable), **Kate Mulligan** (Université de Toronto), **Anthony Musiwa** (Centres communautaires d'alimentation du Canada), **Neto Naniwambote** (Black Legal Action Clinic), **Garry Neil** (Neil Craig Associates), **Darren Pacione** (Alliance de la fonction publique du Canada), **Andrea Pierce** (UNDPAD Push Coalition/ImmigrantsCAN IEHDC), **Pierre-Samuel Proulx** (Canadiens pour une fiscalité équitable), **Shayne Ramsay** (ImmigrantsCAN IEHDC), **Sheila Regehr** (Réseau canadien pour le revenu garanti), **Laurell Ritchie** (Coalition Good Jobs for All), **Chris Roberts** (Congrès du travail

du Canada), **Leila Sarangi** (Campagne 2000—Éliminer la pauvreté des enfants et des familles), **Jessica Searson** (Association nationale des retraités fédéraux), **Julie Segal** (Défense environnementale Canada), **Darron Seller-Peritz** (Coopération Canada), **Laura Shantz** (Association canadienne des employés professionnels), **Andrea Siew** (Réseau de recherche et d'engagement des vétérans), **Steve Staples** (Coalition canadienne de la santé), **Eric Swanson** (Third Space Planning), **Kaylie Tiessen** (Unifor), **Andrew Van Iterson** (Coalition pour un budget vert), **Aaron Vansintjan** (Réseau pour une alimentation durable), **Siobhan Vipond** (Congrès du travail du Canada), **Maryo Wahba** (Citoyens pour la justice publique), **Nate Wallace** (Environmental Defence), **Ellen Webber** (Institut professionnel de la fonction publique du Canada), **Edward Xie** (Université de Toronto), **Silas Xuereb (Canadiens pour une fiscalité équitable)**

Les membres du personnel permanent, bénévole et de recherche du Centre canadien de politiques alternatives qui suivent ont joué un rôle essentiel dans la réalisation du BFA de cette année : Gina Gill-Hartmann, Alex Hemingway, Trish Hennessy, Chloe Kemeni, Amanda Klang, Marc Lee, David Macdonald, Molly McCracken, Jon Milton, Hadrian Mertins-Kirkwood, Tim Scarth, Katherine Scott, Erika Shaker, Ricardo Tranjan, Stuart Trew et Lucy Trew.

Cette année, nous remercions tout particulièrement Ryan Heasman, notre boursier en économie progressiste, pour son soutien organisationnel.

Notes

¹ Les points de vue et les politiques présentés dans le Budget fédéral alternatif ne reflètent pas nécessairement ceux des auteurs ou de leurs organisations.

Résumé

Chaque année, le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) collabore avec des experts de tous les coins du pays afin de publier le Budget fédéral alternatif (BFA), un exercice de réflexion sur l'éventail des possibles. Ce guide complet montre comment le budget fédéral pourrait concrétiser une vision où toutes les Canadiennes et tous les Canadiens auraient accès aux meilleurs services publics et aux soutiens au revenu dont ils ont besoin pour sortir de la pauvreté, tout en s'attaquant aux plus grands défis de notre époque, comme l'inégalité des revenus, le changement climatique, le coût de la vie, le racisme et l'avancement de la vérité et de la réconciliation. Il démontre également que le gouvernement fédéral pourrait financer ce changement transformateur au moyen d'une série de mesures fiscales progressives. Le BFA de cette année est produit en prévision des élections fédérales de 2025. Nous espérons qu'il servira d'inspiration et d'orientation à tous les partis politiques qui se préparent à entrer en campagne électorale.

Agriculture

Des perturbations. Le secteur de l'agriculture en subit plusieurs : dérèglement climatique, augmentation rapide du prix des terres, fusions d'entreprises, ruptures dans la chaîne d'approvisionnement, nouvelles technologies numériques et nouvelles menaces pandémiques, pour n'en citer que quelques-unes. Chaque fois que des perturbations surviennent, les agriculteurs se sentent de plus en plus désabusés et furieux de constater qu'ils perdent le contrôle de la situation, que leurs risques

augmentent et que leurs revenus diminuent. Le BFA aspire à rétablir la stabilité économique, environnementale et sociale en rendant le système agricole et alimentaire du Canada plus résilient. Il entend financer des politiques qui garantiront que la génération actuelle d'agriculteurs canadiens et sa relève aient la capacité de prendre soin de la terre afin de pouvoir nourrir la population aujourd'hui et dans l'avenir.

Le BFA mettra en place un programme de retrait des terres sur 10 ans afin de convertir environ cinq millions d'acres (environ 5 % des terres cultivées) actuellement cultivés de manière non rentable (faible rendement, coût de production supérieur au rendement) en habitats pour la faune, en zones humides ou en terres boisées pour soutenir la biodiversité et la séquestration de carbone. Et le BFA soutiendra la production, la transformation, le stockage et la distribution de denrées alimentaires à l'échelle locale, régionale et nationale, sous le contrôle des agriculteurs et des consommateurs (coopératives, associations sans but lucratif, petites et moyennes entreprises locales, etc.). Cela permettra d'élargir les choix des consommateurs à l'épicerie tout en conservant la circulation des dollars alimentaires au sein des communautés canadiennes. (Voir le chapitre Agriculture pour découvrir d'autres solutions.)

Anciens combattants militaires

La réalité des anciens combattants canadiens a évolué de manière considérable depuis le milieu des années 1960, c'est-à-dire la dernière fois que le gouvernement fédéral a entrepris un examen indépendant complet des avantages et des services qui leur sont destinés. Le BFA présente un plan pour remédier à ces problèmes et développer une vision renouvelée et claire qui créera des résultats positifs pour les vétérans du Canada et leurs proches. Le BFA mènera une enquête approfondie, complète et indépendante afin de s'assurer que tous les vétérans et leurs familles reçoivent les soins, les avantages et le soutien dont ils ont besoin, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin. Cette enquête débouchera sur un rapport contenant des recommandations tangibles et mesurables. Le BFA adoptera une approche proactive de la prestation de services, plutôt que réactive, en procédant à l'inscription de tous les anciens combattants non inscrits (plus de 330 000) grâce à un nouveau financement de 2 millions de dollars par année. Le BFA fournira des fonds pour les soins en santé professionnelle (en particulier pour les vétérans qui n'ont pas

de médecin de famille) et offrira aux médecins une formation sur les traumatismes sexuels dans le cadre du service militaire, les traumatismes liés au stress opérationnel, la douleur chronique, le syndrome de stress post-traumatique, la toxicomanie, la documentation d'ACC, etc. (Voir le chapitre Anciens combattants pour découvrir d'autres solutions.)

Arts et culture

Le secteur canadien des arts et de la culture fait face à des défis importants, notamment l'augmentation des coûts, la baisse des audiences, l'évolution des modèles commerciaux, la concurrence accrue pour un financement public limité et la diminution des soutiens financiers privés. Le BFA modifiera la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour faire en sorte que le revenu artistique professionnel à concurrence de 10 000 \$ soit admissible à un crédit d'impôt remboursable de 15 %. Ce crédit sera réduit à 7,5 % pour les artistes dont le revenu familial total dépasse la médiane de tous les artistes et sera éliminé pour les artistes dont le revenu familial total dépasse la médiane de l'ensemble des travailleuses et travailleurs. (Voir le chapitre Arts et culture pour découvrir d'autres solutions.)

Assurance-emploi

Il est de plus en plus urgent de réparer le système d'assurance-emploi et d'en ouvrir l'accès à un plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs. L'AE est le stabilisateur économique automatique le plus important en cas de choc économique généralisé et lorsque des communautés entières sont ébranlées. Avec la pandémie, on a clairement vu ce qui se passe lorsque l'AE n'est pas maintenue en bon état de fonctionnement. L'AE pourrait—et devrait—faire beaucoup plus en cette époque où les situations de crise se chevauchent.

Le BFA introduira un nouveau *Programme de mesures d'urgence de l'AE*, une innovation qui exploitera le système d'AE pour fournir un soutien plus efficace et plus constant dans les cas d'urgence, comme les inondations et les incendies de forêt. Le déclenchement du programme sera actionné par une déclaration officielle du gouvernement fédéral et le coût des améliorations apportées au système d'AE sera assumé

par le Trésor. Le BFA établira également une règle d'admissibilité pancanadienne commune pour les prestations régulières et spéciales d'AE. Il abaissera le nombre d'heures d'admissibilité à 360, ou 12 semaines si c'est à l'avantage du demandeur. En effet, 360 heures équivalent à 12 semaines de 30 heures, ce qui correspond à peu près à l'horaire hebdomadaire moyen des employés, heures supplémentaires comprises. Enfin, le BFA adoptera un taux de base de remplacement du revenu de 66,6 % pour les prestations d'AE. Autrefois, c'était la pratique au Canada de remplacer les deux tiers du revenu normal. Le taux actuel de 55 % est un creux historique et inadéquat. (Voir le chapitre Assurance-emploi pour découvrir d'autres solutions.)

Commerce international

Le système néolibéral fondé sur des règles en matière de commerce international est en train de s'effriter, et on ne sait pas trop ce qui va le remplacer. Ce qui est clair, c'est que le retour à un système idéalisé aux règles reflétant une hégémonie transatlantique désormais révolue n'est pas possible. Ce BFA démocratise et rééquilibre la politique commerciale canadienne.

Le BFA instaurera une politique commerciale et un processus de négociation démocratiques. Le BFA résiliera ou suspendra l'Accord de libre-échange Canada-Israël afin de faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à son actuelle campagne militaire sur Gaza et qu'il respecte ses obligations juridiques et humanitaires internationales à l'égard des Palestiniennes et des Palestiniens. Le BFA allouera 2 millions de dollars pour réunir un large groupe consultatif de la société civile afin d'aider le gouvernement canadien à définir des priorités en vue de la révision obligatoire de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) de 2026. Le BFA demandera à Affaires mondiales Canada d'éliminer progressivement le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) partout où il existe dans les accords commerciaux et d'investissement canadiens et de retirer ce mécanisme des tables de négociations commerciales actuelles avec le Mercosur, l'Indonésie, l'Inde, l'Indonésie et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le BFA demandera aux ministères fédéraux de maximiser la valeur des biens, des services et de la main-d'œuvre canadiens dans les marchés publics fédéraux et provinciaux. Chaque fois que cela sera possible dans le cadre des accords commerciaux conclus par le Canada, les transferts

fédéraux destinés aux infrastructures provinciales, telles que les routes et les transports urbains, seront assortis de la condition d'acheter canadien et d'autres critères sociaux et environnementaux. Le BFA renforcera le programme commercial inclusif du gouvernement en faisant en sorte que les droits ouvriers (y compris des travailleuses et travailleurs migrants), les droits des peuples autochtones, les droits fondamentaux (y compris des 2ELGBTQ+), le genre et la situation de handicap soient des éléments permanents, contraignants et non négociables protégés par tous les accords commerciaux conclus par le Canada. (Voir le chapitre Commerce international pour découvrir d'autres solutions.)

Coopération internationale

L'ordre mondial que nous considérons comme allant de soi ces dernières décennies est en train de changer rapidement, et pas de manière anodine. Les répercussions de la pandémie qui n'en finissent plus, les effets de la crise climatique, l'inflation mondiale, les guerres et les affrontements armés, la montée des forces dictatoriales et antidémocratiques et les attaques contre les droits des femmes et des enfants bouleversent l'ordre mondial. Nous sommes témoins d'une multiplication des urgences humanitaires, dont les femmes et les jeunes filles sont les premières victimes. Les piliers fondamentaux de la démocratie sont ébranlés, les besoins humanitaires augmentent, des droits durement acquis sont attaqués et nous assistons à un renversement de décennies de progrès en matière de développement, en particulier pour les plus vulnérables de la planète.

Le BFA augmentera l'enveloppe de l'aide internationale (EAI) du Canada chaque année à chaque cycle budgétaire jusqu'en 2030. Le BFA investira massivement dans des programmes destinés aux femmes et aux filles, qui sont touchées de manière disproportionnée par la polycrise. Le BFA investira dans les générations futures en assumant sa juste part dans la prochaine phase du financement international du Canada en matière de climat. Sur la base de son engagement climatique jusqu'en 2025-2026, le Canada devrait investir 15,9 milliards de dollars sur cinq ans, dont 40 % pour l'atténuation, 40 % pour l'adaptation et 20 % pour les pertes et dommages. (Voir le chapitre Coopération internationale pour découvrir d'autres solutions.)

Éducation postsecondaire

L'éducation postsecondaire change des vies, nourrit les collectivités et renforce le Canada. Pour ce faire, elle s'appuie sur l'enseignement et la formation, la science et la recherche, l'apprentissage en milieu de travail et la prestation de services aux étudiants, au personnel et aux visiteurs—dans les bibliothèques et salles d'archives autant que dans les installations de loisirs et les espaces verts. Le financement public de l'éducation postsecondaire stagne depuis des décennies. Pour compenser, les universités et les collèges ont augmenté leurs revenus de sources privées, principalement sous la forme de frais d'inscription d'étudiants étrangers. En 2024, le gouvernement fédéral a imposé un plafond au nombre d'étudiants étrangers pour une période d'au moins deux ans. Cette mesure est révélatrice du problème que pose le recrutement non réglementé d'étudiants étrangers.

Le BFA annulera la dette étudiante fédérale des diplômés travaillant dans les communautés rurales et éloignées. Le BFA ajoutera 3 milliards de dollars au montant nominal du Transfert canadien en matière de programmes sociaux pour l'éducation postsecondaire, dont la distribution sera assujettie à des accords d'imputabilité conclus avec les provinces relativement aux priorités communes, à savoir d'améliorer l'accessibilité, l'abordabilité, la qualité et la transparence grâce au partage des données. Ce montant augmentera à un taux de 5 % par année. Le BFA allouera 300 millions de dollars par année pendant cinq ans pour soutenir une stratégie en matière d'apprentissage. (Voir le chapitre Éducation postsecondaire pour découvrir d'autres solutions.)

Égalité des genres

Pour relever les défis des années qui viennent, il nous faut un gouvernement fédéral « ambitieux et féministe ». Les effets conjugués de la pandémie de COVID-19, de la flambée des prix de la nourriture et du logement, de la crise de la main-d'œuvre dans l'économie des soins et de la montée de la violence fondée sur le genre et des crimes haineux ont des répercussions considérables sur la santé et le bien-être des femmes marginalisées et des personnes de diverses identités de genre. Cette situation creuse encore davantage le fossé entre les « nantis » et les « démunis » du Canada.

Le BFA accélérera le lancement et la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Le BFA investira 475 millions de dollars sur trois ans dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Le BFA élaborera également un plan de mise en œuvre chiffré, mesurable et réalisable afin d'accélérer la réponse aux appels à la justice des Femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA), et il créera un mécanisme indépendant de reddition de comptes pour faire le suivi et l'évaluation des efforts de lutte contre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes, des filles et des personnes bispirituelles des Premières Nations, des Inuits et des Métis. (Voir le chapitre Égalité des genres pour découvrir d'autres solutions.)

Égalité raciale

Il y a longtemps que les personnes autochtones, noires et racisées sont confrontées à un racisme systémique et à une discrimination qui persistent encore aujourd'hui dans les différentes sphères de leur vie et dans leur accès aux opportunités et à la qualité de vie. Ces dernières années, le gouvernement fédéral a admis que les inégalités raciales étaient tenaces au Canada, que leurs racines étaient profondes et qu'il lui incombait de combattre le racisme systémique.

Le BFA recommande d'autres mesures à prendre pour éradiquer le racisme systémique et la discrimination raciale. Le BFA créera une *Loi contre le racisme* qui nommera toutes les formes de racisme systémique et de haine et les combattra. Cette loi procurera une base législative à un secrétariat indépendant de lutte contre le racisme qui rendra compte directement au Parlement et disposera de son propre budget. Le BFA intégrera un cadre pour la réalisation de l'équité raciale dans le budget de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus), dans les efforts fédéraux de réduction de la pauvreté, dans la Stratégie nationale sur le logement et dans le Plan pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le BFA révisera les définitions de harcèlement et de violence dans la Partie II du *Code canadien du travail* afin d'inclure le racisme en tant que forme de violence et de harcèlement en milieu de travail. Le BFA assujettira tous les investissements fédéraux à des mesures d'équité en matière d'emploi (par le biais d'accords sur les retombées communautaires) pour faire en sorte que les groupes

racisés et autres groupes sous-représentés aient un accès équitable aux nouveaux emplois créés. Le BFA créera un poste de commissaire à l'équité noire, doté d'un financement et de ressources appropriés, et mettra pleinement en œuvre les recommandations du rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne concernant l'élimination du racisme systémique anti-Noirs. Le BFA financera intégralement le règlement des recours collectifs des personnes noires (2,5 milliards de dollars) et autochtones au sein de la fonction publique fédérale. (Voir le chapitre Égalité raciale pour découvrir d'autres solutions.)

Environnement et changement climatique

La crise climatique est bel et bien là, et il est de plus en plus difficile de faire abstraction des coûts qu'elle engendre pour le Canada. Les sécheresses, les inondations et les incendies de forêt déplacent des milliers de personnes, perturbent les économies régionales et affectent la santé et le bien-être des Canadiennes et des Canadiens dans l'ensemble du pays. Les prévisions à long terme sont nettement plus sombres. Le BFA aspire à changer la trajectoire actuelle en écartant résolument le charbon, le pétrole et le gaz de l'économie et en investissant dans un avenir plus vert pour tous. Une transition réfléchie et bien gérée, même si les coûts initiaux sont élevés, sera moins coûteuse à long terme que notre approche actuelle de la politique climatique, qui manque de conviction.

Le BFA établira un nouvel objectif national provisoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 % d'ici 2035 par rapport aux niveaux de 2005, ce qui correspond à la juste part de réduction nationale des émissions du Canada dans le cadre d'une démarche mondiale alignée sur le seuil de 1,5 degré Celsius. Le BFA imposera un moratoire immédiat sur l'expansion des infrastructures de production de combustibles fossiles et établira un calendrier réglementaire pour la cessation progressive de la production et de l'exportation de tous les combustibles fossiles d'ici 2045. Le BFA imposera des « conditions vertes » à toutes les dépenses fédérales, y compris les financements directs, les incitations fiscales et les marchés publics. Et le BFA veillera à l'adoption du projet de loi S-243, la *Loi sur la finance alignée sur le climat*, afin de responsabiliser les institutions financières en matière d'action climatique et d'aligner le système financier canadien sur les engagements pris en matière de climat. (Voir le chapitre Environnement et changement climatique pour découvrir d'autres solutions.)

Équité en santé

On parle d'équité en santé lorsque chacun a un accès équitable à un état de santé optimal, et qu'il bénéficie de la capacité et des moyens d'agir dans ce but. La santé, ce n'est pas simplement l'absence de maladie : c'est un concept holistique qui englobe le bien-être physique, mental et social. La réalisation de l'équité en santé nécessite un engagement cohérent de l'ensemble du gouvernement et des mécanismes qui permettent de créer les conditions nécessaires au bien-être de toutes les populations, de tous les êtres vivants et de la planète.

Le présent BFA expose les trois étapes à suivre pour y parvenir. La première consiste à formuler une vision globale qui place l'ensemble des populations et la planète au cœur du processus décisionnel du gouvernement, y compris sur le plan budgétaire. La deuxième étape consiste à définir un plan de mise en œuvre de cette vision d'équité et de reddition de comptes. La troisième étape consiste à poursuivre les efforts pour faire évoluer le discours, y compris la façon de concevoir la santé dans la politique sociale et économique, afin de parvenir à une vision plus large du bien-être équitable et de ses déterminants structurels. (Voir le chapitre Équité en santé pour découvrir d'autres solutions.)

Garde d'enfants

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, des progrès significatifs et mesurables ont fait en sorte que les familles, et l'économie dans son ensemble, vont bénéficier de l'engagement du gouvernement fédéral à assurer des services de garde d'enfants de qualité et inclusifs à 10 \$ par jour. Mais des défis subsistent. Les places de garderie ne se créent pas assez vite pour satisfaire à la demande.

Le BFA augmentera le Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 15 milliards de dollars sur cinq ans afin de financer la création de programmes de garde d'enfants d'âge scolaire dans des installations publiques. Ces fonds permettront aux provinces et aux territoires de bénéficier d'un nouveau financement en capital une fois qu'ils auront élaboré un modèle d'expansion des services de garde publics qui comprend un mandat de garde d'enfants d'âge scolaire, et ils ne pourront être dépensés qu'à cette fin. Pour attirer et retenir la main-d'œuvre des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants,

le BFA prévoit 10 milliards de dollars d'argent neuf sur cinq ans. (Voir le chapitre Garde d'enfants pour découvrir d'autres solutions.)

Immigration

Malgré la réputation de leader mondial du Canada sur les plans de l'établissement des réfugiés et de l'accueil des immigrants, des inégalités structurelles et des désavantages systémiques continuent d'affliger son système d'immigration et de protection des réfugiés. Ces disparités se font sentir le plus durement chez les personnes dont l'identité se situe à l'intersection de plusieurs motifs de discrimination, en particulier les personnes noires et autres personnes racisées, les femmes et les personnes de diverses identités de genre, les personnes 2ELGBTQ+ et les personnes en situation de handicap.

Le BFA entend apporter des changements systémiques à grande échelle ainsi que des solutions individuelles pour répondre aux besoins urgents. Le BFA mettra sur pied un vaste programme de régularisation du statut d'immigration pour tous. Le BFA entreprendra un examen indépendant du système d'immigration et d'accueil des réfugiés. Le BFA mettra immédiatement un terme à la détention de personnes immigrantes. Le BFA donnera les moyens à IRCC de rattraper son retard et d'accélérer le traitement des nouvelles demandes d'immigration. (Voir le chapitre Immigration pour découvrir d'autres solutions.)

Incarcération

Le système carcéral canadien coûte cher, maintient de nombreuses personnes dans un cycle d'incarcération et produit de mauvais résultats en termes de santé pour celles et ceux qui y sont confrontés. S'inspirant du Cadre fédéral visant à réduire la récidive et des meilleures pratiques internationales, telles que la feuille de route pour la réforme des prisons établie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le BFA propose une démarche pour réduire de manière significative et responsable l'incarcération de 30 % d'ici 2035.

Le BFA entreprend également de s'attaquer à la surincarcération des populations racisées et défavorisées. Il entend se concentrer sur les déterminants sociaux de l'incarcération et donner la priorité à des

solutions adaptées et centrées sur la communauté. Le BFA modifiera la *Loi sur le casier judiciaire* et la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* pour soutenir la désincarcération. Le BFA réaffectera le reste des investissements du budget 2021 dans la Commission des libérations conditionnelles du Canada et les programmes de soutien de la société civile à la suspension du casier judiciaire, pour les investir dans la mise en œuvre du Cadre fédéral visant à réduire la récidive. Le BFA investira 100 millions de dollars par année dans le Cadre fédéral visant à réduire la récidive afin de soutenir la désincarcération, de promouvoir des établissements plus sains, de réduire la dépendance improductive du Canada vis-à-vis de l’incarcération et de s’attaquer aux conséquences négatives de l’incarcération. (Voir le chapitre Incarcération pour découvrir d’autres solutions.)

Infrastructures, municipalités et transports en commun

Il est essentiel d’investir dans les infrastructures pour créer de bons emplois, lutter contre le changement climatique et créer des communautés plus inclusives, mais les gouvernements ont oublié comment les grands projets se construisent. Ils ont amputé l’État de ses capacités en faisant appel à des consultants et à des partenariats public-privé. En conséquence, notre pays a pris beaucoup de retard sur ses pairs et il n’a pas l’infrastructure de transport public que les citoyens d’autres pays considèrent comme allant de soi.

Commençons par le financement : le BFA conclura des accords de partage des revenus avec les municipalités, afin de leur donner un accès autonome aux deux tranches supérieures d’imposition (revenus de 172 714 \$ et plus). Cela permettra aux municipalités de toucher des revenus supplémentaires en imposant les contribuables à revenu élevé, l’Agence du revenu du Canada se chargeant d’administrer cet impôt en fonction de l’adresse du domicile. Le BFA renouvellera les transferts fiscaux existants aux municipalités, sous la forme d’accords avec le Fonds pour le développement des collectivités du Canada; il les augmentera pour refléter la baisse du pouvoir d’achat attribuable à l’inflation, et il liera leur indexation annuelle à la croissance de l’économie. Le taux de croissance, actuellement fixé à 2 %, serait ainsi remplacé par un mécanisme d’indexation en fonction de la croissance du PIB nominal (ou 2 %, selon le taux le plus élevé). Le BFA créera un mandat de financement

pour VIA Rail afin d'étendre les services ferroviaires à travers le pays et d'établir des bureaux de projet dédiés aux connexions ferroviaires à grande vitesse dans les corridors prioritaires, qui sont Windsor-Toronto-Montréal-Québec, Edmonton-Calgary et Vancouver-Seattle.

Le BFA créera un rôle permanent pour le gouvernement fédéral dans le soutien à l'expansion des transports publics. Le but est de délaisser l'approche actuelle axée uniquement sur les investissements dans les transports en commun, pour la remplacer par un soutien qui vise à la fois les investissements et le fonctionnement. Le BFA investira 35,4 milliards de dollars supplémentaires sur 11 ans (2025 à 2035) par rapport aux dépenses prévues pour les transports en commun, en accélérant la date de démarrage du futur Fonds pour le transport en commun du Canada. Le BFA annulera également les coupes effectuées dans le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural dans le budget 2024 et, au contraire, l'élargira, parallèlement au Fonds pour le transport actif. (Voir le chapitre Infrastructures, municipalités et transports en commun pour découvrir d'autres solutions.)

Logement abordable et itinérance

Le BFA montre que le Canada est en mesure de faire face à la crise du logement abordable et d'éliminer l'itinérance en appliquant les mesures adéquates. En ces temps où le débat politique porte essentiellement sur le marché immobilier — pour ceux et celles qui peuvent se permettre d'acheter leur propre maison — le BFA élargit nos horizons et se concentre sur les logements hors marché.

Le BFA construira un million de nouveaux logements hors marché et coopératifs au cours de la prochaine décennie. Le gouvernement fédéral fournira des prêts à faible taux d'intérêt et à long amortissement pour construire un minimum de 100 000 nouveaux logements hors marché par année, sur la base du recouvrement des coûts. Le BFA redéfinira et élargira le Fonds d'acquisition de terrains publics, en créant un fonds pluriannuel de 10 milliards de dollars destiné à faire passer un plus grand nombre de terrains privés dans le domaine public pour la construction de logements locatifs hors marché à loyer abordable. Le BFA renforcera les conditions du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement afin d'exiger une mise en œuvre provinciale solide de la Charte des droits des locataires et la fin du zonage d'exclusion. (Voir le chapitre Logement abordable et itinérance pour découvrir d'autres solutions.)

Premières Nations

La réconciliation économique passe par les transformations politiques et législatives nécessaires pour surmonter les répercussions sur les Premières Nations qui ont été dépossédées de leurs terres, de leurs économies, de leurs coutumes et de leurs cultures. Cela va au-delà d'un partage des revenus et de l'exploitation des ressources sur les terres des Premières Nations : il faut aussi lever les obstacles de longue date qui entravent l'accès à des résultats socioéconomiques équitables.

Le BFA investira 3,99 milliards de dollars sur trois ans¹ pour améliorer le Programme de financement du soutien des bandes (PFSB) afin de répondre aux besoins de base en matière de gouvernance moderne. Le BFA mettra fin à la subvention décennale pour adopter plutôt un financement statutaire conforme à la nouvelle relation financière du Canada avec le gouvernement des Premières Nations. Le BFA créera un cadre pour l'investissement de 45,9 milliards de dollars sur trois ans pour répondre aux besoins critiques en matière de logement, en travaillant sur le surpeuplement des logements, la migration dans les réserves, le remplacement des unités, la viabilisation des nouveaux terrains, les besoins de réparation et la croissance de la population. Le BFA allouera 286 millions de dollars sur trois ans au financement des investissements, des opérations et de la maintenance afin de continuer d'éliminer les douzaines d'avis à long terme qui restent concernant la qualité de l'eau potable. (Voir le chapitre Premières Nations pour découvrir d'autres solutions.)

Réglementation

La réglementation est une fonction essentielle du gouvernement, même si elle se fait souvent discrète. Les règlements qui en découlent servent à interpréter, à mettre en œuvre et à faire appliquer les lois et les politiques gouvernementales, et cette fonction se déroule la plupart du temps loin du regard du public. Le nombre d'organismes de réglementation est considérable : il y en a dans les domaines de la santé, de l'alimentation, des médicaments, de l'énergie, de la finance, des transports, de la santé-sécurité au travail, de l'environnement et dans bien d'autres domaines encore. L'objectif déclaré de la réglementation est de promouvoir l'intérêt du public, c'est-à-dire de protéger la santé, la stabilité, la sécurité et le bien-être social et économique des Canadiennes et des Canadiens.

Les sociétés considèrent que la réglementation restreint leur capacité à maximiser leurs profits et la valeur de leurs actions. Lorsque les positions des organismes de réglementation et des sociétés s'opposent, dans la structure actuelle du pouvoir, l'intérêt du public est souvent malmené. Le BFA 2025 entend rééquilibrer cette structure du pouvoir afin de garantir que la réglementation donne la priorité à l'intérêt du public.

Le BFA veillera à ce que les agences réglementaires disposent de ressources adéquates. Il renforcera l'expertise professionnelle à l'interne sur les plans de l'analyse et de la recherche afin d'évaluer efficacement les propositions de réglementation soumises. Le BFA veillera à ce que les mécanismes d'incorporation par renvoi et de bac à sable réglementaire, autorisés par la législation sur la modernisation de la réglementation, fassent l'objet d'un examen public et d'une approbation par le Parlement. Ils ne devraient être utilisés que de manière limitée pour les documents techniques approuvés par des experts soucieux de l'intérêt public. (Voir le chapitre Réglementation pour découvrir d'autres solutions.)

Santé

La pandémie a entraîné une pénurie de main-d'œuvre qui a entraîné une perte d'accessibilité aux soins de santé pour environ 6,5 millions de Canadiennes et de Canadiens sans médecin de famille qui se trouvent contraints d'allonger les files d'attente dans les salles d'urgence des hôpitaux.

Le BFA veillera à ce que le financement destiné aux soins de santé ne soit pas dépensé dans des cliniques privées à but lucratif, qui exposent les Canadiennes et les Canadiens à des frais d'utilisation et à de la surfacturation, et qui gaspillent les fonds publics en réalisant des profits excessifs. Le BFA fera respecter les critères et les conditions de la *Loi canadienne sur la santé*, tout d'abord en donnant à Santé Canada une plus grande capacité de contrôle et de sanction pour garantir que les Canadiennes et les Canadiens n'aient pas à subir de surfacturation, de frais d'utilisation et une diminution d'accès lorsque les provinces se tournent vers des prestataires à but lucratif. Le BFA fournira un financement fédéral ciblé pour soutenir la rétention du personnel infirmier, des médecins et des autres travailleuses et travailleurs du secteur de la santé. Le BFA augmentera également les investissements pour mettre fin à la crise des ressources humaines dans le secteur de la santé, en fournissant 3,2 milliards de dollars sur cinq ans aux provinces et

aux territoires pour l'embauche de 7 500 nouveaux médecins de famille, infirmières praticiennes et autres membres du personnel infirmier.

Le BFA étendra le principe d'universalité aux soins dentaires. Le programme universel de soins dentaires couvrira tout le monde de la même manière, y compris les travailleuses et travailleurs indépendants qui ne bénéficient d'aucune prestation, mais dont le revenu familial est supérieur à 90 000 \$. Le BFA prendra en tête pour faire adopter le projet de loi C-64, la *Loi sur l'assurance-médicaments*, et pour négocier des accords bilatéraux avec les provinces et les territoires en vue de créer une couverture universelle et à payeur unique des médicaments d'ordonnance destinés à la contraception ou au traitement du diabète. Cette mesure remplacera l'approche actuelle, qui couvre uniquement les personnes qui n'en bénéficient pas encore. Le BFA établira le Transfert canadien en matière de santé mentale, qui progressera jusqu'à 6,25 milliards de dollars par année d'ici 2030 et représentera 12 % des budgets actuels en santé. (Voir le chapitre Santé pour découvrir d'autres solutions.)

Sécurité alimentaire

Le Canada est confronté à une crise alimentaire, c'est-à-dire à un accès inadéquat ou incertain à la nourriture en raison de contraintes financières. Environ 8,7 millions de personnes, dont 2,1 millions d'enfants, vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire est un problème de pauvreté : elle est le reflet des difficultés financières que rencontrent les ménages pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Le présent BFA propose un changement de paradigme qui consiste à renoncer aux programmes conventionnels de charité alimentaire, pour leur préférer plutôt des politiques fondées sur des données probantes visant à réduire efficacement l'insécurité alimentaire dans notre pays en augmentant les revenus des ménages, en limitant le contrôle corporatif sur la chaîne alimentaire et en renforçant la souveraineté alimentaire des populations autochtones et racisées.

Le BFA créera et renforcera les programmes d'aide au revenu qui sont offerts aux différentes périodes de la vie, et il améliorera les possibilités d'emploi et les protections afin de garantir l'équité générationnelle sur le plan de la sécurité alimentaire. Le BFA adoptera un projet de *Loi sur la réduction de l'insécurité alimentaire* d'ici l'automne 2025, dans lequel seront établis les objectifs de réduction de l'insécurité alimentaire de

50 % et d'élimination de l'insécurité alimentaire grave d'ici 2030. Le BFA réduira le coût des denrées alimentaires pour les Canadiennes et les Canadiens en s'attaquant à la concentration des entreprises dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires. (Voir le chapitre Sécurité alimentaire pour découvrir d'autres solutions.)

Sécurité du revenu et pauvreté

Bien qu'elle soit en contradiction avec le principe des droits fondamentaux et malgré les richesses et les ressources considérables de notre pays, la pauvreté persiste au Canada. Elle se manifeste par de faibles revenus, des privations matérielles (par exemple, l'incapacité à se payer une nourriture adéquate ou appropriée, un logement, des médicaments, des vêtements, des transports, etc.), l'isolement et l'exclusion sociale, un risque accru de violence et d'incarcération, une faible performance scolaire et une mauvaise santé. Elle s'interrelie également à divers systèmes d'oppression qui sévissent dans les politiques publiques et la société canadienne en général, tels que le colonialisme de peuplement, le racisme, le capacitisme, le sexisme et l'hétéronormativité, qui affectent de manière disproportionnée les personnes dont les identités se chevauchent. Pour lutter efficacement contre toutes les formes de pauvreté, il faut s'attaquer aux inégalités sous-jacentes qui en sont les causes et qui la perpétuent.

Le BFA bonifiera la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (SCRCP) en visant une réduction de 50 % du taux de pauvreté selon la mesure du panier de consommation (MPC) d'ici à 2027 au lieu de 2030. Il éliminera la pauvreté d'ici 2031. Le BFA élargira également la SCRCP pour réduire la grande pauvreté (celle qui touche les personnes ayant un revenu d'au moins 75 % inférieur à leur seuil respectif de pauvreté du ménage). L'objectif du BFA est de réduire d'un tiers le nombre de personnes en situation de grande pauvreté d'ici 2027. Les adultes qui n'ont pas d'enfants et qui ne sont pas encore âgés subissent l'une des lacunes les plus importantes en matière de soutien du revenu. Pour résoudre ce problème, le BFA instaurera un nouveau Revenu de subsistance canadien (RSC) pour les adultes en âge de travailler (18-64 ans) à l'exclusion des étudiants (comme pour l'ACT). Les familles avec enfants ne toucheront pas le RSC : elles recevront le supplément de pauvreté de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE-Pauvreté), qui a été considérablement amélioré. Cette mesure procurera un filet de

sécurité bienvenu à cette catégorie de population, en lui garantissant l'accès aux nécessités de base. Pour résoudre ce problème, le BFA instaurera un nouveau Revenu de subsistance canadien (RSC) pour les adultes en âge de travailler (18-64 ans) à l'exclusion des étudiants. Les familles avec enfants ne toucheront pas le RSC : elles recevront le supplément de pauvreté de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE-Pauvreté), considérablement amélioré. Le RSC est une nouvelle prestation de 9 000 \$ par année pour les célibataires et de 11 000 \$ par année pour les couples. Le BFA créera le supplément ACE-Pauvreté pour permettre aux familles à faible revenu ayant des enfants d'obtenir jusqu'à 8 500 \$ de plus par enfant. Le BFA élargira également la prestation d'invalidité du RPC et l'augmentera considérablement, ce qui profitera à 830 000 Canadiennes et Canadiens en situation de handicap et permettra à 329 000 personnes de sortir de la pauvreté. (Voir le chapitre Sécurité du revenu et pauvreté et les Projections macroéconomiques et budgétaires pour de plus amples détails.)

Services publics

Dans tous les pays où la population est en bonne santé, productive et heureuse, il y a une fonction publique forte qui offre des programmes solides et qui veille à ce que personne ne soit laissé pour compte. Une fonction publique performante repose sur un personnel respecté par son employeur. Même si les gouvernements canadiens qui se sont succédé ont prétendu respecter leurs employés, la façon dont ils les ont traités raconte une autre histoire. Aujourd'hui, la fonction publique est de moins en moins une vocation. Les travailleuses et travailleurs ne savent pas s'ils seront payés correctement ni à temps. Leurs assurances-santé, obtenues de haute lutte à l'issue de négociations collectives, ne sont plus fiables depuis l'arrivée en 2023 d'un nouveau prestataire duquel le gouvernement n'a exigé aucune reddition de comptes. La promesse d'adopter le travail à distance et le travail hybride en tenant compte de considérations individuelles a été rompue de manière brutale et surprenante. Le régime de retraite a été divisé en deux catégories, créant deux classes de travailleuses et de travailleurs. En milieu de travail, les fonctionnaires côtoient des contractuels d'agences de placement temporaire et des prestataires externes, ce qui ne fait qu'ajouter à la menace de privatisation de leur travail.

Le BFA propose des mesures pour soutenir et renforcer la fonction publique du Canada, en adoptant une approche holistique. Le BFA donnera à la fonction publique la capacité de mettre en œuvre efficacement les propositions présentées dans d'autres chapitres. Toutes les mesures de soutien à la fonction publique seront abordées sous l'angle de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), en mettant l'accent sur la décolonisation de la fonction publique et en adoptant une approche antiraciste qui vise à remédier aux inégalités passées et présentes, notamment par des règlements tels que ceux décrits dans les recours collectifs des personnes noires et autochtones. (Voir le chapitre Services publics pour découvrir d'autres solutions.)

Soins aux aînés

Depuis la pandémie de COVID-19 et ses effets dévastateurs sur les aînés canadiens et sur les soins aux personnes âgées, les familles, les experts et les organismes de défense ont réclamé avec force et persistance une transformation en profondeur du secteur des soins aux personnes âgées. Le BFA examine l'état des soins aux personnes âgées depuis le début de la pandémie de COVID-19 afin d'évaluer ce qui a été fait, jusqu'où le gouvernement actuel est prêt à aller pour tirer les enseignements de cette douloureuse expérience, et la distance qui nous sépare encore de la qualité de soins que les personnes âgées méritent. Le BFA propose une vision dédiée, financée et responsable de la transformation des soins aux aînés qui garantira la qualité des soins, la qualité du travail et la qualité de la vie.

Le BFA établira des normes nationales contraignantes en matière de soins aux aînés, par opposition à l'approche volontaire ponctuelle par province. Les normes nationales en matière de soins de longue durée doivent faire respecter les niveaux de soins nécessaires à la qualité de vie, et non pas le strict minimum pour maintenir les gens en vie. Le BFA soutiendra les coûts d'investissement liés à l'augmentation du nombre de lits dans les établissements publics et sans but lucratif de soins de qualité aux personnes âgées. Le BFA élargira les compléments salariaux et améliorera les avantages sociaux des travailleuses et travailleurs du secteur des soins aux personnes âgées, en accordant notamment 10 jours de congé de maladie payés. Le BFA poursuivra la mise en œuvre d'une stratégie complète et détaillée en matière de main-d'œuvre à l'échelle du Canada afin de résoudre la crise actuelle de recrutement et

de rétention dans le secteur des soins aux aînés, en veillant à ce que du personnel qualifié soit disponible pour répondre aux besoins dans les établissements et les services existants, et en s'engageant à planifier à long terme la demande future attendue. (Voir le chapitre Soins aux aînés pour découvrir d'autres solutions.)

Transition équitable et stratégie industrielle

Le Canada est à l'aube d'une série de transitions majeures qui se déploieront au cours du prochain demi-siècle. L'un des changements les plus évidents et les plus importants déjà en marche est la transition vers une économie mondiale à zéro émission nette. Comme les effets du changement climatique s'intensifient et que le monde s'efforce sérieusement d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions, la baisse de la demande de pétrole et de gaz aura des conséquences négatives profondes sur l'une des plus grandes industries du Canada et sur les centaines de milliers de personnes dont la subsistance en dépend. En revanche, l'augmentation des investissements dans les énergies, technologies et procédés de fabrication propres créera de nouvelles opportunités économiques pour les pays et régions qui sauront mettre en œuvre avec succès des stratégies industrielles vertes.

Le BFA créera un nouveau ministère fédéral, appelé Prévoyance économique et Transition stratégique Canada (PETSC), qui aura pour mandat légiféré d'élaborer des stratégies, des feuilles de route et des cadres stratégiques pour gérer les transitions majeures et à long terme au sein de l'économie canadienne. Le BFA stimulera l'élaboration d'une stratégie nationale globale pour une industrie verte, pilotée par le secteur public. Le BFA créera une nouvelle banque publique de développement dont l'objectif sera de soutenir des projets d'une valeur de 50 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années. Le BFA imposera des exigences en matière de travail et de développement économique à tous les projets d'infrastructure bénéficiant d'un financement public, y compris l'obligation pour les employeurs de payer un salaire minimum, d'allouer un nombre minimum d'heures de travail aux apprentis et aux travailleuses et travailleurs issus de groupes en quête d'équité, et de négocier des ententes sur les retombées pour la collectivité avant le début des travaux. Le BFA consacrerait 1 milliard de dollars sur 10 ans à la création d'une prestation de transition équitable destinée à soutenir les travailleuses et travailleurs des secteurs en pleine transition, que ce soit en raison

de la décarbonation, de l'intelligence artificielle, des perturbations commerciales ou d'autres formes de rajustement du marché de l'emploi. Toute personne confrontée à une perte d'emploi, à une baisse de salaire ou à une diminution des heures de travail en raison d'une telle transition sera admissible. (Voir le chapitre Transition équitable et stratégie industrielle pour découvrir d'autres solutions.)

Travail décent

L'objectif du BFA est d'établir un programme national destiné à élargir l'accès des travailleuses et des travailleurs au développement des compétences et à la formation, à faciliter leur transition vers de meilleurs emplois et à leur assurer des conditions de travail saines et équitables.

Le BFA modifiera la réglementation et le *Code canadien du travail* afin de garantir à chacun les conditions d'un travail décent. Cela implique de porter le salaire minimum fédéral à un niveau décent (21 \$ l'heure), d'investir dans la formation et les services de placement, et d'améliorer la protection des travailleuses et travailleurs à la demande.

Fiscalité

Les impôts sont censés permettre une répartition plus équitable des bénéfices créés par la prospérité économique, mais au fil du temps, le système fiscal canadien est devenu moins progressiste. Dans la tranche des 1 % des revenus les plus élevés au Canada, les contribuables consacrent 23,6 % de leurs revenus à l'impôt, alors que le contribuable moyen doit supporter une charge fiscale de 36,7 %. À l'heure actuelle, les 20 Canadiens les plus riches détiennent une fortune de plus de 214 milliards de dollars, ce qui équivaut à plus de 10 % du PIB du Canada. Ce niveau de concentration de la richesse tend à leur conférer une influence démesurée. Un impôt progressif sur le patrimoine net supérieur à 10 millions de dollars redistribuerait la richesse et le pouvoir, tout en permettant de récolter plus de 32 milliards de dollars dès la première année.

Le BFA mettra en place un impôt sur le patrimoine net à taux progressif, soit 1 % au-delà de 10 millions de dollars, 2 % au-delà de 50 millions de dollars et 3 % au-delà de 100 millions de dollars. Ces

mesures seraient associées à un impôt de départ élevé afin d'empêcher les plus riches d'y échapper en quittant le pays. Il est à noter que 99,5 % des Canadiennes et des Canadiens ne seraient pas concernés par cet impôt. Le BFA propose une augmentation du taux général de l'impôt des sociétés à 20 % et un nouvel impôt sur les bénéfices extrêmes de 5 % des revenus imposables supérieurs à 100 millions de dollars, sur une base consolidée. Cet impôt remplacera la surtaxe existante sur les banques et les assureurs, en utilisant le même seuil et en faisant passer le taux marginal d'imposition le plus élevé à 25 % pour les sociétés de tous les secteurs. Ces changements permettraient de dégager 22 milliards de dollars de revenus par année et constitueraient une mesure antitrust. Le BFA traitera le gain en capital de la même manière que le revenu de travail, en lui appliquant un taux d'inclusion de 100 %. Cependant, le prix d'achat du capital sera rajusté à l'inflation. Le BFA plafonnera à 1 million de dollars au total par employé la déduction salariale des sociétés pour leurs dirigeants. En 2022, le salaire moyen des 100 premiers PDG au Canada a atteint le niveau record de 14,9 millions de dollars, soit 246 fois le salaire d'un travailleur moyen. Le BFA mettra fin aux accords fiscaux avec des paradis fiscaux connus afin de mettre un terme aux stratagèmes d'évasion fiscale internationale. Le BFA mettra en œuvre un impôt non récurrent sur les bénéfices exceptionnels dans le secteur du pétrole et du gaz. L'application d'une taxe de 15 % sur les revenus imposables supérieurs à 1 milliard de dollars engrangés par le secteur pétrolier et gazier en 2022 (similaire au Dividende pour la relance du Canada imposé au secteur bancaire) pourrait rapporter plus de 4 milliards de dollars. (Voir le chapitre Fiscalité pour découvrir d'autres solutions.)

Projections macroéconomiques et budgétaires

Le budget fédéral de 2024 a marqué un retour à la normale après des années de crise. Le recul de l'inflation a été rapide, mais entravé par des taux d'intérêt élevés. Après plusieurs années de fortes dépenses pour atténuer l'impact économique de la COVID-19, les déficits fédéraux ont diminué considérablement. Cette période de dépenses accrues a protégé plusieurs secteurs, dont les autres paliers de gouvernement, les ménages et le secteur corporatif, ce qui a préparé le terrain pour que les entreprises réalisent des profits substantiels. Sous l'effet des mesures du BFA, la croissance économique s'améliorera substantiellement. Au lieu d'attendre

une croissance nominale du PIB de 3,9 % en 2026, le BFA investit stratégiquement pour la porter à plus de 5 %.

Les mesures de soutien au revenu du BFA améliorent le revenu net de 5,5 millions de familles et permettent à 790 000 familles de sortir de la pauvreté. L'effet de la réduction de la pauvreté se fait le plus sentir chez les personnes en situation de grande pauvreté, dont le nombre diminue de 65 %, et chez les parents célibataires, dont le taux de pauvreté diminue de plus de la moitié. (Voir les Projections macroéconomiques et budgétaires pour de plus amples détails.)

Notes

1 Le financement actuel pour la gouvernance des Premières Nations représente un peu plus de 3 % des dépenses, alors qu'il se situe, pour la plupart des organisations gouvernementales, dans une fourchette de 10 % à 15 %. D'après les estimations habituelles, seuls 30 % environ des besoins financiers des Premières Nations en matière de gouvernance sont satisfaits par le financement de SAC, ce qui fait qu'un triplement immédiat du financement du PFSB apparaît justifié.

Introduction

Les mouvements sociaux ont leur propre plateforme électorale. Les partis les écouteront-ils?

Des élections fédérales sont prévues au Canada, en octobre 2025 ou même avant. D'ici peu, certains partis politiques publieront leur plateforme, qui contiendra des propositions tape-à-l'œil et qui exposera leur vision de ce à quoi ressemblera le Canada sous leur gouvernance. Ces plateformes représenteront, paraît-il, les visions qui se font concurrence sur l'avenir du Canada.

Sauf que ces visions pour notre pays ne sont pas les seules. En dehors des sphères du pouvoir, il y a des travailleuses et des travailleurs ordinaires qui se battent, eux aussi, pour bâtir un avenir qui leur soit favorable et qui repose sur une vision de justice, d'égalité et de solidarité.

Leur vision se manifeste ici et là, au travers des campagnes de mobilisation et des revendications des syndicats, des organismes communautaires, des groupes de défense des droits des migrants, des organismes de défense de la justice climatique, des ONG de solidarité internationale, des associations d'étudiants, et de bien d'autres encore. Partout où des gens se battent pour améliorer la société, il existe une vision de la manière de transformer le Canada pour le mieux.

Souvent, ces visions ne se rejoignent pas. Les associations étudiantes souhaitent une éducation gratuite, accessible et bien financée. Les militants pour le climat cherchent à décarboner l'économie. Les associations de locataires réclament que le logement devienne un droit

fondamental. Et les syndicats veulent améliorer les conditions de travail de la majorité des travailleuses et des travailleurs canadiens. Tous ces groupes accomplissent un travail puissant et transformateur, mais leurs visions sont parfois cloisonnées.

Le Budget fédéral alternatif est un lieu de décloisonnement. C'est un lieu où les mouvements et les militants de dizaines d'organismes à travers le pays se rejoignent afin de se donner une vision commune — une plateforme, si vous préférez — et de faire en sorte que le Canada fonctionne pour tous ses citoyens, et non pas seulement pour ses milliardaires.

Le BFA de cette année arrive à un moment particulièrement crucial. Il est manifeste que les Canadiennes et les Canadiens en ont assez de la situation actuelle. Ils sont mûrs pour du changement et, avec les élections qui s'en viennent, nous sommes en bonne position pour le provoquer.

Les choix à faire sont très clairs. Des forces puissantes sont à l'œuvre pour démanteler la capacité de l'État à répondre aux crises de notre époque. Dans ce camp, il y a une vision de l'avenir qui donne le champ libre au capital privé pour qu'il impose sa volonté à la population sans être soumis aux contraintes réglementaires que les mouvements ont remportées au fil de plusieurs générations de luttes.

Dans le camp du BFA, il y a une vision de l'avenir et une plateforme où l'État démocratique prend les devants et planifie une économie qui fonctionne pour tous les citoyens.

Le logement est un droit fondamental — traitons-le comme tel

Par les temps qui courent, le coût du logement est le principal sujet de préoccupation des Canadiennes et des Canadiens, et à juste titre. En 2021, environ 1,5 million de ménages canadiens étaient en situation de besoin impérieux de logement, c'est-à-dire vivant dans un logement inabordable, de taille non convenable ou de qualité inadéquate. Dans toutes les villes du pays, l'itinérance est un enjeu majeur, de même que les problématiques sociales qui y sont associées.

La classe politique canadienne s'accorde de plus en plus à penser que la solution à ce problème réside à toutes fins pratiques dans le fait qu'il faut laisser les promoteurs privés construire encore plus de logements privés. Or, bien qu'il soit essentiel d'augmenter l'offre globale de logements, le recours au seul secteur privé ne suffira pas.

Le BFA de cette année propose plutôt de donner au logement sans but lucratif la place qui lui revient, en s'attaquant simultanément à la pénurie de l'offre et à la financiarisation.

Le BFA montre comment le Canada pourrait construire un million de nouveaux logements hors marché et coopératifs au cours de la prochaine décennie. Pour ce faire, le gouvernement accordera des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt aux constructeurs de logements hors marché et il investira 10 milliards de dollars par année afin d'acquérir des parts dans les immeubles de ce type.

Le BFA propose également de créer un fonds de 10 milliards de dollars pour faire passer la propriété de certains terrains privés aux mains du secteur public en vue de la construction de logements hors marché. Il suggère de financer à hauteur de 3,4 milliards de dollars la création d'une allocation pour le logement et la prévention de l'itinérance qui s'ajouterait à l'actuelle Allocation canadienne pour le logement et procurerait de 600 \$ à 700 \$ par mois aux personnes en situation d'itinérance chronique.

Le BFA songe également à mettre fin aux divers incitatifs fiscaux accordés aux fonds de placement immobilier (FPI), ces énormes entités financières qui dominent de plus en plus le marché canadien du logement et qui font grimper les coûts pour la classe moyenne. Les FPI sont un obstacle majeur à l'accès au logement—il est temps que le gouvernement fédéral s'y attaque.

Ensemble, ces mesures—et d'autres décrites dans le chapitre du BFA sur le logement—sont des étapes concrètes vers la pleine réalisation du logement en tant que droit de l'homme. Le gouvernement fédéral l'a reconnu en tant que tel en 2019, mais en l'absence de mesures d'abordabilité et d'accès concrètes, le Canada ne respectera pas ses obligations.

Le système de santé peut être réparé

La pandémie de COVID-19, qui a débuté en 2020, a soumis le système de santé du Canada à des pressions sans précédent dont il ne s'est jamais remis. Des millions de Canadiennes et de Canadiens n'ont pas accès à un médecin de famille, les temps d'attente dans les urgences des hôpitaux sont excessivement longs et presque toutes les composantes du système de santé sont confrontées à une grave pénurie de main-d'œuvre.

Selon la constitution canadienne, la santé relève des provinces et non du palier fédéral. Mais plusieurs gouvernements provinciaux, dirigés par

des idéologues de la droite, réagissent à la crise du système public de santé en ouvrant encore plus grande la porte à l'implantation du secteur privé à but lucratif. Cela risque à long terme de vider le système de santé public de sa substance et de créer un système à deux vitesses où les Canadiennes et les Canadiens pauvres et vulnérables ne pourront plus compter que sur un réseau public à court de ressources, tandis que les riches pourront passer devant les autres en s'adressant au privé.

Il est encore temps d'empêcher ce scénario de se produire et le BFA propose quelques pistes à cette fin. Même si l'administration de la santé est une compétence provinciale, le gouvernement fédéral en finance une part importante et il a la capacité d'imposer des conditions en lien avec les fonds versés.

Le BFA affecte des sommes importantes à l'embauche d'une nouvelle main-d'œuvre, à la rétention du personnel existant et à l'amélioration des conditions de travail dans l'ensemble du secteur des soins de santé.

Ces dernières années, le gouvernement fédéral a élargi la couverture des soins dentaires, et c'était une bonne chose, mais l'admissibilité au programme est assujettie à un plafond de revenu. Si le BFA était mis en œuvre, il remédierait directement à cette situation en appliquant le principe d'universalité aux soins dentaires.

Les Canadiennes et les Canadiens sont très attachés à leur système de santé et sont tout à fait conscients de l'ampleur des difficultés qu'il traverse à cause des coupes budgétaires et de la privatisation. Le BFA trace une feuille de route pour sortir le système du trou dans lequel il s'est enlisé et reconstruire un système public de classe mondiale pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Nous pouvons et devons agir pour le climat

Chaque été, les incendies et les inondations gagnent en intensité. Chaque hiver, le temps devient plus imprévisible. Et chaque année, les agriculteurs tirent la sonnette d'alarme au sujet des dangers qui guettent notre sécurité alimentaire. Au Canada, la catastrophe climatique n'est pas une hypothèse lointaine : c'est une réalité que vivent un nombre croissant de personnes.

Le gouvernement canadien continue de poursuivre une stratégie « tous azimuts » pour la transition climatique. Autrement dit, il a injecté de l'argent dans des solutions technologiques fantaisistes comme le captage et le stockage du carbone, ainsi que dans des non-solutions

comme la compensation carbone, qui part du principe que la production des combustibles fossiles se poursuivra.

Le BFA 2025 propose une voie différente, dans laquelle l'État démocratique assume un rôle de chef de file pour faire face à l'urgence climatique. Il propose de mettre en œuvre immédiatement un moratoire sur le développement ou l'élargissement des infrastructures liées aux combustibles fossiles et de définir un échéancier précis pour la mise à l'arrêt progressive des infrastructures existantes. Il propose d'interdire la publicité sur les énergies fossiles et d'imposer des « conditions vertes » dans toutes les dépenses fédérales. Il propose une réglementation obligeant toutes les institutions financières canadiennes à élaborer des plans contraignants pour la décarbonation progressive de leurs investissements.

L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets sont une affaire d'infrastructures, et le BFA établit la voie à suivre pour un plan d'infrastructure fédéral ambitieux. Ce plan comprend un fonds de 32 milliards de dollars, dont 5 milliards de dollars destiné spécifiquement aux communautés autochtones, pour améliorer le réseau électrique en mettant l'accent sur la transmission interprovinciale et permettre à l'électricité renouvelable de circuler plus facilement dans de vastes zones. Le BFA prévoit 13 milliards de dollars sur cinq ans pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations, ainsi qu'un fonds de 40 milliards de dollars destiné aux paliers inférieurs de gouvernement pour la mise en œuvre de plans d'adaptation au changement climatique. Il propose une nouvelle source de revenus de 2 milliards de dollars par année pour VIA Rail, afin que l'agence ferroviaire puisse enfin entamer l'expansion des services ferroviaires pour passagers au Canada, y compris les trains à grande vitesse, attendus depuis longtemps. Il propose également que le gouvernement fédéral assume un rôle à long terme en contribuant au budget de fonctionnement des transports en commun locaux et non pas seulement à leurs investissements.

Globalement, ces mesures marqueraient le début d'une nouvelle période de leadership fédéral face à la crise climatique, où l'on commencerait enfin à traiter la question avec le sérieux qu'elle mérite. Le Canada a été trop longtemps à la traîne en matière de climat sur la scène mondiale—ce qui en fait un cas à part qui n'a même pas respecté ses engagements déjà timides en matière de décarbonation. Le BFA de cette année propose de changer cela, avec un gouvernement fédéral qui s'affirme et joue un rôle actif de planification face à l'un des défis les plus importants de notre époque.

Nous pouvons instaurer des conditions de travail décentes pour tous

De nos jours, les conditions de travail au Canada essuient des attaques soutenues sur plusieurs fronts. Le travail à la demande fait disparaître des emplois autrefois stables et décents qu'il transforme en activités précaires et ludifiées. Les multinationales infiltrent de plus en plus les secteurs à forte densité syndicale pour remplacer les bons emplois par des emplois moins bien payés et non syndiqués. Les différents paliers de gouvernement continuent de s'attaquer aux conditions de travail de leurs propres fonctionnaires.

Le BFA propose que le gouvernement fédéral joue un rôle plus musclé dans la défense des droits de la majorité des travailleuses et des travailleurs canadiens. Ces derniers, ainsi que leurs syndicats, font face à des adversaires puissants. Le gouvernement fédéral a la capacité d'uniformiser les règles du jeu et c'est ce qu'il doit faire.

Le BFA propose que le gouvernement fédéral modifie le *Code canadien du travail* afin que toute personne touchant une rémunération soit réputée être un employé par défaut et de faire porter sur l'employeur, et non plus sur l'employé, le fardeau de prouver qu'il ne s'agit pas d'un employé. Ce changement relativement mineur freinerait considérablement les efforts des employeurs pour morceler les emplois en les transformant en travail à la demande. Le BFA propose également de mettre en œuvre des protections pour les travailleurs en cas de « transfert de contrat » et d'ajouter une interdiction de discrimination sur la base du statut d'emploi.

Le BFA propose également que le gouvernement fédéral mette en œuvre un plan ambitieux de formation des travailleuses et des travailleurs aux industries de l'avenir. Il propose d'augmenter le financement de divers transferts relatifs au marché du travail et des Ententes sur le développement du marché du travail, que le gouvernement fédéral utilise pour financer des programmes de formation professionnelle. Il propose aussi de créer un volet spécifique pour les travailleuses et travailleurs marginalisés. Il engagera également 1 milliard de dollars sur 10 ans pour créer une prestation de transition équitable destinée à soutenir les travailleuses et travailleurs des secteurs qui subissent une transformation majeure, que ce soit en raison de la décarbonation, de l'intelligence artificielle, des perturbations commerciales ou d'autres formes d'adaptations du marché du travail.

Le BFA propose également d'imposer des conditions de travail et de développement économique à tous les projets d'infrastructure bénéficiant

d'un financement public, y compris des normes salariales décentes, des obligations envers les apprentis et les travailleuses et travailleurs issus de groupes en quête d'équité, ainsi que la négociation d'ententes sur les retombées pour la collectivité avant le début des travaux. Aucun financement fédéral ne devrait être accordé à des projets qui ne respectent pas des normes du travail strictes.

Le BFA présente aussi un plan pour que le gouvernement fédéral corrige enfin le système d'assurance-emploi, qui est beaucoup trop difficile d'accès pour les travailleuses et les travailleurs. Ce plan prévoit la création d'un nouveau programme de « mesures d'urgence » de l'assurance-emploi en cas de catastrophe climatique ou autre, ainsi que la simplification du processus d'accès aux prestations.

Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle important dans la défense des travailleuses et travailleurs et dans la préservation de l'accès à des emplois de qualité. Le BFA propose quelques pistes pour atteindre cet objectif.

Nous avons les moyens de payer tout cela

Le refrain habituel de ceux qui s'opposent à une action ambitieuse face à la multitude de problèmes auxquels le pays est confronté est que le Canada n'en a tout simplement pas les moyens. C'est absurde.

Le Canada a des richesses plus que suffisantes pour faire face aux crises de notre époque, mais ces ressources sont mal gérées et accaparées par des acteurs privés qui cherchent à accroître leur richesse personnelle plutôt qu'à servir le bien commun. Les 20 particuliers canadiens les plus riches possèdent plus de 214 milliards de dollars, ce qui équivaut à plus de 10% du PIB du Canada.

Le BFA propose une feuille de route pour que l'État canadien puisse commencer à récupérer ces ressources et les utiliser.

Dans sa forme actuelle, le système fiscal canadien favorise les riches. La tranche de 1 % des personnes ayant les revenus les plus élevés consacre en moyenne 23,6 % de ses revenus à l'impôt, contre 36,7 % pour le citoyen canadien moyen.

Le BFA 2025 propose de mettre en place un impôt sur le patrimoine net à taux progressif, soit 1 % au-delà de 10 millions de dollars, 2 % au-delà de 50 millions de dollars et 3 % au-delà de 100 millions de dollars. Il mettrait également en place un impôt de départ élevé afin d'empêcher les plus riches d'y échapper en quittant le pays. Cet impôt ne concernerait

que les 0,5 % des Canadiens les plus riches et rapporterait 32 milliards de dollars dès la première année.

Le gouvernement fédéral pourrait également supprimer un grand nombre de failles fiscales qui favorisent les riches, comme l'exonération des gains en capital, et il pourrait aussi renverser les précédentes réductions de l'impôt des sociétés. Le BFA annulera toutes les subventions accordées au secteur pétrolier et gazier et il mettra en place un impôt sur les bénéfices exceptionnels tirés du pétrole et du gaz. Il annulera aussi les accords fiscaux internationaux conclus avec les paradis fiscaux et s'attaquera aux stratagèmes d'évasion fiscale internationale.

Ces mesures, et bien d'autres décrites dans le BFA de cette année, permettraient au gouvernement fédéral de disposer de ressources amplement suffisantes pour faire face aux tâches colossales qui nous attendent. Elles constituent la base de la plateforme du BFA.

Le Canada a les ressources nécessaires pour faire face aux crises à venir, tout en offrant une vie décente à tous ses citoyens et en remédiant aux injustices historiques, tant sur son territoire qu'à l'étranger. Pour y parvenir, le BFA propose une feuille de route rédigée par des acteurs de terrain.

Avec les changements qui se profilent à l'horizon, nous espérons rappeler qu'un Canada meilleur est possible, mais qu'il doit être construit à partir de la base.

Agriculture

Introduction

Des perturbations. Le secteur de l'agriculture en subit plusieurs : dérèglement climatique, augmentation rapide du prix des terres, fusions d'entreprises, ruptures dans la chaîne d'approvisionnement, nouvelles technologies numériques et nouvelles menaces pandémiques, pour n'en citer que quelques-unes. Chaque fois que des perturbations surviennent, les agriculteurs se sentent de plus en plus désabusés et furieux de constater qu'ils perdent le contrôle de la situation, que leurs risques augmentent et que leurs revenus diminuent.

Pourtant, le Canada continue de soutenir des politiques agricoles axées sur une augmentation des exportations. Les répercussions croissantes de cette pratique sur l'environnement et notre dépendance de plus en plus grande aux importations de denrées alimentaires ne sont guère prises en compte. La dette agricole continue de croître—elle atteint aujourd'hui 146 milliards de dollars¹—alors que les corporations du secteur, de plus en plus grosses, vendent les intrants toujours plus cher et rémunèrent le moins possible la production agricole. Ces faits économiques aggravent la crise de la relève intergénérationnelle et compliquent l'accès des jeunes, des femmes, des personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) et des néo-Canadiens au secteur de l'agriculture.

En 2024, l'agence fédérale Horizons de politiques Canada a identifié 35 perturbations potentielles qui pourraient mener à des échecs politiques et à des occasions ratées². La perte de biodiversité, l'effondrement des écosystèmes et l'incapacité de la population canadienne à satisfaire ses besoins fondamentaux, y compris alimentaires, figurent parmi les perturbations les plus probables et les

plus lourdes de conséquences. L'agence exhorte les dirigeants à se préparer aux perturbations futures en adoptant des politiques résilientes et durables.

Alors que la faim continue de sévir dans le monde et que l'insécurité alimentaire grandit au sein de la population canadienne, nous ne pouvons plus continuer à croire que notre système agricole doit poursuivre dans voie pour nourrir le monde.

Vue d'ensemble

Le BFA aspire à rétablir la stabilité économique, environnementale et sociale en rendant le système agricole et alimentaire du Canada plus résilient. Il entend financer des politiques qui garantiront que la génération actuelle d'agriculteurs canadiens et sa relève aient la capacité de prendre soin de la terre afin de pouvoir nourrir la population aujourd'hui et dans l'avenir.

La financiarisation de notre système alimentaire est l'un des principaux responsables de ces perturbations néfastes. Des sociétés d'investissement achètent des terres agricoles en tant qu'actifs financiers dans le but d'en maximiser les loyers et de faire de la spéculation. Des investisseurs passifs tirent profit de l'agriculture sans prendre de risque, puisqu'ils touchent un loyer avant même que les semences ne soient effectuées. Des sociétés de gestion d'actifs alimentent la concurrence entre les secteurs en poussant les transformateurs de produits alimentaires et les détaillants à réduire leurs coûts pour augmenter leurs profits, ce qui influe à la baisse sur le retour aux travailleurs et aux agriculteurs, et à la hausse sur les prix aux consommateurs³.

Si elle est approuvée, l'alliance prévue entre Bunge et Viterra (à laquelle s'opposent la plupart des associations agricoles des Prairies) confèrera à la société fusionnée une position tellement dominante sur le marché qu'elle pourrait être en position de réduire le revenu des agriculteurs des Prairies de plus de 700 millions de dollars par année. Les producteurs de viande bovine subissent déjà les effets d'un marché où deux géants étrangers, JBS et Cargill, contrôlent plus de 95 % de la capacité fédérale de conditionnement de la viande.

Les agriculteurs pourraient essayer de compenser la baisse des prix des produits de base et la hausse des prix des terres en augmentant leur rendement—ce qui impliquerait bien souvent d'augmenter l'utilisation d'engrais azotés qui contribuent dans une large mesure aux

émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture. Les agriculteurs qui souhaitent réduire leurs émissions d'oxyde nitreux pourraient essayer des compléments non fertilisants pour augmenter leur rendement, mais comme l'efficacité de ces produits n'a pas été testée, ils risquent d'en faire les frais. La conquête d'hectares productifs par l'assèchement de zones humides et le déboisement a pour effet de libérer le carbone séquestré, ce qui accroît les risques de sécheresse et d'inondation. Les subventions prévues pour les « biocarburants d'aviation durables » pourraient entraîner la conversion de pâturages riches en biodiversité et d'autres terres marginales en cultures d'oléagineux à niveau élevé d'intrants.

Bien que les technologies numériques soient censées être une solution efficace pour réduire les émissions et lutter contre le changement climatique dans les exploitations agricoles, la dépendance croissante à quelques cultures de base fait que l'agriculture canadienne est moins résiliente face à l'aggravation des conséquences du changement climatique. L'essor des technologies numériques dans l'agriculture permet d'augmenter l'échelle d'exploitation, mais pose des problèmes de confidentialité des données et d'autonomie des agriculteurs, car de plus en plus de décisions sont prises au moyen d'algorithmes opaques. La numérisation génère également des quantités massives de données que les sociétés d'investissement agricole, les fournisseurs d'intrants et les négociants en matières premières utilisent pour améliorer leur capacité à tirer un meilleur profit des terres et des agriculteurs. L'efficacité de ces outils se traduit par une diminution des surplus au détriment des agriculteurs, des travailleurs, des consommateurs et des terres elles-mêmes.

La numérisation et l'automatisation sont considérées par certains comme une réponse à la pénurie de main-d'œuvre agricole. Pourtant, au Canada, la population croît plus rapidement que le taux d'emploi. La « pénurie » de main-d'œuvre s'explique davantage par la pression constante qu'exerce le secteur financier pour réduire la part du gâteau économique qui revient aux travailleurs et aux agriculteurs. Les dirigeants d'entreprise savent que les investisseurs financiers recherchent les opportunités les plus rentables et que, pour accéder à ces opportunités et les conserver, ils réduisent leurs coûts pour être compétitifs à l'échelle de l'économie. Quand les coûts de main-d'œuvre sont maintenus bas (faibles salaires, accélération du travail, embauche juste à temps, automatisation), une part plus importante des revenus se transforme en bénéfices. Pour les entreprises qui achètent des produits alimentaires, le maintien des revenus des agriculteurs à un niveau bas représente une mesure de réduction des coûts, sauf que cela a aussi pour effet d'inciter les

agriculteurs à travailler gratuitement ou à sous-payer leurs employés pour réussir à acquitter leurs coûts de production. L'agriculture canadienne dépend également de plus en plus du programme des travailleurs étrangers temporaires, qui prive ces derniers de leurs pleins droits (voir le chapitre Immigration). Le système alimentaire canadien ne devrait pas dépendre l'exploitation de ces gens. Au contraire, la législation, les programmes, les institutions et les mesures de soutien pourraient garantir des emplois agricoles dignes aux travailleurs canadiens et étrangers.

La concentration du pouvoir entre les mains des fournisseurs d'intrants, des sociétés de transport, des négociants et des transformateurs facilite l'augmentation des prix des intrants et la baisse des prix versés aux agriculteurs pour leurs produits. Malgré de récents changements, la *Loi sur la concurrence* reste inadéquate pour contrer le pouvoir de marché des multinationales agricoles dominantes avec lesquelles les agriculteurs canadiens doivent composer. Pour assurer l'équité et protéger l'intérêt du public, il faut que le gouvernement réglemente ces corporations. Une réglementation d'intérêt public garantirait leur transparence et les empêcherait de se délester des coûts liés à la protection de l'environnement, de la santé et de la main-d'œuvre.

Nos systèmes alimentaires nationaux, locaux et régionaux et leurs infrastructures ont déperé à cause de l'insuffisance des budgets fédéraux passés. Lors de la pandémie de COVID-19, des consommateurs ont commencé à s'approvisionner directement auprès des agriculteurs. La population canadienne a compris que les longues chaînes d'approvisionnement sont fragiles et que le soutien aux agriculteurs locaux favorise la sécurité alimentaire à long terme. En 2024, elle s'est élevée contre les profits réalisés par les grands supermarchés et elle s'est tournée vers des sources d'approvisionnement plus petites, indépendantes, locales, coopératives et agricoles. Il existe clairement un désir et une demande pour un système alimentaire plus localisé qui soutienne la prospérité des communautés, ainsi que pour un raccourcissement et un renforcement des chaînes d'approvisionnement. Le manque d'infrastructures et de capacités pour soutenir les emplois durables sont des facteurs limitants auxquels il faut remédier.

L'urgence climatique qui prend rapidement de l'ampleur est la perturbation la plus importante à laquelle l'agriculture est confrontée. Les températures mondiales ont augmenté de manière alarmante en 2023. D'une année à l'autre, pour ne pas dire d'une semaine à l'autre, les conditions agricoles sont de moins en moins prévisibles. Les conséquences sur notre approvisionnement alimentaire et sur les tensions sociales sont graves. Le stade de l'adaptation des programmes

d'adaptation marginale de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle de l'ensemble de l'économie a été dépassé. Il nous faut un soutien institutionnel solide—y compris un soutien au revenu—pour que les agriculteurs adoptent des méthodes moins polluantes en GES. Il faut aussi que les agriculteurs puissent constater que d'autres secteurs font leur juste part pour atténuer les émissions de GES.

À mesure que les effets du changement climatique s'aggravent, il faut que les agriculteurs puissent pouvoir bénéficier d'un accès fiable et rapide à des mesures de relance lorsque leur exploitation est touchée. Pour réduire les coûts et les impacts sur la production, les agriculteurs ont besoin d'outils et d'un soutien solides pour s'adapter au climat. Il faut également que les décideurs politiques reconnaissent que les impacts climatiques ne font pas que s'ajouter aux problèmes des agriculteurs : ils les multiplient parce qu'ils sont en interaction avec d'autres défis politiques et commerciaux. Une stratégie sérieuse et efficace d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets est nécessaire pour éviter les perturbations massives et interreliées que sont l'effondrement de la biodiversité et la crise de la sécurité alimentaire.

Mesures

Le BFA freinera la financiarisation des terres agricoles, notamment en supprimant l'admissibilité des fonds d'investissement agricoles aux REER et aux autres incitatifs fiscaux au placement immobilier dans les terres agricoles.

Le BFA développera un programme d'acquisition de terres agricoles exclues du marché dans les zones périurbaines de chaque province afin de s'assurer que les terres agricoles de classe 1 et 2 soient disponibles pour la production alimentaire à des taux de location/bail alignés sur la valeur de leur rendement alimentaire. Le programme achètera pour 3 milliards de dollars de terres agricoles par année. Cela favorisera à long terme la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance en milieu rural, tout en empêchant nos meilleures terres agricoles de devenir des zones d'étalement urbain ou des autoroutes. Les municipalités avant-gardistes protègent leurs sources d'eau potable en protégeant les bassins versants.

Le BFA protégera la valeur agricole à long terme des terres des « bassins alimentaires » des municipalités. Les agriculteurs qui produiront des denrées alimentaires destinées à être vendues dans les villes voisines en appliquant des méthodes de production à faibles émissions qui

protègent la qualité de l'eau et la biodiversité bénéficieront d'une sécurité d'occupation de ces terres.

Le BFA mettra en place un programme de retrait des terres sur 10 ans afin de convertir environ cinq millions d'acres (environ 5 % des terres cultivées) actuellement cultivés de manière non rentable (faible rendement, coût de production supérieur au rendement) en habitats pour la faune, en zones humides ou en terres boisées pour soutenir la biodiversité et la séquestration de carbone. L'effet mosaïque des petites zones d'habitat dispersées dans les zones agricoles aura également des effets bénéfiques sur la production, notamment en faisant augmenter les populations de pollinisateurs et de prédateurs des ravageurs. Les zones propices seront identifiées à l'aide d'images satellites et d'informations agronomiques. Les agriculteurs qui possèdent des terres admissibles se verront offrir 50 \$ l'acre par année pour leur conversion et leur maintien dans le programme de retrait.

Dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable, **le BFA veillera** à ce que les bénéficiaires du secteur privé ne soient plus admissibles au financement à la recherche et au développement dans le domaine de l'agriculture numérique, pour plutôt financer les institutions des secteurs public et coopératif afin de promouvoir les applications/plateformes locales d'agriculture numérique qui répondent à des critères de protection des renseignements personnels, de transparence et de démocratisation des données qui servent l'intérêt public.

Le BFA créera un cadre pour une filière d'immigration dédiée aux travailleurs agricoles et accordera à ces derniers les mêmes droits et privilèges que ceux dont bénéficient les travailleuses et travailleurs canadiens en vertu des lois du travail provinciales et territoriales (voir le chapitre Immigration). Le BFA mettra également en place une série de programmes d'emploi hors saison et veillera à ce que les travailleurs agricoles résidents et migrants aient accès à l'assurance-emploi pour assurer leur stabilité économique en dehors de la saison de croissance (voir le chapitre Assurance-emploi).

Le BFA éliminera le financement et les subventions aux programmes de carburants d'aviation durables. Cela permettra d'éviter que des précieuses terres destinées à la production alimentaire ne soient détournées au profit d'une production de carburants non durables. En ce qui concerne le transport longue distance, le BFA réorientera les subventions à la production de pétrole et de gaz vers le financement des transports en commun interurbains, du transport ferroviaire de passagers et d'autres infrastructures de transport sans émissions (voir les chapitres Fiscalité et Infrastructures, municipalités et transports en commun).

Le BFA augmentera de 25 % le financement des organismes de réglementation, notamment la Commission canadienne des grains, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, afin d'accroître leur capacité à réglementer efficacement dans l'intérêt public.

Le BFA réinstaurera des tests d'efficacité indépendants, multisites et pluriannuels obligatoires pour les suppléments autres que les engrais, qui seront mis en œuvre par l'ACIA. Le programme nécessiterait environ six employés et coûterait environ 2 millions de dollars par année.

Le BFA mettra en place un impôt sur les bénéficiaires exceptionnels à l'intention des corporations de la chaîne agricole/agroalimentaire, qui exercent souvent un monopole, afin de les empêcher d'utiliser leur pouvoir commercial pour prendre avantage sur les agriculteurs et les consommateurs (voir le chapitre Fiscalité).

Le BFA soutiendra la production, la transformation, le stockage et la distribution de denrées alimentaires à l'échelle locale, régionale et nationale, sous le contrôle des agriculteurs et des consommateurs (coopératives, associations sans but lucratif, petites et moyennes entreprises locales, etc.). Cela permettra d'élargir les choix des consommateurs à l'épicerie tout en conservant la circulation des dollars alimentaires au sein des communautés canadiennes.

Le BFA créera l'Agence de résilience agricole canadienne (ARAC), sur le modèle de l'ancienne Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)⁴. Ce nouvel organisme national de vulgarisation agricole axé sur le changement climatique soutiendra les efforts déployés par les agriculteurs pour atténuer les effets des perturbations climatiques en dirigeant et en coordonnant la réduction des émissions, le renforcement de la résilience, l'adaptation au changement climatique, la collecte de données, la recherche, l'éducation et la sensibilisation. Il mettra les agriculteurs en contact avec l'expertise qui leur permettra de développer conjointement les connaissances nécessaires pour soutenir la mise en pratique d'une agriculture à faibles émissions. Grâce à une structure décentralisée, 1 500 agrologues qui vivent localement et qui sont indépendants de l'influence des fournisseurs d'intrants fourniront des conseils fiables pour améliorer la résilience. Les changements soutenus par l'ARAC réduiront considérablement les pertes dues aux impacts climatiques et, ce faisant, le coût annuel des programmes de gestion des risques commerciaux. Ces changements seront financés en réaffectant les fonds des subventions à la promotion des exportations dont bénéficient actuellement les associations industrielles à forte consommation d'intrants.

Le BFA soutiendra l'accès aux mesures de santé et de sécurité au travail dont ont besoin les travailleurs agricoles exposés à la chaleur, à la fumée et à des températures anormalement froides dans les champs et les serres. Le BFA créera un programme de soutien à l'adaptation au changement climatique pour les employeurs agricoles admissibles en leur offrant des remises sur les équipements de sécurité liés à la chaleur, des compensations pour les coûts supplémentaires encourus en raison de l'augmentation des périodes de repos, de la reprogrammation des journées de travail pour bénéficier de temps plus frais, et de mesures telles que la fourniture d'ombre et de stations de refroidissement et l'amélioration de la ventilation dans les serres. **Le BFA partagera** les coûts d'un complément de salaire au titre de la « prime de risque » pour les travailleurs agricoles lorsque leur travail les expose à des risques climatiques graves et inévitables, tels qu'une chaleur extrême, la fumée d'un feu de forêt ou des évacuations dangereuses. **Le BFA couvrira** également les indemnités de secours en cas de catastrophe par le biais de prestations accélérées d'assurance-emploi (AE) pour remplacer les revenus perdus lorsque l'exploitation agricole devient inopérante en raison de catastrophes naturelles (voir les nouvelles mesures d'urgence proposées dans le chapitre Assurance-emploi).

Le BFA soutiendra le secteur horticole canadien par l'intermédiaire de l'ARAC et d'une programmation ciblée pour l'adaptation des infrastructures. La production de fruits et de légumes destinés à la consommation et à la transformation est essentielle pour la sécurité alimentaire du Canada, car elle raccourcit les chaînes d'approvisionnement et accroît la biodiversité agricole. L'horticulture étant particulièrement vulnérable aux perturbations climatiques, des efforts d'atténuation et d'adaptation réduiront considérablement les coûts, augmenteront les revenus et rendront le secteur plus résilient.

Notes

1 Statistique Canada, « Enquête sur la population active, mai 2024 », *Le Quotidien*, mai 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240607/dq240607a-fra.htm>.

2 Horizons de politiques Canada, *Perturbations à l'horizon*, Rapport 2024, https://horizons.service.canada.ca/fr/2024/perturbations/Perturbations_a_l-horizon_rapport_2024.pdf.

3 Alex Purdy, *Profitabilité dans le secteur de l'épicerie : Inflation, salaires et financiarisation*, Institut Broadbent, septembre 2023, <https://www.institutbroadbent.ca/profitabilite-dans-epicerie>.

4 Union nationale des fermiers, *L'UNF propose la création d'une agence canadienne pour la résilience des exploitations agricoles*, 2024, <https://www.nfu.ca/fr/publications/unf-propose-cfra/>.

Tableau 1.1 / Mesures du BFA sur agriculture

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Création d'un fonds fiduciaire pour les bassins alimentaires	96 \$	198 \$	297 \$
Conversion de 6 % des terres agricoles non rentables en habitats pour les espèces sauvages	11 \$	22 \$	34 \$
Élimination de la subvention aux carburants d'aviation durables	-10 \$	-10 \$	-10 \$
Augmentation de 25 % du financement annuel de base des organismes de réglementation	159 \$	156 \$	156 \$
Tests d'efficacité indépendants, multisites et pluriannuels obligatoires pour les suppléments autres que les engrais	2 \$	2 \$	2 \$
Soutien accru à la production, la transformation, le stockage et la distribution à l'échelle locale	210 \$	210 \$	210 \$
Création de l'Agence de résilience agricole canadienne	400 \$	400 \$	400 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier	-400 \$	-400 \$	-400 \$
Soutiens aux travailleurs agricoles pour l'adaptation au climat	50 \$	50 \$	50 \$
Adaptation de l'infrastructure horticole	100 \$	100 \$	

Anciens combattants militaires

Introduction

La réalité des anciens combattants canadiens a évolué de manière considérable depuis le milieu des années 1960, c'est-à-dire la dernière fois que le gouvernement fédéral a entrepris un examen indépendant complet des avantages et des services qui leur sont destinés.

Les programmes et services d'Anciens Combattants Canada (ACC) qui assurent des soins et un soutien aux anciens combattants malades et blessés et à leurs familles sont encore basés sur des programmes qui ont été élaborés pour répondre aux besoins des anciens combattants vieillissants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée. En 2021, ces anciens combattants n'étaient plus que 6 000 sur les plus de 135 000 clients d'ACC. Le profil démographique a énormément changé.

Des décennies de mesures législatives disparates et de solutions de fortune contraignent les vétérans d'aujourd'hui à se dépêtrer dans un labyrinthe complexe de prestations qui, souvent, ne répondent pas à leurs besoins. À titre d'exemple, des vétérans qui ont subi des blessures similaires sont indemnisés différemment selon l'endroit et le moment où ils ont servi. Le système actuel a également conduit à un manque de résultats équitables pour certaines sous-populations de vétérans (femmes et personnes de diverses identités de genre, personnes 2ELGBTQ+, personnes racisées, Autochtones, francophones, etc.) et il a échoué à répondre au nombre disproportionné de vétérans itinérants.

Ce chapitre présente le plan du BFA pour remédier à ces problèmes et développer une vision renouvelée et claire qui créera des résultats positifs pour les vétérans du Canada et leurs proches.

Vue d'ensemble

Mener une enquête sur les programmes et services

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Charte des anciens combattants en 2006, il y a eu des dizaines de changements législatifs, de nouveaux avantages et d'« améliorations » des programmes et des services destinés aux vétérans. Les nouvelles couches successives de règlements, de politiques et de critères d'admissibilité sont venues créer des duplications, des complexités, de la confusion, de la frustration et un sentiment chez les vétérans d'être trahis par l'institution. Dans un rapport publié en 2020¹, l'ombudsman des vétérans a appelé à un dialogue national afin de définir une vision et des résultats clairs pour les anciens combattants du Canada et leurs familles.

Il est temps qu'une enquête indépendante soit menée afin qu'ACC rende des comptes. Ce processus garantira que les besoins des vétérans malades et blessés, de leurs familles et de la communauté élargie et diversifiée des anciens combattants soient adéquatement satisfaits.

Fonder l'approche sur les besoins pour la santé et le bien-être des vétérans

Les Canadiennes et les Canadiens ont un devoir de diligence à l'égard des anciens combattants et le système actuel ne répond pas à leurs besoins. La transition vers le système médical civil pose toujours des problèmes et il est difficile d'avoir accès à des professionnels de la santé formés pour soigner les anciens combattants. Ces besoins de soins requièrent des médecins qui sont formés pour traiter les traumatismes sexuels dans le cadre du service militaire, les traumatismes liés au stress opérationnel, les douleurs chroniques, le syndrome de stress post-traumatique et les souffrances morales, entre autres.

Le budget 2024 prévoit 9,3 millions de dollars sur cinq ans pour financer la télémédecine pour les anciens combattants. Bien que la télémédecine puisse répondre aux besoins de certains vétérans, elle reste inefficace pour bon nombre d'entre eux. Dans une étude sur les expériences d'anciens combattants canadiens avec la télésanté², certains ont déclaré que ce n'est pas pratique, en particulier lorsqu'un test ou

un examen physique est nécessaire. Le traitement par télémédecine est moins efficace pour les problèmes de toxicomanie, les douleurs chroniques, la santé des femmes et d'autres problèmes. Des vétérans se sont sentis bousculés, se sont montrés préoccupés par le manque d'intimité à leur domicile, ont eu du mal à se concentrer, ont dû faire face à de longs temps d'attente, n'ont eu droit qu'à des accommodements limités pour pallier leurs déficiences auditives et visuelles, et ont été confrontés à des problèmes de communication qui ont conduit à des erreurs.

ACC devrait mettre en œuvre une approche qui fournisse aux médecins les outils et les ressources financières dont ils ont besoin pour fournir des soins en personne.

Réduire les arriérés en investissant dans le personnel d'ACC

Les problèmes identifiés jusqu'à présent sont aggravés par une éternelle réticence à financer correctement la dotation en personnel pour traiter les arriérés, les temps d'attente et la surcharge de travail des gestionnaires de cas. Ainsi, bien que des progrès aient été enregistrés au cours des dernières années, ACC n'atteint toujours pas la plupart de ses objectifs en matière de services, les décisions prenant souvent beaucoup plus de temps que prévu. À titre d'exemple, seuls 31 % des anciens combattants en attente de la révision d'une décision antérieure dans le cadre du programme de prestations d'invalidité ont attendu le délai prévu de 21 semaines après leur premier contact avec le Bureau de services juridiques des pensions pour que leur dossier soit prêt³. Pendant ce temps, le ratio vétérans/gestionnaires de cas atteint 31:1 et certains gestionnaires de cas ont jusqu'à 50 vétérans à leur charge.

Il faut investir dans les ressources humaines pour faire en sorte que les problèmes soient traités dans des délais raisonnables.

S'appuyer moins sur la privatisation pour améliorer le programme de réadaptation

En 2021, ACC a conclu un contrat d'une valeur de 560 millions de dollars pour une durée initiale de cinq ans et demi avec Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens (PSRVC), un partenariat privé entre Lifemark Health Group et WCG International Consultants. PSRVC a pour mandat d'administrer le programme de réadaptation d'ACC (auparavant administré par Croix Bleue Medavie). Le Syndicat des employé-e-s des Anciens combattants (SEAC) a dénoncé l'absence de consultation et d'information, et il craint que le contrat ne permette pas d'offrir des services de qualité aux vétérans⁴. Il a également calculé que le

contrat coûte 25 % de plus que si la prestation des mêmes services était effectuée par la fonction publique.

Les vétérans ont aussi critiqué cette décision. L'un d'entre eux a déclaré au *Ottawa Citizen* que la privatisation a donné lieu à des expériences traumatisantes : « J'ai été traité non pas comme un vétéran ou un client, mais plutôt comme quelqu'un qu'on fait entrer, qu'on paye et qu'on pousse vers la sortie »⁵. Les fournisseurs ont publié une lettre ouverte dans laquelle ils soulèvent de nombreux drapeaux rouges au sujet de l'entente, notamment le fait que Lifemark n'a pas tenu compte de la nature complexité de la clientèle et n'a pas mentionné les traumatismes ou le syndrome de stress post-traumatique dans la documentation envoyée à ses fournisseurs de services⁶.

Une étude du Comité permanent des anciens combattants⁷ a mis en évidence plusieurs problèmes liés au nouveau programme de réadaptation : un risque de désengagement des professionnels ayant une longue expérience du travail avec les vétérans, un manque de surveillance (le PSRVC est responsable d'évaluer son propre rendement) et un manque de renseignements fournis aux gestionnaires de cas, aux vétérans et aux fournisseurs de services.

En bref, ce contrat fournit un service de qualité inférieure à celui qu'une fonction publique expérimentée pourrait fournir, et ce, à un coût plus élevé.

Assurer un traitement équitable aux femmes vétérans

Le 12 juin 2024, le Comité permanent des anciens combattants a publié le rapport *Plus jamais invisible. Les expériences des vétérans canadiennes*. Ce rapport contient 42 recommandations⁸ axées sur des domaines qui auront un impact significatif sur la situation des femmes vétérans⁹, notamment la recherche, la réponse aux besoins médicaux et sanitaires spécifiques, la reconnaissance-commémoration, et l'élimination des obstacles aux services et au soutien.

Dans les systèmes militaires et d'anciens combattants, y compris en matière de soins de santé, on a tendance à ne pas tenir compte du genre. Il en résulte des préjugés systémiques, des lacunes dans la recherche et des taux accrus de blessures et de maladies, qui se traduisent par une incidence inutilement élevée des libérations pour raisons médicales chez les femmes (jusqu'à 47 % des libérations de l'armée chez les femmes pourraient avoir un motif d'ordre médical¹⁰). Cette invisibilité du genre crée également des obstacles à l'accès des femmes vétérans aux prestations et aux programmes d'ACC.

Une application cohérente et transparente des objectifs des lignes directrices sur l'équité en matière de sexe et de genre dans le domaine de la recherche (Sex and Gender Equity in Research Guidelines, ou SAGER), de l'Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre (ACSG) et de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) au sein d'ACC est impérative pour analyser et évaluer pleinement l'impact de ses programmes sur le genre et la diversité, et pour garantir des résultats et des changements équitables¹¹.

Les effets spécifiques du service militaire sur la santé physique et mentale et le bien-être des vétérans doivent être reconnus et pris en compte au sein des Forces armées canadiennes (FAC) et par les services d'indemnisation et de soutien d'ACC. À titre d'exemple, ACC s'est engagé à mettre à jour ses outils et ses lignes directrices pour l'évaluation des prestations d'invalidité et à appliquer l'approche fondée sur l'ACS+. Bien qu'une partie du travail soit faite, la mise en œuvre de cette initiative est toujours « en attente ».

Remédier à l'itinérance chez les vétérans

Les vétérans sont deux à trois fois plus susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance que le reste de la population. On estime que le nombre de vétérans sans domicile fixe au Canada se situe entre 2 400 et plus de 10 000¹². Une étude de l'École Max Bell de politiques publiques de l'Université McGill montre que le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans, mis sur pied par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, était un pas dans la bonne direction, mais comportait des lacunes notables. L'étude constate que les organismes de prestation de services aux vétérans aux capacités déjà limitées se voient confier trop de responsabilités, que les priorités de financement ne sont pas clairement établies, que l'accent n'est pas mis sur la prévention et que les investissements dans les solutions aux problèmes de données ne sont pas suffisants.

Les femmes vétérans sont particulièrement touchées : elles représentent 30 % des vétérans sans domicile et leur expérience de l'itinérance est différente de celle des hommes. À titre d'exemple, les femmes sont plus susceptibles d'avoir des personnes à charge, d'avoir subi des violences de la part d'un partenaire intime et d'avoir vécu des traumatismes sexuels dans le cadre du service militaire. Dans ce dernier cas, d'ailleurs, les femmes sont 4,4 fois plus susceptibles d'être sans domicile. Les services actuellement offerts par ACC et les refuges pour itinérants s'adressent aux hommes célibataires et ne répondent pas aux besoins des femmes et des personnes de diverses identités de genre.

Pour combler ces lacunes, il faut investir dans le personnel et l'administration, ainsi que dans des programmes directs à l'intention des anciens combattants. Ces investissements doivent prendre en considération les facteurs spécifiques aux diverses identités de genre.

Mesures

Le BFA mènera une enquête approfondie, complète et indépendante afin de s'assurer que tous les vétérans et leurs familles reçoivent les soins, les avantages et le soutien dont ils ont besoin, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin. Cette enquête débouchera sur un rapport contenant des recommandations tangibles et mesurables.

Le BFA adoptera une approche proactive de la prestation de services, plutôt que réactive, en procédant à l'inscription de tous les anciens combattants non inscrits (plus de 330 000) grâce à un nouveau financement de 2 millions de dollars par année. ACC a adopté une approche limitée de la prestation de services qui répond seulement aux vétérans qui recherchent activement ces services. L'inscription de tous les anciens combattants auprès d'ACC permettrait de mieux comprendre la population des vétérans et faciliterait la conception d'avantages ciblés¹³.

Le BFA fournira des fonds pour les soins en santé professionnelle (en particulier pour les vétérans qui n'ont pas de médecin de famille) et offrira aux médecins une formation sur les traumatismes sexuels dans le cadre du service militaire, les traumatismes liés au stress opérationnel, la douleur chronique, le syndrome de stress post-traumatique, la toxicomanie, la documentation d'ACC, etc.

Le BFA financera des séances obligatoires de formation approfondie en présentiel à l'intention de l'ensemble du personnel d'ACC sur les meilleures pratiques à adopter face aux traumatismes et aux problématiques découlant de la violence.

Le BFA ne renouvellera pas le contrat privé avec Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens. Il confiera l'administration du programme de réadaptation d'Anciens Combattants à la fonction publique.

Le BFA améliorera le financement afin d'augmenter le nombre d'employés nommés pour une durée indéterminée et de gestionnaires de cas.

Le BFA fournira un financement pour consolider et améliorer les programmes de transition existants des FAC-ACC (y compris les

programmes visant à cibler les facteurs de risque de l'itinérance). Les fonds serviront à augmenter le nombre de gestionnaires de cas, à permettre la collecte de données sur les facteurs de risque, ainsi qu'à offrir des services de counselling prélibératoire et un programme de transition qui comprend des services de transition de carrière, de réintégration dans la collectivité et de littératie en matière de santé mentale.

Le BFA financera et mettra en œuvre un programme de recherche structuré et à long terme sur les femmes militaires et les vétérans, ainsi qu'une recherche spécifique et multiministérielle sur les femmes incluant la GRC, les FAC et ACC.

Le BFA accélérera la mise à jour des Lignes directrices sur l'admissibilité au droit à pension et de la Table des invalidités sous l'aspect des conditions médicales affectant les femmes, et il appliquera un processus SAGER, ACSG et ACS+ transparent afin d'éliminer les préjugés liés au genre.

Le BFA intégrera les organismes d'aide aux vétérans dans les systèmes d'information sur la gestion des personnes en situation d'itinérance afin de mieux recueillir les données sur les vétérans itinérants et de leur fournir des services.

Le BFA mettra en place un programme de certificats de logement qui versera un supplément de loyer individualisé aux vétérans itinérants.

Le BFA demandera à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de dédier aux anciens combattants une part des fonds de la Stratégie nationale sur le logement afin de financer des projets de logements et de fournir un capital sous la forme de prêt à faible taux d'intérêt ou de prêt-subvention (voir le chapitre Logement abordable et itinérance).

Notes

¹ Bureau de l'ombudsman des vétérans, *Indemnisation des vétérans canadiens : Une analyse comparative des régimes d'avantages*, 2020, <https://ombudsman-veterans.gc.ca/fr/publications/revues-systemiques/indemnisation-analyse>.

² Deanna L. Walker, M.S. Nouri, R.A. Plouffe, J.J. W. Liu, T. Le, C.A. Forchuk, D. Garlaga, K. St-Cyr, A. Nazarov et J.D. Richardson, « Telehealth experiences in Canadian veterans: associations, strengths and barriers to care during the COVID-19 pandemic », *BMJ Military Health*, 12 mai 2023, <https://militaryhealth.bmj.com/content/early/2023/05/11/military-2022-002249>.

³ Anciens Combattants Canada, *Résultats relatifs aux normes de service : 2022-2023 et 2023-2024 (résultats cumulatifs de l'année)*, Gouvernement du Canada, 24 mars 2024, <https://www.veterans.gc.ca/fr/propos-dacc/ce-que-nous-faisons/normes-de-service>.

- 4 Emmanuel Dubourg, *Nouveau contrat pour l'administration du programme de réadaptation d'Anciens Combattants Canada*, Rapport du Comité permanent des anciens combattants, juin 2023, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/ACVA/Reports/RP12515046/acvarp11/acvarp11-f.pdf>.
- 5 Catherine Morrison, « Unions and veterans decry privatization of rehabilitation services », *Ottawa Citizen*, mars 2023, <https://ottawacitizen.com/news/local-news/unions-and-veterans-decry-privatization-of-rehabilitation-services>.
- 6 Lee Berthiaume, « Rehab contract sparks new fight between veterans and the Liberal Government », *La Presse canadienne*, 12 février 2023, https://www.thecanadianpressnews.ca/health/rehab-contract-sparks-fresh-battle-between-veterans-and-the-liberal-government/article_afccf23a-c02b-5f51-a1b2-595155408ecc.html.
- 7 Emmanuel Dubourg, *Nouveau contrat pour l'administration du programme de réadaptation d'Anciens Combattants Canada*, Rapport du Comité permanent des anciens combattants, juin 2023, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/ACVA/Reports/RP12515046/acvarp11/acvarp11-f.pdf>.
- 8 Emmanuel Dubourg, *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétérans canadiennes*, Rapport du Comité permanent des anciens combattants, juin 2024, <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/441/ACVA/Reports/RP13177333/acvarp15/acvarp15-f.pdf>.
- 9 Le BFA reconnaît que le terme « femmes » inclut l'intersectionnalité des personnes autochtones, 2ELGBTQ+ et racisées.
- 10 *Ibid.*
- 11 Maya Eichler, « Equity in Military and Veteran Health Research: Why It Is Essential to Integrate a Sex and Gender Lens », *Journal of Military, Veteran and Family Health*, 2021.
- 12 Taylor Chase, Alison Clement, Sandrine Desforges et Anmol Gupta, *Addressing Veteran Homelessness in Canada*, École Max Bell de politiques publiques, Université McGill, juillet 2023, https://www.mcgill.ca/maxbellschool/files/maxbellschool/ofha_veteran_homelessness_policy_brief_-_2023.pdf.
- 13 *Ibid.*

Tableau 2.1 / Mesures du BFA sur anciens combattants

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Financement d'une enquête indépendante pour s'assurer que les anciens combattants reçoivent les soutiens dont ils ont besoin	5 \$	5 \$	
Inscription de tous les anciens combattants non inscrits (plus de 330 000)	2 \$	2 \$	2 \$
Formation des médecins sur les problématiques spécifiques aux anciens combattants	5 \$	5 \$	
Formation approfondie à l'intention de l'ensemble du personnel d'ACC sur les meilleures pratiques à adopter face aux traumatismes et aux problématiques découlant de la violence	13 \$	13 \$	
Transfert à l'interne du programme Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens	-25 \$	-25 \$	-25 \$
Embauche de gestionnaires de cas et de personnel pour réduire les délais		45 \$	45 \$
Amélioration des programmes de transition existants des Forces armées canadiennes - Anciens combattants Canada	59 \$	60 \$	61 \$
Mise en œuvre d'un programme de recherche structuré et à long terme sur les femmes militaires et les vétéranes	5 \$	5 \$	5 \$
Intégration des organismes d'aide aux vétérans dans les systèmes d'information sur la gestion des personnes en situation d'itinérance afin de mieux recueillir les données sur les vétérans itinérants	3 \$		
Versement d'un supplément au loyer individualisé aux vétérans itinérants	152 \$	156 \$	159 \$

Arts et culture

Introduction

Les manifestations artistiques nous interpellent, nous divertissent et nous instruisent. Elles nous renvoient à nous-mêmes et au monde. Ce sont des vecteurs de cohésion sociale, de dialogue interculturel, de santé et de bien d'autres choses encore. Le secteur des arts et de la culture brasse aussi de grosses affaires. Le Conference Board du Canada a publié par le passé que ce secteur représentait 7,4 % du PIB, en incluant les contributions directes, indirectes et induites¹. En 2021, les exportations culturelles ont représenté 18,3 milliards de dollars² et le secteur des arts et de la culture a employé 685 000 personnes³.

Mais le secteur fait face à des défis importants en 2024, notamment l'augmentation des coûts, la baisse des audiences, l'évolution des modèles commerciaux, la concurrence accrue pour un financement public limité et la diminution des soutiens financiers privés.

Vue d'ensemble

D'importantes institutions à travers le pays rencontrent des difficultés importantes. Le Festival international du film de Toronto et le Festival de photographie Contact ont perdu leurs principaux commanditaires. Des événements et des sites bien établis ont fermé ou réduit leurs activités, notamment le Festival Juste pour rire de Montréal, Hot Docs de Toronto et les Fringe Festivals de Toronto, d'Edmonton et de Vancouver. Le Regina Folk Festival, le Vancouver Folk Festival, le Blue Bridge Repertory Theatre

de Victoria et le centre de gravure Open Studio de Toronto sont en difficulté. Plusieurs autres événements et sites de moindre envergure ont fermé leurs portes aux quatre coins du Canada. Artscape, un organisme sans but lucratif qui offre des espaces de vie et de travail aux artistes visuels de Toronto, a été mis sous séquestre.

Les causes de ces difficultés sont multiples : les producteurs, éditeurs et artistes sont confrontés à des coûts croissants et à des revenus en baisse. Le public n'est pas revenu après la pandémie. Les technologies numériques n'arrêtent pas de remodeler fondamentalement les modèles commerciaux. Les commandites et les dons philanthropiques sont en train de disparaître. L'IA devient une menace importante pour les artistes-interprètes, les écrivains et d'autres créateurs.

En mars 2024, la Canadian Association of Professional Theatres a indiqué que dans le domaine des arts de la scène⁴ :

- les dépenses d'exploitation moyennes ont augmenté de 35 % à 41 % par rapport à 2019;
- le taux national de fréquentation du public est inférieur de 46 % à celui de 2019;
- les dons philanthropiques sont en baisse de 45 %;
- le financement public n'a pas suivi le rythme de croissance du secteur.

L'allocation de 31 millions de dollars sur deux ans que le budget fédéral de 2024 prévoit pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts est la bienvenue, mais ce n'est qu'une mesure palliative.

L'émergence des services de diffusion en continu a complètement bouleversé les modèles commerciaux traditionnels. Selon la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI)⁵, les revenus de l'industrie mondiale de la musique ont diminué de 1999 à 2014. Ils n'ont recommencé à augmenter et n'ont réussi qu'en 2021 à dépasser le niveau de 1999. La diffusion en continu représente aujourd'hui 67,3 % des recettes totales. Autrefois, les recettes étaient tirées des ventes d'albums, favorisées par les tournées. Aujourd'hui, la musique est diffusée en flux numérique peu payant pour les artistes, qui tirent désormais leurs revenus des tournées. Bien que les services mondiaux de diffusion en continu versent des redevances, les artistes émergents et les musiciens de studio ne touchent que quelques centimes. Même avant la pandémie, de petites salles de concert locales—incubateurs des futures générations de talents locaux—avaient commencé à disparaître dans tout le Canada. Le budget 2024 prévoit 32 millions de dollars sur deux ans pour le Fonds

de la musique du Canada, ce qui n'est pas suffisant. S'appuyant sur la nouvelle *Loi sur la diffusion continue en ligne*, le CRTC a imposé aux diffuseurs étrangers de contribuer à la production de contenu canadien à hauteur de 5 % de leurs recettes brutes annuelles au Canada. Comme cette mesure s'applique à Spotify et à d'autres services de diffusion de musique en continu, la musique canadienne commencera bientôt à recevoir de nouveaux fonds dont elle a urgemment besoin.

La situation du cinéma, de la télévision et des médias numériques est complexe. Alors que le public a adopté les services de diffusion en continu, qui sont en majorité étrangers, les revenus des radiodiffuseurs traditionnels diminuent. Le réseau de Radio-Canada a subi d'importantes coupes budgétaires. Lorsque CTV, Corus et Global ont vu leurs revenus diminuer, ils ont demandé au CRTC de réduire leur obligation de programmer du contenu canadien, en particulier des programmes d'intérêt national.

En 2022-2023, la production cinématographique et télévisuelle du Canada a atteint un niveau record de 12,19 milliards de dollars. Celle des services étrangers se chiffre 6,86 milliards de dollars, ce qui marque une augmentation importante au cours des cinq dernières années. Le total de la production canadienne de longs métrages et de la production interne des diffuseurs en 2022-2023 a été de 1,66 milliard de dollars, soit un peu plus qu'il y a cinq ans. La production télévisuelle canadienne a augmenté au cours des cinq dernières années pour atteindre 3,62 milliards de dollars⁶.

Mais ces chiffres positifs cachent des tendances inquiétantes. Depuis 2017, les revenus des radiodiffuseurs canadiens ont diminué, entraînant une baisse de 30 % de leur contribution aux fonds de radiodiffusion qui, parallèlement aux programmes gouvernementaux, subventionnent les dramatiques, les documentaires, l'expression locale, les émissions d'information et la musique de la télévision canadienne⁷. L'industrie américaine est elle aussi en pleine mutation. La fréquentation des salles de cinéma est en baisse et les grands studios sont en déclin. Les grèves des scénaristes et des acteurs en 2023 ont entraîné une diminution des services aux productions au Canada. Et les services de diffusion en continu affrontent des vents contraires. Netflix a récemment annoncé la suppression de plus de 100 émissions⁸. L'âge d'or de la production de films et de programmes télévisés par les services de diffusion en continu est révolu. Les services comme Netflix, Disney+ et Prime Video d'Amazon réduisent leur production, augmentent leurs prix et multiplient les publicités⁹.

Le budget 2024 a alloué 100 millions de dollars sur deux ans à Téléfilm Canada. La décision du CRTC en vertu de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* obligera les diffuseurs de films et d'émissions de télévision étrangers à contribuer à la production de films, d'émissions de télévision et de contenus médiatiques canadiens à hauteur de 5 % de leurs recettes brutes enregistrées au Canada chaque année. En vertu de la *Loi sur les nouvelles en ligne*, Google a accepté de verser 100 millions de dollars par année (indexés à l'inflation) aux services de nouvelles canadiens. Ces mesures devraient stabiliser les opportunités pour les producteurs de contenu canadien à court terme.

D'après un rapport de juillet 2022, les recettes des éditeurs de livres ont diminué de 3,3 % par rapport à 2019.

Mesures

Le BFA 2025 répond à la crise dans les arts et la culture en prenant les mesures qui suivent.

Le BFA élargira les crédits d'impôt remboursables à tous les secteurs afin d'encourager l'investissement privé dans la production d'œuvres artistiques et culturelles.

Le Canada offre actuellement des crédits d'impôt remboursables basés sur la main-d'œuvre, principalement par le biais du Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne et du Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique. Les provinces offrent des crédits complémentaires aux producteurs de films et d'émissions de télévision ou des incitations similaires. Le Québec offre un crédit d'impôt remboursable aux producteurs de spectacles sur scène, et l'Ontario, un crédit d'impôt remboursable aux éditeurs de livres.

Le BFA offrira un crédit d'impôt remboursable de 30 % aux producteurs de toutes les formes d'œuvres artistiques et culturelles canadiennes. Le crédit est basé sur les dépenses de main-d'œuvre admissibles, y compris les salaires, honoraires, indemnités journalières et autres rémunérations. Les paiements aux artistes et autres talents créatifs sont inclus. Le crédit sera accordé aux producteurs canadiens admissibles de films, de télévision, de médias numériques, d'animation, de spectacles sur scène, de livres, de magazines, d'arts visuels, d'artisanat et d'autres formes d'expression artistique et culturelle.

Le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces pour veiller à ce que les programmes de crédit d'impôt soient complémentaires et encouragent efficacement les investissements du secteur privé dans l'ensemble des arts et de la culture.

Le BFA fournira 100 millions de dollars supplémentaires par année au Conseil des arts du Canada. Compte tenu de la crise des arts et de la culture, le Conseil des arts du Canada sera exempté du programme de recentrage des dépenses gouvernementales, qui réduirait son financement de 7,3 millions de dollars pour la seule année 2025-2026. Ce nouveau financement permettra au Conseil :

- de mettre en œuvre des programmes pertinents pour les artistes autochtones, noirs, de diverses identités de genre, handicapés, âgés et d'autres communautés marginalisées en quête d'équité.
- de fournir des subventions de fonctionnement supplémentaires aux organismes de services artistiques, qui sont essentiels à la santé et à la vitalité du secteur.

La répartition de ces fonds ne sera pas basée sur le modèle actuel du Conseil, qui favorise les artistes établis. Elle sera établie en étroite collaboration avec chaque communauté afin de répondre à des besoins spécifiques et diversifiés. Cette démarche est nécessaire pour remédier aux inégalités persistantes dans le domaine des arts et de la culture. Il y aura notamment un programme de mentorat qui rémunérera les mentors pour les connaissances et les compétences qu'ils acceptent de transmettre à la nouvelle génération d'artistes.

Le BFA ciblera des mesures de soutien aux artistes professionnels, qui constituent le cœur du secteur : écrivains, musiciens, interprètes, concepteurs, artistes visuels, compositeurs, danseurs, éditeurs, chanteurs, conteurs, réalisateurs, chorégraphes, artisans et bien d'autres encore, dans toutes les collectivités et sur tous les médiums. Les artistes ont fait le virage vers les médias numériques. On compte plus de 202 000 artistes professionnels, soit environ 1 % de la population active totale¹⁰. Cependant, c'est chez les artistes que la pratique du travail à la demande est la plus répandue. La plupart travaillent d'un contrat à l'autre, pour un revenu faible, fluctuant et incertain. Depuis longtemps, le revenu individuel médian des artistes professionnels est inférieur d'environ 44 % à celui de l'ensemble des travailleuses et travailleurs canadiens¹¹.

Le BFA modifiera la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour faire en sorte que le revenu artistique professionnel à concurrence de 10 000 \$ soit admissible à un crédit d'impôt remboursable de 15 %. Ce crédit sera

réduit à 7,5 % pour les artistes dont le revenu familial total dépasse la médiane de tous les artistes et sera éliminé pour les artistes dont le revenu familial total dépasse la médiane de l'ensemble des travailleuses et travailleurs¹². Ce crédit d'impôt constitue une puissante incitation à la créativité pour les artistes qui luttent afin de vivre de leur art, notamment les artistes autochtones, noirs et d'autres communautés racisées, les artistes issus de la diversité, les artistes plus âgés et les artistes émergents. Les définitions et les contrôles nécessaires sont fournis dans le *Folio de l'impôt sur le revenu S4-F14-C1, Artistes et écrivains* et dans la *Loi sur le statut de l'artiste*. Lorsque le revenu minimum vital (Revenu de subsistance canadien, ou RSC) sera pleinement mis en œuvre (voir le chapitre Revenus et pauvreté), le crédit d'impôt remboursable sera réexaminé.

Le BFA assurera l'équité fiscale aux artistes professionnels en leur permettant d'effectuer une moyenne rétrospective de leurs revenus sur quatre ans. Les artistes visuels peuvent passer de nombreuses années à préparer des œuvres avant qu'elles soient exposées et vendues. Un écrivain peut passer de nombreuses années sur un scénario avant qu'il devienne un film et génère des revenus. Mais les revenus que ces artistes perçoivent sont imposés l'année où ils sont perçus. Selon son lieu de résidence et son revenu total, un artiste peut payer jusqu'à 16 % d'impôt de plus que si ce revenu était réparti uniformément sur ses années de création¹³.

De nombreux artistes et travailleuses et travailleurs du secteur culturel doivent travailler en dehors du secteur entre deux contrats. Lorsque cela se produit, leur employeur et eux-mêmes cotisent au régime d'assurance-emploi (AE). Mais lorsqu'ils sont sans travail (que ce soit en tant qu'artistes ou dans le cadre d'un autre emploi), plusieurs ne réussissent pas à toucher de prestations régulières de l'AE, même s'ils y sont admissibles¹⁴. La Commission de l'assurance-emploi du Canada élaborera des règles afin d'intégrer pleinement et équitablement les artistes professionnels dans le système d'AE. Les artistes professionnels et leurs clients paieront des cotisations, et les artistes auront droit à des prestations régulières selon un modèle basé sur le revenu total gagné (plutôt que sur les semaines travaillées) par périodes de quatre semaines. Ce modèle ne devrait pas avoir d'incidence sur les revenus du régime, sauf dans des circonstances extraordinaires, telles qu'une pandémie.

Notes

- 1 Conference Board du Canada, *Valuing Culture: Measuring and Understanding Canada's Creative Economy*, Ottawa, 28 juillet 2008.
- 2 Conseil des arts du Canada, *Commerce des produits de la culture et du sport (CPCS)*, 2024, <https://conseildesarts.ca/recherche/repertoire-des-recherches/2023/10/commerce-des-produits-de-la-culture-et-du-sport>.
- 3 Statistique Canada, *Compte satellite de la culture*, 2024, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/publications-generales/compte-satellite-culture.html>.
- 4 Association professionnelle des théâtres canadiens, *An Urgent Call to Support Canadian Theatres*, 2024, <https://www.pact.ca/news/an-urgent-call-to-support-canadian-theatres>.
- 5 Fédération internationale de l'industrie phonographique, *Global Music Report 2024*, 2024, <https://globalmusicreport.ifpi.org/>.
- 6 Association canadienne des producteurs médiatiques, *Profil 2023 : Un rapport économique sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada*, 2024, https://cmpa.ca/wp-content/uploads/2024/05/PROFIL_2023-French.pdf.
- 7 Howard Law, « Golly, it's a Netflix tax », *CARTT*, 14 juin 2024, <https://cartt.ca/analysis-golly-its-a-netflix-tax/>.
- 8 Lucas Shaw, « Netflix Cuts Over 100 Shows in Major Programming Shift », *Bloomberg*, 7 janvier 2024, <https://www.bloomberg.com/news/newsletters/2024-01-07/netflix-cuts-over-100-shows-from-programming-slate>.
- 9 Amrita Khalid, « Release dates and trailers for the biggest streaming movies and tv shows in 2024 », *The Verge*, 8 juin 2024, <https://www.theverge.com/24065499/netflix-disney-plus-max-release-date-trailer-streaming-calendar/archives/4>.
- 10 Kelly Hill, *Profil statistique des artistes au Canada en 2016*, Hill Strategies Recherche Inc., 2019, https://hillstrategies.com/wp-content/uploads/2019/11/rsa49_artistes_canada2016_revise.pdf.
- 11 *Ibid.*
- 12 Kelly Hill, 2019. Dans le recensement de 2016, le revenu familial médian des artistes se chiffrait à 57 800 \$ et celui des ménages en général, à 86 500 \$.
- 13 ACTRA, *Submission to the Department of Finance Consultations on Tax Planning Using Private Corporations*, octobre 2017.
- 14 Garry Neil, *Prestations spéciales de l'assurance-emploi pour les travailleuses et travailleurs autonomes : Incidence sur les artistes et les travailleuses et travailleurs culturels*, Conseil des ressources humaines du secteur culturel, avril 2010, <https://www.culturalhrc.ca/sites/default/files/research/CHRC-EI-report-self-employed-fr.pdf>.

Tableau 3.1 / Mesures du BFA sur arts et culture

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Élargissement du crédit d'impôt pour la production de films ou de vidéos à tous les secteurs artistiques et augmentation du taux de remboursement à 30 %	554 \$	554 \$	554 \$
Financement au Conseil des arts du Canada pour des programmes inclusifs	100 \$	100 \$	100 \$
Crédit d'impôt remboursable sur le revenu artistique professionnel	37 \$	37 \$	37 \$
Possibilité pour les artistes d'effectuer une moyenne rétrospective des revenus sur quatre ans	5 \$	5 \$	5 \$

Assurance-emploi

Introduction

La modernisation du régime d'assurance-emploi (AE) se fait toujours désirer. On attend les mesures qui permettront à des dizaines de milliers de personnes d'avoir accès aux prestations et qui rempliront la promesse d'une AE adaptée au 21^e siècle¹. Le Canada est toujours confronté à un taux de prestataires de l'assurance-emploi historiquement bas — environ 40 % des chômeurs. En 1989, 83 % des chômeurs recevaient des prestations régulières. En 1998, dans la foulée d'un certain nombre de réformes hostiles aux travailleuses et travailleurs, le taux était deux fois moins élevé, soit 42 %, ce qui correspond à peu près à la situation actuelle².

L'AE est un programme social essentiel financé par des cotisations salariales et patronales. Ses dépenses devraient atteindre 28,96 milliards de dollars³ en 2025. C'est la principale source de remplacement du revenu en cas de perte d'emploi, de mise à pied, de cessation d'activité pendant un congé parental ou de soignant, ou pour cause de maladie ou d'accident. Le programme finance les services de formation et de placement que les provinces et les territoires fournissent dans le cadre d'ententes sur le marché du travail conclues avec le gouvernement fédéral⁴.

Depuis le budget 2024, les mesures prises pour améliorer l'AE se sont limitées à prolonger les prestations de maladie à 26 semaines et à accorder cinq semaines de plus pour les emplois saisonniers de régions ciblées.

Cela ne suffit pas pour offrir de meilleures prestations à un plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs.

Vue d'ensemble

Il est de plus en plus urgent de réparer le système d'assurance-emploi et d'en ouvrir l'accès à un plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs.

L'AE est le stabilisateur économique automatique le plus important en cas de choc économique généralisé et lorsque des communautés entières sont ébranlées. Avec la pandémie, on a clairement vu ce qui se passe lorsque l'AE n'est pas maintenue en bon état de fonctionnement.

L'AE pourrait et devrait faire beaucoup plus en cette époque où les situations d'urgence se chevauchent. Nous avons besoin d'un programme qui fasse mieux son travail qu'actuellement—et qui soit mieux positionné pour faire face au changement climatique et à ses répercussions, qu'il s'agisse d'inondations, d'incendies ou de pandémies, et pour surmonter les perturbations propres au marché du travail, comme la multiplication des emplois occasionnels et temporaires, la robotisation et l'IA, ainsi que la nouvelle place qu'occupent les travailleuses et travailleurs migrants au sein de notre population active.

En tenant compte des orientations fournies par le Groupe de travail interprovincial sur l'assurance-emploi et d'autres organismes régionaux et nationaux⁵, le BFA 2025 entreprendra un travail sérieux de réparation de notre système d'AE.

En meilleure adéquation avec un système social d'assurance tripartite, le BFA instaurera une nouvelle contribution annuelle par laquelle le gouvernement paiera sa « juste part », soit 20 % des coûts du programme d'assurance-emploi. Ces coûts comprennent les prestations de la Partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi* (prestations régulières, spéciales, de travail partagé, de pêcheur et prestations améliorées de soutien à la formation), les transferts aux provinces et aux territoires en vertu des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) de la Partie II de la Loi, ainsi que les coûts administratifs. Les employeurs et les employés continueront de partager les coûts restants du programme au moyen de cotisations fixées selon un rapport de 1,4 pour 1. Un taux ajusté s'appliquera aux travailleuses et travailleurs indépendants pour la couverture d'une nouvelle série de « prestations spéciales plus », incluant une prestation de soutien à la formation améliorée. La « juste part » du gouvernement permettra aux entreprises et aux travailleuses et travailleurs de mieux prévoir les cotisations et soutiendra les mesures du BFA qui suivent, dont le but est d'élargir l'accès à l'AE et d'en améliorer les prestations.

Mesures

Le BFA introduira un nouveau *Programme de mesures d'urgence de l'AE*, une innovation qui exploitera le système d'AE pour fournir un soutien plus efficace et plus constant dans les cas d'urgence. Le déclenchement du programme sera actionné par une déclaration officielle du gouvernement fédéral et le coût des améliorations apportées au système d'AE sera assumé par le Trésor.

Déjà, en 2019, la nécessité de ces mesures avait été anticipée par le parti du gouvernement, qui proposait une prestation d'AE en cas de catastrophe dans sa plateforme pré-pandémie⁶. Puis, en 2023, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes recommandait que le gouvernement « réforme et bonifie le programme d'assurance-emploi afin de remédier aux failles exposées lors de la pandémie »⁷. Il est essentiel que le Canada organise dès maintenant une réponse automatique et prévisible aux catastrophes naturelles et aux urgences liées au climat, de plus en plus fréquentes, sans attendre la dernière minute et le bon vouloir politique.

La pandémie a mis en évidence le prix élevé que nous a coûté la négligence à l'égard du système d'assurance-emploi, notre principal stabilisateur économique automatique. Il faut mieux nous préparer avec des mesures d'AE légiférées pour faire face aux inondations, ouragans, incendies de forêt, tempêtes de verglas, pandémies et autres phénomènes qui touchent l'ensemble du pays. Ces mesures assoupliront les conditions habituelles d'admissibilité à l'AE, et les travailleuses et travailleurs des régions touchées se verront automatiquement accorder des heures d'AE supplémentaires et une période plus longue pour calculer les heures accumulées, ce qui permettra l'accès d'un plus grand nombre et prolongera la durée des prestations. Le gouvernement renoncera également au délai de carence habituel afin que les prestations d'AE soient versées dès la première semaine de la perte d'emploi.

D'autres mesures d'urgence s'inspireront de celles utilisées lors des incendies de forêt de 2023 (dérogation aux règles normales de déclaration des autres revenus déductibles des prestations d'AE, obligation pour les employeurs d'accélérer l'envoi des relevés d'emploi à tous les travailleurs étrangers temporaires, soutien spécial de Service Canada pour ces travailleurs, et promotion de l'utilisation d'une mesure spéciale d'urgence pour le travail partagé afin de faciliter et d'accélérer le traitement des demandes)⁸.

Le BFA établira une règle d'admissibilité pancanadienne commune pour les prestations régulières et spéciales d'AE. Il abaissera le nombre

d'heures d'admissibilité à 360, ou 12 semaines si c'est à l'avantage du demandeur. En effet, 360 heures équivalent à 12 semaines de 30 heures, ce qui correspond à peu près à l'horaire hebdomadaire moyen des employés, heures supplémentaires comprises⁹. Les emplois de service, qui sont les plus nombreux sur le marché du travail actuel, offrent encore moins d'heures, ce qui affecte un grand nombre de femmes et de travailleurs racisés. À titre d'exemple, les travailleuses et travailleurs du secteur de l'hôtellerie-restauration ont des horaires de 22 heures en moyenne.

Le BFA portera la durée maximale de la période de prestations à 50 semaines dans toutes les régions, en réservant les cinq semaines additionnelles pour les prestataires saisonniers admissibles. Plus d'un travailleur sur trois (35,9 % en 2022-2023) épuise ses prestations régulières d'AE (durée variant entre 14 et 45 semaines) avant de retrouver un emploi¹⁰.

Le BFA étendra la couverture de l'AE aux personnes employées dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, y compris les travailleurs agricoles saisonniers, qui paient déjà tous des cotisations d'AE. Cette mesure commencera par le rétablissement immédiat de la couverture des prestations spéciales, comme c'était le cas avant 2013¹¹, et l'accès aux prestations régulières suivra. La discrimination et les inégalités d'accès doivent cesser.

Le BFA éliminera la limite de 50 semaines pour la combinaison des prestations parentales et des prestations régulières, prolongeant ainsi la période de référence et la durée des prestations à 104 semaines. Avec la limite de 50 semaines, les travailleuses et travailleurs qui risquent d'être mis à pied avant ou après un congé parental ou un congé de proche aidant, en particulier les femmes, peuvent se voir refuser des prestations d'AE. Le Tribunal de la sécurité sociale a jugé que cette limitation est contraire aux dispositions d'égalité de la Charte canadienne des droits et libertés¹². Pour atteindre le grand objectif économique et social qu'est l'égalité, l'AE se doit de verser un revenu de remplacement dans ces situations, afin d'éviter les tristes conséquences dont nous avons été témoins dans des pays comme les États-Unis, qui ne l'ont pas fait.

Le BFA adoptera un taux de base de remplacement du revenu de 66,6 % pour les prestations d'AE. Autrefois, c'était la pratique au Canada de remplacer les deux tiers du revenu normal. Le taux actuel de 55 % est un creux historique et inadéquat. De plus, le BFA instaurera un montant minimum de prestation de 450 \$ par semaine qui sera augmenté au fil du temps à mesure que le maximum de la rémunération assurable et le taux maximal de prestation seront indexés. Avec un montant minimum,

on s'assure que l'AE est mieux adaptée aux travailleuses et travailleurs pauvres—dont bon nombre sont des femmes, des personnes racisées, des Autochtones et des adultes en situation de handicap qui, sans l'AE, sont contraints d'accepter des boulots minables pour survivre.

Le BFA augmentera le maximum de la rémunération assurable (MRA) de l'AE à 94 000 \$ pour 2025, ce qui correspond au MRA de 2024 pour les prestations parentales du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)¹³. Cela augmentera les revenus nets de la caisse d'AE. Avec l'augmentation du MRA, le maximum de prestation sera porté à 994 \$ pour 2025. Les travailleuses et travailleurs ayant un revenu moyen ou supérieur au MRA actuel de 63 200 \$ touchent moins de 55 % de leur revenu lorsqu'ils perdent leur emploi ou demandent des prestations spéciales. Le *Rapport actuariel* sur le taux de cotisation d'AE prévoit qu'en 2024, près de la moitié des prestataires (47,2 %) auront un revenu supérieur au MRA¹⁴.

Le BFA remplacera la règle actuelle d'exclusion totale par une période d'inadmissibilité de trois semaines lorsque l'employeur déclare un départ « non justifié ». À l'heure actuelle, les travailleuses et travailleurs qui quittent leur emploi pour suivre une formation ou des études se voient refuser les prestations d'AE. Il en va de même pour les personnes vulnérables et faiblement rémunérées, qui sont parfois victimes d'exploitation, de harcèlement ou même de licenciement abusif. Autrefois, le Canada limitait la sanction à une courte période d'inadmissibilité. C'est aussi ce que font d'autres pays à l'heure actuelle.

Le BFA ajustera la règle d'admissibilité actuelle qui exige une cessation d'emploi de sept jours sans salaire et sans travail. Cette règle a un impact négatif sur l'accès à l'AE des travailleuses et travailleurs ayant des horaires précaires, en particulier les femmes et les personnes racisées.

Le BFA ajustera les règles relatives au travail pendant une période de prestations afin de permettre aux travailleuses et aux travailleurs de conserver la première tranche de 100 \$ avant le déclenchement de la récupération. Les exigences actuelles découragent les gens d'accepter des emplois temporaires et désavantagent ceux qui occupent plusieurs emplois à temps partiel, en particulier les personnes à bas salaire et les femmes.

Le BFA cessera de considérer la paie de séparation, l'indemnité de départ et la paie de vacances comme des revenus au sens de l'AE, ce qui permettra aux travailleuses et aux travailleurs de commencer à recevoir des prestations plus tôt. Cette amélioration à la formule de calcul a été appliquée pendant la pandémie et elle a aussi simplifié le processus de traitement des demandes pour Service Canada.

Notes

- 1 Gouvernement du Canada, *Moderniser le régime d'assurance-emploi du Canada : Consultations—Le rapport Ce que nous avons entendu (Phase 1)*, 29 avril 2022, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/rapports/consultations-nous-avons-entendu-phase1.html#h2.01.h3.01>.
- 2 Statistique Canada, *Rapport des principaux résultats de l'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi, 1998*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/73f0008x/73f0008x1998000-fra.pdf>.
- 3 Bureau de l'actuaire en chef, *Rapport actuariel 2024 : Taux de cotisation d'assurance-emploi, 2024*, https://www.osfi-bsif.gc.ca/sites/default/files/2023-11/ei-ae2024_1.pdf.
- 4 Voir le chapitre Travail décent.
- 5 Groupe de travail interprovincial sur l'assurance-emploi, *De meilleures prestations d'assurance-emploi pour un plus grand nombre de travailleurs*, mémoire présenté au Comité permanent des finances, juillet 2023, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/FINA/Brief/BR12564027/br-external/InterprovincialEIWorkingGroup-10789531-f.pdf>; Campaign 2000, *Unprecedented Progress on Child Poverty Being Undone*, février 2024, <https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2024/02/C2000-2023-Update-on-Child-and-Family-Poverty-in-Canada.pdf>.
- 6 Parti Libéral du Canada, *Avancer : Un plan concret pour la classe moyenne*, 2019, <https://2019.liberal.ca/wp-content/uploads/sites/292/2019/09/Avancer-Un-plan-concret-pour-la-classe-moyenne.pdf>.
- 7 Comité permanent des finances de la Chambre des communes, « Recommandation 76 », *Relever les défis de notre époque*, 2023, <https://www.noscommunes.ca/documentviewer/fr/44-1/FINA/rapport-10/page-69#15>.
- 8 Emploi et Développement social Canada, *Aide aux personnes touchées par des conditions météorologiques dangereuses et des catastrophes naturelles*, Gouvernement du Canada, 25 avril 2024, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/avis/conditions-meteorologiques-dangereuses.html>.
- 9 Statistique Canada, *Heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure, selon l'industrie, données annuelles*, tableau 14-10-0208-01, 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410020801>.
- 10 Commission de l'assurance-emploi du Canada, *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi*, Gouvernement du Canada, 2023, https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/programs/ei/ei-list/reports/monitoring2023/2022-2023-EI_MAR-FR.pdf.
- 11 Gouvernement du Canada, *Un numéro d'assurance sociale valide est requis pour recevoir des prestations spéciales de l'assurance-emploi*, 6 décembre 2012, <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2012/12/numero-assurance-sociale-valide-est-requis-recevoir-prestations-speciales-assurance-emploi.html>.
- 12 Tribunal de la sécurité sociale du Canada, LC, EB, KG, VD, MT, CL c. Commission de l'assurance-emploi du Canada, 10 janvier 2022, <https://decisions.sst-tss.gc.ca/sst-tss/ei-ae/fr/520410/1/document.do>.
- 13 Revenu Québec, *Maximum de revenus assurables et taux de cotisation au Régime québécois d'assurance parentale*, 17 juin 2024, <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/retenues-et-cotisations/calculer-les-retenues-a-la-source-et-vos-cotisations-demployeur/regime-quebecois-dassurance-parentale/maximum-de-revenus-assurables-et-taux-de-cotisation/>.
- 14 Bureau de l'actuaire en chef, *Rapport actuariel 2024 : Taux de cotisation d'assurance-emploi, Tableau 44*, 2024, https://www.osfi-bsif.gc.ca/sites/default/files/2023-11/ei-ae2024_1.pdf.

Tableau 4.1 / Mesures du BFA sur assurance-emploi

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Introduction des mesures d'urgence de l'AE	20 \$	20 \$	20 \$
Baisse du seuil ouvrant droit aux prestations à 360 heures ou 12 semaines	1 080 \$	1 029 \$	994 \$
Introduction d'une durée maximale de 50 semaines dans toutes les régions	603 \$	574 \$	555 \$
Autorisation de la combinaison des prestations régulières et parentales de l'AE pour un maximum de 104 semaines	15 \$	15 \$	15 \$
Augmentation du taux normal de prestation à 66 2/3 %	3 071 \$	2 924 \$	2 827 \$
Application d'un plancher de prestation de 450 \$ par semaine	561 \$	534 \$	516 \$
Augmentation du maximum de la rémunération assurable à 94 000 \$	-6 740 \$	-6 881 \$	-7 019 \$
Augmentation de la prestation maximale d'AE à 994 \$ par semaine	1 618 \$	1 541 \$	1 490 \$
Remplacement de la non-admissibilité aux prestations en cas de cessation d'emploi sans motif « valable » par une période de trois semaines d'exclusion des prestations	1 897 \$	1 807 \$	1 747 \$
Adaptation de la règle exigeant sept jours consécutifs sans revenu ou travail	10 \$	10 \$	10 \$
Élargissement du régime spécial de l'AE aux travailleurs étrangers temporaires qui y cotisent	36 \$	36 \$	36 \$
Conservation des 100 premiers dollars avant que la mesure de récupération ne s'applique pendant une période de travail	593 \$	564 \$	545 \$
Fin de la récupération des indemnités de séparation au début de la demande de prestations	835 \$	795 \$	769 \$

Commerce international

Introduction

Le système néolibéral fondé sur des règles en matière de commerce international est en train de s'effriter, et on ne sait pas trop ce qui va le remplacer. Ce qui est clair, c'est que le retour à un système idéalisé aux règles reflétant une hégémonie transatlantique désormais révolue n'est pas possible. La concurrence géoéconomique, le délaissement du libre-échange au profit du productivisme, ainsi que l'accélération de la transition vers les énergies vertes posent des problèmes nouveaux et complexes. Jusqu'à présent, le gouvernement canadien se montre insouciant, pour ne pas dire en plein déni, face à toutes les implications de ces développements pour l'économie et les relations commerciales du Canada.

L'accent que met le gouvernement sur la diversification des échanges n'est pas cohérent si le but est simplement de trouver de nouveaux marchés pour les produits de valeur relativement faible qui dominent les exportations canadiennes, souvent à forte teneur en carbone ou autrement nocifs pour l'environnement (par exemple, le pétrole, le gaz, le charbon, la viande). L'appui du Canada au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, une relique antidémocratique de la période d'hypermondialisation, menace l'action climatique et nous met en porte-à-faux par rapport à nos alliés internationaux. Le Canada devrait développer une politique commerciale axée sur les travailleuses et travailleurs et sur le climat qui soit apte à renforcer sa

stratégie industrielle nationale et à favoriser des relations internationales égalitaires.

Vue d'ensemble

En matière de politique commerciale internationale, il y a peu de différences entre les conservateurs et les libéraux. Cette situation est en partie le résultat d'une unité idéologique des partis, d'une considération envers les lobbyistes d'entreprise et d'une absence d'implication parlementaire réelle dans l'élaboration de la politique commerciale.

Les dispositions commerciales « inclusives » introduites par le gouvernement Trudeau sur les questions de genre, de peuples autochtones et de travail constituent un modeste pas dans la bonne direction, mais elles sont difficilement applicables. Les protections relativement solides de l'ACEUM (l'ALENA renégocié) pour les travailleuses et travailleurs constituent une exception positive sur laquelle il convient de s'appuyer dans les accords commerciaux actuels et futurs.

Comme par les années passées, le BFA démocratise et recalibre la politique commerciale canadienne afin qu'elle soit compatible avec la transition juste, l'expansion de l'économie des soins et une politique étrangère internationaliste. Les nouveautés du BFA de cette année portent sur les mesures urgentes concernant les relations commerciales entre le Canada et Israël, les négociations commerciales en cours avec l'Équateur et la révision imminente de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

Relations commerciales entre le Canada et Israël

En mars 2024, la Fédération internationale pour les droits humains et 195 organisations de la société civile ont appelé l'Union européenne à suspendre « sans délai » l'accord d'association UE-Israël à la lumière des violations des droits fondamentaux commises par l'État d'Israël à Gaza et en Cisjordanie après l'attaque sanglante du Hamas du 7 octobre 2023¹. D'après les autorités sanitaires palestiniennes, les opérations militaires israéliennes ont tué au moins 38 000 personnes².

Les infrastructures sociales de Gaza, notamment des universités et des hôpitaux d'une importance vitale, ont été pratiquement détruites par des bombardements intensifs. Une famine de masse s'est installée à Gaza à l'approche de l'été³. La Cour pénale internationale (CPI) est en train d'examiner les preuves fournies par l'Afrique du Sud selon lesquelles

les « actes et omissions » de l'État d'Israël à Gaza revêtent un caractère génocidaire⁴. Le procureur de la CPI, Karim Khan, a demandé que des mandats d'arrêt soient délivrés à l'encontre des principaux dirigeants du gouvernement israélien et du Hamas, pour qu'ils répondent d'accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Même avant la dernière incursion militaire d'Israël dans les territoires palestiniens occupés (TPO), le Canada aurait eu de bonnes raisons de suspendre ses relations commerciales normales avec Israël et de faire pression sur le gouvernement israélien pour qu'il mette fin à son occupation militaire et abolisse ses politiques d'apartheid contraires au droit international. L'accord de libre-échange du Canada avec Israël contrevient lui-même au droit international en classant les échanges avec les TPO comme s'il s'agissait d'échanges avec Israël, ce qui « efface l'identité palestinienne (...) et fournit une incitation matérielle et une récompense économique à la poursuite des activités de colonisation d'Israël »⁵.

Règlement des différends entre investisseurs et États

Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) continue d'attirer beaucoup l'attention sur la scène mondiale. Le 3 mai 2024, les pays membres de l'Union européenne ont décidé à l'unanimité de retirer l'UE du Traité sur la Charte de l'énergie (TCE), un traité d'investissement plurilatéral qui prévoit un mécanisme de RDIE auquel font fréquemment appel les sociétés liées au secteur des combustibles fossiles afin de contester les mesures climatiques des gouvernements. Un fonctionnaire de la Commission européenne a déclaré en juillet 2023 que le fait de rester partie contractante au TCE est contraire aux objectifs de l'UE en matière d'énergie et de climat⁶.

Le RDIE permet aux investisseurs étrangers de contourner les tribunaux nationaux pour poursuivre les pays, parfois pour des milliards, voire des dizaines de milliards de dollars, lorsque la décision d'un gouvernement, d'un tribunal ou d'un autre organisme public a une incidence négative sur les profits qu'ils comptent faire. En 2023, l'investisseur américain Ruby River Capital a intenté contre le Canada une poursuite de plusieurs milliards de dollars en utilisant le mécanisme de RDIE de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), après que le Québec ait dit non à un projet d'installation de gaz naturel liquide et de gazoduc qui aurait augmenté les émissions de gaz à effet de serre du Canada et empiété sur les droits culturels de la Première Nation des Innus⁷.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime que la multiplication des recours au RDIE menace la réponse mondiale à l'urgence climatique⁹. En 2015, le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones de l'ONU a estimé que le RDIE risquait fort de compromettre la protection des droits fonciers des peuples autochtones et des droits culturels qui leur sont étroitement liés⁹. En 2023, un autre rapport de l'ONU est arrivé à la conclusion que le RDIE pose des risques « catastrophiques » pour la réalisation des droits fondamentaux¹⁰.

Le Canada a accepté d'abolir le mécanisme de RDIE de l'ACEUM (l'ALENA renégocié), car ce faisant, « nous renforçons le droit du gouvernement de réglementer, dans l'intérêt du public, pour protéger la santé publique et l'environnement »¹¹. Pourtant, notre pays continue de négocier de nouveaux traités qui prévoient un mécanisme de RDIE, principalement pour renforcer la position des entreprises minières canadiennes à l'étranger lorsque leurs projets rencontrent une opposition publique ou gouvernementale¹². Les entreprises canadiennes ont été à l'origine de 20 des 57 cas récents de recours au RDIE en lien avec des minéraux critiques¹³.

Négociations commerciales entre le Canada et l'Équateur

Une grande partie de l'Équateur est sous état d'urgence depuis plus de six mois en raison d'une campagne que le gouvernement mène contre le crime organisé. En janvier 2024, le président Daniel Noboa a qualifié cette campagne de « conflit armé interne », une affirmation que Human Rights Watch estime dépourvue de fondement juridique¹⁴. Dans une lettre adressée au président Noboa, l'organisme fait état d'une recrudescence des violations des droits fondamentaux depuis janvier, et il déplore notamment des arrestations arbitraires, de nombreux cas de mauvais traitements dans les prisons dont certains pourraient s'apparenter à de la torture, ainsi que des exécutions extrajudiciaires.

Avant et pendant l'état d'urgence actuel, le gouvernement Noboa s'est montré parfaitement ouvert à l'idée de bafouer les droits civils et autochtones pour soutenir les investisseurs miniers dans le pays. Le 19 mars dernier, des organisations équatoriennes de défense des droits de l'homme ont affirmé que la police avait utilisé des balles en caoutchouc et des gaz lacrymogènes pour réprimer les manifestations contre un projet minier canadien dans la province de Cotopaxi, au centre de l'Équateur, qui se sont soldées par au moins 15 blessés et plus de 70 personnes accusées de terrorisme¹⁵.

En juin 2024, le gouvernement Noboa a mensongèrement affirmé qu'il consultait activement les groupes autochtones au sujet des négociations commerciales en cours avec le Canada¹⁶. Bien que les gouvernements Noboa et Trudeau aient fait valoir que des dispositions sur le genre, les peuples autochtones et d'autres éléments commerciaux « inclusifs » ont été ajoutées, l'accord de libre-échange prévu vise clairement à faciliter l'entrée de nouveaux investissements miniers canadiens en Équateur et à consolider des réformes économiques qui profiteront à de puissants intérêts commerciaux équatoriens.

En 2018, souhaitant principalement se retirer du régime mondial de RDIE, un précédent gouvernement équatorien avait mis fin à l'accord entre le Canada et l'Équateur pour la protection réciproque des investissements. Le gouvernement Noboa voudrait récupérer le RDIE et il considère que les négociations avec le Canada sont un moyen d'y parvenir. Mais en avril 2024, le peuple équatorien a rejeté le RDIE sans la moindre ambiguïté lors d'un référendum national. Cela devrait régler la question pour les négociateurs commerciaux canadiens et équatoriens.

Révision de l'ACEUM en 2026

Le Canada, les États-Unis et le Mexique sont à deux ans d'une révision obligatoire de l'ACEUM. Le gouvernement canadien et les grandes associations corporatives semblent penser que le Canada devrait chercher à reconduire l'accord en douceur plutôt que de risquer une renégociation très médiatisée avec Washington¹⁷. Ce scénario est peu probable à en juger par les propos du représentant américain au commerce voulant que l'objectif de la révision soit de maintenir un certain niveau d'inconfort¹⁸.

Bien qu'une renégociation partielle de l'ACEUM ne soit pas sans risque, ce serait l'occasion d'améliorer les aspects axés sur les travailleuses et travailleurs et sur le climat, en étroite consultation avec la société civile des trois pays. D'autres aspects de l'accord pourraient être améliorés si les circonstances s'y prêtent et que la volonté politique est suffisante. Pensons, par exemple, aux dispositions relatives au commerce numérique, au genre et au commerce inclusif, à la protection des politiques culturelles et aux mécanismes de règlement des différends.

Mesures

Le BFA introduira une politique commerciale et un processus de négociation démocratiques. Actuellement, la politique commerciale est élaborée en grande partie à huis clos par les fonctionnaires d’Affaires mondiales Canada, en consultation avec le cabinet du ministre du Commerce, sans que les députés, la société civile ou le public n’aient leur mot à dire. Il faut que le Parlement ait la possibilité d’influer sur la manière dont le gouvernement aborde la politique commerciale et les négociations. Il faut que les députés aient accès aux textes négociés et qu’ils aient la possibilité de les modifier avant qu’on ne les soumette au vote de la Chambre des communes. Lorsqu’une politique commerciale est élaborée, il faut que le gouvernement consulte les experts de la société civile, les gouvernements provinciaux et le public de manière transparente, et non par l’intermédiaire d’obscures consultations en ligne mal annoncées.

Le BFA résiliera ou suspendra l’Accord de libre-échange Canada-Israël afin de faire pression sur Israël pour qu’il mette fin à son actuelle campagne militaire sur Gaza et qu’il respecte ses obligations juridiques et humanitaires internationales à l’égard des Palestiniennes et des Palestiniens. Tel qu’il est rédigé, l’ALECI légitime le contrôle économique d’Israël sur sa zone douanière autoproclamée, qui comprend les territoires palestiniens occupés. Cela contrevient à la politique du Canada en faveur d’une solution à deux États dans le cadre de laquelle les colonies israéliennes illégales seraient éventuellement restituées à l’État de Palestine.

Le BFA retirera le Canada des négociations de libre-échange avec l’Équateur. Il est estimé que cet accord n’apporterait à chaque pays que de maigres avantages commerciaux réels, de l’ordre de quelques millions de dollars, alors qu’il pourrait avoir de graves répercussions sur les droits fondamentaux en conférant aux sociétés minières canadiennes un pouvoir supérieur aux intérêts des communautés touchées par l’exploitation minière. La situation sécuritaire en Équateur et le mépris des droits fondamentaux par le gouvernement Noboa vident le concept même de commerce « inclusif » de sa substance.

Le BFA allouera 2 millions de dollars pour réunir un large groupe consultatif de la société civile afin d’aider le gouvernement canadien à définir des priorités en vue de la révision obligatoire de l’Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) de 2026. Une partie de cette somme servira à couvrir les frais de déplacement des groupes non gouvernementaux pour assister aux réunions et la traduction de toutes les

discussions en français et en anglais. Ce groupe sera également chargé de contribuer à l'élaboration des positions canadiennes lors de l'examen des chapitres relatifs au travail et à l'environnement de l'ACEUM.

Le BFA demandera à la Mission du Canada auprès de l'Organisation mondiale du commerce de soutenir une proposition formulée par le Groupe africain en mai 2024 à l'effet de réviser les accords de l'OMC afin de s'assurer que les principaux pays industrialisés et en voie d'industrialisation puissent recourir en toute sécurité à des politiques industrielles écologiques telles que celles adoptées par les États-Unis et l'Europe pour soutenir la production nationale d'énergie verte, de véhicules électriques et de semi-conducteurs. La proposition stipule que les règles commerciales devraient créer un environnement favorable aux pays en développement pour qu'ils prennent des mesures pour promouvoir la transformation structurelle et le développement industriel¹⁹. Le Canada se prononcera également en faveur d'une clause de paix climatique à l'OMC et dans ses accords de libre-échange actuels, pour empêcher les pays de contester les mesures destinées à réduire rapidement les émissions de carbone.

Le BFA demandera à Affaires mondiales Canada d'éliminer progressivement le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) partout où il existe dans les accords commerciaux et d'investissement canadiens et de retirer ce mécanisme des tables de négociations commerciales actuelles avec le Mercosur, l'Indonésie, l'Inde, l'Indonésie et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le Canada demandera immédiatement une lettre-avenant avec le Royaume-Uni afin que le mécanisme de RDIE dans l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste soit supprimé comme condition de ratification par le Canada de l'adhésion du Royaume-Uni au traité.

Le BFA demandera aux ministères fédéraux de maximiser la valeur des biens, des services et de la main-d'œuvre canadiens dans les marchés publics fédéraux et provinciaux. Chaque fois que cela sera possible dans le cadre des accords commerciaux conclus par le Canada, les transferts fédéraux destinés aux infrastructures provinciales, telles que les routes et les transports urbains, seront assortis de la condition d'acheter canadien et d'autres critères sociaux et environnementaux. Les fournisseurs qui ne peuvent pas satisfaire aux exigences obligatoires de diligence raisonnable en matière de reddition de comptes relativement aux droits humains et ouvriers dans leurs chaînes d'approvisionnement seront exclus des marchés publics fédéraux, ainsi que des marchés publics provinciaux financés par des transferts fédéraux.

Le BFA renforcera le programme commercial inclusif du gouvernement en faisant en sorte que les droits ouvriers (y compris des travailleuses et travailleurs migrants), les droits des peuples autochtones, les droits fondamentaux (y compris des 2ELGBTQ+), le genre et la situation de handicap soient des éléments permanents, contraignants et non négociables protégés par tous les accords commerciaux conclus par le Canada. Affaires mondiales Canada mettra en place des organes consultatifs transparents et inclusifs afin de faciliter le suivi et l'application de ces dispositions des traités à partir de la base jusqu'au sommet—au Canada et dans les pays partenaires commerciaux—par le biais d'un mécanisme de règlement des différends entre les États similaire au mécanisme de réaction rapide prévu dans l'ACEUM.

Le BFA ordonnera à Affaires mondiales Canada de veiller à ce que les traités commerciaux et d'investissement prévoient une exemption culturelle globale assortie d'une définition garantissant son application à toutes les expressions culturelles. Sur le plan multilatéral, le Canada collaborera avec les 151 autres parties à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles pour veiller à ce que les principes et objectifs de la Convention soient inclus dans tous les futurs accords commerciaux et d'investissement, y compris ceux qui portent sur l'économie numérique.

Notes

- 1 Fédération internationale pour les droits humains, *Stop à l'accord d'association UE-Israël*, communiqué de presse et lettre ouverte, 12 mars 2023, <https://www.fidh.org/fr/plaidoyer-international/union-europeenne/stop-a-l-accord-d-association-ue-israel>.
- 2 Reuters, « Gaza death toll: How many Palestinians has Israel's campaign killed », 10 juillet 2024, <https://www.reuters.com/world/middle-east/gaza-death-toll-how-many-palestinians-has-israels-campaign-killed-2024-05-14/>.
- 3 Samy Magdy, « Over 1 Million in Gaza Could Experience Highest Level of Starvation by July: U.N. Agencies », *Time*, 5 juin 2024, <https://time.com/6985912/gaza-starvation/>.
- 4 Raffi Berg, « What is South Africa's Genocide Case Against Israel at the ICJ », *BBC News*, 24 mai 2024, <https://www.bbc.com/news/world-middle-east-67922346>.
- 5 Michael Bueckert, *Annexer la Palestine par le biais du commerce : L'accord de libre-échange Canada-Israël et les territoires palestiniens occupés*, Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient, septembre 2023, https://fr-cjpme.nationbuilder.com/annexing_palestine_through_trade.
- 6 Cité dans Samuel Stolton et John Ainger, « EU Set to Exit From Controversial Energy Charter Treaty », *Bloomberg*, 4 juillet 2023, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2023-07-04/eu-set-to-announce-exit-from-controversial-energy-charter-treaty>.

- 7 Scott Sinclair, *Un héritage toxique : Le cas d'Énergie Saguenay, la lutte contre les changements climatiques et l'arbitrage en matière d'investissement*, Centre canadien de politiques alternatives, 5 juillet 2024, <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2024/07/toxic-legacy-french.pdf>.
- 8 Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique, *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change (Chapter 14: International Cooperation)*, rapport du groupe 3 du Sixième rapport d'évaluation du GIEC, avril 2022, https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/downloads/report/IPCC_AR6_WGIII_Chapter14.pdf.
- 9 Organisation des Nations Unies, *Statement by Victoria Tauli Corpuz, Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples, 70th session of the General Assembly Third Committee Item #70 (a)*, 20 octobre 2015.
- 10 David R. Boyd, *Pollueurs payés : les conséquences catastrophiques du règlement des différends entre investisseurs et États sur l'action climatique et environnementale et sur les droits humains*, Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement sur le droit humain à un environnement propre, sain et durable, Organisation des Nations Unies, 13 juillet 2023.
- 11 Premier ministre du Canada, *Discours du premier ministre Trudeau et de la ministre Freeland lors de la conférence de presse concernant l'Accord États-Unis-Mexique-Canada*, 1^{er} octobre 2018, <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/discours/2018/10/01/discours-du-premier-ministre-trudeau-et-de-la-ministre-freeland-lors>.
- 12 Stuart Trew, « Ecuadorians reject corporate courts in national referendums », *The Monitor*, Centre canadien de politiques alternatives, 25 avril 2024, <https://monitormag.ca/articles/ecuadorians-reject-corporate-courts-in-national-referendums/>.
- 13 Madeleine Songy et Martin Dietrich Brauch, *How ISDS Interferes with the Governance of Critical Minerals for a Just Energy Transition—And What to Do About It*, Columbia Center for Sustainable Investment, 27 mars 2024, <https://ccsi.columbia.edu/content/blog/ISDS-mining-governance-critical-minerals-energy-transition>.
- 14 Human Rights Watch, *Letter to President Noboa on 'internal armed conflict' and human rights violations in Ecuador*, 22 mai 2024, <https://www.hrw.org/news/2024/05/22/letter-president-noboa-internal-armed-conflict-and-human-rights-violations-ecuador>.
- 15 MiningWatch Canada, *Human Rights Organizations Sound Alarm as Canada-Ecuador Trade Talks Get Underway*, 30 avril 2024, <https://www.miningwatch.ca/news/2024/4/30/human-rights-organizations-sound-alarm-canada-ecuador-trade-talks-get-underway>.
- 16 « Acuerdo comercial: Ecuador y Canadá empezaron segunda ronda de negociaciones que se extenderá por ocho días », *Diario Correo*, 10 juin 2023, <https://diariocorreo.com.ec/99344/nacional/acuerdo-comercial-ecuador-y-canada-empezaron-segunda-ronda-de-negociaciones-que-se-extendera-por-ocho-dias>.
- 17 Goldy Hyder et Louise Blais, « Why America's Election is Canada's Business », *Policy*, 23 août 2023, <https://www.policymagazine.ca/why-americas-election-is-canadas-business/>.
- 18 Alexander Panetta, « U.S. trade czar: Don't get 'too comfortable' North American trade pact will stay as is », *CBC News*, 6 mars 2023, <https://www.cbc.ca/news/world/tai-brookings-usmca-comments-1.7135517>.
- 19 Third World Network, *WTO: African Group Presses for "Policy Space" for Industrialization*, 30 mai 2024, <https://twn.my/title2/wto.info/2024/ti240602.htm>.

Tableau 5.1 / Mesures du BFA sur commerce international

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Convocation d'un large groupe consultatif de la société civile afin d'aider le gouvernement canadien à définir des priorités en vue de la révision obligatoire de l'ACEUM en 2026	2 \$		

Coopération internationale

Introduction

L'ordre mondial que nous considérons comme allant de soi ces dernières décennies est en train de changer rapidement, et pas de manière anodine. Les répercussions de la pandémie qui n'en finissent plus, les effets de la crise climatique, l'inflation mondiale, les guerres et les affrontements armés, la montée des forces dictatoriales et antidémocratiques et les attaques contre les droits des femmes et des enfants bouleversent l'ordre mondial. Nous sommes témoins d'une multiplication des urgences humanitaires, dont les femmes et les jeunes filles sont les premières victimes. Les piliers fondamentaux de la démocratie sont ébranlés, les besoins humanitaires augmentent, des droits durement acquis sont attaqués et nous assistons à un renversement de décennies de progrès en matière de développement, en particulier pour les plus vulnérables de la planète.

À l'approche de 2025, le Canada se trouve à un moment charnière de son histoire. Il se présente depuis longtemps sur la scène internationale comme un pays attaché aux droits humains, à la justice sociale, à la paix, à la stabilité et à la prospérité mondiales, ainsi qu'à la coopération internationale. Dans ce contexte où le monde est confronté à des défis sans précédent—du changement climatique aux tensions géopolitiques—le leadership du Canada est plus crucial que jamais.

Vue d'ensemble

L'héritage du Canada en matière de leadership mondial

Lorsque le Canada s'efforce d'exercer un leadership basé sur des valeurs à l'échelle internationale, y compris par le biais de l'aide internationale, cela produit des effets tangibles. Si le Canada se doit d'agir ainsi, c'est parce que c'est la bonne chose à faire — mais aussi parce que c'est la chose la plus intelligente à faire.

Ce leadership repose sur la reconnaissance du fait qu'investir dans les femmes et les filles n'est pas seulement un impératif moral, mais aussi une nécessité stratégique pour favoriser la stabilité et la prospérité mondiales. Des études montrent que l'autonomisation des femmes conduit à une augmentation de la prospérité économique, de la stabilité sociale et du bien-être sociétal en général¹. En plaidant en faveur de ces enjeux, le Canada non seulement favorise un monde plus juste, mais renforce également sa réputation mondiale en tant que force progressiste vouée à un avenir où toutes les femmes et les filles peuvent s'épanouir. Le leadership du Canada sur ces questions essentielles encouragera les autres pays du G7 et du G20 à lui emboîter le pas.

Pour être au rendez-vous en 2025, le Canada devra contribuer de manière significative à la reconstitution des ressources mondiales (par exemple, par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement des Nations Unies), au financement de la lutte contre le changement climatique et à l'aide au développement officielle (ADO), tout en prenant des mesures énergiques pour remédier aux injustices économiques mondiales. Il devra également montrer l'exemple lorsqu'il assumera la présidence du G7 à l'occasion de son Sommet de 2025 à Kananaskis, en Alberta.

Des investissements substantiels, prévisibles et efficaces dans l'aide internationale

Bien que le gouvernement ait promis une augmentation de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI) chaque année jusqu'en 2030² afin d'atteindre ses objectifs de développement durable (ODD), le Canada n'a pas été à la hauteur de ses contributions ces dernières années et se classe généralement derrière ses pairs du G7 en ce qui concerne l'ADO. Même lorsqu'il augmente l'enveloppe, il ne répond pas suffisamment aux besoins mondiaux en matière de réduction de la pauvreté, et il joue plutôt sur les priorités géopolitiques. En fait, en dehors de l'aide liée à la COVID-19 aux pays bénéficiaires de l'ADO et des prêts à l'Ukraine, les augmentations ont été minimales ces dernières années. Le Canada a l'impératif moral

d'apporter sa juste contribution et les ressources nécessaires pour s'engager plus activement dans le développement mondial. Le monde a besoin de coopération mondiale maintenant, et la timidité constante du Canada est inacceptable.

Bien que ses contributions d'ADO soient inférieures aux attentes, le Canada s'est tourné vers d'autres moyens de financer le développement, notamment en collaborant avec le secteur privé dans le cadre d'initiatives de financement mixte. Dans le budget 2024, une nouvelle phase du Programme d'innovation en aide internationale (PIAI) a été annoncée et accueillie favorablement par de nombreux organismes du milieu de la coopération internationale. L'accent sera mis sur les petites transactions à fort impact qui soutiennent les commerces et les entrepreneurs. En outre, le gouvernement s'efforcera d'utiliser le mandat mondial et l'expertise de FinDev pour attirer des investissements privés dans des projets qui ne sont pas commercialement viables de manière indépendante. Bien qu'il soit positif de tirer parti du secteur privé pour augmenter le financement du développement, l'ADO reste un flux de financement crucial pour atteindre des objectifs de développement, en particulier dans les pays à faible revenu.

S'engager plus loin dans la coopération internationale, c'est investir davantage dans un avenir plus sûr et plus prospère pour les Canadiennes et les Canadiens et pour le monde entier. Cela signifie moins de conflits, davantage de partenaires commerciaux pour les entreprises canadiennes, et des démocraties plus solides et plus stables. En plus d'être la voie à suivre pour des raisons de principe, l'investissement dans le développement contribue à la croissance, à la stabilité et à la justice dans le monde. C'est la bonne chose à faire, et la chose intelligente à faire.

Une transparence budgétaire et une reddition de comptes

Les parties qui s'intéressent à l'engagement du Canada à l'étranger—et qui comptent sur des informations exactes pour prendre des décisions qui affectent des millions de personnes, dont des dizaines de milliers de Canadiennes et de Canadiens—ne savent pas exactement combien d'argent le gouvernement alloue ni d'où proviennent ces fonds. Ces informations ne sont pas seulement utiles : elles sont indispensables pour les organismes canadiens et pour nos partenaires internationaux. Une transparence quant aux montants que le gouvernement a l'intention d'engager sur plusieurs années contribuerait grandement à soutenir la planification, l'élaboration de stratégies et la confiance.

Une réponse aux effets du changement climatique au Canada

Il est plus urgent que jamais de s'attaquer à l'aggravation de la crise climatique, qui continue de faire reculer de manière significative les progrès en matière de développement, en particulier dans de nombreux pays à faible revenu. Plus de 600 millions de personnes vivent actuellement dans des régions où les chaleurs extrêmes et l'insécurité alimentaire rendent la vie de plus en plus insoutenable³. Nous sommes à un moment charnière : les décisions que nous prenons aujourd'hui détermineront la santé et la prospérité futures de l'humanité et d'innombrables espèces. Sans une augmentation substantielle du financement public de qualité pour le climat, une action climatique efficace est impossible, et les conséquences seront catastrophiques pour des milliards de personnes aujourd'hui et dans le futur.

Le changement climatique est un problème tant national qu'international qui a des répercussions intersectorielles, notamment sur les migrations, la sécurité alimentaire, la faim et les conflits. C'est pourquoi cette question doit être abordée de manière globale. L'enveloppe climatique de 5,3 milliards de dollars répartis sur cinq ans, de 2021 à 2026, fait avancer les efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses conséquences dans la bonne direction. Toutefois, il faudra que le Canada soit prêt à augmenter considérablement son engagement quand viendra le temps de le renouveler, pour avoir un impact positif net et significatif sur le climat et la biodiversité. Quoi qu'il en soit, la première étape consiste à accélérer la transition du Canada vers une économie verte qui délaisse les combustibles fossiles.

Mesures

S'appuyant sur les feuilles de route établies dans des budgets précédents, des énoncés de politique et des accords internationaux, et s'inspirant de recherches récentes et de résultats empiriques, le BFA est prêt à mettre en œuvre un ensemble d'actions stratégiques dans des domaines clés pour catalyser l'évolution du Canada vers la résolution de la polycrise et l'édification d'un monde futur durable. Le Canada devrait faire des investissements stratégiques vitaux pour protéger les acquis et poursuivre la progression dans les domaines de la santé mondiale, de l'égalité des genres et de l'éducation, et pour faire avancer le programme climatique, tout en veillant à ce que ces investissements ne puissent pas être annulés dans les années à venir. Et, à une époque où les droits des

femmes sont menacés dans le monde entier, nous devrions agir d'une manière qui s'appuie sur la tradition du Canada d'inscrire l'égalité des genres au cœur de son programme d'aide internationale.

Le BFA augmentera l'enveloppe de l'aide internationale (EAI) du Canada chaque année à chaque cycle budgétaire jusqu'en 2030, améliorant ainsi la transparence et la prévisibilité du financement de l'aide internationale, conformément à l'engagement pris par le gouvernement d'augmenter l'enveloppe d'année en année. Cette approche va dans le sens de l'engagement qu'a pris le gouvernement dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert, à l'effet d'établir une compréhension claire et partagée des bases de financement, des calendriers et des augmentations.

Dans la perspective d'une augmentation annuelle de l'EAI, **le BFA investira** massivement dans des programmes destinés aux femmes et aux filles, qui sont touchées de manière disproportionnée par la polycrise. **Le BFA sera** le fer de lance d'un engagement pluriannuel en faveur de programmes nutritionnels ciblés destinés aux millions de femmes et de filles qui vont dormir le ventre vide, sous-alimentées ou souffrant de malnutrition. **Le BFA se fera** le promoteur d'un financement accru de l'éducation des filles, en particulier dans les zones de conflit et de crise, et il doublera l'impact de l'Initiative de Charlevoix sur l'éducation en s'engageant à soutenir l'éducation des filles pendant cinq ans. L'éducation est la clé pour autonomiser les filles et briser le cycle de la pauvreté. **Le BFA continuera** de plaider en faveur de services de santé complets pour les femmes en finançant adéquatement les programmes clés et en veillant à ce que toutes les femmes disposent des ressources et des moyens nécessaires pour contrôler leur corps et leur avenir. La santé des femmes et l'accès aux droits sexuels et reproductifs, en tant que droits humains fondamentaux, sont au cœur de cette démarche.

Le BFA s'engagera à ce que l'aide internationale à l'Ukraine vienne en complément d'une aide stable ou croissante au reste du monde. Pour s'en assurer, elle lancera un outil de suivi de l'aide aux pays d'Europe de l'Est afin de suivre l'évolution de l'aide étrangère en réaction à la guerre en Ukraine et à la crise qui en découle.

Le BFA inclura désormais les mesures de transparence suivantes dans chaque budget annuel :

- l'EAI budgétisée et réelle de l'année fiscale précédente;
- l'EAI budgétisée pour l'année fiscale à venir;
- l'EAI budgétisée pour les cinq années suivantes;

- l'allocation de base de l'EAI pour les principaux domaines de programme, les départements chargés de la mise en œuvre et les partenaires nationaux pour l'année fiscale à venir et les années fiscales précédentes⁴.

De plus, **le BFA évitera** les annonces de financement opaques concernant les allocations réaffectées et optera plutôt pour la prévisibilité et la transparence. Si des annonces sont faites, elles indiqueront clairement s'il s'agit vraiment d'argent neuf ou de quelle réserve cet argent provient.

Le BFA engagera des ressources pour réaliser un examen et un audit approfondis du Programme d'innovation en aide internationale (PIAI) afin d'identifier des moyens efficaces d'atteindre les objectifs de développement et des façons de mettre en œuvre ce programme d'une manière plus inclusive pour les particuliers et les organismes. Bien que le financement mixte et l'ADO traditionnelle aient tous deux leur place dans l'écosystème moderne du développement, **le BFA veillera** à ce que les efforts du gouvernement pour utiliser le financement mixte ne se fassent pas au détriment des contributions d'ADO⁵.

Le BFA produira un document complet détaillant l'engagement intersectoriel du Canada avec l'Afrique d'ici juin 2025. Ce document décrivant l'approche du Canada à l'égard de l'Afrique devrait être cohérent avec d'autres stratégies, notamment la Politique d'aide internationale féministe et la Stratégie pour l'Indo-Pacifique. Il devrait également intégrer les partenaires locaux dans son approche.

Pour répondre aux crises de plus en plus complexes et prolongées, le BFA fournira 50 millions de dollars supplémentaires sur deux ans à Affaires mondiales Canada à compter de 2025-2026 pour renforcer la capacité du Canada à accroître les synergies et la planification conjointe de programmes entre les divisions chargées du développement, de l'aide humanitaire, de la paix et de la sécurité. Ce faisant, elle modifiera les politiques, pratiques et procédures existantes afin de mettre en œuvre la *Recommandation sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix*⁶ adoptée par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et approuvée par le Canada en 2019.

Le BFA établira un comité interministériel pour faciliter la coordination des nombreuses ambitions du gouvernement et le dialogue avec la société civile à tous les paliers de gouvernement. Rendant compte directement au premier ministre par l'intermédiaire du Conseil privé, le comité apportera clarté et transparence sur les sujets qui font le lien entre l'humanitaire, le développement et la consolidation de la paix, ainsi que

les flux d'aide, entre autres. Le comité sera coprésidé par divers groupes de la société civile, y compris des organisations autochtones et des diasporas. Cela contribuera à la construction d'une base solide pour une approche pansociale de l'élaboration des politiques.

Le BFA investira dans les générations futures en assumant sa juste part dans la prochaine phase du financement international du Canada en matière de climat. Sur la base de son engagement climatique jusqu'en 2025-2026, le Canada devrait investir 15,9 milliards de dollars sur cinq ans, dont 40 % pour l'atténuation, 40 % pour l'adaptation et 20 % pour les pertes et dommages. Dans ce cadre, il financera 20 % de l'engagement du Canada en matière de financement climatique par l'intermédiaire d'organismes de la société civile, en tirant parti de la capacité de ces dernières à renforcer l'adaptation au niveau local, la défense de la justice climatique et le renforcement des capacités, ainsi que les mesures de lutte contre les pertes et dommages. **Le BFA veillera** à ce que de solides engagements en faveur de l'égalité des genres soient incorporés dans tout programme de financement de l'adaptation au changement climatique et il privilégiera les partenariats avec les organismes de défense des droits des femmes et les mouvements féministes. Il s'appuiera sur l'expérience acquise dans le cadre de l'initiative Partenariats pour le climat pour renforcer l'apprentissage mutuel, le partenariat et la solidarité entre les peuples autochtones du Nord et du Sud. En outre, il explorera la gouvernance participative et l'octroi de subventions pour la conception collaborative de futurs programmes.

Le BFA donnera la priorité aux synergies entre les programmes liés au changement climatique et à la biodiversité, tout en apportant des financements nouveaux et supplémentaires en faveur de la biodiversité en dehors du financement climatique afin de mettre en œuvre l'entente sur le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité. Il s'agira notamment de réaffecter les fonds des programmes publics qui soutiennent les grands pollueurs au niveau national et international.

Notes

¹ Hayley Struzik, « 5 Reasons Why Empowering Women Leads to Peace » *Vision mondiale*, 2020, <https://live-advocacy.d2.worldvision.org/2020/08/12/5-reasons-why-empowering-women-leads-to-peace/>.

- 2 Mary Simon, *Bâtir une économie résiliente : un avenir plus propre et plus sain pour nos enfants*, Discours du Trône, Parlement du Canada, Ottawa (Ontario), 23 novembre 2021, <https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/campagnes/discours-trone/2021/batir-economie-resiliente.html>; et Cabinet du premier ministre du Canada Justin Trudeau, *Lettre de mandat du ministre du Développement international et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Pacifique Canada*, 16 décembre 2021, <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-du-developpement-international-et>.
- 3 T.M. Lenton *et al.*, « Quantifying the human cost of global warming », *Nature Sustainability*, 6, 1237-1247, 2023, <https://doi.org/10.1038/s41893-023-01132-6>.
- 4 Brian Tomlinson, *2023 Tendances de l'aide canadienne*, AidWatch Canada et Coopération Canada, 2023, <https://cooperation.ca/wp-content/uploads/2023/10/2023-Canadian-Aid-Trends-FR-Full-2.pdf>.
- 5 Susan Spronk et Karen Spring, *Mapping Blended Finance: What is the Experience of Development Cooperation and Solidarity Organizations in Canada?*, 2024 (version préliminaire).
- 6 OCDE, *Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix*, OECD/LEGAL/5019, 2024, <https://legalinstruments.oecd.org/public/doc/643/643.fr.pdf>.

Tableau 6.1 / Mesures du BFA sur coopération internationale

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Augmentation de l'enveloppe de l'aide internationale du Canada	1 400 \$	2 800 \$	4 200 \$
Renforcement de la capacité du Canada à faire travailler ensemble les divisions chargées du développement, de l'aide humanitaire, de la paix et de la sécurité	25 \$	25 \$	
Facilitation de la coordination entre le gouvernement et la société civile	5 \$	5 \$	5 \$
Financement de l'adaptation au climat	424 \$	1 272 \$	1 272 \$
Financement de l'atténuation des conséquences du changement climatique	424 \$	1 272 \$	1 272 \$
Financement des pertes et dommages liés au changement climatique	212 \$	636 \$	636 \$

Éducation postsecondaire

Introduction

L'éducation postsecondaire change des vies, nourrit les collectivités et renforce le Canada. Pour ce faire, elle s'appuie sur l'enseignement et la formation, la science et la recherche, l'apprentissage en milieu de travail et la prestation de services aux étudiants, au personnel et aux visiteurs—dans les bibliothèques et salles d'archives autant que dans les installations de loisirs et les espaces verts.

Le financement public de l'éducation postsecondaire stagne depuis des décennies. Pour compenser, les universités et les collèges ont augmenté leurs revenus de sources privées, principalement sous la forme de frais d'inscription d'étudiants étrangers. En 2024, le gouvernement fédéral a imposé un plafond au nombre d'étudiants étrangers pour une période d'au moins deux ans. Cette mesure est révélatrice du problème que pose le recrutement non réglementé d'étudiants étrangers.

Le gouvernement fédéral doit exercer un plus grand leadership en matière d'éducation postsecondaire. Il doit collaborer avec les provinces et les territoires pour garantir une éducation postsecondaire de qualité, abordable et accessible, où que l'on vive au Canada.

Vue d'ensemble

En 2023, un record a été atteint pour la moyenne des frais de scolarité des étudiants de premier cycle des universités canadiennes¹, qui sont les seuls établissements d'enseignement postsecondaire pour lesquels des données sur les frais de scolarité sont disponibles à l'échelle nationale. Le Québec a fait les gros titres en augmentant de 212 % les frais de scolarité des étudiants d'autres provinces inscrits dans ses universités anglophones. Bien que les tribunaux aient été invités à se pencher sur la constitutionnalité de cette hausse², la pratique des frais de scolarité hors province est de plus en plus répandue. Les établissements de cinq autres provinces imposent des frais d'inscription plus élevés aux étudiants qui viennent de l'extérieur de la province^{3,4}.

Quant aux étudiants étrangers de premier cycle, ils auront acquitté des frais d'en moyenne 38 081 \$ en 2023, soit une augmentation de 38 % sur les cinq dernières années, contre 9 % pour les étudiants canadiens⁵.

Les étudiants s'en ressentent. Leurs témoignages abondent sur les logements surpeuplés, la forte demande auprès des banques alimentaires et l'épuisement d'avoir à travailler de longues heures tout en étudiant à temps plein (voir le chapitre Sécurité alimentaire). Le gouvernement fédéral a pris certaines mesures pour pallier l'augmentation des coûts de l'éducation en supprimant les intérêts sur les prêts aux étudiants et aux apprentis et en apportant des améliorations au Programme canadien d'aide financière aux étudiants. À titre d'exemple, le budget 2024 a annulé la dette de certains diplômés travaillant dans des communautés rurales et éloignées; il a également augmenté l'allocation de logement et a porté le montant maximal de la bourse canadienne d'études pour les étudiants à temps plein à 4 200 \$. Ce maximum est en hausse par rapport aux 3 000 \$ d'avant la pandémie, mais en baisse par rapport aux 6 000 \$ qui prévalaient pendant la pandémie. L'augmentation à 4 200 \$ n'a été proposée que pour une année supplémentaire, et ce montant couvre moins de 60 % des frais de scolarité moyens au premier cycle.

Il faut faire davantage pour rendre l'éducation abordable : augmenter de manière permanente le montant des bourses, annuler la dette d'un plus grand nombre d'étudiants et s'attaquer aux problèmes systémiques à l'origine de l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants locaux, d'autres provinces et étrangers.

Les coûts varient, tout comme les dépenses que les provinces consacrent à l'éducation postsecondaire. Le financement que plusieurs provinces accordent aux universités et collèges en pourcentage de leurs

revenus s'est érodé. Parallèlement, le nombre d'étudiants a augmenté de 26 % de 2006-2007 à 2021-2022.

Pour financer l'éducation postsecondaire, le gouvernement fédéral transfère des fonds aux provinces par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). La dernière augmentation du financement de base du TCPS a eu lieu en 2008, à la suite du budget fédéral de 2007, dans lequel le gouvernement avait annoncé une augmentation de 800 millions de dollars pour renforcer l'éducation postsecondaire. En théorie, on estimait alors que la part du TCPS consacrée à l'éducation postsecondaire passait de 25 % à 30,7 %⁶. Sur cette base, la part du TCPS allouée au financement de l'éducation postsecondaire a représenté 5,03 milliards de dollars en 2023-2024⁷. Les dépenses des universités et des collèges ont atteint plus de 50 milliards de dollars en 2023⁸.

Le système d'enseignement postsecondaire ne s'est pas remis des coupes, estimées à 2,29 milliards de dollars, qui lui ont été imposées à l'époque où le gouvernement fédéral a créé le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) en 1996. Par étudiant, la contribution fédérale en espèces à l'enseignement postsecondaire a chuté de 39 % en termes réels depuis cette date. Pour suivre le rythme de l'inflation et des inscriptions, le transfert en espèces pour l'éducation postsecondaire devrait dépasser la contribution actuelle d'au moins 3 milliards de dollars, avec un facteur d'indexation correspondant à celui prévu pour le Transfert canadien en matière de santé (TCS), soit 5 % pour les cinq prochaines années.

Il est essentiel de combler les lacunes sur le plan des données sur l'éducation au Canada afin que l'on puisse mesurer l'abordabilité, l'accessibilité et la qualité de l'enseignement. Le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'élargir l'enquête du Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges, afin d'inclure les professeurs de niveau collégial, contractuels et à temps partiel, ainsi que des données démographiques autres que le sexe. Un projet pilote est en cours cette année et doit être financé pour dresser un tableau précis de la santé du personnel académique. Il y a également d'énormes lacunes à combler en ce qui concerne les données relatives aux étudiants et aux apprentis, notamment en ce qui concerne le suivi des frais de scolarité, les parcours d'apprentissage, les résultats obtenus en milieu de travail et dans le cadre de la formation en apprentissage, etc. Le gouvernement fédéral devrait utiliser son pouvoir de dépenser pour soutenir une collecte de données plus robuste et harmonisée en

Tableau 71 / Financement provincial des établissements d'enseignement postsecondaire en pourcentage du chiffre d'affaires total

	2006 / 2007	2021 / 2022	Différence	Augmentation du nombre d'étudiants
Canada	45,5 %	38,9 %	-7 %	26 %
Terre-Neuve-et-Labrador	54,4 %	56,8 %	2 %	-3 %
Île-du-Prince-Édouard	38,8 %	34,3 %	-4 %	36 %
Nouvelle-Écosse	31,5 %	34,1 %	3 %	11 %
Nouveau-Brunswick	39,9 %	45,2 %	5 %	-9 %
Québec	58,1 %	60,7 %	3 %	19 %
Ontario	38,3 %	25,2 %	-13 %	40 %
Manitoba	48,1 %	42,9 %	-5 %	34 %
Saskatchewan	50,1 %	48,2 %	-2 %	28 %
Alberta	48,1 %	41,8 %	-6 %	16 %
Colombie-Britannique	45,1 %	37,1 %	-8 %	18 %

participant au Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation et au Forum canadien sur l'apprentissage.

Le gouvernement a suivi l'évolution des apprentissages et il apparaît nécessaire d'augmenter le nombre d'apprentis, le taux d'achèvement et les types d'apprentissages proposés. À l'heure actuelle, seuls 46 % des apprentis terminent leur formation⁹. Il est nécessaire de développer l'accompagnement des apprentis lors de la formation en classe et du placement en milieu professionnel. En outre, le financement public de l'apprentissage devrait inciter les employeurs à employer des apprentis de plusieurs niveaux afin d'améliorer le taux d'achèvement. Des efforts doivent également être faits pour garantir la transférabilité de la formation en apprentissage.

Pour améliorer la formation en apprentissage, le Canada devrait signer la recommandation de l'Organisation internationale du travail sur les apprentissages de qualité (2023).

Le budget 2024 a pris des engagements importants en faveur de la science et de la recherche, en augmentant le nombre et la valeur des bourses d'études supérieures, des bourses de recherche et des fonds destinés aux organismes subventionnaires. Compte tenu de l'augmentation des coûts de la recherche, des salaires équitables nécessaires pour recruter et retenir les étudiants diplômés, et de la sous-performance relative du Canada par rapport à d'autres pays en matière

d'investissements scientifiques, le gouvernement fédéral doit continuer à accroître ses efforts dans le domaine de la recherche fondamentale.

Le budget fédéral du printemps 2025 sera présenté près de 10 ans après la Commission de vérité et réconciliation du Canada. L'écart entre les étudiants autochtones et non autochtones en matière d'éducation postsecondaire s'est creusé au cours des dernières années¹⁰. Le gouvernement fédéral doit renforcer considérablement son soutien aux apprenants autochtones et honorer le droit inhérent et conventionnel des Premières nations, des Inuits et des Métis à une éducation conforme à leurs cultures, valeurs, traditions et langues, afin de favoriser le modèle holistique d'apprentissage tout au long de la vie.

Mesures

Le BFA augmentera le montant maximum des subventions de 4 200 \$ à 6 000 \$ et abaissera le seuil de revenus pour l'accès aux subventions.

Le BFA annulera la dette étudiante fédérale des diplômés travaillant dans les communautés rurales et éloignées. Cela favorisera l'accès à l'éducation des apprenants de ces régions, qui sont moins susceptibles de suivre des études postsecondaires que les jeunes des régions urbaines¹¹.

Le BFA ajoutera 3 milliards de dollars au montant nominal du Transfert canadien en matière de programmes sociaux pour l'éducation postsecondaire, dont la distribution sera assujettie à des accords d'imputabilité conclus avec les provinces relativement aux priorités communes, à savoir d'améliorer l'accessibilité, l'abordabilité, la qualité et la transparence grâce au partage des données. Ce montant augmentera à un taux de 5 % par année.

Les priorités communes doivent inclure une stratégie en matière de main-d'œuvre universitaire. De nos jours, le travail précaire et le sous-emploi sont monnaie courante dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Au moins un membre du personnel académique sur trois est sous contrat et n'est rémunéré que pour enseigner. Cette situation érode les capacités scientifiques et de recherche du Canada¹².

Au Canada, près d'un membre du personnel universitaire à temps plein sur quatre est âgé de 60 ans ou plus. Les chercheurs en début de carrière sont embauchés en tant qu'assistants d'enseignement, mais le nombre de ces postes a diminué de près de 20 % au cours de la dernière décennie, érodant ainsi le vivier de la relève. De plus, un pic

démographique de jeunes se profile à l'horizon. Le nombre de jeunes de 18 ans est en passe d'augmenter de 20 % au niveau national au cours des cinq prochaines années¹³. Plus de 40 % des Canadiennes et des Canadiens de 18 à 24 ans suivent une formation postsecondaire. Il est urgent d'assurer le renouvellement du personnel universitaire.

Le BFA allouera 50 millions de dollars en 2025, et 5 millions de dollars par année ensuite, pour améliorer la collecte de données sur l'éducation postsecondaire.

Le BFA allouera 300 millions de dollars par année pendant cinq ans pour soutenir une stratégie en matière d'apprentissage. Il augmentera le financement, resserrera les critères d'accès pour les employeurs, améliorera la transférabilité de la formation et le financement des aides globales à l'apprentissage, éventuellement en élargissant le rôle d'ApprenticeSearch.¹⁴

Le BFA augmentera le financement destiné à la recherche fondamentale afin d'atteindre un taux de réussite d'au moins 60 % aux concours de financement.

La valeur et le nombre des subventions accordées à la recherche dirigée par des chercheurs doivent continuer à augmenter. La plupart des chercheurs canadiens travaillent dans le domaine des sciences humaines¹⁵. Depuis 2013, pour les subventions Savoir du CRSH, le taux de réussite est en moyenne de 38,2 %. Le programme de subventions Projet des IRSC a financé moins de 20 % des demandes l'année dernière. Le Programme de subventions à la découverte du CRSNG a enregistré un taux de réussite de 58 % en 2023, en baisse par rapport à 67 % en 2019. Le volet Exploration du Fonds Nouvelles frontières en recherche, qui se consacre à la recherche interdisciplinaire, a enregistré un taux de réussite moyen de 23 % depuis sa création en 2018¹⁶. Lorsque les recherches ne sont pas financées, de bonnes idées restent inexplorées—des idées qui contribueraient à enrichir nos connaissances et notre savoir-faire collectifs.

Le BFA doublera le financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université afin de combler l'écart de niveau d'instruction et de satisfaire aux obligations liées aux droits inhérents et aux droits issus des traités.

Notes

- 1 Statistique Canada, *Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'études (dollars courants)* + commande personnalisée pour les étudiants hors province, tableau 37-10-0045-01, 2024.
- 2 Andy Riga, « McGill, Concordia File Lawsuits Demanding Quebec Cancel Tuition Hike », *The Montreal Gazette*, 23 février 2024, <https://montrealgazette.com/news/local-news/mcgill-concordia-file-lawsuits-demanding-quebec-cancel-tuition-hike>.
- 3 Statistique Canada, commande personnalisée à partir de l'enquête Frais de scolarité et de subsistance.
- 4 Association canadienne des professeures et professeurs d'université, *Financement de l'enseignement postsecondaire par les gouvernements fédéral et provinciaux*, 2023, <https://www.caut.ca/fr/content/financement-de-lenseignement-postsecondaire-par-les-gouvernements-federal-et-provinciaux>.
- 5 *Ibid.*
- 6 Gouvernement du Canada, *Le plan budgétaire de 2007*, p. 129 et 358.
- 7 Gouvernement du Canada, *Principaux transferts fédéraux*, Ministère des Finances, 2024, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/principaux-transferts-federaux.html>.
- 8 Statistique Canada, *Dépenses des universités selon le type de dépenses et le type de fonds*, 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710002701>; Statistique Canada, *Dépenses des collèges selon le type de dépenses et le type de fonds*, 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710002901>.
- 9 Forum canadien sur l'apprentissage, *Tendances nationales en matière d'inscriptions et de programmes achevés, métiers désignés sceau rouge*, 2023, <https://caf-fca.org/wp-content/uploads/2023/04/2023-03-23-UTIP-report-FR.pdf>.
- 10 Centre d'étude des niveaux de vie, *Closing the First Nations Education Gap in Canada: Assessing Progress and Estimating the Economic Benefits—An Update Using 2021 Census Data*, 2024.
- 11 Jennifer Robson, *Post-Secondary Access*, Ontario 360, 2022.
- 12 Données de l'Enquête sur la population active; données de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'Université; Chandra Pasma et Erika Shaker, *Contract U: Contract faculty appointments at Canadian universities Census data*, Centre canadien de politiques alternatives, 2019, <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2018/11/Contract%20U.pdf>.
- 13 Statistique Canada, *Population projetée, selon le scénario de projection, l'âge et le genre, au 1^{er} juillet (x 1 000)*, tableau 17-10-0057-01, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710005701>.
- 14 ApprenticeSearch.com est une plateforme en ligne de recherche d'emploi et de jumelage emploi-travailleur dont l'accès est sans frais. Cette plateforme est destinée exclusivement aux postes d'apprentis au Canada. <https://www.apprenticesearch.com/fr/about-us>
- 15 Statistique Canada, *Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges*, commande personnalisée.
- 16 Tableaux de bord des concours du CRSH, des IRSC, du CRSNG et du Fonds Nouvelles frontières en recherche.

Tableau 7.2 / Mesures du BFA sur éducation postsecondaire

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Augmentation de la Bourse canadienne pour étudiants à 6 000 \$ et abaissement du seuil de revenu	3 752 \$	3 831 \$	3 907 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier pour l'amélioration de la Bourse canadienne pour étudiants	-1 072 \$		
Annulation de la dette des diplômés travaillant dans des communautés rurales et éloignées	40 \$	56 \$	73 \$
Augmentation du financement de l'éducation postsecondaire par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux	3 000 \$	3 150 \$	3 308 \$
Amélioration de la collecte de données	50 \$	5 \$	5 \$
Financement pour la stratégie d'apprentissage	300 \$	300 \$	300 \$
Augmentation du financement de la recherche pour atteindre un taux de réussite de 60 % aux concours	1 734 \$	1 770 \$	1 806 \$
Doublement du financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP)	516 \$	516 \$	516 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier pour pour le PAENP dans le budget 2024	-81 \$	-82 \$	

Égalité des genres

Introduction

Pour relever les défis des années qui viennent, il nous faut un gouvernement fédéral « ambitieux et féministe »¹. Les effets conjugués de la pandémie de COVID-19, de la flambée des prix de la nourriture et du logement², de la crise de la main-d'œuvre dans l'économie des soins³ et de la montée de la violence fondée sur le genre⁴ et des crimes haineux⁵ ont des répercussions considérables sur la santé et le bien-être des femmes marginalisées et des personnes de diverses identités de genre. Cette situation creuse encore davantage le fossé entre les « nantis » et les « démunis » du Canada.

Les récents budgets fédéraux ont permis des avancées importantes, sous la forme notamment d'investissements historiques dans les services de garde d'enfants, du tout premier *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe* et du *Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+*⁶. De nouveaux programmes fédéraux importants en matière de soins dentaires, d'assurance-médicaments et d'accès universel à la contraception sont en train d'être mis en place et bénéficieront à des millions de personnes à faible revenu. Le budget 2024 a annoncé la création d'une table sectorielle sur l'économie des soins—comme l'avaient recommandé les BFA des années passées. Mais d'autres domaines de l'agenda féministe du gouvernement sont au point mort ou ne disposent pas des ressources dont ils ont besoin. Le programme

politique du BFA 2025 est conçu pour permettre à ces réformes essentielles d'aboutir.

Vue d'ensemble

En novembre 2022, le tout premier Plan d'action national du Canada pour mettre fin à la violence fondée sur le genre⁷ a été publié sans tambour ni trompette. Depuis, le gouvernement fédéral a négocié 13 accords bilatéraux avec les provinces et les territoires afin « de compléter et de renforcer les services et les mesures de soutien relevant de leur compétence afin de prévenir la violence fondée sur le sexe et de soutenir les personnes survivantes »⁸. Il a également adopté de nouvelles lois pour renforcer le contrôle des armes à feu, améliorer l'éducation judiciaire (loi de Keira)⁹ et lutter contre le contenu préjudiciable en ligne (notamment l'incitation à la violence ou à la haine, la violence basée sur le genre facilitée par la technologie et la diffusion non consensuelle d'images)¹⁰.

Le budget 2024 a affecté 273,6 millions de dollars sur six ans au Plan d'action du Canada pour lutter contre la haine, dont 15 millions de dollars au soutien de la communauté 2ELGBTQI+¹¹. Il a également annoncé le financement du très attendu système d'alerte Robe rouge, destiné à informer le public de la disparition d'une femme ou d'une jeune fille autochtone¹². Le budget 2024 a renouvelé le financement des services de counseling et d'éducation juridiques aux victimes de harcèlement sexuel au travail, un programme qui s'inscrit parmi les efforts déployés par le gouvernement pour mettre en œuvre les dispositions de la *Convention sur la violence et le harcèlement* (C-190) de l'Organisation internationale du travail, ratifiée en janvier 2023 et désormais en vigueur¹³.

Bien que ces investissements soient les bienvenus, des questions cruciales demeurent quant à la manière dont le gouvernement fédéral garantira la fourniture de soutiens et de services de haute qualité dans tous les territoires de compétence, y compris les collectivités autochtones. Nous attendons toujours un plan d'action national global qui facilite, coordonne et supervise les actions des différents gouvernements pour mettre fin à la violence fondée sur le genre¹⁴. Les accords bilatéraux qui ont été conclus varient considérablement en ce qui concerne les détails des programmes et le niveau d'engagement à produire des évaluations et à rendre des comptes. En outre, il manque des détails essentiels sur la contribution fédérale au plan d'action national. Il n'est fait

mention nulle part d'une surveillance indépendante, d'actions spécifiques ou d'investissements durables à long terme.

Les groupes de femmes autochtones ont également dénoncé le manque de progrès du gouvernement dans sa réponse aux 231 appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées¹⁵. Le budget 2021 a alloué 2,2 milliards de dollars pour « accélérer » l'élaboration d'un plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées¹⁶, mais le développement et le déploiement des programmes se font à une lenteur désespérante. Trois ans plus tard, le Canada n'a toujours pas de plan de mise en œuvre chiffré et mesurable. En l'absence d'un engagement de transparence et de reddition de comptes, comme l'exprime l'Association des femmes autochtones du Canada dans son rapport d'étape 2022-2023, il est difficile, pour ne pas dire impossible d'identifier et d'évaluer ce qui est fait^{17/18}. Pendant ce temps, l'inaction du gouvernement fédéral augmente la vulnérabilité des femmes autochtones et des personnes de diverses identités de genre, en particulier des femmes autochtones détenues dans les prisons fédérales et des enfants et jeunes coincés dans le système de protection de l'enfance (voir le chapitre Incarcération).

La plus grande victoire de la dernière année sur le plan de l'égalité des genres a été le dépôt d'un projet de loi qui établit le cadre d'un régime national d'assurance-médicaments, avec un engagement à couvrir gratuitement les médicaments contre le diabète et les moyens de contraception avec un régime à payeur unique, sous réserve de l'accord des provinces et des territoires¹⁹. Le budget 2024 a alloué 1,5 milliard de dollars à cette première phase. En faisant cette annonce, le gouvernement fédéral a posé un geste qui vient combler une lacune critique dans notre système public de soins de santé et qui protège le droit des personnes de choisir si et quand elles veulent un enfant en utilisant la contraception de leur choix—indépendamment de qui elles sont, de l'endroit où elles vivent, de leur âge, d'une situation de handicap ou de leur revenu²⁰. La décision du gouvernement de la Colombie-Britannique de rendre gratuite la contraception sur ordonnance a placé la hauteur de la barre pour le reste du pays²¹. L'objectif est maintenant d'adopter rapidement le projet de loi C-64 et de mettre en place un système véritablement universel et inclusif qui ne laisse passer personne à travers les mailles du filet.

Des mesures doivent également être prises pour défendre la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) au pays et à l'étranger, face aux vastes campagnes de désinformation et aux attaques extrémistes contre l'égalité des genres et les droits des personnes 2ELGBTQI+. Le but

est notamment de garantir l'accès à une éducation sexuelle de qualité, complète et scientifiquement exacte pour tous les enfants et les jeunes dans l'ensemble du pays²². Une telle initiative permettrait aux jeunes de prendre des décisions éclairées sur leur santé et de lutter contre les effets néfastes de la désinformation sur leur vie quotidienne. L'annonce dans le budget 2023 d'une rallonge de 36 millions de dollars sur trois ans pour le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive a été une reconnaissance importante du fait que de nombreuses personnes continuent d'être confrontées à des obstacles sérieux pour accéder aux soins de santé dont elles ont besoin, y compris d'avortement et d'affirmation de genre. Ce fonds doit devenir permanent et disposer d'un financement suffisant pour combler les lacunes critiques sur le plan des services.

Les organismes de défense en SDSR et d'autres qui militent en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes ont beaucoup progressé ces dernières années, notamment à cause du rôle essentiel qu'ils ont été amenés à jouer pour soutenir les communautés dans le besoin pendant la période la plus difficile de la pandémie. Des centaines d'entre eux ont bénéficié d'un soutien financier accru du gouvernement fédéral, ce qui leur a permis de reconstituer leurs capacités organisationnelles après des années de vache maigre, d'élaborer des politiques et des programmes adaptés aux besoins et aux réalités des communautés, et de faire avancer des dossiers fondamentaux tels que l'équité en matière d'emploi et la réforme de l'immigration²³. Ces acquis sont aujourd'hui menacés, alors que la demande de services ne cesse de croître²⁴.

Avec la fin des programmes de l'ère pandémique et de la Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe, les subventions et contributions provenant de Femmes et égalité des genres Canada (FEGC) vont sans doute diminuer fortement à partir de 2024-2025. Les organismes soutenus par l'intermédiaire du Programme de promotion de la femme subiront les baisses les plus marquées. Le financement des projets devrait être divisé par 10, pour passer d'un sommet de 210,7 millions de dollars en 2022-2023 à 18,9 millions de dollars en 2026-2027 et revenir ainsi au niveau des années Harper. Le financement prévu dans le cadre du plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ compense en partie les coupes massives dans le Programme de promotion de la femme, mais il n'en demeure pas moins que le budget total de FEGC devrait diminuer de plus de 25 %, pour passer de 323,2 millions de dollars en 2023-2024 à 240 millions de dollars en 2026-2027. Comme l'attention n'est plus tournée vers la pandémie, il est impératif de garantir un financement flexible et pluriannuel aux organismes de défense des droits des femmes et de l'égalité des genres²⁵.

Un fonds de viabilité bien géré, créé par le milieu de l'égalité des genres et à son intention, aiderait à porter ce travail crucial à des niveaux qui correspondent à l'ampleur du défi.

Mesures

Le BFA 2025 met l'accent sur quatre domaines clés essentiels au bien-être des femmes et des personnes de diverses identités de genre.

Le BFA accélérera le lancement et la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Après un retard considérable, le rapport final du Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (rapport Blackett)²⁶ a été publié et diffusé pour observations. **Le BFA allouera** 20 millions de dollars sur les trois prochaines années pour l'élaboration rapide d'un nouveau régime d'équité en matière d'emploi (y compris la création de deux nouveaux groupes visés par l'équité en matière d'emploi, à savoir les personnes noires et les personnes 2ELGBTQI+), en accord avec les efforts du Bureau du commissaire à l'équité en matière d'emploi et du Bureau du commissaire à l'accessibilité. Pour l'avenir, le commissaire à l'équité en matière d'emploi disposera des ressources nécessaires pour soutenir et assurer la mise en œuvre du régime, à savoir des examens publics indépendants réguliers et un financement durable pour le développement des données désagrégées nécessaires au soutien de ces initiatives (voir le chapitre Égalité raciale).

Le BFA consacra également 30 millions de dollars sur trois ans au fonctionnement de la Table sectorielle sur l'économie des soins, en vertu des obligations qui incombent au Canada en tant que membre de l'Alliance mondiale pour les soins²⁷. La Table sectorielle a pour mandat d'élaborer des recommandations afin de mieux soutenir l'économie des soins²⁸. À ce titre, elle devrait adopter le cadre des 5R du travail décent dans les activités de soin à autrui de l'Organisation internationale du travail²⁹ et garantir une approche pangouvernementale qui priorise les groupes historiquement laissés pour compte par les systèmes de soins et la main-d'œuvre sous-valorisée du système, en grande partie des femmes et des personnes racisées³⁰ (voir les chapitres Garde d'enfants, Soins aux aînés et Santé). À cette fin, **le BFA modernisera** et renforcera les protections sociales des travailleuses et des travailleurs, telles que l'assurance-emploi, afin de refléter les réalités actuelles et futures du marché du travail (voir le chapitre Assurance-emploi), et il veillera à ce

que les travailleuses et travailleurs migrants du secteur des soins aient un travail décent en élargissant les nouveaux projets pilotes dans le secteur des soins aux sans-papiers que les anciennes règles excluaient³¹ (voir le chapitre Immigration).

Le BFA investira 475 millions de dollars sur trois ans dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Ces fonds soutiendront la création d'un mécanisme indépendant de suivi et de reddition de comptes au public sur les progrès et les enseignements tirés du Plan d'action national. Ils financeront également des investissements soutenus dans la prévention et le soutien global aux personnes survivantes par l'intermédiaire d'organismes de services communautaires pourvus de ressources suffisantes, ainsi que des stratégies visant à réformer les systèmes de justice, d'incarcération et d'immigration du Canada. Par l'intermédiaire de la Stratégie nationale sur le logement, d'autres fonds seront affectés au renouvellement de l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour femmes et enfants (325 millions de dollars sur trois ans) afin de soutenir les rénovations et constructions, ainsi que 120 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour stabiliser les opérations existantes..

Le BFA élaborera également un plan de mise en œuvre chiffré, mesurable et réalisable afin d'accélérer la réponse aux appels à la justice des FFADA, et il créera un mécanisme indépendant de reddition de comptes pour faire le suivi et l'évaluation des efforts de lutte contre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes, des filles et des personnes bispirituelles des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ce travail s'effectuera sous la direction et la supervision des organisations de femmes autochtones et des groupes locaux représentant les femmes autochtones et leurs familles dans l'ensemble du pays.

Le BFA prendra soutiendra les mesures de mise en œuvre de la Convention C-190 de l'Organisation internationale du travail pour combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail, avec un financement de 20 millions de dollars par année. Ce processus comprendra une définition complète du terme « employé » (qui inclura, par exemple, les stagiaires) et une définition du terme « violence » (qui inclura, par exemple, le harcèlement racial), applicables à toutes les situations survenant dans le cadre du travail, liées au travail ou découlant du travail. Cette définition devra inclure le domicile en tant que lieu de travail, ainsi que les cas de violence de la part de tiers (par exemple, des clients), deux aspects qui sont absents de la législation et de la

réglementation à l'heure actuelle. **Le BFA élargira** également l'accès au congé pour violence conjugale à un minimum de 10 jours payés et de 10 jours non payés dans les secteurs sous réglementation fédérale (pour un coût de 5 millions de dollars par année) et engagera des fonds pour que des mesures ciblées soient prises pour combattre la haine contre les personnes 2ELGBTQI+, ainsi que la haine, le harcèlement et la violence en ligne fondés sur le genre sous toutes leurs formes³².

Le BFA ira de l'avant pour faire adopter le projet de loi C-64 en vue de créer une couverture universelle et à payeur unique des médicaments d'ordonnance destinés à la contraception ou au traitement du diabète (voir le chapitre Santé). **Le BFA rendra** également permanents la nouvelle Initiative d'acquisition de données sur la santé sexuelle et reproductive (actuellement en cours d'élaboration) et le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive (que le budget 2023 a prolongé jusqu'en 2027), à raison de 15 millions de dollars par année pour ce dernier, afin de combler en permanence les lacunes dans l'accès aux soins liés à l'avortement et les obstacles systémiques aux soins de santé sexuelle et reproductive et aux soins d'affirmation de genre.

Le BFA élaborera et lancera également une stratégie nationale quinquennale en faveur de la normalisation et de l'accès équitable à une éducation sexuelle complète de qualité et fondée sur des données probantes dans l'ensemble du Canada (4 millions de dollars par année), incluant un programme de formation correspondant pour les éducateurs professionnels en santé sexuelle³³.

Le BFA créera un Fonds de viabilité pour l'égalité des genres d'un montant de 500 millions de dollars afin de soutenir le travail des organismes de défense des droits des femmes et de l'égalité des genres, y compris ceux qui travaillent à une échelle nationale en défense des droits, recherche, éducation, analyse des politiques et réformes juridiques dans le but de faire progresser les droits des femmes et des personnes de diverses identités de genre. Un tel fonds fournirait aux organisme un financement de base stable et prévisible pour soutenir leur travail de promotion de l'égalité et de réalisation des droits fondamentaux dans l'ensemble de la société canadienne.

Le BFA prendra enfin des mesures afin de combler les lacunes du nouveau Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ en consultation avec la communauté 2ELGBTQI+, notamment l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pangouvernemental assorti d'un financement adéquat.

Notes

- 1 Voir : Oxfam Canada, *Feminist Scorecard 2023: Feminist action in a world of crises*, mars 2023, <https://www.oxfam.ca/feminist-policy-scorecard-2023/>.
- 2 David Macdonald et Ricardo Tranjan, *Can't afford the rent: Rental wages in Canada 2022*, Centre canadien de politiques alternatives, 2023, <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2023/07/cant-afford-the-rent.pdf>.
- 3 Jimmy Pratt Foundation et al., *The child care crisis is a workforce crisis: Early childhood educator survey report*, 2024, https://nflf.nf.ca/wp-content/uploads/sites/83/2024/03/JPF-ECE-Survey_FA.pdf.
- 4 Katherine Scott, « New national action plan to end gender-based violence falls short », *The Monitor*, Centre canadien de politiques alternatives, 2022, <https://monitormag.ca/articles/new-national-action-plan-to-end-gender-based-violence-falls-short-of-whats-needed/>.
- 5 D'après Statistique Canada, le nombre de crimes haineux ciblant une orientation sexuelle a augmenté de 12 % en 2022. Plus de la moitié des crimes haineux déclarés ont été « violents », (agressions, harcèlement et profération de menaces). Statistique Canada, « Les crimes haineux déclarés par la police, 2022 », *Le Quotidien*, 13 mars 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240313/dq240313b-fra.htm>.
- 6 Gouvernement du Canada, *Le premier ministre lance le premier Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ du Canada afin de continuer à bâtir un avenir plus inclusif, avec fierté*, 28 août 2022, <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2022/08/28/premier-ministre-lance-premier-plan-daction-federal-2elgbtqi-du>. Voir également le *Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+*, <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/sois-toi-meme/plan-action-federal-2elgbtqi-plus.html>. Le gouvernement s'est engagé à consacrer 100 millions de dollars sur cinq ans à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan, dont 75 % iront directement aux organismes communautaires par le biais de subventions de projets et de renforcement des capacités.
- 7 Gouvernement du Canada, *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, 2024, <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/violence-fondee-sexe/collaboration-intergouvernementale/plan-action-national-fin-violence-fondee-sexe.html>.
- 8 Les accords bilatéraux ont été établis dans le cadre d'un engagement de financement de 539,5 millions de dollars sur quatre ans qui se termine en mars 2027. Voir Gouvernement du Canada, *Accords bilatéraux pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, 2024, <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/violence-fondee-sexe/collaboration-intergouvernementale/accords-bilateraux.html>.
- 9 Presse canadienne, « 'Keira's Law' will strengthen laws surrounding domestic violence, advocates say », *CTV News*, 19 avril 2023, <https://www.ctvnews.ca/canada/keira-s-law-will-strengthen-laws-surrounding-domestic-violence-advocates-say-1.6362298>.
- 10 Voir Dianne Lalonde, « Online harms need a gender-based analysis », *Options politiques*, 7 juin 2024, <https://policyoptions.irpp.org/magazines/june-2024/deepfake-sexual-abuse/>.
- 11 Momentum, *Federal Budget 2024. Our Take on Budget 2024: Queer Advocacy Works. More action needed*, 17 avril 2024, <https://www.momentumcanada.net/budget2024>.
- 12 Alessia Passafiume, « Canada, Manitoba to develop Red Dress Alert for missing Indigenous women and girl », *The Globe and Mail*, 3 mai 2024, <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-canada-manitoba-to-develop-red-dress-alert-for-missing-indigenous/>.
- 13 Gouvernement du Canada, *Le ministre O'Regan ratifie la convention n° 190, le tout premier traité mondial sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail*, communiqué de presse, 30 janvier 2023, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2023/01/le-ministre-oregan-ratifie-la-conventionno190-le-tout-premier-traite-mondial-sur-lelimination-de-la-violence-et-du-harcelement-dans-le-monde-du-tra.html>.

- 14** Hébergement Femmes Canada, *Déclaration conjointe sur la publication du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, 24 novembre 2022, <http://endvaw.ca/wp-content/uploads/2022/11/Declaration-conjointe-sur-PAN.pdf>. Voir également *Réflexions sur la première année du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre*, 9 novembre 2023, <https://endvaw.ca/fr/archives/news/premiere-annee-pan/>.
- 15** Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final*, 2019, <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>.
- 16** Groupe de travail cadre, *Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées*, 2021, <https://mmiwg2splus-nationalactionplan.ca/fra/1670511213459/1670511226843>. Plusieurs organismes autochtones ont préparé leur propre plan de lutte contre la violence à l'égard des femmes autochtones, que l'on trouve sur le site Web du Plan d'action national. La contribution du gouvernement fédéral, intitulée *Voie fédérale*, peut être consultée sur la page *Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale 2023-2024*, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1712762840284/1712762894577>.
- 17** L'Association des femmes autochtones du Canada, *Rapport annuel décrivant les progrès réalisés par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de son plan d'action national sur les FFADA+, 2022-23*, juin 2023, https://nwac.ca/assets-documents/FR_FEDERAL_ANNUAL_SCORECARD_ACTIONPLAN_2022-23.pdf.
- 18** Voir les déclarations des trois organisations nationales de femmes autochtones à l'occasion du cinquième anniversaire du rapport final de l'Enquête nationale sur les FFADA en juin 2024 : Native Women's Association of Canada (<https://nwac.ca/media/nwacs-annual-scorecard-to-assess-federal-response-to-the-genocide-against-indigenous-women-finds-lack-of-urgency-and-transparency>); Les Femmes Michif Otipemisiwak (<https://www.newswire.ca/news-releases/les-femmes-michif-otipemisiwak-expresses-grave-concerns-regarding-the-inaction-on-missing-and-murdered-indigenous-women-girls-and-2slgbtqia--893586611.html>) et Pauktuutit (<https://pauktuutit.ca/news/pauktuutit-responds-mmiwg/>).
- 19** Gouvernement du Canada, *Le gouvernement du Canada présente un projet de loi pour la mise en œuvre de la première phase d'un régime national et universel d'assurance médicaments*, 2024, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2024/02/le-gouvernement-du-canada-presente-un-projet-de-loi-pour-la-mise-en-uvre-de-la-premiere-phase-dun-regime-national-et-universel-dassurance-medicaments.html>.
- 20** Katherine Scott, « Free contraception is a win for all Canadians », *The Monitor*, Centre canadien de politiques alternatives, 2024, <https://monitormag.ca/articles/free-contraception-is-a-win-for-all-canadians/>.
- 21** Claire Palmer, « Prescription birth control to be free in B.C. starting April 1, but not everything will be covered », *CBC News*, 27 mars 2023, <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/bc-free-contraceptive-plan-z-1.6791837>.
- 22** Conseil d'information et d'éducation sexuelles du Canada, *Lignes directrices canadiennes pour l'éducation en matière de santé sexuelle*, 2019, https://www.sieccan.org/_files/ugd/1332d5_3146ce70d24f43edb9c3d563af31793b.pdf.
- 23** Voir Gouvernement du Canada, *Le ministre O'Regan reçoit le rapport du groupe de travail sur la modernisation de la Loi sur l'équité en matière d'emploi*, 11 décembre 2023, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2023/12/le-ministre-oregan-recoit-le-rapport-du-groupe-du-travail-sur-la-modernisation-de-la-loi-sur-lequite-en-matiere-demploi.html>. Le gouvernement a accepté de prendre des mesures immédiates afin d'inclure les personnes 2ELGBTQI+ et personnes noires en tant que groupes en quête d'équité reconnus par la loi. En outre, le terme « Aboriginal Peoples » sera remplacé par « Indigenous Peoples » dans la version anglaise de la Loi, le terme « personnes issues des minorités visibles » sera remplacé par « personnes racisées » et la définition de « personnes handicapées » sera mise à jour pour qu'elle corresponde à celle de la Loi canadienne sur l'accessibilité et soit plus inclusive.
- 24** Ontario Nonprofit Network, *2023 State of the Sector survey—Policy Report*, 2023, <https://theonnc.ca/publication/2023-state-of-the-sector-survey-policy-report/>.

- 25** Fondation canadienne des femmes et Fondations communautaires du Canada, *Principes pour le financement féministe*, 2020, <https://equalityfund.ca/wp-content/uploads/2020/11/Feminist-Philanthropy-FR.pdf>.
- 26** Adelle Blackett, *Réaliser et soutenir l'équité en matière d'emploi : un cadre transformatif— Rapport du Groupe de travail sur l'examen de la loi sur l'équité*, 2023, <https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/corporate/portfolio/labour/programs/employment-equity/reports/act-review-task-force/Groupe-de-travail-examen-LEME-Rapport-2023-v2.pdf>.
- 27** L'Alliance mondiale pour les soins (<https://alianzadecuidados.forogeneracionigualdad.mx/?lang=en>) est une initiative collective qui a été lancée par l'Institut national des femmes du Mexique (Inmujeres) et ONU Femmes dans le cadre du Forum Génération Égalité (<https://forum.generationequality.org/fr>) parrainé par l'ONU en 2021.
- 28** Le gouvernement australien a publié un projet de stratégie pour l'économie des soins. Voir : Care and Support Economy Taskforce, *Draft National Care and Support Economy Strategy 2023*, gouvernement de l'Australie, 2023, <https://www.pmc.gov.au/sites/default/files/resource/download/draft-national-care-and-support-economy-strategy-2023.pdf>.
- 29** Le cadre 5R interpelle les gouvernements, le milieu des affaires, le monde ouvrier et la société civile à « Reconnaître, Réduire et Redistribuer le travail non rémunéré de soin à autrui, à Rétribuer équitablement pour créer plus d'emplois de meilleure qualité dans les activités de soin à autrui, et pour garantir Représentation, dialogue social et négociation collective au personnel de soin à autrui ». Voir : Organisation internationale du travail, *Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent*, 2018, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_712833.pdf. Voir également : ONU Femmes, *A Toolkit on Paid and Unpaid Care Work: from 3Rs to 5Rs*, 2022, <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-06/A-toolkit-on-paid-and-unpaid-care-work-en.pdf>.
- 30** Voir Ontario Nonprofit Network, page de la campagne *Decent Work for Women* (<https://theonn.ca/decentworkforwomen/>).
- 31** Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Le Canada annonce de nouveaux programmes pilotes pour soutenir les aides familiaux et les familles canadiennes, et a l'intention de rendre permanent le programme pour les aides familiaux*, 2024, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/06/le-canada-annonce-de-nouveaux-programmes-pilotes-pour-soutenir-les-aides-familiaux-et-les-familles-canadiennes.html>.
- 32** Voir Momentum, page de la campagne *Tell the Government of Canada to #Act4QueerSafety and Tackle Rising Hate* (<https://www.momentumcanada.net/act4queersafety>).
- 33** Action Canada pour la santé et les droits sexuels, *Mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2023* présenté au Comité permanent des finances, octobre 2022, <https://www.actioncanadashr.org/fr/ressources/notes-de-politique/2022-10-14-memoire-dans-le-cadre-des-consultations-prebudgetaires-de-2023>.

Tableau 8.1 / Mesures du BFA sur égalité des genres

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Renforcement de la Loi sur l'équité en matière d'emploi	7 \$	7 \$	7 \$
Financement d'une table sectorielle sur l'économie des soins	10 \$	10 \$	10 \$
Élaboration et mise en œuvre d'une nouvelle stratégie fédérale de lutte contre la violence fondée sur le genre	158 \$	158 \$	158 \$
Renew the Women and Children's Shelter and Transitional Housing Initiative	108 \$	108 \$	108 \$
Stabilize operations at women's and children's shelters	40 \$	40 \$	40 \$
Create an implementation plan to accelerate the Missing and Murdered Indigenous Women and Girls calls to action	5 \$		
Mise en œuvre la convention C-190 de l'OIT pour combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail	20 \$	20 \$	20 \$
Élargissement de l'accès au congé pour violence conjugale à un minimum de 10 jours payés et de 10 jours non payés dans les secteurs sous réglementation fédérale	5 \$	5 \$	5 \$
Rendre permanente la nouvelle Initiative d'acquisition de données sur la santé sexuelle et reproductive	15 \$	15 \$	15 \$
Création d'une stratégie globale en matière d'éducation sexuelle	4 \$	4 \$	4 \$
Dotation d'un fonds de viabilité pour l'égalité des genres	500 \$		

Égalité raciale

Introduction

Il y a longtemps que les personnes autochtones, noires et racisées sont confrontées à un racisme systémique et à une discrimination qui persistent encore aujourd'hui dans les différentes sphères de leur vie et dans leur accès aux opportunités et à la qualité de vie. Ces dernières années, le gouvernement fédéral a admis que les inégalités raciales étaient tenaces au Canada, que leurs racines étaient profondes et qu'il lui incombait de combattre le racisme systémique.

Le gouvernement a introduit certaines mesures et investi dans certaines initiatives. Nous recommandons dans ce chapitre d'autres mesures à prendre pour éradiquer le racisme systémique et la discrimination raciale.

Vue d'ensemble

Le racisme systémique et la discrimination raciale sont une violation des droits de la personne et causent des préjudices aux individus et aux communautés. La *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne* imposent au Canada l'obligation d'éliminer la discrimination raciale.

De plus, le Canada a pris des engagements internationaux en faveur de l'élimination de la discrimination raciale lorsqu'il a signé et approuvé certaines conventions et déclarations internationales sur les droits humains. Parmi celles-ci figurent la Convention internationale sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies.

Loi contre le racisme

Bien que le Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme ait pour tâche de combattre le racisme systémique et la discrimination raciale, il ne dispose pas du pouvoir législatif ou des outils nécessaires pour remplir efficacement ce mandat. Une loi nationale contre le racisme contribuerait grandement à fournir une base solide et une orientation claire pour donner suite à cette obligation et encadrer le travail du Secrétariat. Le BFA remet également en question le fait que le Secrétariat relève du ministère du Patrimoine canadien dont le mandat, très différent, est de favoriser et de promouvoir l'identité, les valeurs, le développement culturel et le patrimoine canadiens.

Une loi est nécessaire pour soutenir les efforts en faveur d'une approche pangouvernementale, y compris pour rendre explicite l'engagement en faveur de l'éradication du racisme systémique, ainsi que de l'équité raciale dans la budgétisation de l'Analyse comparative entre les sexes plus. La législation soutiendrait des initiatives telles que le cadre de lutte contre le racisme annoncé dans la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme, qui vient d'être publiée¹. Les répercussions différentielles que vivent les personnes qui se trouvent à l'intersection de deux formes d'oppression (comme le racisme et le sexisme) couplées à d'autres facteurs démographiques ressortent de manière évidente dans bon nombre de rapports de Statistique Canada basés sur les données du recensement et de l'Enquête sociale générale. Ces répercussions montrent également la nécessité de collecter des données désagrégées pour aider à identifier les tendances et soutenir le développement de politiques publiques ciblées qui puissent bénéficier à toutes les Canadiennes et tous les Canadiens (universalisme ciblé).

Données désagrégées

Les données désagrégées ont permis d'identifier les inégalités raciales et de documenter les tendances dans des domaines tels que l'inégalité de revenu, les taux d'incarcération criminelle et de détention des immigrants, les résultats en matière de santé, le racisme environnemental, la représentation équitable dans les emplois de la fonction publique fédérale et l'investissement dans les services.

Ce sont les femmes autochtones, noires et racisées du Canada qui subissent les répercussions les plus profondes du racisme systémique

et de la discrimination raciale dans les différentes sphères de la vie et dans l'accès aux opportunités et à la qualité de vie. Ces répercussions sont ressenties de manière disproportionnée par les personnes qui se trouvent à l'intersection de plusieurs identités, notamment en termes de race, de sexe et d'identité de genre, d'orientation sexuelle, de capacité, de religion, de revenu et de statut de citoyenneté. Ces groupes ont toujours des résultats inférieurs à ceux de leurs homologues en termes d'accès aux soins de santé, aux opportunités d'emploi, à un bon revenu² et aux services de base. Les taux d'accession à la propriété des personnes noires et latino-américaines sont plus bas, ce qui limite leur capacité à constituer un capital pour elles-mêmes et pour les générations futures³.

Racisme et discrimination

Les personnes racisées sont plus susceptibles d'être victimes de discrimination, en particulier au travail, à l'école, dans leur vécu par rapport au logement et dans leurs activités publiques. Les personnes noires nées au Canada sont confrontées à un niveau de racisme disproportionné. Elles sont plus susceptibles de subir des contrôles, en particulier par les forces policières, et de se retrouver criminalisées. Les personnes racisées sont également plus susceptibles d'être confrontées à une discrimination largement motivée par la race ou l'appartenance ethnique, ce qui est particulièrement vrai pour les femmes racisées⁴.

L'antisémitisme et le racisme anti-juif sont en hausse, tout comme l'islamophobie et le racisme anti-musulman, anti-arabe et anti-palestinien. Les personnes noires et racisées, comme l'ont fait valoir leurs groupes communautaires, font moins confiance aux forces policières et se sentent moins à l'aise avec elles, ce qui les rend moins enclines à signaler les actes haineux et racistes. Comme résultat, ces populations sont largement sous-estimées ou absentes des données sur les crimes haineux rapportés par la police.

On observe également des disparités raciales dans la réponse du Canada aux crises humanitaires internationales, tant au niveau de l'aide internationale que des mesures relatives à l'immigration et à la protection des réfugiés. Ces disparités sont évidentes dans l'ensemble du système d'immigration et de protection des réfugiés et elles doivent faire l'objet d'une enquête indépendante (voir le chapitre Immigration).

Récemment, le Canada a adopté une loi importante pour lutter contre le racisme environnemental⁵. Cette loi impose l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le racisme environnemental, y compris des mesures correctives pour les communautés confrontées à des industries polluantes et à des risques environnementaux à proximité de lieux de

résidence. Cette pratique existe depuis longtemps et elle a eu un impact disproportionné sur les communautés autochtones et noires.

Racisme systémique anti-Noirs

En décembre 2023, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a réaffirmé les conclusions de mars 2023 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, selon lesquelles la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) pratiquait une discrimination et un racisme systémique à l'égard des personnes noires⁶. Des employés noirs de la fonction publique fédérale et des plaignants noirs et racisés ont subi du racisme et de la discrimination anti-Noirs lorsqu'ils se sont adressés à la CCDP. Le Comité a formulé 11 recommandations pour lutter contre le racisme anti-Noirs et apporter un changement systémique, notamment en nommant un commissaire à l'équité noire.

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* couvre la main-d'œuvre sous réglementation fédérale et le champ d'application élargi du Programme de contrats fédéraux. Bien que cela ne représente qu'un faible nombre de lieux de travail et de travailleuses et travailleurs au Canada, la pleine application de la loi pourrait exercer une influence positive sur d'autres territoires de compétence. La professeure Adelle Blackett a été chargée de passer la loi en revue. Cette revue a été récemment achevée et un rapport final a été soumis au ministre du Travail⁷. Le rapport de la professeure Blackett contient des recommandations judicieuses et détaillées qui peuvent rapprocher le Canada de l'éradication du racisme systémique anti-Noirs et des autres formes de racisme afin d'instaurer une égalité réelle.

Le gouvernement fédéral a dépensé près de 8 millions de dollars pour se défendre contre un recours collectif intenté par des employés noirs de la fonction publique⁸, qui accusent le gouvernement fédéral de ne pas avoir embauché ou promu de Noirs pendant des décennies. En parallèle, un audit réalisé par la Commission de la fonction publique en 2021 a révélé que les Noirs avaient les pires résultats en matière d'embauche parmi tous les groupes racisés⁹. Le gouvernement fédéral continue également de se défendre contre un recours pour racisme systémique intenté par des travailleurs autochtones de Pétrole et gaz des Indiens du Canada.

Mesures

Le BFA créera une *Loi contre le racisme* qui nommera toutes les formes de racisme systémique et de haine et les combattra. Cette loi procurera une base législative à un secrétariat indépendant de lutte contre le racisme qui rendra compte directement au Parlement et disposera de son propre budget.

Le BFA intégrera un cadre pour la réalisation de l'équité raciale dans le budget de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus), dans les efforts fédéraux de réduction de la pauvreté, dans la Stratégie nationale sur le logement et dans le Plan pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les objectifs de réduction de la pauvreté s'appliqueront également aux groupes racisés de manière distincte (voir le chapitre Sécurité du revenu et pauvreté).

Le BFA collectera des données et rendra compte du pourcentage et de la valeur en dollars des contrats fédéraux accordés aux entreprises qui appartiennent à des personnes racisées et du financement fédéral accordé aux organismes qui s'adressent aux personnes racisées et sont dirigés par des personnes racisées, comme cela se fait dans le cas des Autochtones.

Le BFA élaborera une stratégie nationale visant à combattre le racisme environnemental et à atténuer ses effets.

Le BFA collectera des données et rendra compte de la diversité chez les cadres supérieurs et les conseils d'administration au sein du gouvernement fédéral et des organismes sous réglementation fédérale.

Le BFA mettra pleinement en œuvre toutes les recommandations issues de l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* fédérale. Le rapport d'examen comprend des recommandations sur la collecte des données pour l'équité, la redéfinition des groupes visés par l'équité prévus par le Cadre de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, le renforcement de la mise en œuvre de la Loi, la réactivation des consultations véritables, ainsi que la redéfinition du pilier de la surveillance réglementaire.

Le BFA révisera les définitions de harcèlement et de violence dans la Partie II du *Code canadien du travail* afin d'inclure le racisme en tant que forme de violence et de harcèlement en milieu de travail.

Le BFA assujettira tous les investissements fédéraux à des mesures d'équité en matière d'emploi (par le biais d'accords sur les retombées communautaires) pour faire en sorte que les groupes racisés et autres groupes sous-représentés aient un accès équitable aux nouveaux emplois créés.

Le BFA créera un poste de commissaire à l'équité noire, doté d'un financement et de ressources appropriés, et mettra pleinement en œuvre les recommandations du rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne concernant l'élimination du racisme systémique anti-Noirs.

Le BFA financera intégralement le règlement des recours collectifs des personnes noires (2,5 milliards de dollars) et autochtones au sein de la fonction publique fédérale.

Notes

1 Patrimoine canadien, *Changer les systèmes pour transformer des vies : La Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028*, Gouvernement du Canada, 21 juin 2024, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/lutte-racisme-discrimination/strategie-canadienne-lutte-racisme.html>.

2 Katherine Wall et Shane Wood, « Sclolarité et gains des populations noires nées au Canada », *Le Quotidien*, Statistique Canada, 22 août 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00009-fra.htm>.

3 Max Stick, Feng Hou et Christoph Schimmele, « Les trajectoires en matière de logement des groupes racisés nés au Canada », *Rapports économiques et sociaux*, Statistique Canada, 21 décembre 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2023012/article/00003-fra.htm>.

4 Statistique Canada, « La moitié des personnes racisées ont vécu de la discrimination ou ont été traitées de manière injuste au cours des cinq dernières années », *Le Quotidien*, 16 mai 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240516/dq240516b-fra.htm>.

5 Parlement du Canada, *Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale visant à évaluer et prévenir le racisme environnemental ainsi qu'à s'y attaquer et à faire progresser la justice environnementale*, 20 juin 2024, <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/44-1/projet-loi/C-226/troisieme-lecture>.

6 Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Racisme anti-Noirs, sexisme et discrimination systémique au sein de la Commission canadienne des droits de la personne*, 11 décembre 2023, https://sencanada.ca/content/sen/committee/441/RIDR/Reports/Report_SS-1_CHRC_f.pdf.

7 Adelle Blackett, *Réaliser et soutenir l'équité en matière d'emploi : Un cadre transformatif*, Rapport du Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, Emploi et Développement social Canada, avril 2023, <https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/corporate/portfolio/labour/programs/employment-equity/reports/act-review-task-force/Groupe-de-travail-examen-LEME-Rapport-2023-v2.pdf>.

8 Kathryn May, « Des fonctionnaires noirs se battent contre Ottawa depuis trois ans », *Options politiques*, 18 janvier 2024, <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/january-2024/fonctionnaires-noirs-poursuite/>.

9 Commission de la fonction publique du Canada, *Vérification portant sur la représentation des groupes visés par l'équité en matière d'emploi lors du recrutement*, 28 janvier 2021, <https://www.canada.ca/content/dam/psc-cfp/documents/publications/audit-ee/audit-ee-fra.pdf>.

Tableau 9.1 / Mesures du BFA sur égalité raciale

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Création du Secrétariat de lutte contre le racisme et d'un plan national d'action pour combattre le racisme	5 \$	100 \$	125 \$
Création d'un poste de commissaire à l'équité noire	5 \$	50 \$	50 \$

Environnement et changement climatique

Introduction

La crise climatique est bel et bien là, et il est de plus en plus difficile de faire abstraction des coûts qu'elle engendre pour le Canada. Les sécheresses, les inondations et les incendies de forêt déplacent des milliers de personnes, perturbent les économies régionales et affectent la santé et le bien-être des Canadiennes et des Canadiens dans l'ensemble du pays.

Les prévisions à long terme sont nettement plus sombres. Des études suggèrent désormais qu'en l'absence de mesures sérieuses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'origine du changement climatique mondial, le Canada devra faire face à des dégâts climatiques de l'ordre de mille milliards de dollars par année d'ici la fin de ce siècle¹. L'urgence de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les répercussions est désormais indiscutable.

Le Canada commence à avancer dans la bonne direction sur le plan de la politique climatique. Nos émissions de gaz à effet de serre commencent à diminuer depuis le pic atteint au début des années 2000², mais elles n'atteignent toujours pas nos objectifs climatiques nationaux ni les objectifs plus ambitieux définis par les climatologues. Nous n'agissons tout simplement pas assez vite pour réduire la consommation ou la

production de combustibles fossiles et développer des alternatives pour une économie propre et inclusive.

Pire encore, nous sommes à la traîne par rapport à la plupart des autres pays du monde. Le Canada se classe au 62^e rang sur 67 pays et il a obtenu la note « très faible » dans le dernier indice de performance de la lutte contre le changement climatique³. Le Canada obtient également la note « très insuffisant » de Climate Action Tracker⁴. En tant que pays riche ayant une grande responsabilité historique dans le changement climatique, nous sommes loin d'en faire assez pour résoudre le problème.

Le Budget fédéral alternatif (BFA) aspire à changer la trajectoire actuelle en écartant résolument le charbon, le pétrole et le gaz de l'économie et en investissant dans un avenir plus vert pour tous. Une transition réfléchie et bien gérée, même si les coûts initiaux sont élevés, sera moins coûteuse à long terme que notre approche actuelle de la politique climatique, qui manque de conviction.

Vue d'ensemble

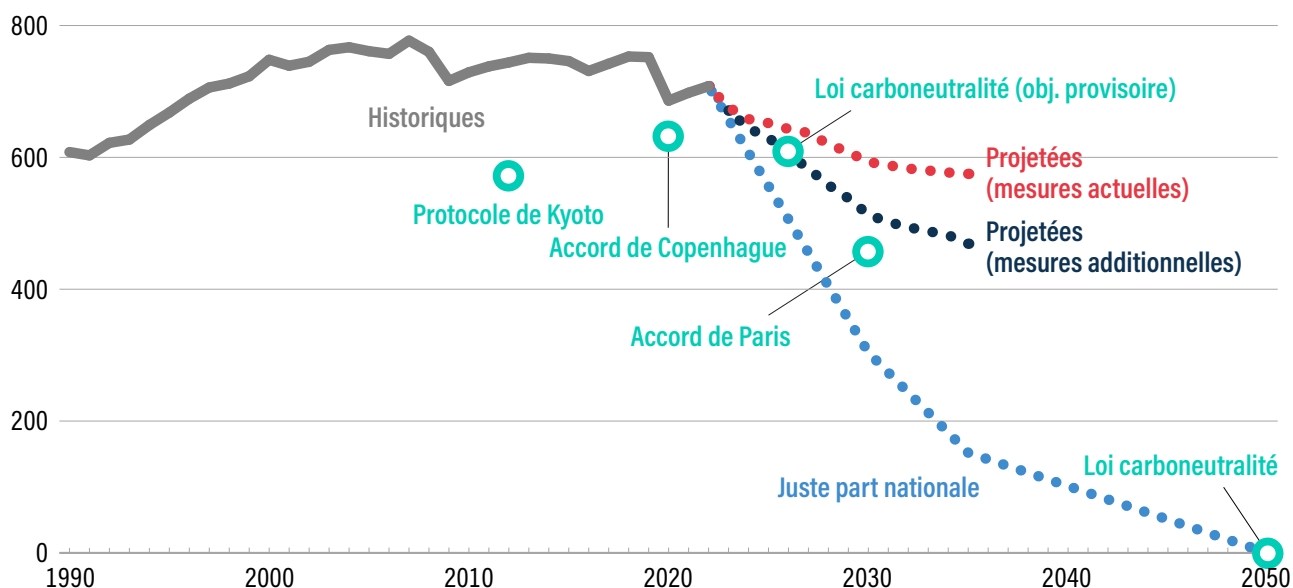
Le programme de politique climatique du gouvernement fédéral est décrit dans son *Plan de réduction des émissions pour 2030*, publié en 2022. Au cours de la dernière année, le gouvernement s'est principalement concentré sur la mise en œuvre des promesses non encore réalisées de ce plan plutôt que sur l'annonce de nouvelles mesures audacieuses.

En particulier, en décembre 2023, le gouvernement a imposé l'objectif obligatoire de vente de 100 % de véhicules zéro émission d'ici 2035, comme le recommandait le Budget fédéral alternatif de 2024. Cette politique accélérera la transition vers l'abandon des moteurs à combustion interne dans les véhicules légers (c'est-à-dire les voitures et camions personnels).

Deux autres règlements importants sont encore en préparation. Pour commencer, la proposition de plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier obligera l'industrie de l'extraction des combustibles fossiles, actuellement responsable de près du tiers des émissions globales du Canada, à réduire ses niveaux de pollution⁵. Et ensuite, la réglementation à venir sur l'électricité propre exigera des sociétés de services publics qu'elles cessent progressivement de brûler des combustibles fossiles et qu'elles investissent dans des solutions de remplacement renouvelables.

Figure 10.1 / Émissions de gaz à effet de serre historiques et projetées par rapport aux objectifs climatiques nationaux

Émissions de gaz à effet de serre (Mt d'éq. CO₂)



Ces deux règlements pourraient changer la donne pour les ambitions climatiques du Canada, mais seulement s'ils sont suffisamment stricts pour provoquer des changements industriels significatifs. L'industrie des combustibles fossiles fait du lobbying afin d'introduire des échappatoires et des délais dans les règlements, ce qui pourrait sérieusement compromettre leur efficacité. La publication finale des deux règlements est attendue pour la fin 2024 ou le début 2025.

Indépendamment de la mise en œuvre de ces politiques, des questions majeures restent en suspens dans la lutte du Canada contre le changement climatique. Le Canada ne sera pas en mesure de décarboner son économie sans s'attaquer aux obstacles que nous abordons dans les paragraphes suivants.

Manque d'ambition politique

Les émissions par habitant du Canada sont plus élevées que celles de nos pays pairs, et elles diminuent plus lentement. À titre d'exemple, les émissions de l'Allemagne et du Royaume-Uni ont diminué de moitié depuis 1990, alors que celles du Canada ont augmenté de 16 % au cours de la même période⁶.

Notre objectif à long terme de carboneutralité d'ici 2050 est globalement en phase avec l'objectif de l'Accord de Paris de ne pas dépasser deux degrés de réchauffement climatique par rapport aux niveaux préindustriels, mais nos objectifs à moyen terme sont beaucoup moins ambitieux. Même si le Canada parvient à réduire ses émissions de 40 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005 (un objectif auquel il s'est engagé, mais qu'il n'est pas en voie de réaliser), cela reste en-deçà de sa juste part (voir la figure 10.1).

Les administrations gouvernementales canadiennes, malgré leurs diverses déclarations sur « l'urgence climatique », ne traitent carrément pas le changement climatique comme la crise qu'il est.

Maintien du soutien à la production de combustibles fossiles

À la base, le changement climatique est un problème de combustion de combustibles fossiles⁷. Pourtant, le gouvernement canadien continue d'appliquer une politique climatique « fourre-tout » qui essaie de conjuguer les réductions d'émissions de certains secteurs avec le maintien de la production de combustibles fossiles destinés à l'exportation.

Le soutien continu au secteur des combustibles fossiles comprend des subventions directes et indirectes, des dispositions fiscales favorables, des échappatoires réglementaires et des investissements publics dans l'infrastructure des combustibles fossiles. Bien qu'il ait mis en œuvre la moitié des mesures visant à réduire les émissions du secteur, le gouvernement fédéral ne laisse entrevoir aucune intention de s'attaquer aux niveaux de production de pétrole et de gaz.

Dépenses insuffisantes pour la décarbonation

Le gouvernement fédéral estime que la décarbonation de l'économie canadienne nécessitera un investissement total de 100 à 125 milliards de dollars par année au cours des prochaines décennies⁸. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral consacre environ 20 milliards de dollars par année à l'action climatique⁹.

La responsabilité d'une partie des 100 milliards de dollars par année qui manquent incombe au secteur privé et aux paliers de gouvernement inférieurs. Dans les faits, le gouvernement fédéral a contribué à hauteur de 80 % du total des fonds publics qui ont été consacrés à l'action climatique au Canada depuis 2016¹⁰. Il faut néanmoins que toutes les sources contribuent davantage et il incombe au gouvernement fédéral de combler le déficit par une combinaison de dépenses directes et de mobilisation des dépenses d'autres secteurs de l'économie.

Dépendance à l'égard des émissions négatives

Techniquement, l'objectif zéro émission « nette » est valable, mais la tentation des émissions négatives vient polluer le débat sur la politique climatique. La technologie de capture du carbone, les crédits compensatoires et les puits de carbone naturels sont autant d'outils politiques qui fonctionnent sur le papier, mais en pratique, ils sont exploités pour perpétuer la production et la consommation de combustibles fossiles¹¹. En laissant la porte ouverte à leur utilisation, le gouvernement fédéral permet aux émetteurs industriels d'éviter la réduction absolue de leurs émissions ou de la retarder. La dépendance à l'égard des technologies à émissions négatives exacerbe également le risque de création d'actifs irrécupérables dans l'économie.

Une préparation inadéquate aux impacts climatiques

Les phénomènes météorologiques extrêmes provoqués par le réchauffement de la planète causent déjà des destructions massives au Canada, dont les effets les plus graves touchent de manière disproportionnée les communautés marginalisées. Même dans le meilleur des cas où les émissions mondiales diminuaient à court terme, le Canada se verrait quand même contraint de faire face jusqu'à la fin des temps aux coûts croissants des catastrophes naturelles. Dans le scénario plus probable d'une diminution progressive des émissions, les phénomènes météorologiques extrêmes vont continuer de s'intensifier, et leurs coûts vont continuer d'augmenter, au cours des décennies à venir.

Et pendant ce temps, le changement climatique a des conséquences catastrophiques sur la biodiversité de la planète. Nous devons donc à la fois préserver le monde naturel que nous avons aujourd'hui et faire un effort concerté pour restaurer une partie de ce qui a été perdu.

Même si le monde entier se mobilise pour atténuer les pires effets du changement climatique, il ne faut pas perdre de vue les dégâts climatiques qui sont déjà installés.

Mesures

Le BFA établira un nouvel objectif national provisoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 % d'ici 2035 par rapport aux niveaux de 2005, ce qui correspond à la juste part de réduction nationale des émissions du Canada dans le cadre d'une démarche mondiale alignée sur le seuil de 1,5 degré Celsius¹². Il est crucial de noter que cette

réduction nationale n'est pas suffisante en soi pour le Canada. Il faut la compléter par un investissement climatique nettement plus important dans la réduction des émissions internationales (voir le chapitre Coopération internationale).

Le BFA imposera un moratoire immédiat sur l'expansion des infrastructures de production de combustibles fossiles et établira un calendrier réglementaire pour la cessation progressive de la production et de l'exportation de tous les combustibles fossiles d'ici 2045. Un calendrier réglementaire clair permettra aux travailleuses et travailleurs, aux communautés et aux investisseurs de planifier le retrait organisé de l'industrie et d'opérer une transition proactive vers des solutions de remplacement plus propres. Le moratoire et le calendrier ne remplaceront pas le plafond d'émissions du secteur pétrolier et gazier, qui reste nécessaire pour améliorer l'efficacité de l'industrie tout au long des 20 années de réduction progressive des activités.

Le BFA veillera à l'adoption rapide du projet de loi C-372, la *Loi concernant la publicité relative aux combustibles fossiles*, afin d'interdire la publicité pour les produits à base de combustibles fossiles et les campagnes d'écoblanchiment menées par les entreprises de combustibles fossiles.

Le BFA imposera des « conditions vertes » à toutes les dépenses fédérales, y compris les financements directs, les incitations fiscales et les marchés publics. L'application aux dépenses fédérales de conditions relatives au climat et à la biodiversité garantira que l'argent public ne soit pas utilisé pour perpétuer la production ou la consommation de combustibles fossiles d'une manière incompatible avec les objectifs de réduction des émissions du Canada.

Le BFA veillera à l'adoption du projet de loi S-243, la *Loi sur la finance alignée sur le climat*, afin de responsabiliser les institutions financières en matière d'action climatique et d'aligner le système financier canadien sur les engagements pris en matière de climat. Le BFA établira également une réglementation exigeant que toutes les institutions financières élaborent, respectent et rendent compte de plans climatiques crédibles alignés sur l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius¹³. Les institutions financières canadiennes sont parmi les plus grands bailleurs de fonds de l'industrie des combustibles fossiles dans le monde, ce qui sape les efforts nationaux et mondiaux de décarbonation¹⁴.

Le BFA engagera 32 milliards de dollars supplémentaires sur cinq ans pour accélérer la décarbonation et l'expansion du réseau électrique national. Sur cette somme, 20 milliards seront investis directement dans

les infrastructures de production et de transport d'électricité, en mettant l'accent sur les interconnexions interprovinciales; 7 milliards seront investis dans des réseaux intelligents et des programmes de gestion de la demande afin d'améliorer l'efficacité du réseau électrique; et les 5 milliards restants financeront des projets d'énergie propre menés par des Autochtones, en mettant l'accent sur la construction de nouvelles infrastructures énergétiques dans les communautés rurales et éloignées (voir le chapitre Premières nations).

Le BFA engagera 13 milliards de dollars sur cinq ans pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et commerciaux. Sur cette somme, 7 milliards de dollars financeront des rénovations énergétiques gratuites pour les ménages à faible revenu; 2 milliards de dollars financeront des rénovations pour les immeubles résidentiels à logements multiples; et 4 milliards de dollars financeront des rénovations énergétiques résidentielles spécifiquement dans les communautés autochtones.

Le BFA mettra en place un système de remise sans incidence sur le revenu pour l'achat de véhicules neufs. Ce système remplacera le Programme d'incitatifs pour les véhicules zéro émission (iVZE), qui arrive à son terme en mars 2025. Le système de remise imposera une prime aux véhicules à moteur à combustion interne en fonction de l'intensité de leurs émissions et il redirigera tous les revenus ainsi tirés vers des mesures d'incitation à l'achat de véhicules zéro émission.

Le BFA engagera 40 milliards de dollars sur cinq ans pour mettre en œuvre la Stratégie nationale d'adaptation¹⁵. La majeure partie de ces fonds sera distribuée aux administrations des paliers de gouvernement inférieurs, à condition qu'elles aient mis en place de solides stratégies d'adaptation au climat. Bien que le coût initial soit élevé, chaque dollar investi aujourd'hui dans l'adaptation proactive au climat permettra à l'économie d'économiser de 13 \$ à 15 \$ en coûts futurs évités¹⁶.

Le BFA consacra 10 milliards de dollars sur cinq ans à la conservation de la nature et à la restauration de la biodiversité, y compris à des programmes de conservation et d'intendance menés par les populations autochtones.

Le BFA consacra 5 milliards de dollars sur cinq ans à l'assainissement des anciennes infrastructures liées aux combustibles fossiles, telles que les puits et les bassins de décantation. Une partie de ces fonds servira à créer un fonds fédéral de remise en état, qui rachètera les puits de pétrole et autres infrastructures dont les propriétaires n'ont pas mis de côté de fonds de dépollution nécessaires¹⁷. Le fonds utilisera

les revenus des infrastructures qu'il acquiert pour payer les coûts de dépollution supplémentaires.

L'action en faveur du climat est une priorité majeure du Budget fédéral alternatif et ses différents chapitres proposent de nombreuses autres mesures liées au climat.

Le BFA éliminera toutes les subventions aux combustibles fossiles, introduira une taxe sur les bénéfices exceptionnel des sociétés pétrolières et gazières, mettra en place un mécanisme d'ajustement à la frontière pour les importations à forte teneur en carbone et veillera à ce que les crédits d'impôt à l'investissement ne soient pas exploités pour perpétuer la production de combustibles fossiles (voir le chapitre Fiscalité).

Le BFA investira dans les transports en commun, le transport ferroviaire de passagers et les infrastructures de recharge des véhicules électriques (voir le chapitre Infrastructures, municipalités et transports en commun).

Le BFA développera une stratégie industrielle écologique nationale et assurera une transition équitable pour les travailleuses et travailleurs vers une économie plus propre (voir le chapitre Transition équitable et stratégie industrielle).

Le BFA augmentera les dépenses du Canada en matière de financement international de la lutte contre le changement climatique (voir le chapitre Coopération internationale).

Le BFA mandatera Affaires mondiales Canada pour négocier des exclusions relatives au climat dans les accords internationaux de commerce et d'investissement du Canada (voir le chapitre Commerce international).

Le BFA investira dans les apprentissages et les formations connexes afin de garantir une main-d'œuvre suffisante pour les bons emplois verts de l'avenir (voir le chapitre Travail décent).

Notes

1 Dave Sawyer, Ryan Ness, Caroline Lee et Sarah Miller, *Limiter les dégâts : Réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada*, Institut climatique du Canada, septembre 2022, <https://institutclimatique.ca/reports/limiter-les-degats/>. Voir également : Adrien Bilal et Diego R. Känzig, *The Macroeconomic Impact of Climate Change: Global vs. Local Temperature*, National Bureau of Economic Research, mai 2024, <https://www.nber.org/papers/w32450>.

2 Environnement et Changement climatique Canada, *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, mai 2024, <https://publications.gc.ca/site/fr/9.502402/publication.html>.

- 3 Climate Change Performance Index, *CCPI 2024: Ranking and Results*, GermanWatch, consulté en juin 2024, <https://ccpi.org>.
- 4 Climate Analytics et NewClimate Institute, *Climate Action Tracker: Canada*, consulté en juin 2024, <https://climateactiontracker.org/countries/canada/>.
- 5 Environnement et Changement climatique Canada, *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, mai 2024, <https://publications.gc.ca/site/fr/9.502402/publication.html>.
- 6 Barry Saxifrage, « Germany and the U.K. have cut their climate pollution in half. Here's how Canada stacks up », *Canada's National Observer*, 12 avril 2024, <https://www.nationalobserver.com/2024/04/12/analysis/germany-uk-cut-climate-pollution-half-how-canada-stacks-up>.
- 7 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *AR6 Synthesis Report: Climate Change 2023*, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mars 2023, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>.
- 8 Gouvernement du Canada, *Budget de 2022 : Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable*, avril 2022, <https://www.budget.canada.ca/2022/home-accueil-fr.html>.
- 9 Hadrian Mertins-Kirkwood, « Budget 2024 pushes new climate action down the road », *The Monitor*, 16 avril 2024, <https://monitormag.ca/articles/budget-2024-pushes-new-climate-action-down-the-road/>.
- 10 Clean Energy Canada, *Making the Grade*, mai 2024.
- 11 Marc Lee, *Dangerous Distractions: Canada's carbon emissions and the pathway to net zero*, Centre canadien de politiques alternatives, juin 2021, <https://policyalternatives.ca/net-zero>.
- 12 Ceecee Holz, *Canada's Fair Share of 1.5°C-Consistent Global Mitigation Through 2035*, Climate Equity Reference Project, avril 2024, <https://zenodo.org/records/11062130>.
- 13 Alan Andrews, Andhra Azevedo, Tanya Jemec, Julie Segal et Adam Scott, *Roadmap to a Sustainable Financial System in Canada*, Environmental Defence, Ecojustice et Shift, novembre 2022, <https://environmentaldefence.ca/report/roadmap-to-a-sustainable-financial-system-in-canada/>.
- 14 Rainforest Action Network, *Banking on Climate Chaos: Fossil Fuel Finance Report 2024*, mai 2024, <https://www.bankingonclimatechaos.org/>.
- 15 Environnement et Changement climatique Canada, *Stratégie nationale d'adaptation du Canada*, Gouvernement du Canada, juin 2023, <https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/climate-plan/national-adaptation-strategy/full-strategy.html>.
- 16 Dave Sawyer, Ryan Ness, Caroline Lee et Sarah Miller, *Limiter les dégâts : Réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada*, Institut climatique du Canada, septembre 2022, <https://institutclimatique.ca/reports/limiter-les-degats/>.
- 17 Regan Boychuk, Mark Anielski, John Snow Jr. et Brad Stelfox, *The Big Cleanup: How enforcing the Polluter Pay principle can unlock Alberta's next great jobs boom*, Alberta Liabilities Disclosure Project, juin 2021.

Tableau 10.1 / Mesures du BFA sur environnement et changement climatique

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Décarbonation de la génération et de la transmission de l'électricité	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Investissements dans les réseaux intelligents et la gestion de la demande d'électricité	1 400 \$	1 400 \$	1 400 \$
Financement d'améliorations gratuites de l'efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu	1 400 \$	1 400 \$	1 400 \$
Financement de la rénovation d'immeubles résidentiels à logements multiples	400 \$	400 \$	400 \$
Financement des rénovations énergétiques résidentielles dans les communautés autochtones	800 \$	800 \$	800 \$
Stratégie nationale d'adaptation	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
Conservation de la nature et restauration de la biodiversité	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Assainissement d'anciens sites, puits et bassins de décantation liés aux combustibles fossiles	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$

Équité en santé

Introduction

On parle d'équité en santé lorsque chacun a un accès équitable à un état de santé optimal, et qu'il bénéficie de la capacité et des moyens d'agir dans ce but. La santé, ce n'est pas simplement l'absence de maladie : c'est un concept holistique qui englobe le bien-être physique, mental et social.¹

Pour bien de gens, le mot « santé » renvoie à l'accès aux soins médicaux. Cet aspect est important, mais ce n'est pas le seul. La maladie est fondamentalement influencée par l'inégalité de la répartition du pouvoir économique, politique, culturel et social et, par conséquent, par l'inégalité d'accès aux biens matériels et à l'infrastructure sociale nécessaire au maintien d'une bonne qualité de vie^{2,3}. L'inégalité en santé—les différences systémiques, évitables et injustes—n'est « en aucun cas un phénomène naturel : elle résulte des effets conjugués de politiques et de programmes sociaux insuffisants, de modalités économiques injustes et de stratégies politiques mal pensées »⁴. À cause de l'oppression systémique, les inégalités santé touchent de manière disproportionnée certaines populations, notamment les Noirs, les Autochtones et d'autres personnes racisées.

S'appuyant sur certains des fondements de l'égalité au Canada, comme l'universalité des soutiens et services publics, le présent chapitre présente la vision du BFA pour la réalisation de la pleine équité pour tous, y compris les générations futures, afin que chacun puisse avoir accès aux bases nécessaires à son épanouissement.

Vue d'ensemble

La réalisation de l'équité en santé nécessite un engagement cohérent de l'ensemble du gouvernement et des mécanismes qui permettent de créer les conditions nécessaires au bien-être de toutes les populations, de tous les êtres vivants et de la planète. Le présent BFA expose les trois étapes à suivre pour y parvenir. La première consiste à formuler une vision globale qui place l'ensemble des populations et la planète au cœur du processus décisionnel du gouvernement, y compris sur le plan budgétaire. La deuxième étape consiste à définir un plan de mise en œuvre de cette vision d'équité et de reddition de comptes. La troisième étape consiste à poursuivre les efforts pour faire évoluer le discours, y compris la façon de concevoir la santé dans la politique sociale et économique, afin de parvenir à une vision plus large du bien-être équitable et de ses déterminants structurels.

Une vision globale d'une économie politique axée sur l'équité

Les inégalités en santé sont fondamentalement enracinées dans les bases idéologiques et les politiques et pratiques que soutient le système économique et politique actuel du capitalisme néolibéral.

En poursuivant agressivement la vision capitaliste de la protection et de l'accumulation de la richesse privée à travers des relations d'exploitation, le capitalisme néolibéral favorise certains types de politiques économiques et sociales. Parmi ces politiques se trouvent la déréglementation (qui permet aux entreprises de rechercher le profit sans avoir à rendre des comptes sur des aspects tels que la gestion de l'environnement), l'austérité et la privatisation des services publics (qui érodent la qualité et la viabilité de ces services) et la libéralisation du commerce, qui favorise la diffusion mondiale de produits nocifs pour la santé (comme les aliments ultra-transformés) et entraîne des phénomènes tels que la précarité croissante des marchés du travail⁵, le tout ayant des répercussions importantes et très inéquitables sur la santé.

De fait, le capitalisme néolibéral est foncièrement incompatible avec l'équité en santé⁶, mais le paradigme perdure, en partie à cause du discours dominant sur l'économie, par exemple, de la notion simpliste voulant que le système d'imposition, les dépenses publiques et les déficits publics soient néfastes⁷. Ce discours est étayé par des clichés plus vastes présentant l'économie comme un domaine spécialisé, hautement technique et neutre sur le plan des valeurs, qui occultent l'iniquité inhérente du système actuel⁸.

Une vision globale de l'équité en santé exige que l'on expose et que l'on réfute les théories économique dominantes et que l'on propose des solutions de rechange. L'une de ces solutions est l'économie du bien-être, c'est-à-dire une économie conçue pour servir toutes les populations—y compris les générations actuelle et futures—et la planète, plutôt que l'inverse. Ce système économique repose sur une réflexion à long terme visant à garantir que chaque personne bénéficie d'un soutien suffisant pour favoriser son épanouissement et être en harmonie avec son environnement naturel. Au lieu de perdre un temps précieux et des ressources limitées à réparer les dommages sociétaux et environnementaux causés par une économie axée sur la croissance à tout prix, l'économie du bien-être permet de bien vivre avant toute chose⁹.

Le gouvernement fédéral étudie l'idée d'une économie du bien-être. Dans son budget 2021, il a introduit un Cadre de qualité de vie¹⁰. Le Cadre est explicitement fondé sur l'importance de penser « au-delà du PIB » et il reconnaît les « inégalités dans notre société et les lacunes dans notre filet de sécurité sociale » révélées par la pandémie de COVID-19. Envisagé comme un moyen de « rebâtir en mieux » après la pandémie, le cadre s'articule autour de cinq volets qui ont été définis au terme d'une large consultation : la prospérité (incluant le revenu, l'emploi et la qualité de l'emploi, les compétences, la sécurité économique et la précarité), la santé, l'environnement, la cohésion sociale et une saine gouvernance. Les cinq volets sont examinés sous la lentille de deux objectifs transversaux : équité/inclusion et durabilité/résilience. Dans le Cadre, contrairement à la position que nous avons exprimée au début de ce chapitre, le volet « santé » traite des soins médicaux et les déterminants sociaux de la santé font l'objet des autres volets.

Le Cadre de qualité de vie offre une vision globale de l'équité en santé¹¹. Bien que les budgets fédéraux précédents aient inclus des fonds destinés à Statistique Canada pour évaluer et collecter des données sur les domaines du Cadre, et bien que le Cadre ait été appliqué aux budgets ultérieurs sous la forme d'une déclaration d'impact¹², il est important de trouver des moyens de faire en sorte que la vision holistique et axée sur l'équité du Cadre se concrétise dans la politique publique, y compris dans les décisions de dépenses. Cela serait d'ailleurs cohérent avec l'objectif déclaré du Cadre d'éclairer la prise de décision politique.

L'utilisation du Cadre de qualité de vie pour créer une économie du bien-être axée sur l'équité est en accord avec l'engagement déclaré du gouvernement fédéral en faveur de l'équité, notamment avec son budget 2024 qui met l'accent sur l'équité intergénérationnelle. Le positionnement générationnel du gouvernement ouvre la voie à d'importants

changements en permettant de réfléchir à l'équité d'une manière qui tient compte des conséquences du capitalisme néolibéral. À titre d'exemple, en raison de la financiarisation du logement, bon nombre de Canadiennes et de Canadiens plus âgés ont vu leur patrimoine augmenter considérablement du fait de l'augmentation de la valeur de leur maison, alors que les plus jeunes se débattent avec des niveaux de revenus qui augmentent nettement moins vite que le prix des maisons et les loyers. La vulnérabilité financière croissante des jeunes est corrélée à un moins bon état de santé et de bien-être, notamment à une fragilisation de la santé mentale et à une perte d'espoir en l'avenir^{13,14}.

Un plan de mise en œuvre et de reddition de comptes pour concrétiser la vision d'une économie du bien-être axée sur l'équité

Des structures et des mécanismes sont nécessaires pour concrétiser la vision d'une économie du bien-être axée sur l'équité dans la politique publique, y compris dans la budgétisation.

Afin de soutenir la mise en œuvre et la reddition de comptes, le BFA propose une nouvelle législation fédérale sur la qualité de vie qui créera un poste de commissaire à la qualité de vie au sein du bureau du vérificateur général, avec du personnel dédié. Le commissaire à la qualité de vie aura un rôle de « chien de garde » (similaire à celui du commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada), mais il aura également un rôle de représentation. Cette démarche s'inspire de la législation *Well-being of Future Generations* du Pays de Galles et de son commissaire, dont le rôle est de conseiller et d'aider le gouvernement et les organismes publics à adopter une vision cohérente à long terme pour encadrer la prise de décisions et dont le « pouvoir de persuasion » a joué un rôle important dans la promotion d'une politique sociale et environnementale axée sur l'équité¹⁵.

Pour que le commissaire à la qualité de vie et son bureau puissent promouvoir une vision de l'économie du bien-être axée sur l'équité, leur travail doit reposer de manière importante et cohérente sur une position qui s'oppose au racisme et à l'oppression. Cette position est nécessaire pour garantir un engagement significatif et pour mettre en lumière les inégalités de pouvoir (généralement non apparentes) qui découlent des systèmes d'oppression croisés — capitalisme, colonialisme, suprématie blanche, etc. — et qui constituent les causes profondes des inégalités de santé. Pour ce faire, le bureau sera directement soutenu dans son travail par une nouvelle assemblée citoyenne sur la qualité de vie axée sur l'équité, réunissant : 1) les communautés les plus touchées par les

inégalités de santé découlant des politiques économiques et sociales néolibérales, notamment les Noirs, les Autochtones et les autres personnes racisées, les personnes 2ELGBTQ+, les travailleurs migrants, etc., dont le vécu doit être le moteur de la vision axée sur l'équité; 2) des universitaires à l'esprit critique, impliqués dans l'élaboration d'une économie politique alternative axée sur l'équité; et 3) des gens qui ont une grande expertise des mesures et des politiques de bien-être au sein de l'administration publique (par exemple, le personnel du Cadre de qualité de vie).

Le secteur de la santé publique, qui englobe le gouvernement, les universités et la société civile, sera habilité à jouer un rôle de premier plan en tant qu'organisateur de l'assemblée citoyenne sur la qualité de vie axée sur l'équité. Ce rôle est en accord avec l'accent mis par la santé publique sur les déterminants qui se situent en amont de l'équité en santé¹⁶ et il offre au secteur de la santé publique, souvent mal compris et sous-estimé, l'occasion d'être plus visible et plus constructif dans ce domaine. Le leadership de la santé publique servira également à souligner de grands jalons historiques, comme le 50^e anniversaire du rapport Lalonde de 1974 (qui a défini les piliers de la santé publique contemporaine)¹⁷, mais d'une manière qui aborde beaucoup plus en profondeur les grands défis d'équité en santé auxquels nous sommes confrontés de nos jours¹⁸.

Le commissaire à la qualité de vie, son bureau et l'assemblée citoyenne se pencheront sur l'ensemble de la politique fédérale, y compris sous l'aspect du renforcement du leadership fédéral, pour veiller à ce que les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires soient utilisés de manière à soutenir une vision économique du bien-être axée sur l'équité. En prenant comme exemple la consommation de drogues, cette structure et ces mécanismes soutiendraient la décriminalisation, qui est une responsabilité fédérale en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, et exigeraient que les programmes des provinces et des territoires financés par les transferts fédéraux en matière de santé prévoient solides initiatives de réduction des méfaits, compte tenu du rôle essentiel sans équivoque de ces initiatives pour l'équité en santé¹⁹.

Plus généralement, le commissaire à la qualité de vie, son bureau et l'assemblée citoyenne proposeront une vision commune qui unira les nombreuses recommandations spécifiques axées sur l'équité dans le présent BFA, mais aussi les priorités transversales du BFA, qui sont 1) une fonction publique solide, 2) un cadre réglementaire robuste qui agit dans l'intérêt public, et 3) une attention particulière à la mise en œuvre de programmes spécifiques afin qu'ils soutiennent et renforcent les personnes qu'ils sont censés aider, au lieu de les exclure ou de les

dévaloriser. De plus, le commissaire à la qualité de la vie, son bureau et l'assemblée citoyenne offriront une plateforme permettant de modifier le rôle et la perception des gouvernements, en passant d'une version néolibérale de la gestion progressive des risques à ce que Mariana Mazzucato²⁰ appelle une économie de mission : une réimagination du rôle et de la capacité du gouvernement au sein de l'économie et de la société afin d'adopter et de promouvoir une vision audacieuse et cohérente de la mission de l'État. Globalement, le commissaire à la qualité de la vie, son bureau et l'assemblée citoyenne offriront un mécanisme transversal pour soutenir la cohérence des politiques axées sur l'équité, de manière à ce que celles-ci soient unies par l'objectif commun d'un bien-être équitable pour toutes les populations et la planète, au lieu de se nuire les unes aux autres. Dans le contexte canadien du fédéralisme, cela nécessitera également un engagement à développer, peut-être au moyen de conférences des premiers ministres, une approche plus constructive des relations fédérales-provinciales-territoriales.

Des efforts pour faire évoluer le discours sur la santé

La vision et les mécanismes décrits précédemment offrent une méthode cohérente pour œuvrer en faveur de l'équité en santé. Cependant, le mot « santé » pose un important défi à leur mise en œuvre. En raison de l'immense pouvoir culturel et institutionnel du secteur médical, la tendance à assimiler la santé aux soins médicaux est extrêmement forte, si bien que la simple présence du mot « santé » fait automatiquement bifurquer l'attention sur les solutions en lien avec le secteur médical, y compris les ministères de la santé. Le résultat est une augmentation des dépenses pour les soins médicaux, pendant que celles consacrées à d'autres domaines politiques—qui se rapportent à des déterminants sociaux de la santé—restent faibles, voire diminuent, au détriment de la santé de la population²¹. S'il est essentiel de financer de manière adéquate un système de soins de santé de haute qualité, l'objectif d'amélioration des résultats de santé exige que nous nous efforcions de dissocier la santé des soins médicaux afin de permettre un investissement beaucoup plus important dans des politiques sociales et économiques plus larges qui soutiennent un bien-être équitable.

Pour soutenir une vision du bien-être axée sur l'équité, il est important d'exposer et de faire mieux comprendre le discours dominant et les schémas de dépenses, centrés sur les soins médicaux. Une façon d'améliorer la prise de conscience et la compréhension est de demander aux gouvernements d'évaluer les investissements dans les déterminants sociaux de la santé (par exemple, les soutiens sociaux et l'éducation)

par rapport aux investissements dans les soins médicaux, et d'en suivre le ratio au fil du temps. Ce ratio peut servir de repère pour recalibrer les investissements publics afin de promouvoir l'équité en santé et pour vérifier si la budgétisation des gouvernements est cohérente avec les données scientifiques qui plaident en faveur d'investissements plus importants dans les éléments constitutifs d'une société en bonne santé, à savoir les déterminants sociaux de la santé²². L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), dans le cadre de son mandat qui consiste à « fournir une information comparable et exploitable qui favorise une amélioration rapide des soins de santé, de la performance des systèmes de santé et de la santé de la population dans l'ensemble du continuum de soins », est bien placé—en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada—pour compiler ces données et présenter l'évolution du ratio dans son rapport annuel. Le ratio devrait être inclus dans la reddition de comptes prévue par le Cadre de qualité de vie.

Mesures

Le BFA créera un nouveau commissariat fédéral à la qualité de vie et le dotera en personnel. Le commissaire et son bureau se consacreront au suivi, à la mise en œuvre et au soutien actif d'une vision de la qualité de vie axée sur l'équité. Ils devront notamment veiller à ce que le Cadre de qualité de vie soit toujours actuel et s'assurer de son influence sur la prise de décision au sein des ministères et à la table du Cabinet et du Trésor : 8 millions de dollars par année pendant trois ans.

Le BFA soutiendra les organismes de santé publique, qui couvrent les communautés publiques, universitaires et de la société civile, afin qu'ils jouent un rôle de premier plan dans la convocation d'une assemblée citoyenne sur la qualité de vie axée sur l'équité, laquelle soutiendra directement le commissaire à la qualité de vie et son bureau : 3 millions de dollars par année pendant trois ans.

Le BFA s'engage à verser 1 million de dollars par année pendant trois ans pour créer un comité interministériel chargé de faire connaître et de défendre la vision de la qualité de vie axée sur l'équité et de favoriser l'évolution du discours au sein du gouvernement.

Le BFA engagera 2 millions de dollars par année pendant trois ans pour aider l'Institut canadien d'information sur la santé à développer, en collaboration avec l'Agence de santé publique du Canada, une infrastructure permettant de rassembler et de communiquer des données

pour établir le ratio des dépenses publiques sociales par rapport aux dépenses publiques médicales à indiquer dans les rapports annuels.

Notes

- 1 Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, *Glossaire des principaux concepts liés à l'équité en santé*, St. Francis Xavier University, Antigonish (N.-É.), 2022, <https://nccdh.ca/fr/learn/glossary/>
- 2 McGibbon E, Fierlbeck K. et Ajadi T., « Health equity and institutional ethnography: Mapping the problem of policy change », *Witness: The Canadian Journal of Critical Nursing Discourse*, 3(2), pp. 64-80, 2021.
- 3 Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, *Repenser la répartition du pouvoir pour favoriser l'équité en santé : parlons-en*, St. Francis Xavier University, Antigonish (N.-É.), 2023.
- 4 Commission des déterminants sociaux de la santé, *Comblant le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*, Organisation mondiale de la santé, Genève, 2008.
- 5 Lindsay McLaren et Rebecca Graff-McCrae, « Envisioning a well-being economy: inspiration and hard questions », *The Monitor*, Centre canadien de politiques alternatives, 3 janvier 2024.
- 6 Lindsay McLaren, « Economics for health equity », dans K. Dew et S. Donovan (éd.), *Encyclopedia of Health Research in the Social Sciences*, Edward Elgar Publishing, 2023.
- 7 Alex Himelfarb, « Don't panic. Debt can build a better world », *Alberta Views*, décembre 2020.
- 8 Jim Stanford, *Economics for Everyone: A Short Guide to the Economics of Capitalism* (2^e édition), Centre canadien de politiques alternatives et Fernwood Publishing, 2015.
- 9 Well-being Economies Alliance for Canada and Sovereign Indigenous Nations (WEAll-Can), *What is a well-being economy*, <https://weallcanada.org/what-is-a-well-being-economy>.
- 10 Gouvernement du Canada, *Énoncé sur l'égalité des genres, la diversité et la qualité de vie*, annexe 4 du budget 2021, annexe 4, 19 avril 2021 (publication archivée).
- 11 Lindsay McLaren, « A quality of life strategy for Canada could be life changing », *Think Upstream* (thinkupstream.ca), 14 mai 2021.
- 12 Centre canadien de politiques alternatives, « Équité en santé », *Le budget fédéral alternatif 2024*, 24 août 2023.
- 13 Generation Squeeze, *Straddling the Gap 2022: Celebrating stalling prices for Canadian homes*, https://www.gensqueeze.ca/straddling_the_gap_2022_housing_affordability.
- 14 Statistique Canada, « Composer avec les obstacles socioéconomiques : incidence sur le bien-être des jeunes Canadiens », *Le Quotidien*, 20 septembre 2023.
- 15 Stan Houston, Lindsay McLaren, Rebecca Graff-McCrae, « A well-being economy in practice; spotlight on Wales and Nanaimo », *The Monitor*, Centre canadien de politiques alternatives, 3 janvier 2024.
- 16 Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, *Repenser la répartition du pouvoir pour favoriser l'équité en santé : parlons-en*, St. Francis Xavier University, Antigonish (N.-É.), 2023.
- 17 Laura Rosella, « A new chapter in the Canadian Journal of Public Health », *Canadian Journal of Public Health*, 115, pp. 177-180, 2024.
- 18 Lindsay McLaren, Elizabeth McGibbon, Ted Schrecker, Ron Labonté, « Towards an equity-centred political economy », *Think Upstream* (thinkupstream.ca), 4 décembre 2023.

19 « Drug decriminalisation: grounding policy in evidence », *The Lancet*, 402(10416), 25 novembre 2023.

20 Mariana Mazzucato, *Mission Economy: A Moonshot Guide to Changing Capitalism*, Londres : Allen Lane, 2021.

21 Daniel Dutton, Pierre-Gerlier Forest, Ronald D. Kneebone *et al.*, « Effect of provincial spending on social services and health care on health outcomes in Canada: an observational longitudinal study », *CMAJ*, 190(3), pp. E66-E71, 2018.

22 Bridget McCann, « Social and medical spending: flip sides of the same coin », *The Monitor*, Centre canadien de politiques alternatives, 1^{er} novembre 2023.

Tableau 11.1 / Mesures du BFA sur équit en santé

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Création d'un poste de commissaire à la qualité de vie	8 \$	8 \$	8 \$
Création d'une assemblée citoyenne sur la qualité de vie axée sur l'équité	3 \$	3 \$	3 \$
Création d'un comité interministériel chargé de faire connaître et de défendre la vision de la qualité de vie axée sur l'équité	1 \$	1 \$	1 \$
Financement d'un nouveau rapport annuel sur les dépenses publiques sociales et médicales	2 \$	2 \$	2 \$

Garde d'enfants

Introduction

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, des progrès significatifs et mesurables ont fait en sorte que les familles, et l'économie dans son ensemble, vont bénéficier de l'engagement du gouvernement fédéral à assurer des services de garde d'enfants de qualité et inclusifs à 10 \$ par jour. La mise en œuvre de l'approche différenciée décrite dans le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones progresse également, avec le soutien de fonds fédéraux¹.

Toutefois, les places de garderie ne se créent pas assez vite pour satisfaire à la demande.

Pour que de nouvelles places soient créées plus rapidement, certains demandent que les pouvoirs publics financent davantage les garderies à but lucratif. Ce serait un retour en arrière. Si tous les accords fédéraux actuels sur la garde d'enfants mettent l'accent sur l'expansion des services publics sans but lucratif, c'est parce que des décennies de recherches au Canada et à l'étranger ont prouvé l'instabilité relative, la qualité inférieure et le coût supérieur des services de garde d'enfants à but lucratif.

La solution pour améliorer l'accès aux services de garde à 10 \$ par jour consiste à accélérer l'expansion des services publics sans but lucratif, en mettant davantage l'accent sur les installations dont l'État est propriétaire. Il faut que le budget fédéral 2025 prévoie de nouveaux financements et des mécanismes clairs pour inciter les provinces et les territoires : a) à rémunérer équitablement la main-d'œuvre des services de garde afin qu'elle puisse s'épanouir, et b) à développer des services de garde d'enfants dans des installations qui appartiennent à l'État,

parallèlement aux efforts en cours pour développer ces mêmes services dans les installations sans but lucratif et les installations appartenant à des communautés autochtones.

Vue d'ensemble

Toutes les raisons invoquées dans chaque budget fédéral depuis 2021 pour justifier la mise en place d'un système pancanadien de garderies abordables demeurent pertinentes : donner à chaque enfant le meilleur départ possible dans la vie, permettre à chaque famille d'économiser des milliers de dollars en frais, aider un plus grand nombre de mères à retourner sur le marché du travail—et donc aider notre économie à atteindre son plein potentiel—et faire en sorte que la prochaine génération de parents n'ait pas à choisir entre fonder une famille ou mener une carrière.

Alors que depuis 2021, les investissements fédéraux ont considérablement réduit les frais de garde², l'objectif devrait être de fixer et de plafonner partout ces frais à 10 \$ par jour (au lieu de tolérer une moyenne de 10 \$ par jour, ce qui reste inéquitable pour de nombreuses familles qui paient encore trop).

Qui plus est, comme le reconnaît le budget fédéral 2024, « il n'y a toujours pas assez de places en garderie »³.

Les trois principaux obstacles à l'augmentation du nombre de places dans des services de garde de qualité sont les suivants :

1. la pénurie de personnel qualifié en raison de la médiocrité des salaires, des avantages sociaux et des conditions de travail du secteur;
2. l'absence d'un modèle d'expansion des services de garde publics similaire à celui utilisé pour les écoles et les hôpitaux, et l'incapacité des gouvernements à soutenir efficacement l'expansion des services communautaires sans but lucratif; et
3. le niveau inadéquat de financement public des frais de fonctionnement dans la plupart des provinces et des territoires.

Salaires et avantages sociaux en garderie

La médiocrité des salaires, des avantages et des conditions de travail continue de peser sur le secteur des garderies, car plusieurs programmes ne fonctionnent pas à plein régime parce que les postes ne sont pas

pourvus, en particulier en ce qui a trait aux éducatrices et éducateurs à la petite enfance.

En matière d'amélioration de la rémunération, la [grille salariale](#) a été identifiée comme étant une pratique exemplaire⁴ et de nombreux acteurs du secteur la réclament⁵. Une grille salariale efficace établit des taux de rémunération compétitifs, équitables et normalisés qui augmentent avec les qualifications, les accréditations, les années d'expérience et l'élargissement du champ de pratique.

Un peu plus de la moitié des provinces et territoires ont déjà élaboré une grille salariale pour les services de garde d'enfants^{6,7}. Toutefois, sans parler des autres problèmes, les salaires demeurent trop bas globalement dans plusieurs territoires de compétence. Les autres provinces et territoires n'ont pas encore élaboré de grille salariale ou ne se sont pas encore engagés à le faire⁸.

Lorsqu'il s'agit d'améliorer les pensions et les avantages sociaux, les régimes du secteur public devraient être la référence. Or, seules quatre provinces ont un régime de retraite ou d'avantages sociaux pour les services de garde d'enfants et, parmi elles, seuls la Nouvelle-Écosse et le Québec sont en phase avec les régimes à prestations déterminées du secteur public⁹.

Les salaires et les avantages sociaux ne sont qu'une partie de la solution à la crise de la main-d'œuvre, mais cette partie est fondamentale. Si les provinces et les territoires continuent de sous-payer les travailleuses et travailleurs en garderie, le Canada n'atteindra jamais ses objectifs d'expansion et de qualité, faute d'éducatrices et d'éducateurs qualifiés.

Dans son budget 2024, le gouvernement fédéral affirme qu'il a fait de la rémunération équitable des éducatrices et éducateurs une pierre angulaire de son plan pour les services de garde et qu'il pousse les provinces et les territoires dans cette voie pour qu'ils élaborent des stratégies pour cette main-d'œuvre essentielle, augmentent leur rémunération et créent un régime de retraite solide à leur intention.

Le budget 2025 devrait prévoir de nouveaux financements et des mécanismes clairs pour obtenir que ces mesures soient prises dans chaque province et territoire.

Modèle d'expansion

L'une des principales sources de friction en ce qui concerne les garderies, au Canada comme ailleurs dans le monde, est la question de savoir quelle part du système doit être financée, planifiée et gérée par les pouvoirs publics, les organismes sans but lucratif ou les entreprises à but lucratif.

Ce sujet est abordé en détail dans un autre rapport¹⁰ mais, en résumé, les données disponibles au Canada et dans le monde plaident en faveur d'une plus grande implication des pouvoirs publics—un rôle de leadership—dans l'expansion des services de garde, avec une implication minimale des services à but lucratif.

En conséquence, tous les accords conclus entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires en matière de garde d'enfants accordent la priorité à l'expansion des places publiques dans des services de garde agréés sans but lucratif (six des accords prévoient également une expansion en milieu familial)¹¹.

La difficulté, c'est que *a)* les organismes sans but lucratif sont structurellement limités dans leur capacité à stimuler cette expansion¹² et que *b)* les provinces et les territoires n'ont pas encore développé les cadres de planification, de financement et d'administration—similaires à ceux des écoles et des hôpitaux—qui sont nécessaires pour stimuler l'expansion des services de garde appartenant à l'État. De même, les gouvernements n'ont pas pris de mesures suffisantes pour encourager et soutenir l'expansion rapide des structures communautaires sans but lucratif.

En réponse, certaines voix se sont élevées pour demander que l'on permette une plus grande expansion des services à but lucratif. Les modèles d'affaires utilisés par ces groupes d'intérêt—qui ont une facilité d'accès aux capitaux privés—pourraient accélérer la création de nouvelles places, en particulier si un financement public est disponible pour rendre leurs opérations plus lucratives et faire augmenter la valeur de leurs biens immobiliers.

Sauf que la solution au manque de places en garderie à 10 \$ par jour ne passe pas par une plus grande dépense de fonds publics pour augmenter les profits privés et se retrouver avec des programmes à but lucratif qui sont par nature moins stables et de moins bonne qualité¹³. Au contraire, la solution passe par une expansion plus rapide des services de garde publics sans but lucratif.

Dans ce but, le budget fédéral 2024 a introduit des mesures pour accélérer la création de places publiques sans but lucratif en accordant 1 milliard de dollars de prêts à faible taux d'intérêt, ainsi que des subventions relativement modestes et des fonds pour le renforcement des capacités. Cependant, lorsqu'il s'agit de développement, il y a une différence entre ce dont pourrait avoir besoin un organisme communautaire sans but lucratif et ce dont pourrait avoir besoin un organisme public (par exemple, une municipalité, un conseil scolaire, un collège, une université). Même avec de l'aide, on peut difficilement

demander à un organisme sans but lucratif administré par des bénévoles d'élaborer, de financer et de gérer un projet d'expansion pluriannuel— et ce n'est d'ailleurs pas comme cela que l'on procède pour développer des écoles, des établissements de santé ou n'importe quel autre service public de base.

Par conséquent, parallèlement aux efforts visant à soutenir l'expansion des structures communautaires sans but lucratif, le budget fédéral de 2025 devrait prévoir un nouveau financement conditionnel à l'élaboration, par les provinces et les territoires, de leur propre modèle d'expansion des services de garde publics, de la même manière qu'ils le font pour leurs écoles et leurs hôpitaux, en se concentrant exclusivement sur les structures publiques (sans exclure les organismes sans but lucratif de ces structures) et en tirant parti des synergies de planification avec les nouveaux logements et les nouvelles écoles sur les terrains publics.

Les modèles provinciaux et territoriaux d'expansion des services de garde publics doivent aussi prévoir une expansion rapide des services de garde pour les enfants d'âge scolaire. Les écoles primaires existantes pourraient être adaptées et utilisées pour offrir des programmes avant et après la classe, et cela pourrait se faire rapidement et à peu de frais comparativement à l'expansion pour des enfants plus jeunes¹⁴.

Dans l'ensemble, et comme condition d'accès aux fonds fédéraux, les provinces et les territoires doivent s'assurer que leurs propres modèles de financement de fonctionnement soient suffisants pour maintenir en activité des programmes de garde d'enfants de qualité.

Mesures

Le BFA allouera 10 milliards de dollars de nouveaux fonds sur cinq ans pour améliorer la situation du personnel des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Ces fonds seront transférables aux provinces et aux territoires qui auront créé une grille salariale et un régime de retraite et d'avantages sociaux à l'intention du personnel des services de garde, et ils ne pourront être dépensés qu'à cette fin.

Pour bénéficier de ce nouveau financement fédéral :

- la grille salariale doit comporter les taux de salaire fondés sur une philosophie/stratégie de rémunération accessible au public et assortie d'une méthode comparative transparente;

- le régime de retraite et d'avantages sociaux doit s'aligner sur les régimes du secteur public de la province ou du territoire;
- les provinces et les territoires doivent fournir la preuve que leur modèle de financement des services de garde d'enfants est suffisant pour maintenir en activité des programmes de qualité.

Le BFA augmentera le Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 15 milliards de dollars sur cinq ans afin de financer la création de programmes de garde d'enfants d'âge scolaire dans des installations publiques. Ces fonds permettront aux provinces et aux territoires de bénéficier d'un nouveau financement en capital une fois qu'ils auront élaboré un modèle d'expansion des services de garde publics qui comprend un mandat de garde d'enfants d'âge scolaire, et ils ne pourront être dépensés qu'à cette fin.

Pour bénéficier de ce nouveau financement, les provinces et les territoires doivent :

- tout d'abord, élaborer un modèle d'expansion des services de garde d'enfants publics qui définisse un cadre de planification et d'administration pour assurer l'expansion rapide de services de garde de qualité dans des installations publiques (en s'inspirant des modèles des écoles et des hôpitaux publics);
- élaborer un mandat connexe de garde d'enfants d'âge scolaire qui, en collaboration avec les syndicats du secteur de l'éducation publique, permette et rende obligatoire l'adaptation et l'utilisation d'un nombre suffisant de salles de classe d'écoles primaires existantes pour répondre pleinement aux besoins de garde des familles avant et après l'école;
- fournir la preuve que leur modèle de financement des services de garde d'enfants est suffisant pour maintenir en activité des programmes de qualité.

Notes

¹ À titre d'exemple, voir : *IELCC in BC: 2022-2023 Annual Report*, B.C. Aboriginal Child Care Society, 2023, <https://www.acc-society.bc.ca/wp-content/uploads/2024/01/IELCC-Annual-Report-FY-2022-2023-FNLC.pdf>.

- 2 David Macdonald et Martha Friendly, *Mesurer ce qui compte : Évaluer les progrès en vue de doter le Canada de services de garde à l'enfance à 10 \$/jour*, Centre canadien de politiques alternatives, 2023, <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2023/10/measuring-matters-FR-FINAL-October%2027%202023.pdf>.
- 3 Gouvernement du Canada, *Budget de 2024 : Une chance équitable pour chaque génération*, 2024 (p 127), <https://www.budget.canada.ca/2024/report-rapport/toc-tdm-fr.html>.
- 4 Lynell Anderson, Michelle Sing et Rebecca Haber, *Next Step: A Competitive, Publicly Funded Provincial Wage Grid is the Solution to BC's ECE Shortage*, Coalition of Child Care Advocates of B.C. and Early Childhood Educators of B.C., 2020, https://ecebc.ca/application/files/2815/9553/5365/CCCABC_ECEBC_Wage_Grid_Exec_Sum_June_2020_web.pdf.
- 5 Dont Un enfant, une place, la Coalition of Child Care Advocates of B.C., Early Childhood Educators of B.C., la Coalition ontarienne pour de meilleurs services éducatifs à l'enfance, etc.
- 6 Eric Swanson, *Early Childhood Educator Compensation in BC: Spring 2024 Update*, Coalition of Child Care Advocates of B.C. et Early Childhood Educators of B.C., 2024, https://assets.nationbuilder.com/10aday/pages/3102/attachments/original/1715120330/10aDay_ECE_wages_Spring_2024_Update_April_26.pdf.
- 7 Ce décompte comprend le Manitoba, mais la « grille » manitobaine se décrit plus justement comme étant un guide des salaires non contraignant, avec un minimum de départ et un salaire cible. C'est pourquoi de nombreuses personnes excluent le Manitoba de ce calcul.
- 8 Un enfant, une place, *Sommaire des politiques de main-d'œuvre en date de décembre 2023 dans le cadre du programme pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (PPAGJE)*, 2024, https://childcarenow.ca/wp-content/uploads/sites/9/2024/04/CCN_workforce-policy-report_FR-1.pdf.
- 9 Eric Swanson, *Early Childhood Educator Compensation in BC: Spring 2024 Update*, Coalition of Child Care Advocates of B.C. et Early Childhood Educators of B.C., 2024, https://assets.nationbuilder.com/10aday/pages/3102/attachments/original/1715120330/10aDay_ECE_wages_Spring_2024_Update_April_26.pdf.
- 10 David Macdonald et Martha Friendly, *Mesurer ce qui compte : Évaluer les progrès en vue de doter le Canada de services de garde à l'enfance à 10 \$/jour*, Centre canadien de politiques alternatives, 2023, <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2023/10/measuring-matters-FR-FINAL-October%2027%202023.pdf>.
- 11 Eric Swanson, *Auspice prioritization under the Canada-Wide Early Learning and Child Care Agreements*, 2024, https://www.10aday.ca/cwelcc_auspice_prioritization.
- 12 En effet, ils sont souvent dirigés par des bénévoles, n'ont qu'un accès limité à du financement par emprunt ou d'investissement et ne disposent pas de personnel dédié à l'expansion à l'interne.
- 13 Martha Friendly *et al.*, *Risky Business: Child care ownership in Canada past, present and future*, Childcare Resource and Research Unit, 2021, https://childcarecanada.org/sites/default/files/Risky-business-child-care-ownership-in-Canada-past-present-future_1.pdf.
- 14 Le financement fédéral actuel s'applique aux programmes destinés aux enfants de moins de six ans; le BFA élargira donc le financement fédéral afin d'inclure la prise en charge des enfants d'âge scolaire, dont le besoin se fait cruellement sentir.

Tableau 12.1 / Mesures du BFA sur garde d'enfants

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Grilles salariales, régimes de retraite et d'avantages sociaux pour le personnel des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	3 000 \$	4 000 \$	2 000 \$
Expansion des services de garde d'enfants publics	2 000 \$	3 000 \$	4 000 \$

Immigration

Introduction

Malgré la réputation de leader mondial du Canada sur les plans de l'établissement des réfugiés et de l'accueil des immigrants, des inégalités structurelles et des désavantages systémiques continuent d'affliger son système d'immigration et de protection des réfugiés. Ces disparités se font sentir le plus durement chez les personnes dont l'identité se situe à l'intersection de plusieurs motifs de discrimination, en particulier les personnes noires et autres personnes racisées, les femmes et les personnes de diverses identités de genre, les personnes 2ELGBTQ+ et les personnes en situation de handicap. Le BFA entend apporter des changements systémiques à grande échelle ainsi que des solutions individuelles pour répondre aux besoins urgents.

Vue d'ensemble

Au cours de l'année écoulée, l'opinion publique canadienne a sensiblement évolué en défaveur de l'immigration, y compris parmi les immigrants récents. L'opinion publique a également mis en évidence des positions conflictuelles et contradictoires qui existent depuis longtemps à l'égard de l'immigration dans toutes les couches de la société canadienne. Dans un contexte où le logement et la nourriture sont devenus de plus en plus inabordables, les politiciens et le secteur privé ont présenté l'immigration comme la solution aux problèmes économiques, tout en reprochant à tort à ces mêmes immigrants mêmes d'être à l'origine de

la crise du logement, du coût élevé de la vie et de l'augmentation du chômage.

Sous plusieurs aspects, le système d'immigration du Canada demeure passif, voir rétrograde.

Obligations humanitaires

Un nombre croissant de personnes arrivent au Canada pour fuir la guerre, la persécution ou les conséquences du changement climatique mondial. Bien que le gouvernement fédéral ait récemment fait des investissements importants pour permettre aux demandeurs d'asile d'accéder à un refuge, à un logement, à des soins de santé et à d'autres formes de soutien, ces efforts restent sporadiques, à court terme et manquent de cohérence. Les demandeurs du statut de réfugié continuent de passer à travers les mailles du filet. Bon nombre des nouveaux arrivants sont des femmes d'origine africaine et d'autres personnes racisées.

Les demandeurs du statut de réfugié sont également confrontés à de longs délais dans la procédure de demande d'asile, et notamment à une longue attente pour l'obtention d'un permis de travail. Le Conseil canadien pour les réfugiés a recommandé cinq mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour réduire les délais, supprimer les incohérences et faire en sorte que les demandeurs d'asile reçoivent l'aide dont ils ont besoin en temps voulu¹, et le BFA entend mettre ces mesures en œuvre.

La Cour suprême du Canada a reconnu les risques courus par les réfugiés qui sont renvoyés aux États-Unis. Cependant, en mars 2023, l'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis a été mis à jour afin de resserrer encore davantage la politique d'immigration, notamment en bloquant les arrivées « irrégulières » aux postes frontaliers terrestres, sans tenir compte des inquiétudes des tribunaux.

Le Canada continue de réagir à la pièce aux crises humanitaires qui surviennent à travers le monde, avec une différence de réaction notable par rapport aux pays dont la population est majoritairement racisée et musulmane, comme l'a récemment montré sa politique compliquée et inefficace de soutien aux réfugiés palestiniens. En outre, on observe d'importantes disparités et inégalités raciales dans l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Au Canada, les demandes pour motifs humanitaires continuent d'être traitées avec lenteur. Les personnes sans statut d'immigrant permanent, y compris les demandeurs de statut de réfugié, continuent de devoir se démener pour obtenir de l'aide au revenu, un logement et des soins de santé.

Statut d'immigration

Le nombre de personnes sans statut d'immigration ou avec un statut d'immigration précaire est estimé à plus d'un demi-million de personnes². Les personnes sans statut se voient privées de droits fondamentaux, d'aide au revenu, de logement et d'accès aux soins de santé. Leur santé et leur bien-être se trouvent gravement menacés et elles se heurtent à des obstacles pour accéder à l'éducation et aux services sociaux en général³. Elles sont plus vulnérables aux mauvais traitements et à l'exploitation et vivent dans la crainte d'être détenues ou déportées.

En 2021, le ministre de l'Immigration a annoncé un examen en vue d'élaborer un programme de régularisation destiné à offrir la résidence permanente aux migrants sans papiers⁴. Trois ans plus tard, aucun programme n'a été annoncé et les sans-papiers continuent d'être vulnérables aux mauvais traitements sur leurs lieux de travail à travers le Canada, malgré le large soutien d'organismes de nombreux secteurs⁵ et des communautés d'immigrés⁶.

Migration temporaire

La politique d'immigration continue d'attirer au Canada plus de résidents temporaires que de résidents permanents. En 2024, il y a eu 2,5 millions de résidents temporaires, ce qui représente une augmentation significative par rapport au million de 2021⁷.

Il est à souligner que 42 % des immigrants sont des étudiants étrangers venus au Canada principalement pour accéder à l'enseignement postsecondaire. De nombreux obstacles nuisent à la stabilité et à la sécurité des étudiants étrangers au Canada : logements dangereux, frais d'inscription exorbitants, impossibilité d'obtenir une aide au revenu, insécurité alimentaire, augmentation du taux de suicide, répercussions importantes sur la santé mentale, etc. Ces gens se font mettre injustement sur le dos la crise du logement et la pénurie d'emplois pour les « citoyens canadiens ».

Les travailleuses et travailleurs migrants sont confrontés à une précarité directement liée aux restrictions de leur permis de travail, notamment à des mauvais traitements au travail et à l'impossibilité de faire valoir leurs droits légaux, car ils risquent de perdre leur statut d'immigration.

Racisme en immigration

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a admis que le colonialisme et des politiques racistes historiques ont un impact sur le système d'immigration, en particulier pour les populations autochtones,

noires et autres populations racisées. Bien qu'IRCC se soit efforcé d'identifier les préjugés dans l'élaboration des politiques et la prise de décision, ses propres décisions—systémiques et individuelles—montrent qu'un racisme structurel reste profondément ancré au sein de notre système d'immigration :

- des changements politiques majeurs apportés au programme des permis d'études, qui ciblent principalement les communautés sud-asiatiques qui ont acquiescé aux opinions xénophobes et racistes des Canadiennes et des Canadiens;
- le privilège des passeports et l'apartheid des visas, qui excluent et désavantagent de manière disproportionnée les personnes originaires de pays africains et d'autres pays dont les populations sont principalement racisées;
- l'incapacité persistante à régulariser le statut d'immigration des travailleurs agricoles saisonniers, des autres travailleurs migrants et des étudiants migrants, pour la plupart des personnes noires ou brunes, tout en profitant de leur travail mal rémunéré et du transfert involontaire de ressources (par le biais de frais de scolarité exorbitants);
- l'utilisation de l'analytique de données et de l'intelligence artificielle dans le traitement de l'immigration, avec pour conséquence des résultats négatifs disproportionnés pour les demandeurs noirs et racisés;
- le refus, depuis 2020, de rouvrir le programme de parrainage des parents et grands-parents, ce qui empêche la réunification des familles des communautés asiatiques et sud-asiatiques (qui sont les plus grandes utilisatrices de ce programme). En outre, le programme est modelé sur la structure familiale « nucléaire » qui exclut de fait d'autres structures et relations familiales qui sont courantes dans la réalité vécue par de nombreuses communautés racisées et non-européennes;
- une réponse inégale face aux différentes crises humanitaires dans le monde, avec une disparité marquée dans les réponses aux pays à population majoritairement racisée et musulmane, récemment mise en évidence par la politique complexe et inefficace d'aide aux réfugiés palestiniens.

Détention de personnes immigrantes

Le Canada continue d'autoriser la détention d'immigrants, y compris d'enfants, pour une durée indéterminée. Plusieurs provinces ont fait savoir qu'elles ne permettront plus la détention d'immigrants dans les prisons provinciales. Le gouvernement fédéral a alors annoncé son intention de détenir certains immigrants dans des prisons fédérales. Les pratiques du Canada en matière de détention des immigrants sont entachées de violations des droits fondamentaux : prisons à sécurité maximale, isolement cellulaire, non-accès à un avocat, non-accès à un soutien en santé physique ou mentale ni aux fournitures de base. Les personnes noires sont surreprésentées parmi les immigrants détenus⁸. La détention des personnes immigrantes est une mesure administrative : il ne faut pas que ces personnes soient traitées comme des criminels, ni qu'elles soient détenues dans des installations conçues pour des criminels condamnés.

Interdiction de territoire pour motif de criminalité

Les statistiques confirment que les personnes autochtones, noires et racisées sont surreprésentées dans le système de justice pénale du Canada, ce qui se traduit par des taux plus élevés de condamnations criminelles et des peines plus lourdes. Pour tous les non-citoyens du Canada, une telle condamnation peut entraîner la perte du statut d'immigrant, parfois sans droit d'appel. L'interdiction de territoire pour motif de criminalité expose les personnes noires et racisées à un risque disproportionné de perdre leur statut d'immigration. En outre, un certain nombre de personnes frappées d'interdiction de territoire pour motif de criminalité sont arrivées au Canada alors qu'elles étaient enfants et n'ont pas obtenu la citoyenneté, sans qu'il y ait eu faute de leur part. Dans certains cas, c'est parce que le système de protection de l'enfance n'a pas été en mesure d'obtenir cette citoyenneté canadienne. Un projet de loi fédéral s'efforce d'offrir un recours aux enfants pris en charge, mais il ne résoudra pas les problèmes plus vastes liés à l'interdiction de territoire pour motif de criminalité⁹.

Délais de traitement

En octobre 2023, le vérificateur général a constaté que les délais de traitement des demandes d'immigration restaient trop longs. Il a noté qu'en dépit des changements qu'IRCC a apportés aux systèmes informatiques pour améliorer l'accessibilité, de nombreux groupes, comme les demandeurs de statut de réfugié, continuent de déposer des demandes sur papier en raison de difficultés d'accessibilité. Les retards de traitement ont un impact profond sur les demandeurs, en particulier

ceux dont le statut d'immigration est précaire et ceux qui ont de faibles revenus.

Services d'établissement

Bien qu'il ait augmenté, le financement fédéral pour les services d'établissement reste bien inférieur au coût réel face à une inflation élevée et à une demande croissante. L'expansion prévue de l'immigration au Canada n'a pas été compensée par un investissement correspondant pour renforcer et développer le secteur de l'aide aux immigrants et aux réfugiés. Les organismes d'aide à l'établissement, dont les salaires et les avantages sociaux sont comparativement bas, continuent de perdre leur personnel à un rythme effréné au bénéfice de la fonction publique et du secteur privé. Les travailleurs du secteur de l'aide aux immigrants et aux réfugiés sont principalement des femmes racisées, dont beaucoup sont réfugiées ou immigrantes.

IRCC continue de menacer les organismes communautaires de sanctions si leur personnel rémunéré fournit une assistance en matière d'immigration et d'accueil des réfugiés dans le cadre de leurs services gratuits. Pour ce faire, le ministère invoque un article de la Loi sur l'immigration qui vise à éliminer les consultants en immigration non agréés qui se font rémunérer. Cette mesure a un impact négatif disproportionné sur les personnes qui ont peu ou pas de ressources pour se payer des services privés d'aide à l'immigration et aux réfugiés. Les personnes racisées, en particulier les femmes, sont surreprésentées parmi les personnes à faible revenu qui n'ont pas les moyens de se payer un avocat ou un consultant en immigration agréé et qui, donc, ont le plus besoin de services communautaires gratuits.

Mesures

Le BFA abrogera l'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis.

Le BFA instaurera un Plan national pour l'asile dans la dignité, tel que proposé par le Conseil canadien pour les réfugiés¹⁰, qui permettra :

- de créer un centre d'accueil pour les demandeurs d'asile;
- de fournir un financement durable pour le refuge et le logement des demandeurs d'asile.

Le BFA mettra sur pied un vaste programme de régularisation du statut d'immigration pour tous.

Le BFA entreprendra un examen indépendant du système d'immigration et d'accueil des réfugiés.

Le BFA établira un examen indépendant, par une tierce partie, de l'équité raciale au sein du programme d'immigration et d'accueil des réfugiés.

Le BFA mettra immédiatement un terme à la détention de personnes immigrantes.

Le BFA donnera les moyens à IRCC de rattraper son retard et d'accélérer le traitement des nouvelles demandes d'immigration.

Le BFA rouvrira le programme de parrainage des parents et grands-parents, sans condition de revenu minimum, afin de permettre la réunification des familles des demandeurs à faible ou moyen revenu et des demandeurs nouvellement arrivés au Canada.

Le BFA reformera la législation relative à l'interdiction de territoire pour motif de criminalité afin de permettre une plus grande prise en compte des considérations humanitaires, la possibilité d'en appeler et un accès immédiat à la citoyenneté de tous les étrangers arrivés au Canada en bas âge et ayant passé une partie de leur enfance dans le système de protection de la jeunesse du Canada.

Le BFA veillera à ce que le Canada ratifie la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*.

Le BFA élargira les critères d'admissibilité aux services d'établissement pour tous les résidents temporaires, y compris les demandeurs d'asile, les étudiants étrangers, les travailleurs migrants et les personnes sans statut d'immigration.

Le BFA mettra un terme aux menaces et aux sanctions liées à l'article 91 de la LIPR à l'encontre des organismes communautaires qui offrent des services gratuits aux clients en matière d'immigration et d'accueil des réfugiés.

Notes

1 Conseil canadien pour les réfugiés, *Un plan national pour l'asile dans la dignité : cinq piliers clés*, 4 avril 2024, <https://ccrweb.ca/fr/plan-national-asile-dignite-5-piliers-cles>.

2 GRC, *Analyse de l'environnement 2007 de la GRC*, https://publications.gc.ca/collections/collection_2012/grc-rcmp/PS61-22-2007-fra.pdf.

- 3 Monica Gagnon *et al.*, « Immigration Status as the Foundational Determinant of Health for People Without Status in Canada: A Scoping Review », *National Library of Medicine*, 2021, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC8487401/>.
- 4 Cabinet du Premier ministre, *Lettre de mandat du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté*, 16 décembre 2021, <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-de-limmigration-des-refugies-et-de-la>.
- 5 Migrant Rights Network, *La régularisation est un test décisif du respect des engagements de Trudeau*, 27 mai 2024, <https://migrantrights.ca/en-fr-regularization-a-litmus-test-la-regularisation-est-un-test-decisif-du-respect-des-engagements-de-trudeau/#jump>.
- 6 Debbie Douglas, Amy Go, Samina Sami et Samya Hasan, « Immigrants back regularization for undocumented people », *Hill Times*, 3 juillet 2024, <https://archive.ph/pS38C>.
- 7 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Allocution prononcée par l'honorable Marc Miller, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté : Annonce au sujet des résidents temporaires*, Gouvernement du Canada, 21 mars 2024, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/03/allocution-prononcee-par-lhonorable-marc-miller-ministre-de-limmigration-des-refugies-et-de-la-citoyennete--annonce-au-sujet-des-residents-temporaires.html>.
- 8 Brian Stauffer, *Je ne me sentais pas comme un être humain : La détention des personnes migrantes au Canada et son impact en matière de santé mentale*, Amnistie Internationale et Human Rights Watch, June 17, 2021, <https://www.hrw.org/fr/report/2021/06/17/je-ne-me-sentais-pas-comme-un-etre-humain/la-detention-des-personnes-migrantes-au>.
- 9 BLAC, *BLAC and Coalition of Community Organizations' Letter to Ministers Regarding Immigration Removals and Anti-Black Racism*, 19 novembre 2021, <https://www.blacklegalactioncentre.ca/blac-and-coalition-of-community-organizations-letter-to-ministers-regarding-immigration-removals-and-anti-black-racism/>.
- 10 Conseil canadien pour les réfugiés, *Un plan national pour l'asile dans la dignité : cinq piliers clés*, 4 avril 2024, <https://ccrweb.ca/fr/plan-national-asile-dignite-5-piliers-cles>.

Tableau 13.1 / Mesures du BFA sur immigration

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Construction et gestion de centres d'accueil pour les demandeurs d'asile dans sept grandes villes	70 \$	21 \$	21 \$
Financement durable pour l'hébergement et le logement des demandeurs d'asile	150 \$	150 \$	150 \$
Mise en place d'un examen indépendant du système d'immigration et d'accueil des réfugiés	3 \$		
Élimination de l'arriéré de traitement des demandes d'immigration et de statut de réfugié	100 \$	100 \$	75 \$
Réouverture de la période d'admission pour le programme de parrainage des parents et des grands-parents	20 \$	20 \$	20 \$
Élargissement des critères d'admissibilité aux services d'aide à l'établissement à tous les résidents temporaires	5 \$	5 \$	5 \$

Incarcération

Introduction

Le système carcéral canadien coûte cher, maintient de nombreuses personnes dans un cycle d’incarcération et produit de mauvais résultats en termes de santé pour celles et ceux qui interagissent avec lui. Les personnes incarcérées au Canada souffrent de manière disproportionnée de problèmes de santé mentale et de toxicomanie. Les peuples autochtones y sont surreprésentés, en particulier dans les prisons réservées aux femmes, où plus de la moitié de la population carcérale est autochtone.

La gestion du système d’incarcération fédéral coûte en moyenne 3 milliards de dollars par année¹. Le coût annuel estimé de l’incarcération d’une personne dans une prison canadienne pour hommes est de 120 000 \$. Ce coût passe à environ 200 000 \$ par année et par personne dans les prisons fédérales pour femmes². La population carcérale fédérale du Canada est relativement peu nombreuse—environ 13 000 personnes réparties dans 53 établissements carcéraux (6 pour femmes et 47 pour hommes) dans l’ensemble du pays. Ces établissements sont administrés par le Service correctionnel du Canada. Il y a par ailleurs environ 9 000 personnes condamnées à une peine fédérale qui sont en liberté conditionnelle.

Le système carcéral fédéral du Canada présente l’un des ratios les plus élevés de personnel par personne incarcérée parmi les pays développés³. Le salaire de base des agents correctionnels en poste dans les prisons commence à 72 500 \$ en moyenne⁴.

Vue d'ensemble

Un système néfaste qui punit les désavantagés

Les personnes incarcérées sont confrontées à des lacunes alarmantes en termes d'éducation et de formation professionnelle. Le niveau moyen d'instruction des personnes condamnées à une peine fédérale au moment de la condamnation est la 8^e année⁵. Les résultats postsentenciels de ces personnes ont longtemps été lamentables, car l'incarcération entraîne plusieurs désavantages socioéconomiques. Les effets néfastes s'aggravent lorsque les personnes sont maintenues dans des conditions qui occasionnent des problèmes de santé chroniques. Au Canada, l'incarcération de longue durée réduit l'espérance de vie de 20 ans par rapport à la population générale⁶.

Plus de la moitié des personnes incarcérées pour une peine fédérale sont aussi des victimes ou des survivantes de violences physiques ou sexuelles. Bien qu'environ 80 % des personnes condamnées à une peine fédérale aient des problèmes de toxicomanie⁷, aucun traitement intégré des dépendances n'est proposé en prison⁸.

Les répercussions sur la santé mentale représentent l'un des aspects les plus coûteux de l'incarcération, rarement pris en compte. L'incarcération est traumatisante. Les conditions de vie difficiles, violentes et instables de la prison ne font qu'exacerber les conditions préexistantes.

Le besoin permanent du Canada de se réconcilier avec les peuples autochtones, la crise persistante des opioïdes, la crise du logement et la crise de la santé mentale sont autant de facteurs qui se recoupent et viennent alimenter la généralisation du recours à l'incarcération. L'incarcération est devenu une solution fourre-tout, un pansement aux problèmes sociaux de ce pays. Cette « solution » ne fait qu'aggraver les problèmes qu'elle est censée résoudre.

L'incarcération devrait être réservée aux personnes qui posent un risque grave

L'incarcération fracture les familles et affaiblit la résilience communautaire en empêchant la participation à l'économie. Les familles et les communautés des personnes incarcérées deviennent directement responsables financièrement de leurs proches incarcérés, qui sont empêchés de gagner un revenu pendant leur incarcération. Dans les communautés canadiennes qui connaissent des taux d'incarcération supérieurs à la moyenne, les longues périodes de stagnation économique viennent creuser le fossé de la pauvreté. Ce système engendre une pauvreté et une inégalité générationnelles. Il va à l'encontre de l'objectif

du budget 2024 de construire une économie forte et d'offrir des opportunités à toutes les générations.

Une fois libérés, les ex-détenus—et leurs réseaux sociaux—doivent se débrouiller avec les séquelles des traumatismes, des toxicomanies non traitées et de la précarité économique qui s'empilent. Compte tenu de tous les préjudices qu'elle engendre, l'incarcération ne devrait être envisagée qu'en dernier recours. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime⁹ considère que l'incarcération a un impact social néfaste et que l'incarcération de masse provoque une profonde transformation sociale dans les familles et les communautés. Il a appelé les nations à tenir compte des dépenses réelles consacrées à la détention de chaque personne incarcérée (généralement beaucoup plus élevées que celles d'une peine de substitution dans la communauté) et des coûts indirects (sociaux, économiques et de santé) qui sont difficiles à mesurer, mais qui sont colossaux et s'inscrivent dans la durée¹⁰.

Le Cadre fédéral visant à réduire la récidive

De nombreux efforts ont été déployés afin de résoudre les problèmes connus du système carcéral, dont la rédaction de la *Loi sur le cadre visant à réduire la récidive*, qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2021. Cette loi charge le gouvernement fédéral d'élaborer le Cadre fédéral visant à réduire la récidive et de mettre en œuvre les mesures suivantes¹¹ :

- élaborer des programmes normalisés et fondés sur des données probantes ayant comme objectif de réduire la récidive;
- favoriser la réinsertion sociale des personnes qui ont été incarcérées en leur donnant accès à des ressources adéquates et permanentes ainsi qu'à des possibilités d'emploi afin de réduire le risque de récidive;
- appuyer les initiatives à caractère confessionnel et communautaire axées sur la réinsertion sociale des personnes qui ont été incarcérées;
- étudier et appliquer les pratiques exemplaires internationales liées à la réduction de la récidive;
- évaluer et améliorer les instruments et les procédures d'évaluation des risques pour s'attaquer aux préjugés raciaux et culturels et veiller à ce que toutes les personnes qui sont incarcérées aient accès à des programmes adaptés qui permettent de réduire la récidive.

Le Cadre fédéral visant à réduire la récidive identifie cinq piliers essentiels pour briser le cycle d'incarcération :

- logement;
- emploi;
- santé;
- éducation;
- réseau de soutien positif.

En novembre 2023, un plan de mise en œuvre du Cadre fédéral visant à réduire la récidive a été publié, mais aucun investissement n'a été prévu dans le budget 2024 pour la réalisation de ce plan. Les priorités du budget 2024¹² ont plutôt fait augmenter la dépendance du Canada à l'égard de l'incarcération en créant de nouvelles infractions et des facteurs aggravants liés aux vols de voitures et en allouant 325 millions de dollars pour étendre l'utilisation des prisons fédérales aux personnes immigrantes (voir le chapitre Immigration).

Le coût d'une incarcération ne s'arrête pas à la libération

Pour concrétiser l'accès aux cinq piliers du Cadre fédéral visant à réduire la récidive, le Canada peut accélérer la réforme du casier judiciaire, pour faire en sorte que les gens qui ont purgé leur peine ne soient pas exclus de façon permanente des bons emplois et des logements sécuritaires.

La législation canadienne en vigueur sur le casier judiciaire allonge considérablement la facture de plus en plus lourde que les Canadiennes et les Canadiens assument en matière d'incarcération. Longtemps après avoir purgé leur peine, les gens essaient de mener une bonne vie et cette législation restrictive vient les empêcher d'obtenir et de conserver un emploi et un logement sécuritaire, entre autres choses. Ces obstacles vont à l'encontre des engagements pris par le gouvernement de résoudre la crise du logement, de créer une économie qui fonctionne pour tous et d'offrir une chance équitable à toutes les générations.

Un Canadien sur neuf a un casier judiciaire¹³. Autrement dit, 4,3 millions de personnes sont directement touchées, et à celles-là s'ajoutent au moins 8 millions de personnes (estimation conservatrice) qui sont touchées en tant que membres de la famille et personnes à charge des personnes ayant un casier judiciaire. La voie vers un processus d'expiration automatique et sans frais du casier judiciaire (où le casier judiciaire expire automatiquement au terme de la peine, au lieu de devoir présenter une demande à cet effet) a été présentée dans le projet de loi S-212, *Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement*. La Coalition Nouveau

Départ, une association de plus de 80 organismes et particuliers militant en faveur de la réforme du casier judiciaire, a également présenté un mémoire prébudgétaire¹⁴ démontrant que l'expiration automatique et sans frais du casier judiciaire est conforme au Cadre fédéral visant à réduire la récidive et permettrait à la population canadienne d'économiser au moins 25 millions de dollars au cours des cinq prochaines années¹⁵.

Donner la priorité à réforme de la *Loi sur le casier judiciaire* était une décision opportune et nécessaire de la part du gouvernement, mais rien n'est prévu à cet effet dans budget 2024.

Mesures

S'inspirant du Cadre fédéral visant à réduire la récidive et des meilleures pratiques internationales, telles que la feuille de route pour la réforme des prisons établie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime¹⁶, le BFA propose une démarche pour réduire de manière significative et responsable l'incarcération de 30 % d'ici 2035.

Le BFA entreprend également de s'attaquer à la surincarcération des populations racisées et défavorisées. Il entend se concentrer sur les déterminants sociaux de l'incarcération et donner la priorité à des solutions adaptées et centrées sur la communauté¹⁷.

Le BFA modifiera la *Loi sur le casier judiciaire* et la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* pour soutenir la désincarcération. Le BFA réaffectera le reste des investissements du budget 2021 dans la Commission des libérations conditionnelles du Canada et les programmes de soutien de la société civile pour l'expiration du casier judiciaire, afin de les investir dans la mise en œuvre du Cadre fédéral visant à réduire la récidive.

Le BFA investira 100 millions de dollars par année dans le Cadre fédéral visant à réduire la récidive afin de soutenir la désincarcération, de promouvoir des établissements plus sains, de réduire la dépendance improductive du Canada vis-à-vis de l'incarcération et de s'attaquer aux conséquences négatives de l'incarcération.

Le BFA modifiera la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* afin de créer un mécanisme permettant au Service correctionnel du Canada d'autoriser la libération des détenus *au moment où ils sont prêts*, c'est-à-dire avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle et la date de libération d'office, qui sont fixées au moment de la détermination de la peine. Il s'agit d'une étape essentielle pour

commencer à passer de la solution fourre-tout qu'est l'incarcération au Canada à un usage plus limité et plus approprié. Cette mesure permettra de libérer en temps utile les personnes autochtones et autres dont les besoins ne sont pas desservis par les conditions d'incarcération.

Le BFA modifiera la *Loi sur le casier judiciaire* et mettra en place un processus gratuit et automatique d'expiration du casier judiciaire, en s'inspirant du modèle décrit dans le projet de loi S-212 et soutenu par la Coalition Nouveau Départ. Cette mesure garantira que les Canadiennes et les Canadiens qui ont purgé leur peine et qui s'efforcent de mener une bonne vie ne soient pas exclus de façon permanente des bons emplois et des logements sécuritaires en raison de leur casier judiciaire. Elle permettra également d'économiser 25 millions de dollars sur les cinq prochaines années¹⁸.

Le BFA réaffectera les 325 millions de dollars actuellement investis dans la nouvelle pratique consistant à détenir des immigrants dans les prisons fédérales et les consacrera plutôt à la collaboration avec les provinces en vue de redéfinir l'approche du Canada en matière d'immigration (voir le chapitre Immigration). Cela permettra de garantir un traitement équitable aux personnes détenues par les services d'immigration.

Si l'accès à la justice est une question urgente au Canada, l'augmentation de la capacité des tribunaux ne fera qu'accroître le nombre de personnes qui y ont recours. Il est temps de revoir la manière dont la loi est administrée. **Le BFA réaffectera** 30 des 50,2 millions de dollars investis sur cinq ans à la désincarcération plutôt qu'à la création de nouveaux postes judiciaires. Il investira :

- dans des programmes qui aident les personnes accusées d'infractions criminelles à s'orienter vers un traitement des toxicomanies, un traitement de la santé mentale et un programme de justice transformatrice;
- dans la création d'une commission chargée de favoriser l'accès à la justice en examinant comment le Canada peut redistribuer les pouvoirs juridiques et décisionnels qui sont actuellement trop concentrés entre les mains des juges.

Le BFA utilisera les fonds restants de l'allocation de 28 millions de dollars sur deux dans de 2024 pour mettre en œuvre des réponses fondées sur des données probantes avec des experts du secteur communautaire afin :

- d'introduire un traitement intégré des toxicomanies, aligné sur les normes des modèles communautaires, et d'approfondir les partenariats et démarches pour un accès à des programmes équivalents dans la communauté;
- de permettre l'accès à des psychothérapies post-traumatiques pour les personnes incarcérées et en liberté conditionnelle;
- de transposer le cadre politique et le modèle de services de santé mentale dans les prisons fédérales en un modèle qui soit mesurablement conforme aux normes de soins du Canada et de l'Organisation mondiale de la santé;
- d'introduire l'évaluation du perfectionnement professionnel dans le processus d'admission et de planification;
- de diversifier et d'élargir l'accès aux possibilités de formation professionnelle en établissant des partenariats avec des programmes communautaires de counseling et de perfectionnement en matière d'emploi¹⁹.

Le BFA soutiendra les initiatives de formation et de transition afin :

- de créer des opportunités de formation qui transforment les rôles de sécurité correctionnelle en rôles de réhabilitation et de soutien et, si possible, en rôles communautaires;
- de développer et d'instituer une formation tenant compte des traumatismes pour les personnes occupant des postes de sécurité correctionnelle de première ligne.

Le BFA soutiendra la recherche de solutions politiques pour la désincarcération, en particulier en développant des alternatives viables qui permettraient d'appliquer des solutions communautaires à l'incarcération ancrées :

- dans les modèles de justice transformatrice;
- dans les programmes de déjudiciarisation;
- dans la mise à disposition à l'échelle nationale des tribunaux des Premières Nations et des modèles autochtones d'alternatives à la justice;
- dans les peines communautaires alternatives existantes, mais sous-utilisées, telles que la remise en liberté en vertu des articles 81 et 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous*

condition, l'emprisonnement avec sursis et la mise en liberté sous condition dans la collectivité.

Le BFA développera et mettra en œuvre une méthode efficace pour mesurer de manière cohérente le taux de récidive.

Le BFA réaffectera, sur les cinq prochaines années, 126 des 212 millions de dollars alloués par le budget 2023 aux biens et services essentiels dans les prisons fédérales afin d'investir dans des partenariats avec des organismes non gouvernementaux afin de renforcer les capacités :

- des alternatives communautaires à l'incarcération enchâssées dans la loi, en particulier la remise en liberté en vertu des articles 81 et 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et les modèles autochtones de justice autonome;
- de soutien post-incarcération dans les domaines prioritaires que sont les cinq piliers du Cadre visant une réduction du récidivisme;
- de prévention en amont pour soutenir les enfants et les familles touchés par l'incarcération.

Le BFA réalisera une évaluation externe de l'impact de la stratégie de désincarcération du Canada, afin :

- de recueillir les expériences des populations touchées et de veiller à ce que le cadre réponde de manière significative à la discrimination systémique;
- d'approfondir les pratiques fondées sur des données probantes et de veiller à ce que les établissements carcéraux soient évalués conformément aux pratiques courantes dans le domaine des sciences sociales;
- d'identifier et d'orienter en permanence les personnes vers les systèmes de justice autochtones, les alternatives communautaires à l'incarcération, le traitement des toxicomanies et les programmes de justice transformatrice.

Notes

¹ Service correctionnel Canada, *Plan ministériel 2022-2023*, 2022, <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/transparence/rendre-comptes/plan-ministeriel/plan-ministeriel-2022-20231.html>.

- 2 Sécurité publique Canada, Aperçu statistique du système correctionnel et de mise en liberté sous condition 2020, 2022, <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ccrso-2020/index-fr.aspx>.
- 3 Bureau de l'enquêteur correctionnel, *Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel 2022-2023*, 2023, <https://oci-bec.gc.ca/fr/content/rapport-annuel-du-bureau-enqueteur-correctionnel-2022-2023>.
- 4 Gouvernement du Canada, *Agent/agente des services correctionnels au Canada*, 2023, <https://www.guichetemplois.gc.ca/rapportmarche/salaire-profession/6670/ca>.
- 5 Bureau de l'enquêteur correctionnel, *Ombudsman et organisme indépendant de surveillance des Services correctionnels fédéraux du Canada*, sans date, <https://oci-bec.gc.ca/fr>.
- 6 Adeline Iftene, *Punished for Aging: Vulnerability, Rights, and Access to Justice in Canadian Penitentiaries*, 2019, University of Toronto Press.
- 7 Gouvernement du Canada, *Pourquoi nous transformons le système de justice pénale*, 2021, <https://justice.gc.ca/fra/jp-cj/tsjp-tcjs/pourquoi-why.html>.
- 8 Un traitement par antagonistes des opiacés est proposé, mais il est mis en œuvre d'une manière contraire aux lignes directrices en matière de santé publique et en l'absence d'une approche intégrative fondée sur des données probantes (en l'absence d'éléments supplémentaires présents dans le traitement des toxicomanies).
- 9 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Prison Reform and Alternatives to Imprisonment*, février 2011, https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/UNODC_Prison_reform_concept_note.pdf.
- 10 *Ibid.*
- 11 Sécurité publique Canada, *Cadre fédéral visant à réduire la récidive*, sans date, <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2022-fdrl-frmwrk-rdc-rcdvsm/index-fr.aspx>.
- 12 Chambre des communes, *Phénomène grandissant des vols de voitures au Canada*, 2024, <https://www.noscommunes.ca/committees/fr/SECU/StudyActivity?studyActivityId=12390712>. Voir également David Fraser, « Poilievre's 'jail, not bail' idea may not pass constitutional muster, experts say », *CBC News*, 18 mai 2023, <https://www.cbc.ca/news/politics/poievre-jail-bail-constitutional-experts-1.6847941>.
- 13 Coalition Nouveau Départ, *Written Submission for the Pre-Budget Consultations in Advance of the Upcoming Federal Budget*, 2024, <https://freshstartcoalition.ca/wp-content/uploads/2024/05/FSC-2024-Budget-Submission.pdf>.
- 14 *Ibid.*
- 15 Sécurité publique Canada, *Plan de mise en œuvre du Cadre fédéral visant à réduire la récidive*, 2023, <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2022-25-fdrl-frmwrk-rdc-rcdvsm-mplmntn-pln/index-fr.aspx>.
- 16 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Developing an effective prison reform*, sans date, <https://www.unodc.org/roca/en/news/developing-an-effective-prison-reform.html>.
- 17 Gouvernement du Canada, *Rapport d'étape 2022 à 2023 sur le Plan d'accessibilité 2022 à 2025 du Service correctionnel du Canada*, 2024, <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/bibliotheque/strategies-plans/accessibilite-service-correctionnel-canada/rapport-etape-plan-accessibilite-2022-2023.html>.
- 18 Coalition Nouveau Départ, *Written Submission for the Pre-Budget Consultations in Advance of the Upcoming Federal Budget*, 2024, <https://freshstartcoalition.ca/wp-content/uploads/2024/05/FSC-2024-Budget-Submission.pdf>.
- 19 Le Service correctionnel du Canada (SCC) s'appuie principalement sur CORCAN, la société détenue et exploitée par le SCC, qui produit en usine divers biens dont la fabrication est assurée par des personnes incarcérées. CORCAN offre très peu de possibilités de participation conçues à l'intention des femmes.

Tableau 14.1 / Mesures du BFA sur incarcération

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Financement du Cadre fédéral visant à réduire la récidive	100 \$	100 \$	100 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier (budget 2021, réforme du processus de suspension du casier judiciaire)	-20 \$		
Mise en place d'un processus gratuit et automatique d'expiration du casier judiciaire	-5 \$	-5 \$	-5 \$
Aide aux personnes accusées au criminel pour l'accès à un traitement médical et au programme de justice réparatrice	10 \$	10 \$	10 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier (budget 2024, augmentation du nombre de juges pour un accès plus rapide à la justice)	-10 \$	-10 \$	-10 \$
Introduire rehabilitative addictions treatment aligned with the standards of community-based models	14 \$	14 \$	
Fonds déjà prévus dans le cadre financier (budget 2024, répression des vols de voitures)	-14 \$	-14 \$	
Soutien à la formation tenant compte des traumatismes pour transformer les postes correctionnels en postes de réhabilitation	10 \$	10 \$	10 \$
Développement d'alternatives viables à l'incarcération	7 \$	7 \$	7 \$
Élaboration et mise en œuvre d'instruments efficaces pour mesurer le récidivisme	5 \$	5 \$	5 \$
Financement de partenariats avec des organismes non gouvernementaux pour trouver des alternatives à l'incarcération (autochtones, post-libération, maisons de transition, interventions en amont)	20 \$	20 \$	20 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier ((budget 2023, biens et services essentiels dans les prisons fédérales)	-42 \$	-42 \$	-42 \$
Réalisation d'une évaluation de la stratégie de désincarcération du Canada	2 \$	2 \$	

Infrastructures, municipalités et transports en commun

Introduction

La population canadienne se débat avec l'augmentation du coût de la vie et l'une des dépenses les plus importantes pour les ménages est le transport. Quand les gouvernements n'investissent pas dans les transports publics, ces coûts ne disparaissent pas : ils se répercutent sur les citoyennes et les citoyens. Les autobus n'arrivent pas à l'heure. Les usagers attendent plus longtemps. Des bris surviennent. Les Canadiennes et les Canadiens finissent par payer le prix de tout cela : temps perdu, revenus perdus, occasions ratées, coûts de transport plus élevés, émissions de carbone plus importantes et détérioration de la qualité de vie.

Pendant des décennies, les gouvernements qui se sont succédé aux paliers fédéral et provincial se sont déchargés sur le dos des municipalités de la responsabilité de s'attaquer à des problèmes cruciaux tels que le logement social, la réduction de la pauvreté et la lutte contre le changement climatique, et ce, sans donner aux administrations locales les ressources fiscales nécessaires pour y faire face. Il en est résulté

une dégradation des services locaux qui n'ont tout simplement pas suivi le rythme de la croissance démographique record et qui ont laissé les collectivités locales, ainsi que les infrastructures et les services de première ligne, particulièrement vulnérables aux chocs.

Il est essentiel d'investir dans les infrastructures pour créer de bons emplois, lutter contre le changement climatique et créer des communautés plus inclusives, mais les gouvernements ont oublié comment les grands projets se construisent et ils ont fait l'erreur de mettre au rancart des institutions nationales comme VIA Rail. Ils ont amputé l'État de ses capacités en faisant appel à des consultants et à des partenariats public-privé. En conséquence, notre pays a pris beaucoup de retard sur ses pairs et il n'a pas l'infrastructure de transport public que les citoyens d'autres pays considèrent comme allant de soi.

Vue d'ensemble

Les émissions du secteur canadien des transports n'ont pas diminué depuis 2005 et, en 2022, elles ont augmenté plus que celles de tous les autres secteurs, y compris celui du pétrole et du gaz¹. Le Canada se situe à près de 40 % en-dessous de la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en ce qui concerne l'utilisation des transports en commun (nombre d'utilisateurs par habitant) dans les zones urbaines desservies par les transports en commun². La fréquentation des trains de voyageurs est encore pire. Au fil des décennies, le Canada a investi beaucoup moins que les autres pays du G7 dans son réseau de transport ferroviaire de passagers. De ce fait, le citoyen canadien moyen n'effectue qu'un seul voyage interurbain en train par dix ans, alors que le citoyen allemand moyen effectue 25 voyages interurbains en train par année³.

Le Canada n'a pas de plan pour rattraper ses pairs. Bien que le gouvernement fédéral se soit fixé des objectifs en ce qui concerne l'adoption des véhicules zéro émissions (VZE), il ne s'en est pas fixé pour ce qui est de l'augmentation de l'utilisation des transports publics et des transports actifs. Le présent BFA vise à instaurer une approche plus équilibrée.

Les mesures prises dans le cadre de ce BFA mettent l'accent sur la priorité à accorder à la construction d'un avenir où la circulation sera réduite et où l'accès à des options de transport durable ne sera pas limité par le revenu. Le plan global du BFA pour transformer la mobilité urbaine

et interurbaine au Canada donnera aux gens la liberté de voyager sans avoir à assumer les dépenses liées à l'acquisition et au fonctionnement d'une voiture.

Un récent rapport d'Environmental Defence et d'Équiterre révèle qu'avec les investissements appropriés, le Canada pourrait doubler l'achalandage des transports en commun d'ici 2035 et réduire les émissions de carbone de 65 millions de tonnes⁴.

Le dernier plan du gouvernement fédéral, que ce dernier présente comme étant « le plus important investissement dans le transport en commun de l'histoire canadienne »⁵, prolonge en grande partie des financements existants qui seraient arrivés à leur terme⁶. Des mesures beaucoup plus audacieuses sont nécessaires.

Pourquoi le transport en commun a-t-il besoin de fonds de fonctionnement?

Le moyen le plus efficace d'encourager un plus grand nombre de personnes à utiliser les transports en commun et d'augmenter l'achalandage est de faire en sorte que le service soit pratique, fréquent et fiable⁷. Le niveau de service est extrêmement important : les transports en commun sont beaucoup plus fréquentés dans les villes où les autobus et les trains circulent pendant un plus grand nombre d'heures programmées que dans les villes où ce n'est pas le cas.

À l'heure actuelle, les villes ne sont pas autorisées à utiliser les fonds fédéraux alloués aux transports en commun pour augmenter le niveau de service. Cette situation nuit aux efforts déployés pour augmenter l'achalandage et réduire les déplacements en voiture, ce qui est le moyen le plus efficace pour réduire les émissions de carbone grâce au transport en commun.

Si les investissements dans des projets tels que la construction de nouvelles lignes de service rapide ou l'achat d'autobus électriques peuvent contribuer à la réduction des émissions, leur efficacité dépend de la disponibilité et de la qualité des services de transport en commun. Si elles n'ont pas un budget de fonctionnement adéquat, les agences de transport auront du mal à utiliser pleinement la capacité des infrastructures de transport nouvellement construites ou étendues⁸. La sous-utilisation des infrastructures n'est seulement une occasion ratée de réduire les émissions : c'est aussi une utilisation inefficace des ressources publiques.

À l'heure actuelle, les municipalités assument plus de 75 % des coûts de fonctionnement des transports publics alors qu'elles perçoivent moins de 10 % de l'ensemble des recettes fiscales⁹. Dans la plupart des cas, les

municipalités canadiennes ont l'obligation d'équilibrer leur budget de fonctionnement chaque année. Mais elles n'ont pas accès à des outils de financement comme ceux qui existent dans d'autres pays pour financer leurs services de transport en commun, tels qu'une taxe sur les ventes, un impôt sur le revenu ou un impôt sur les salaires. Elles dépendent des frais d'utilisation (comme les titres de transport) et des taxes foncières.

Or, l'impôt foncier ne fonctionne pas comme les autres impôts, dont les taux sont fixes et les rentrées augmentent automatiquement chaque année du fait de la croissance de l'économie. En fait, lorsque la valeur des biens immobiliers augmente (toutes choses étant égales par ailleurs), le taux d'imposition diminue automatiquement, si bien que les villes ne voient pas leurs revenus augmenter¹⁰. Chaque année, les villes doivent tenir des débats budgétaires sur les nouveaux taux d'imposition, simplement pour suivre l'inflation. Cette situation fait que les villes répercutent les coûts de fonctionnement plus élevés des transports en commun sur les usagers en augmentant les titres de transport et elles remettent à plus tard le développement ou l'entretien de services essentiels.

La Banque de l'infrastructure du Canada

Confier la gestion des transports publics à des consultants et au secteur privé n'est pas la solution. Comme les Canadiennes et les Canadiens l'ont appris avec le désastre du train léger d'Ottawa, le modèle de partenariat public-privé (PPP) ne fonctionne tout simplement pas. Et même, au lieu de tenir sa promesse d'économiser de l'argent, ce modèle a été fortement corrélé à l'escalade rapide des coûts de construction des transports publics, entre autres dans les pays où le secteur public a peu d'expertise ou de savoir-faire en matière de construction de systèmes de transports en commun¹¹.

Si l'on veut utiliser efficacement les fonds publics, il est essentiel de s'orienter vers le renforcement de l'expertise du secteur public et de la capacité de l'État à construire de grands projets d'infrastructure. Rien ne pourrait mieux illustrer cette réalité que le désastre de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), dont le modèle d'entreprise repose essentiellement sur la privatisation des infrastructures. Le Comité permanent des transports du Canada a recommandé son abolition¹², et le BFA suivra ce conseil.

L'infrastructure de recharge

Le Canada s'est doté d'un plan ambitieux pour exiger des constructeurs automobiles qu'ils vendent 100 % de véhicules à zéro émission au Canada

d'ici 2035. Cependant, les provinces sont principalement responsables de la mise en place de l'infrastructure de recharge, et seuls le Québec et la Colombie-Britannique sont tout à fait prêts à effectuer cette transition. Plusieurs autres provinces sont nettement en retard.

Bien que le Canada offre un programme fédéral basé sur la demande d'infrastructures de recharge, ses investissements sont ponctuels et se limitent par définition aux endroits qui font l'objet d'une demande, c'est-à-dire souvent les endroits qui sont déjà les plus avancés¹³. Les investissements privés ont augmenté, mais pas assez rapidement.

Le Canada doit considérer la mise en place d'une infrastructure pour les VE dans tout le pays comme une priorité nationale soumise au modèle traditionnel des accords de partage des coûts d'infrastructure avec les provinces et les territoires, en vertu desquels le gouvernement fédéral participera au financement des plans de réseau de recharge complets qui satisfont aux normes fédérales.

En collaborant à l'élaboration des plans de réseau avec les provinces et les compagnies d'électricité, le gouvernement fédéral peut accélérer les raccordements aux réseaux et la délivrance des permis, lesquels posent actuellement un frein important à la multiplication des ports de recharge publics.

Mesures

Le BFA conclura des accords de partage des revenus avec les municipalités, afin de leur donner un accès autonome aux deux tranches supérieures d'imposition (revenus de 172 714 \$ et plus). Cela permettra aux municipalités de toucher des revenus supplémentaires en imposant les contribuables à revenu élevé, l'Agence du revenu du Canada se chargeant d'administrer cet impôt en fonction de l'adresse du domicile.

Les municipalités jouiront d'une autonomie en ce qui a trait à la fixation du taux d'imposition. Voici quelques exemples des revenus qui pourraient résulter de cette mesure.

- Un impôt additionnel de 1 % des contribuables de la 4^e tranche d'imposition (revenus de 172 714 \$ à 246 053 \$) permettrait de récolter :
 - 24,1 millions de dollars à Vancouver
 - 34,5 millions de dollars à Calgary

- 67,3 millions de dollars à Toronto
- 36,1 millions de dollars à Montréal
- Un impôt additionnel de 1 % des contribuables de la 5^e tranche d'imposition (revenus de 246 053 \$ et plus) permettrait de récolter :
 - 48,2 millions de dollars à Vancouver
 - 67,1 millions de dollars à Calgary
 - 141,2 millions de dollars à Toronto
 - 71 millions de dollars à Montréal

Le BFA renouvellera les transferts fiscaux existants aux municipalités, sous la forme d'accords avec le Fonds pour le développement des collectivités du Canada; il les augmentera pour refléter la baisse du pouvoir d'achat attribuable à l'inflation, et il liera leur indexation annuelle à la croissance de l'économie. Le taux de croissance, actuellement fixé à 2 %, serait ainsi remplacé par un mécanisme d'indexation en fonction de la croissance du PIB nominal (ou 2 %, selon le taux le plus élevé). Le gouvernement fédéral utilisera le programme existant pour verser les recettes supplémentaires que les municipalités percevront en accédant à l'impôt sur le revenu.

Le BFA abolira la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) et veillera à ce que les fonds fédéraux destinés aux infrastructures servent uniquement à financer des projets d'infrastructure gérés par le secteur public. Tous les projets, prêts et contrats actuels de la BIC seront honorés et leur responsabilité sera transférée à la Banque de développement du Canada (BDC). Logement, Infrastructures et Collectivités Canada établira de nouveaux critères d'admissibilité des projets au financement fédéral des infrastructures, pour réduire de 40 % à 0 % la part des fonds fédéraux accessibles aux projets qui proposent une privatisation ou un partenariat public-privé (PPP), incluant, entre autres, les projets de privatisation ou de PPP liés aux routes, aux transports en commun, aux services publics, y compris les aqueducs et les eaux usées, et aux aéroports.

Le BFA créera un mandat de financement pour VIA Rail afin d'étendre les services ferroviaires à travers le pays et d'établir des bureaux de projet dédiés aux connexions ferroviaires à grande vitesse dans les corridors prioritaires, qui sont Windsor-Toronto-Montréal-Québec, Edmonton-Calgary et Vancouver-Seattle. Ce mandat financé comprendra une source de revenus de 2 milliards de dollars par année, indexée à l'inflation, que VIA Rail pourra mettre en banque ou utiliser comme garantie d'emprunt.

Le nouveau mandat de VIA Rail transférera la responsabilité directement au Parlement plutôt qu'au ministre des Transports. Le BFA transférera à VIA Rail l'excédent accumulé des fonds publics non dépensés de la Banque de l'infrastructure du Canada abolie, afin que le transporteur puisse entamer immédiatement ses projets d'expansion¹⁴.

Le BFA créera un nouveau programme national d'infrastructure de recharge des véhicules électriques, en partenariat avec les provinces, les territoires et les compagnies d'électricité, afin de partager les coûts de mise en place d'un réseau national de stations de recharge. Ce programme financera les plans de réseau de recharge provinciaux qui répondent aux normes fédérales sur les plans de la couverture, de la fiabilité et de la normalisation des prises de recharge. Pour pouvoir bénéficier de ce financement, les provinces devront également adopter des normes de construction adaptées aux VE afin de garantir que toutes les nouvelles unités d'habitation qui comprennent des places de stationnement soient équipées de chargeurs de niveau 2 dans chaque place de stationnement.

Le BFA créera un rôle permanent pour le gouvernement fédéral dans le soutien à l'expansion des transports publics. Le but est de délaissier l'approche actuelle axée uniquement sur les investissements dans les transports en commun, pour la remplacer par un soutien qui vise à la fois les investissements et le fonctionnement. Ainsi, le financement fédéral des transports en commun ne se limitera pas à la construction de métros, de trains légers et d'autobus : il inclura également des fonds pour le recrutement de chauffeurs, une augmentation de la fréquence et des heures de service, ainsi qu'un entretien adéquat.

Le BFA investira 35,4 milliards de dollars supplémentaires sur 11 ans (2025 à 2035) par rapport aux dépenses prévues pour les transports en commun, en accélérant la date de démarrage du futur Fonds pour le transport en commun du Canada et en élargissant son rôle pour inclure le fonctionnement des transports en commun, ce qui est essentiel pour augmenter l'achalandage et réduire les émissions de carbone.

Le financement du fonctionnement sera inclus dans un mécanisme de financement de base fiable et prévisible, similaire au Fonds pour le développement des collectivités du Canada, qui est versé directement à toutes les municipalités ayant un système de transport en commun et devant servir au financement des acquisitions courantes, de l'entretien et de l'amélioration de la fréquence du service. Afin d'encourager les municipalités à mettre en place des transports en commun plus rapides, des primes de fonctionnement leur seront versées en fonction du nombre de kilomètres de voies réservées aux transports en commun prioritaires

(y compris les bus et les tramways). Pour encourager l'efficacité, une composante supplémentaire de ce mécanisme de financement sera directement liée à l'augmentation du nombre d'utilisateurs. Les villes seront également autorisées à utiliser les fonds de fonctionnement pour réduire le coût des titres de transport.

Ce nouveau programme imposera également que tous les fonds fédéraux soutiennent le déploiement d'autobus à zéro émission au moyen de nouvelles exigences en matière d'approvisionnement, tout en compensant les coûts supplémentaires que cela générera pour les systèmes de transport en commun.

Ce nouveau programme négociera également des accords ville-région avec les grandes agglomérations urbaines pour financer les plans d'expansion des transports publics et actifs d'une manière coordonnée et alignée aux objectifs en matière d'offre de logements, d'accessibilité financière et de climat. Cette méthode de financement fondée sur un plan, plutôt que sur un projet, exigera des villes qu'elles acceptent des conditions minimales conçues pour empêcher l'érosion de l'abordabilité des logements et planifier une densification accrue et une offre de logements à proximité de services fréquents de transport en commun.

Les accords ville-région exigeront également des villes qu'elles alignent les plans de développement des transports en commun et des logements sur les objectifs de transfert modal et de réduction des véhicules-kilomètres parcourus (VKP), le gouvernement fédéral fixant des attentes minimales pour ce qui peut être réalisé en fonction de la taille de la ville, des circonstances locales et de l'importance du financement fédéral. Ces objectifs locaux s'ajouteront à l'objectif national global de doubler la fréquentation des transports en commun d'ici 2035.

Le BFA annulera les coupes effectuées dans le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural dans le budget 2024 et, au contraire, l'élargira, parallèlement au Fonds pour le transport actif. Ce financement supplémentaire soutiendra l'élargissement des critères d'admissibilité au financement dans le cadre de ces programmes afin d'inclure les coûts de fonctionnement pour ce qui est du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural, et le financement des programmes municipaux de partage de vélos gérés par l'État pour ce qui est du Fonds pour le transport actif. Le Fonds pour le transport en commun à zéro émission sera incorporé au Fonds pour le transport en commun du Canada afin d'aider les municipalités à atteindre les objectifs de plus en plus élevés d'acquisition d'autobus à zéro émission.

Notes

- 1 Environnement Canada, *Rapport d'inventaire national : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* pour l'année 2022, gouvernement du Canada, 2024. <https://publications.gc.ca/site/fr/9.502402/publication.html>.
- 2 Environmental Defence et Équiterre, *Mettre l'épaule à la roue : Le palier fédéral comme acteur clé pour le financement du transport collectif*, février 2024, https://cms.equiterre.org/uploads/Fichiers/Rapport-complet_Mettre-le%CC%81paule-a%CC%80-la-roue.pdf.
- 3 Yonah Freemark, « Testimony of Yonah Freemark before the Canada House of Commons Standing Committee on Transport, Infrastructure, and Communities », *Urban Institute*, 2024, <https://www.urban.org/research/publication/testimony-yonah-freemark-canada-house-commons-standing-committee-transport>.
- 4 Environmental Defence et Équiterre, *Mettre l'épaule à la roue : Le palier fédéral comme acteur clé pour le financement du transport collectif*, février 2024, https://cms.equiterre.org/uploads/Fichiers/Rapport-complet_Mettre-le%CC%81paule-a%CC%80-la-roue.pdf.
- 5 Premier ministre du Canada, *Le plus important investissement dans le transport en commun de l'histoire canadienne*, Gouvernement du Canada, 17 juillet 2024, <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2024/07/17/plus-important-investissement-transport-commun-de-l-histoire>.
- 6 Environmental Defence, TTC Riders, Metro Vancouver Transit Riders, Fondation David Suzuki et Équiterre, *Réaction au nouveau programme fédéral de financement des transports collectifs*, déclaration conjointe, 17 juillet 2024, <https://www.equiterre.org/fr/articles/cdp-environmental-groups-transit-advocates-react-to-new-federal-public-transit-program>.
- 7 *Ibid.*
- 8 *Ibid.*
- 9 *Ibid.*
- 10 David Macdonald, *A modest proposal: A plan to give municipalities access to personal income taxes*, Centre canadien de politiques alternatives, mars 2024, <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2024/03/Modest%20proposal.pdf>.
- 11 Eric Goldwyn *et al.*, *Transit Costs Project, Final Report*, Marron Institute of Urban Management, novembre 2023, <https://transitcosts.com/final-report/>.
- 12 Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, *La Banque de l'infrastructure du Canada : Rapport du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités*, Chambre des communes, mai 2022, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/TRAN/Reports/RP11664128/tranrp03/tranrp03-f.pdf>.
- 13 D'après le Bureau du Vérificateur général, 87 % des points de recharge financés se trouvent en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec; voir https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_202311_08_f_44371.html.
- 14 Commissaire à l'environnement et au développement durable, *Le Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro*, rapport au Parlement du Canada, Bureau du Vérificateur général, 2023, https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_202311_08_f_44371.html.

Tableau 15.1 / Mesures du BFA sur infrastructures, municipalités et transports en commun

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Adaptation du Fonds pour le développement des collectivités du Canada indexé à la croissance économique	46 \$	99 \$	201 \$
Abolition de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC)	-13 852 \$		
Transfert à VIA Rail des surplus accumulés par la BIC	13 852 \$		
Financement de l'expansion de VIA Rail et d'un nouveau mandat	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$
Financement du Programme national d'infrastructure de recharge des véhicules électriques	800 \$	800 \$	800 \$
Investissement dans un fonds permanent pour le transport en commun (2025-2035)	4 709 \$	5 348 \$	5 826 \$
Allocations prévues au Fonds pour le transport en commun		-3 000 \$	-3 000 \$
Investissement dans les programmes à la demande : Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural	250 \$	250 \$	250 \$
Investissement dans les programmes à la demande : Fonds pour le transport actif	500 \$	500 \$	500 \$

Logement abordable et itinérance

Introduction

En 2021, on estimait à 1,5 million le nombre de ménages canadiens en situation de besoin impérieux de logement, c'est-à-dire vivant dans un logement inabordable, de taille non convenable ou de qualité inadéquate¹. Le coût de l'accession à la propriété avoisine toujours son plus haut niveau historique par rapport au revenu. Le resserrement du marché locatif a rendu la concurrence féroce et donné aux propriétaires un énorme pouvoir de négociation pour augmenter les loyers. Lorsque des locataires de longue date sont expulsés ou doivent déménager, soit ils sont forcés d'absorber une forte augmentation de loyer, soit ils ne peuvent carrément pas trouver de logement abordable dans leur communauté. Déjà, la cherté des loyers rend certaines communautés inaccessibles à d'autres locataires et aux nouveaux arrivants. L'itinérance est omniprésente à travers le pays, les sans domicile fixe étant réduits à élire domicile dans un campement sur le trottoir ou dans un parc, ou à dormir dans un véhicule ou sur le sofa d'une connaissance.

Si le marché du logement canadien est affligé par une grave pénurie, c'est parce que, pendant des décennies, il s'est construit beaucoup trop peu de logements hors marché et l'offre globale ne suffit plus. Cette situation a permis la *financiarisation* du logement, une pratique qui consiste à traiter le logement principalement comme un investissement plutôt que comme un lieu de vie. Comme le souligne le Réseau national du droit au logement, « à partir des hausses de loyer déraisonnables

jusqu'aux expulsions et aux rénovations, en passant par le manque d'entretien, le déplacement des communautés et la discrimination, la financiarisation a des effets extrêmement néfastes sur le droit au logement au Canada, en particulier pour les groupes déjà défavorisés comme les personnes âgées, les locataires à faible revenu, les personnes handicapées, les personnes noires, les immigrants et bien d'autres »².

La crise du logement, qui couve depuis des décennies, s'est intensifiée ces dernières années. Pour la résoudre, il faudra une série de réformes politiques et de nouveaux investissements publics majeurs pendant toute une génération.

Vue d'ensemble

L'accès à un logement de taille convenable et abordable est un besoin fondamental et un déterminant socioéconomique de la santé. La *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* de 2019 reconnaît que « le logement revêt un caractère essentiel pour la dignité inhérente à la personne humaine et pour son bien-être » et que « le droit à un logement suffisant est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ».

Dans la pratique, la politique fédérale sur le logement n'a pas encore alloué toutes les ressources ni actionné ses importants leviers politiques. La Stratégie nationale sur le logement a encouragé la construction de nouveaux logements locatifs avec des prêts à faible taux d'intérêt (Programme de prêts pour la construction d'appartements), elle a lentement permis de construire un nombre modeste de nouveaux logements sociaux (Fonds pour le logement abordable) et, durant la pandémie, elle a soutenu l'achat d'hôtels et d'autres installations pour lutter contre l'itinérance (Initiative pour la création rapide de logements). Cette stratégie a été enrichie au printemps 2024 par l'avènement d'un nouveau plan fédéral pour le logement baptisé *Résoudre la crise du logement : Plan du Canada sur le logement*. Le plan renouvelé constitue un pas en avant et inscrit la politique du logement au cœur de l'agenda fédéral, mais il reste encore beaucoup à faire. Il faut que la *Charte des droits des locataires* promise par le gouvernement soit étoffée et mise en application de manière énergique. Il y a trop peu d'argent consacré à la construction de logements hors marché et des réformes plus profondes sont nécessaires pour mettre fin aux politiques de zonage d'exclusion omniprésentes dans nos villes.

La législation sur les droits de la personne impose au Canada une obligation directe de consacrer le « maximum de ses ressources disponibles » et « tous les moyens appropriés » pour que le droit au logement soit une réalité, en donnant la priorité aux personnes qui en ont le plus besoin.

Accroître le nombre de logements hors marché : Dans un modèle sans but lucratif de développement locatif, les coûts sont réduits en éliminant les profits des promoteurs et en fixant les loyers des nouveaux logements en fonction du seuil de rentabilité, plutôt qu'en fonction du marché. Dans un contexte de taux d'intérêt et de coûts de construction élevés, le gouvernement fédéral est le mieux placé pour s'occuper du principal défi : l'investissement initial pour la construction de nouveaux logements. Une fois la construction terminée, les revenus locatifs générés par les nouveaux logements peuvent rembourser l'investissement initial. Les prêts fédéraux accordés pour la construction de logements hors marché peuvent être combinés à des subventions de capital afin d'obtenir un loyer d'équilibre plus bas et plus abordable. Le modèle de construction de logements hors marché à l'échelle que nous décrivons ci-après bénéficierait d'une approche coordonnée satisfaisant aux objectifs climatiques du Canada.

Travailler à l'intersection entre l'itinérance, la santé mentale et la toxicomanie : Il est nécessaire d'investir dans un large éventail de logements pour endiguer le flux de personnes en situation d'itinérance et de logement précaire. Parallèlement à une nouvelle politique de prévention de l'itinérance et d'aide au logement, il faut un plan audacieux de construction de nouveaux logements pour mettre fin à l'itinérance en l'espace d'une décennie, incluant un éventail de logements dédiés au soutien en santé mentale et à l'hébergement pour traitement et convalescence.

Soutenir la réconciliation : Dès 2024-2025, le gouvernement fédéral réalisera de nouveaux investissements dans les logements pour les Autochtones des zones urbaines, rurales et nordiques. Toutefois, cet engagement de 4,3 milliards de dollars est inférieur aux 56 milliards de dollars sur 10 ans recommandés par le Conseil national du logement du Canada³. Pour remédier aux disparités dans les conditions de logement dans les zones urbaines, rurales et nordiques, le Canada a besoin d'investissements durables dans des logements permanents à une échelle adaptée aux besoins et en accord avec les droits des Autochtones à l'autodétermination en vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Instaurer la transparence dans le processus : La Stratégie nationale sur le logement vise à consacrer le tiers de ses investissements, et au minimum 25 %, à la satisfaction des besoins spécifiques des femmes et de leurs enfants. Pour garantir les progrès dans cette voie, les capacités et ressources du Bureau du défenseur fédéral du logement doivent être renforcées afin d'identifier les violations systémiques du droit au logement et d'y remédier. Le défenseur bénéficiera également des ressources et des accès nécessaires pour entreprendre un examen et un audit indépendants de la Stratégie nationale sur le logement.

Mesures

Le BFA construira un million de nouveaux logements hors marché et coopératifs au cours de la prochaine décennie. Le gouvernement fédéral fournira des prêts à faible taux d'intérêt et à long amortissement pour construire un minimum de 100 000 nouveaux logements hors marché par année, sur la base du recouvrement des coûts. Ce financement initial sera utilisé directement pour construire des logements abordables appartenant à l'État, et il sera proposé à des promoteurs sans but lucratif sous la forme de prêts hypothécaires à long terme. Le BFA prendra l'initiative audacieuse de faire acquérir par le gouvernement fédéral jusqu'à un tiers d'un immeuble admissible afin de réduire le montant à financer par un prêt hypothécaire. Un paiement hypothécaire moins élevé permet des loyers plus abordables. Le BFA fournira jusqu'à 10 milliards de dollars par année pour acquérir une partie de ces nouveaux logements locatifs, hors marché et pour rendre leur loyer plus abordable. Le BFA négociera avec les provinces pour qu'elles apportent une contribution supplémentaire de 5 milliards de dollars. Il est possible d'arriver à une plus grande accessibilité des loyers grâce à des contributions foncières publiques, à des subventions croisées avec des logements du marché, à l'élimination des minimums obligatoires en matière de places de stationnement et à un changement de zonage favorable aux logements hors marché.

Les investissements du BFA dans le logement seront très diversifiés, considérant qu'investir dans des logements hors marché peut contribuer à faire respecter le droit au logement des personnes qui sont touchées de manière disproportionnée par la crise du logement ou qui sont autrement marginalisées, notamment les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap, les familles racisées et immigrées, les femmes et

les personnes de différentes identités de genre, les personnes âgées, les vétérans, les parents célibataires et les personnes fuyant la violence conjugale. Toutes les unités seront conçues selon un modèle similaire, avec des logements plus grands pour les ménages intergénérationnels et les familles comptant des personnes en situation de handicap. Ces investissements pourraient également contribuer à soutenir, en partenariat avec les provinces, la création de logements avec services de soutien et de soins complexes à l'intention des personnes itinérantes, toxicomanes ou souffrant de troubles de santé mentale.

Le BFA introduira un programme de prévention de l'itinérance et d'aide au logement de 3,4 milliards de dollars, inspiré d'un programme proposé par l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, qui représentera un élargissement significatif de l'actuelle Allocation canadienne pour le logement. La nouvelle prestation fournira une aide en espèces de 600 \$ à 700 \$ par mois à environ 50 000 ménages en situation d'itinérance chronique et à 385 000 autres ménages menacés par l'itinérance⁴.

Le BFA redéfinira et élargira le Fonds d'acquisition de terrains publics, en créant un fonds pluriannuel de 10 milliards de dollars destiné à faire passer un plus grand nombre de terrains privés dans le domaine public pour la construction de logements locatifs hors marché à loyer abordable. Cette mesure contraste avec le fait que le gouvernement fédéral prévoit débloquer seulement 500 millions de dollars à cet effet. Avant de faire passer davantage de terrains dans le giron du secteur public, le BFA achètera des terrains d'autres paliers de gouvernement. Le BFA imposera par ailleurs un moratoire sur la vente de terrains publics qui pourraient servir à répondre à des besoins sociaux importants, comme la construction de logements abordables.

Le BFA étoffera le Fonds canadien de protection des loyers en ajoutant 4 milliards de dollars de subventions pour aider le secteur du logement communautaire à acquérir des immeubles locatifs abordables existants, à les transformer en immeubles sans but lucratif et à préserver l'abordabilité de leurs loyers. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux 470 millions de dollars de subventions du programme actuel, qui procurera une contrepartie à peu près équivalente (par habitant) aux 500 millions de dollars du Fonds de protection des loyers du gouvernement de la Colombie-Britannique. Les fournisseurs sans but lucratif financeront les acquisitions en grande partie avec des prêts hypothécaires à faible taux d'intérêt qui pourront être remboursés sur 50 ans. Les subventions permettront de maintenir les loyers bas et de répondre aux besoins d'entretien et d'investissement. Les provinces

devront fournir des fonds de contrepartie pour aider à acquérir jusqu'à 32 000 logements locatifs.

Le BFA poursuivra le Programme de prêts pour la construction d'appartements et offrira des prêts à faible taux d'intérêt pour tous les projets de logements locatifs, dans le but d'accroître leur disponibilité et d'augmenter les taux d'occupation très bas qui favorisent les propriétaires. La procédure de demande sera simplifiée afin de réduire la charge administrative et d'accélérer les approbations. Le programme continuera d'inclure des logements construits expressément pour la location, mais les demandes des promoteurs sans but lucratif seront traitées de manière prioritaire et accélérée. Le BFA s'engagera à relever le plafond du programme, récemment augmenté à 55 milliards de dollars, afin de répondre à la demande et de permettre la création de logements locatifs.

Le BFA soutiendra la création d'une surtaxe foncière reportable sur les propriétés d'une valeur supérieure à 1 million de dollars, afin que ceux qui ont profité de la hausse des prix de l'immobilier contribuent à la construction de la prochaine génération de logements à prix abordable. La surtaxe commencerait à un taux de 0,2 % sur la tranche de 1,0 à 1,5 million de dollars d'évaluation, de 0,5 % sur la tranche de 1,5 à 2 millions de dollars, et de 1 % sur la valeur supérieure à 2 millions de dollars. À titre d'exemple, la surtaxe sur une maison évaluée à 1,2 million de dollars s'élèverait à 400 \$ par année, et celle sur une maison évaluée à 2,5 millions de dollars atteindrait 8 500 \$ par année⁵. La surtaxe serait entièrement reportée jusqu'au moment de la vente et les immeubles construits expressément pour la location en seraient exemptés.

Le BFA renforcera les conditions du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement afin d'exiger une mise en œuvre provinciale solide de la Charte des droits des locataires et la fin du zonage d'exclusion. Premièrement, la Charte doit être ancrée dans le droit statutaire au logement, y compris les mesures de protection de l'occupation, telles que le contrôle des loyers et un soutien financier plus important aux locataires qui souhaitent s'organiser pour repousser un propriétaire prédateur. Le Fonds de protection des locataires, doté de 15 millions de dollars, est un pas dans la bonne direction et sera renforcé par l'obligation pour les provinces de verser des fonds équivalents. Deuxièmement, les provinces seront tenues de réformer le zonage afin d'autoriser les immeubles de logements hors marché jusqu'à six étages (ou le double de la densité en vigueur dans une zone, si celle-ci est plus élevée), et de permettre la construction d'immeubles locatifs de faible hauteur dans les vastes zones d'habitations unifamiliales de nos villes⁶.

Le BFA mettra fin à diverses mesures d'incitation, dont le Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP), qui servent seulement à stimuler le marché de l'immobilier. Le BFA mettra également fin au traitement fiscal préférentiel accordé aux fonds de placement immobilier (FPI). La Société canadienne d'hypothèques et de logement a récemment mis un terme à des programmes déficients (l'Incitatif à l'achat d'une première propriété et le Volet location avec option d'achat), ce qui représente un progrès, en accord avec les recommandations antérieures du BFA.

Notes

- 1 Statistique Canada, « Acheter ou louer : le marché du logement continue d'être transformé par plusieurs facteurs alors que les Canadiens sont à la recherche d'un chez-soi abordable », *Le Quotidien*, 21 septembre 2022, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220921/dq220921b-fra.htm>.
- 2 Réseau national du droit au logement, *National Housing Council's First Review Panel on Financialization to Move Forward*, 22 février 2023, <https://housingrights.ca/national-housing-councils-first-review-panel-on-financialization-to-move-forward/> (traduction libre).
- 3 Défenseure fédérale du logement, *Consultations prébudgétaires 2023 : Recommandations de la défenseure fédérale du logement*, 2023, <https://www.housingchrc.ca/fr/publications/consultations-prebudgetaires-2023-recommandations-de-la-defenseure-federale-du>.
- 4 Steve Pomeroy, *Responding to a new wave of homelessness: proposal for a homelessness prevention and housing benefit*, Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, 2023, <https://caeh.ca/wp-content/uploads/Homelessness-Prevention-and-Housing-Benefit-Policy-Whitepaper-CAEH.pdf>.
- 5 Paul Kershaw, *Wealth and the Problem of Housing Inequity across Generations: A Solutions Lab*, Vancouver, C.-B. : Generation Squeeze Lab, 2021, https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/gensqueeze/pages/6403/attachments/original/1639772589/GenSqueeze_Nov26.dat?1639772589.
- 6 Alex Hemingway, « Time to scale up: next steps for non-market housing in BC », *Policy Note*, 7 mai 2023, <https://www.policynote.ca/scale-up/>.

Tableau 16.1 / Mesures du BFA sur logement abordable et itinérance

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Acquisition d'un maximum d'un tiers des immeubles locatifs admissibles afin de réduire le coût du financement de la dette—seuls les frais d'intérêt de 10 milliards de dollars par an sont inclus dans cette ligne	320 \$	660 \$	990 \$
Financement d'un programme de prévention de l'itinérance et d'aide au logement	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$
Investissement dans un fonds d'acquisition de terrains publics—seuls les frais d'intérêts jusqu'à 10 milliards de dollars par an sont inclus dans cette ligne	64 \$	165 \$	330 \$
Investissement dans un fonds de protection des locataires	1 500 \$	2 000 \$	500 \$
Création d'une surtaxe foncière reportable sur les propriétés d'une valeur supérieure à 1 million de dollars	-3 178 \$	-3 632 \$	-4 086 \$
Annulation du Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété	-595 \$	-725 \$	-855 \$
Cessation du traitement fiscal préférentiel aux FPI	-57 \$	-59 \$	-61 \$

Premières Nations

Introduction

Chaque fois qu'il est question des priorités budgétaires des Premières Nations, il faut tenir compte des obligations juridiques et fiduciaires du Canada, qui exigent que des investissements soient réalisés. Le Canada s'est également engagé à prendre les mesures nécessaires et efficaces pour atteindre les objectifs de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)*¹. Ces mesures consistent notamment à allouer un financement immédiat et à long terme pour permettre aux Premières Nations d'atteindre les normes en matière de droits fondamentaux qui sont énoncées dans les articles de la Déclaration et de faire respecter leurs droits inhérents, issus de traités et constitutionnels², ainsi que leurs titres et compétences.

La « réconciliation économique » reconnaît les éléments financiers et économiques nécessaires pour surmonter les préjudices passés et affirmer ces droits; ce sont les conditions préalables pour combler les écarts socioéconomiques et permettre aux Premières Nations de jouir du même niveau de vie que les non-autochtones canadiens. Ces éléments de base sont non seulement essentiels, mais également indissociables de la nécessité de réformer les lois et les politiques du Canada pour les rendre conformes à la Déclaration. Les Premières Nations et leurs gouvernements ont besoin d'un soutien dédié pour développer des alternatives aux structures existantes qui sapent leurs droits, leurs titres et leurs compétences.

Les éléments de base ou conditions préalables à la réconciliation économique sont abordés sous trois grandes catégories : les *terres*, la *gouvernance* et les *infrastructures*.

Vue d'ensemble

La réconciliation économique passe par les transformations politiques et législatives nécessaires pour surmonter les répercussions sur les Premières Nations qui ont été dépossédées de leurs terres, de leurs économies, de leurs coutumes et de leurs cultures. Cela va au-delà d'un partage des revenus et de l'exploitation des ressources sur les terres des Premières Nations : il faut aussi lever les obstacles de longue date qui entravent l'accès à des résultats socioéconomiques équitables.

Premièrement, les Premières Nations ont besoin d'accéder à leurs terres et de les contrôler, ce qui est la base pour le développement des infrastructures et des ressources, la gouvernance et l'exercice de l'autodétermination. Deuxièmement, les Premières Nations ont besoin d'un meilleur soutien à la gouvernance afin de garantir leur capacité à s'impliquer et à gérer des projets de développement sur leurs terres. Troisièmement, la santé et la prospérité des Premières Nations dépendent de l'accès à des logements et des propriétés sécuritaires; elles dépendent aussi d'une intégration à l'économie physique grâce à des routes toutes saisons, ainsi que d'un accès à l'économie mondiale et numérique grâce à une infrastructure internet et cellulaire à haut débit.

Tout effort pour répondre aux conditions préalables de la réconciliation économique³ doit être mené en parallèle avec les éléments de réconciliation mieux connus qui suivent :

- **Marchés publics** : Sensibiliser et préparer davantage les entreprises des Premières Nations aux possibilités d'approvisionnement, et respecter l'engagement du Canada de veiller à ce qu'un minimum de 5 % de la valeur totale des contrats soit détenu par des entreprises autochtones.
- **Accès au capital** : Mettre en place des mécanismes garantissant l'accès des Premières Nations à un financement par emprunt et par actions abordable pour leurs projets de développement des affaires, des ressources ou des infrastructures, y compris des garanties de prêt ou autres bonifications d'intérêts, et une banque d'infrastructure des Premières Nations suffisamment capitalisée pour enfin combler le déficit d'infrastructure.
- **Développement des capacités** : Créer des fonds, des stages, des bourses et d'autres mesures incitatives pour accroître la participation des Premières Nations à la formation et à la certification dans le domaine des affaires.

- **Partage des richesses** : Accroître les positions d'équité et la participation des Premières Nations dans le développement des ressources, et soutenir la croissance des économies traditionnelles et la participation à la gestion de l'environnement.

Le 21 juin 2023, le Canada a publié son plan d'action pour la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU). Des budgets doivent être constitués pour soutenir la mise en œuvre de chaque mesure du plan d'action (MPA) par les Premières Nations, et tous les ministères fédéraux doivent rendre compte régulièrement de leurs efforts de mise en œuvre pour chaque MPA. Parmi les MPA clés, citons les suivantes :

- MPA 3 et 5 sur l'élaboration conjointe des politiques et procédures réformées de règlement des revendications particulières et d'ajouts aux réserves (*terres*).
- MPA 23 et 24 sur le retrait de la Politique sur les revendications territoriales globales et de la Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, et l'élaboration conjointe d'approches pour la mise en œuvre du droit à l'autodétermination, ce qui nécessite un financement pour la mobilisation des Premières Nations et l'élaboration de politiques aux paliers local, régional et national (*terres*).
- MPA 1 sur le travail en cours afin de fournir un financement adéquat, prévisible et flexible permettant de combler les écarts socioéconomiques et de faire progresser l'autodétermination (*gouvernance*).
- MPA 15 sur le comblement des lacunes en matière d'infrastructures dans les réserves des Premières Nations (*infrastructures*).

Terres

L'augmentation du financement des ajouts aux réserves et d'autres moyens permettant aux Premières Nations de récupérer l'accès et le contrôle sur leurs terres aidera le Canada à remplir ses obligations légales envers elles. Cela les aidera également à élargir leur parc de logements afin de remédier aux crises de longue date et de surmonter les disparités sociales, culturelles, économiques et spirituelles. Grâce à un

meilleur accès aux terres et aux ressources, les communautés seront en meilleure position pour saisir les opportunités économiques et générer des revenus propres. Les entreprises et les institutions des Premières Nations pourront ainsi contribuer à combler les lacunes sur les plans des infrastructures et de la productivité du travail.

Revendications particulières

Financement de la recherche

L'Énoncé économique de l'automne 2023 a renouvelé le financement de la recherche-développement en lien avec des revendications particulières jusqu'en 2026, à hauteur de 12 millions de dollars par année. Ce montant ne répond pas aux besoins réels des Premières Nations. Le manque qui persiste entrave l'accès à la justice pour les Premières Nations qui cherchent à régler des revendications particulières. D'après une estimation conservatrice des besoins, de 25 à 30 millions de dollars seraient nécessaires chaque année.

Réforme des politiques

Les Premières Nations ont besoin d'une réforme de la politique relative aux revendications particulières. Des investissements à court terme d'au moins 5 millions de dollars par année soutiendront leur engagement en faveur de la réforme. Le but est notamment de retirer à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) le contrôle de la Politique sur les revendications particulières et de le confier plutôt à un centre indépendant de règlement des revendications particulières.

Ajouts aux réserves

En vertu de divers traités et accords, le Canada est tenu de fournir des terres de réserve aux Premières Nations. La Politique sur les ajouts aux réserves est un outil essentiel pour remplir ces obligations. C'est le seul mécanisme politique qui permet de convertir en terres de réserve des propriétés en fief simple. *Renouvellement de l'enveloppe de financement :* Le budget fédéral de 2021 prévoyait 43 millions de dollars sur trois ans pour Services aux Autochtones Canada (SAC) et RCAANC afin de résorber l'important arriéré de propositions d'ajouts aux réserves et de fournir un financement d'activités de mobilisation pour la refonte de la politique d'ajouts aux réserves. Ce financement a pris fin en 2024-2025, mais le travail est loin d'être terminé. Le renouvellement et la bonification du financement du programme doivent tenir compte de l'inflation, résoudre la sursollicitation du financement de mobilisation, traiter les

propositions d'ajouts aux réserves existantes en temps voulu et soutenir la refonte de la Politique sur les ajouts aux réserves.

**Politique sur les revendications territoriales globales
et Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale**

Tables de négociation : L'engagement actuel énoncé dans le budget 2024 (96,5 millions de dollars sur deux ans) est insuffisant pour soutenir des discussions sur la reconnaissance des droits avec toutes les Premières Nations intéressées.

Mise en œuvre des MPA 23 et 24 sous l'égide des Premières Nations :

Un financement dédié est nécessaire pour abroger la Politique sur les revendications territoriales globales et la Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, puis pour collaborer avec les Premières Nations à clarifier l'approche en matière de reconnaissance des droits et définir de nouveaux processus.

Gouvernance

La colonisation a eu pour effet, entre autres, de saper systématiquement les structures, les traditions et les capacités qui sont la base même de l'autonomie et de l'autodétermination des Premières Nations. À l'heure actuelle, les aides à la gouvernance des Premières Nations sont principalement fournies par le biais du Programme de financement du soutien des bandes (PFSB), lequel doit être immédiatement et considérablement amélioré.

Le renforcement du PFSB permettra aux Premières Nations de mettre en place une bonne gouvernance et de fournir des services adéquats à leurs citoyennes et citoyens, quel que soit leur lieu de résidence. Il est également essentiel de veiller à ce que les Premières Nations puissent accélérer la restitution de leurs terres, protéger et administrer ces terres, et superviser les projets de développement des ressources et des infrastructures nécessaires à l'amélioration de leurs résultats socioéconomiques.

La formule d'allocation des fonds pour le PFSB remonte à plus de 30 ans. Dès le départ, elle s'était révélée inadéquate pour soutenir les fonctions de gouvernance essentielles qui étaient reconnues à l'époque. Elle n'a pas été bonifiée pour suivre la croissance de la population et l'inflation. Elle n'a pas été ajustée pour tenir compte des besoins et des fonctions de gouvernance modernes (par exemple, les nombreuses

fonctions essentielles liées à la gestion et aux technologies de l'information).

Un rapport de 2023 d'AFOA Canada sur la modernisation de la gouvernance et des programmes de soutien des capacités autochtones a identifié que la première étape immédiate pour moderniser la gouvernance autochtone consiste à bonifier le PFSB⁴. Cette mesure est essentielle pour attirer et retenir des professionnels qualifiés avec des salaires compétitifs, et ainsi assurer une stabilité financière et une planification à long terme. Les Premières Nations peuvent alors s'orienter vers un financement stable, non fondé sur des propositions, qui donne des moyens d'action aux communautés et favorise des investissements proactifs dans le développement des capacités et les initiatives de gouvernance stratégique.

AFOA Canada constate que le financement actuel est inadéquat par rapport au niveau réel des besoins dans les dix catégories de gouvernance reconnues par SAC, auxquelles sept catégories supplémentaires (et presque entièrement non financées) devraient être ajoutées pour refléter les besoins contemporains. On estime généralement que 30 % seulement des besoins en matière de gouvernance financière sont satisfaits par le financement de SAC, ce qui signifie qu'un triplement immédiat du financement du PFSB apparaît justifié.

L'augmentation du financement du PFSB permettra de réaliser de réels progrès dans la mise en œuvre de la nouvelle relation fiscale demandée dans la MPA 1, qui prévoit un financement adéquat, prévisible et flexible permettant de combler les écarts socioéconomiques et de faire progresser l'autodétermination. Dans le même temps, le Canada doit aussi s'engager à travailler avec les Premières Nations pour établir une voie permettant de passer d'un financement par subvention décennale à un financement statutaire.

Infrastructure

Bien que le manque d'infrastructures chez les Premières Nations soit dû à plusieurs causes, il se résume essentiellement à un manque de volonté politique. Les derniers grands investissements fédéraux remontent à 1994-1996 pour les infrastructures liées aux bâtiments et services publics et à 1980 pour les infrastructures liées au transport.

Des investissements sont nécessaires pour des infrastructures communautaires, des routes toutes saisons, la connectivité numérique, le logement et l'élimination des avis concernant la qualité de l'eau potable. Les déficits dans ces domaines nuisent à l'économie, à l'autonomie, à l'utilisation des terres, à la prospérité et à la santé des Premières Nations.

S'ajoutant à l'augmentation du financement du soutien aux bandes, les investissements dans les infrastructures des Premières Nations réduiront ces écarts. Les routes toutes saisons et l'internet à haut débit permettront aux entreprises et aux travailleuses et travailleurs des Premières Nations de se faire une place dans l'économie nationale et mondiale et d'accéder à des programmes de plus en plus informatisés dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et d'autres certifications. Une infrastructure appropriée créera également des emplois directs au moment de la construction des actifs, et indirects, par exemple en stimulant le tourisme grâce à une connectivité physique accrue.

Avec le vieillissement de la population canadienne, il y a chaque année un plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs qui quittent la population active qu'il y en a pour occuper les postes laissés vacants. Heureusement, la population des Premières Nations est plus jeune et augmente plus rapidement que l'ensemble de la population canadienne. Il serait possible de réaliser des gains fiscaux et économiques importants en comblant les écarts sur les plans de la productivité du travail, du revenu d'emploi et du taux d'emploi des Premières Nations. Ces efforts permettraient d'atténuer la pénurie historique de main-d'œuvre et la stagnation de la productivité du travail au Canada, d'augmenter le produit intérieur brut (PIB)⁵ et de soutenir les finances publiques.

Comblant les écarts de revenus et de taux d'emploi permettrait de réduire l'écart de taux de pauvreté entre les populations autochtones et non autochtones. Avec 150 000 personnes à faible revenu en moins et des revenus supplémentaires grâce aux revenus d'emploi, l'impact fiscal net sur les budgets publics est estimé à 6,7 milliards de dollars de plus.

Une action décisive est désespérément nécessaire. Une fois de plus, la solution dépend d'une volonté politique. En avril 2024, l'Assemblée des Premières Nations a publié deux rapports détaillés, produits conjointement avec SAC, dans le but d'aider le ministre à remplir son mandat, qui est de combler le déficit d'infrastructures d'ici 2030. Les rapports ont fait une estimation des coûts nécessaires pour combler ce déficit⁶ et ont présenté un plan de priorisation et de mise en œuvre⁷ pour y parvenir. Les investissements nécessaires devaient être répartis sur sept ans à compter de 2023, sauf que les investissements récents ont été nettement insuffisants et l'estimation initiale sur sept ans n'est désormais

Tableau 17.1 / Répartition des dépenses d'investissement dans le logement selon la provenance

En milliards \$

	Proportion de l'investissement	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Transferts sociaux fédéraux—nouveaux	44 %	3,6 \$	5,6 \$	7,8 \$
Transferts sociaux fédéraux—existants	5 %	0,4 \$	0,6 \$	0,9 \$
Monétisation	20 %	1,6 \$	2,6 \$	3,5 \$
Transferts sociaux des provinces et territoires	11 %	0,9 \$	1,4 \$	1,9 \$
Programmes de prêts du gouvernement	10 %	0,8 \$	1,3 \$	1,8 \$
Financement par emprunt	5 %	0,4 \$	0,6 \$	0,9 \$
Revenus de sources propres aux Premières Nations	5 %	0,4 \$	0,6 \$	0,9 \$

qu'un minimum conservateur. SAC a réitéré son engagement à combler l'écart tout en admettant qu'à cause de l'absence d'action décisive, les coûts dépassent déjà les 400 milliards de dollars.

Les investissements dans les infrastructures sont urgents, mais ils ne relèvent pas exclusivement de la compétence du gouvernement fédéral. Il faut un financement de la part des trois paliers de gouvernement, ainsi qu'un financement par emprunt. Le tableau 17.1 montre comment seraient financés les 38,5 milliards de dollars d'investissements dans l'infrastructure du logement.

En 2025-2026, la contribution fédérale au financement de logements neufs comprendrait 3,6 milliards de dollars de nouveaux transferts fédéraux, 800 millions de dollars de prêts fédéraux et 400 millions de dollars de financement par emprunt privé assuré par le gouvernement fédéral. Les Premières Nations auraient accès à 400 millions de dollars en transferts sociaux provenant des principaux programmes de logements existants. Le reste proviendrait des provinces, de la monétisation privée et des gouvernements des Premières Nations.

Mesures

Le BFA versera 78 millions de dollars sur trois ans⁸ aux Premières Nations pour la recherche de revendications particulières.

Le BFA investira 15 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la participation des Premières Nations à la réforme de la Politique sur

les revendications particulières, le but étant notamment d'en retirer le contrôle à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) pour le confier à un centre indépendant de règlement des revendications particulières.

Le BFA allouera 53 millions de dollars sur trois ans pour le renouvellement et l'amélioration du financement actuel des ajouts aux réserves afin de soutenir l'implication et la collaboration pour la refonte de la Politique sur les ajouts aux réserves et de traiter l'arriéré de propositions d'ajouts aux réserves.

Le BFA investira 40 millions de dollars sur deux ans⁹ pour aider toutes les Premières Nations intéressées à participer à une table de négociation sur la reconnaissance des droits.

Le BFA investira 18 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la mise en œuvre par les Premières Nations des mesures 23 et 24 du plan d'action pour la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, afin d'abroger la Politique sur les revendications territoriales globales et la Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et d'élaborer des solutions de remplacement.

Le BFA investira 3,99 milliards de dollars sur trois ans¹⁰ pour améliorer le Programme de financement du soutien des bandes (PFSB) afin de répondre aux besoins de base en matière de gouvernance moderne.

Le BFA mettra fin à la subvention décennale pour adopter plutôt un financement statutaire conforme à la nouvelle relation financière du Canada avec le gouvernement des Premières Nations. Il s'engage à fournir les capacités et le soutien financier nécessaires pour que les Premières Nations soient en mesure de participer à la mobilisation, à la négociation et à l'élaboration conjointe d'un cadre de financement statutaire.

Le BFA créera un cadre pour l'investissement de 11,93 milliards de dollars sur trois ans pour commencer à remplacer le réseau des routes d'hiver du Canada par des routes toutes saisons construites aux normes des routes de gravier. Cette mesure inclut toutes les structures routières, les réseaux, les ponts et les tunnels nécessaires pour répondre aux besoins des 67 Premières Nations qui dépendent des routes de glace. Cela comprend des transferts fédéraux de 2,1 milliards de dollars pour l'entretien et de nouveaux transferts fédéraux de 4,3 milliards de dollars pour le financement.

Le BFA créera un cadre pour l'investissement de 45,9 milliards de dollars sur trois ans pour répondre aux besoins critiques en matière de logement, en travaillant sur le surpeuplement des logements, la

migration dans les réserves, le remplacement des unités, la viabilisation des nouveaux terrains, les besoins de réparation et la croissance de la population. Cela comprend des transferts fédéraux de 7,4 milliards de dollars pour l'entretien et de nouveaux transferts fédéraux de 17 milliards de dollars pour le financement.

Le BFA créera un cadre pour l'investissement de 1,75 milliards de dollars au financement des infrastructures de connectivité afin de s'assurer que chacune des Première Nation ait accès aux normes minimales de largeur de bande et de téléphonie cellulaire énoncées dans *La haute vitesse pour tous : La stratégie canadienne pour la connectivité*, y compris une infrastructure en fibre optique vers Internet, la fibre optique du dernier kilomètre au domicile, et des services de mobilité FTE ou 5G. Cela comprend de nouveaux transferts fédéraux de 770 millions de dollars pour le financement.

Le BFA allouera 286 millions de dollars sur trois ans au financement des investissements, des opérations et de la maintenance afin de continuer d'éliminer les 31 avis à long terme qui restent concernant la qualité de l'eau potable.

Le BFA investira 20 milliards de dollars sur trois ans pour commencer à répondre à d'autres besoins d'infrastructure communautaire, notamment en ce qui concerne les bâtiments, les ports et les quais, les services publics et l'infrastructure de transport. Cela comprend des transferts fédéraux de 7,2 milliards de dollars pour l'entretien et de nouveaux transferts fédéraux de 5,6 milliards de dollars pour le financement.

Notes

1 Organisation des Nations Unies, *Déclaration sur les droits des peuples autochtones*, 2007, https://www.un.org/development/desa/indigenouseoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf. Voir également <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/>.

2 Réf. : Article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-12.html#s-35>.

3 Conseil national de développement économique des autochtones, *Réconciliation économique : croissance économique du Canada*, mars 2024, <http://www.naedb-cndea.com/fr/reconciliation-economique-croissance-economique-du-canada/>.

4 Aboriginal Financial Officers Association (Canada), *AFOA Canada members' Input to Modernizing of Indigenous Governance and Capacity Programs*, août 2023.

5 Conseil national de développement économique des autochtones, *Réconciliation économique : croissance économique du Canada*, mars 2024, <http://www.naedb-cndea.com/fr/reconciliation-economique-croissance-economique-du-canada/>.

6 Assemblée des Premières Nations, *Closing the Infrastructure Gap by 2030: A Collaborative and Comprehensive Cost Estimate Identifying the Infrastructure Investment Needs of First Nations in Canada*, mars 2023, <https://afn.bynder.com/m/367574a3a5cb5abe/original/1-AFN-Closing-the-Infrastructure-Gap-by-2030-National-Cost-Estimate-English-report-1.pdf>.

7 *Ibid.*

8 Une augmentation de 18 millions de dollars par rapport aux 12 millions de dollars prévus pour 2025-2026 dans l'Énoncé économique de l'automne 2023, et un nouvel engagement fondé sur les besoins de 30 millions de dollars par année pour les deux années restantes.

9 Cette mesure s'ajoute à l'investissement de 96,5 millions de dollars sur deux ans prévu dans le budget 2024 à cette fin, qui, bien que bienvenu, n'était pas suffisant pour répondre aux besoins de toutes les Premières Nations intéressées.

10 Le financement actuel pour la gouvernance des Premières Nations représente un peu plus de 3 % des dépenses, alors qu'il se situe, pour la plupart des organisations gouvernementales, dans une fourchette de 10 % à 15 %. D'après les estimations habituelles, seuls 30 % environ des besoins financiers des Premières Nations en matière de gouvernance sont satisfaits par le financement de SAC, ce qui fait qu'un triplement immédiat du financement du PFSB apparaît justifié.

Tableau 17.2 / Mesures du BFA sur Premières Nations

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Financement de la recherche pour les revendications particulières des Premières Nations	26 \$	26 \$	26 \$
Soutien de l'engagement des Premières Nations pour la réforme de la politique relative aux revendications particulières	5 \$	5 \$	5 \$
Amélioration du financement pour les ajouts aux réserves	18 \$	18 \$	18 \$
Soutien de toutes les Premières Nations intéressées à participer aux tables de négociation	20 \$	20 \$	
Développer des solutions de rechange aux politiques sur les revendications territoriales globales et le droit inhérent à l'autonomie	6 \$	6 \$	6 \$
Amélioration du Programme de financement du soutien des bandes afin de répondre aux besoins de base en matière de gouvernance moderne	1 330 \$	1 330 \$	1 330 \$
Financement du fonctionnement et de l'entretien des routes toutes saisons	450 \$	710 \$	980 \$
Construction du réseau canadien de routes toutes saisons (nouveaux transferts fédéraux)	906 \$	1 426 \$	1 976 \$
Financement pour le fonctionnement et l'entretien des logements	1 890 \$	2 450 \$	3 030 \$
Financement pour le logement : nouveaux transferts sociaux fédéraux	3 564 \$	5 610 \$	7 779 \$
Construction de l'infrastructure de connectivité/Internet (nouveaux transferts fédéraux)	163 \$	255 \$	352 \$
Levée des avis qui restent concernant la qualité de l'eau potable	95 \$	95 \$	95 \$
Financement pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures	1 520 \$	2 400 \$	3 320 \$
Financement des infrastructures (nouveaux transferts fédéraux)	1 179 \$	1 857 \$	2 574 \$

Réglementation

Introduction

La réglementation¹ est une fonction essentielle du gouvernement, même si elle se fait souvent discrète. Les règlements qui en découlent servent à interpréter, à mettre en œuvre et à faire appliquer les lois et les politiques gouvernementales, et cette fonction se déroule la plupart du temps loin du regard du public. Le nombre d'organismes de réglementation est considérable : il y en a dans les domaines de la santé, de l'alimentation, des médicaments, de l'énergie, de la finance, des transports, de la santé-sécurité au travail, de l'environnement et dans bien d'autres domaines encore.

L'objectif déclaré de la réglementation est de promouvoir l'intérêt du public², c'est-à-dire de protéger la santé, la stabilité, la sécurité et le bien-être social et économique des Canadiennes et des Canadiens. Les sociétés considèrent que la réglementation restreint leur capacité à maximiser leurs profits et la valeur de leurs actions. Lorsque les positions des organismes de réglementation et des sociétés s'opposent, dans la structure actuelle du pouvoir³, l'intérêt du public est souvent malmené.

Le BFA 2025 entend rééquilibrer cette structure du pouvoir afin de garantir que la réglementation donne la priorité à l'intérêt du public.

Vue d'ensemble

Au cours des quatre dernières décennies, le secteur privé a exercé, avec l'aide de facilitateurs du gouvernement, des pressions sans

relâche⁴ dans le but d'affaiblir ou d'éliminer des règlements qui affectent négativement les profits. Depuis le gouvernement Mulroney jusqu'à nos jours, les réformes réglementaires donnent la priorité à l'adaptation de la réglementation aux besoins du secteur privé et à son alignement sur les normes américaines en matière de pratiques administratives.

En 2012, le gouvernement Harper a mis en place la *Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation*. Sa pièce maîtresse était la règle du « un pour un », voulant que pour chaque nouveau règlement ou modification de règlement, un règlement existant soit abrogé. Le penchant des différents partis en faveur de l'allègement des règles commerciales a eu des conséquences catastrophiques au Canada⁵. La *Directive du Cabinet sur la réglementation* de 2018 du gouvernement Trudeau et ses réformes ultérieures ont laissé la politique de l'ère Harper pratiquement inchangée⁶.

Des années d'austérité ont créé un cercle vicieux où les ressources limitées de la plupart des organismes de réglementation ont servi à accroître la pression pour décharger les sociétés de leurs responsabilités réglementaires—et les laisser s'autoréglementer. Cette dérive gouvernementale a été rationalisée par des euphémismes tels que « intelligente », « réactive » ou, plus récemment, « agile »—autant de termes qui masquent l'intention de déréglementer.

L'évaluation des risques et les pratiques coût-bénéfice ont largement remplacé le principe de précaution⁷ dans l'évaluation de la réglementation en matière de sécurité. La complaisance a remplacé la tension pourtant nécessaire entre l'organisme de réglementation et l'industrie réglementée, ce qui a permis à cette dernière de bloquer, de retarder, de diluer ou de renverser des règlements.

Contrairement à ce que l'on avait prétendu, les cadres réglementaires de surveillance de la sécurité, appelés systèmes de gestion de la sécurité (SGS)—introduits dans les secteurs des transports, de l'alimentation et de l'énergie—ne sont pas venus compléter la réglementation directe : ils s'y sont plutôt substitués. On parle ici d'une forme de transfert de responsabilité⁸ par laquelle l'organisme de réglementation confie à l'industrie la responsabilité de mettre en œuvre et d'appliquer la réglementation, ce qui dégage le gouvernement de sa responsabilité en cas d'échec.

Introduits pour la première fois en 2019⁹, les projets de loi annuels récurrents sur la modernisation de la réglementation entretiennent la tradition de déréglementation fédérale. Cette pratique est en accord avec les affirmations corporatives voulant que la lourdeur de la réglementation est un frein à la compétitivité, à la productivité et à la croissance

économique, et que les sociétés devraient se voir accorder le pouvoir de l'étudier et de la valider.

Le plus récent projet de loi sur la modernisation de la réglementation accorde aux organismes de réglementation fédéraux le pouvoir de mettre en place des bacs à sable réglementaires et d'introduire des mécanismes d'incorporation par renvoi. L'effet de ces nouveautés est de soustraire le processus réglementaire au contrôle parlementaire, ce qui accroît la capacité des lobbyistes corporatifs à influencer les organismes de réglementation derrière des portes closes.

Un bac à sable réglementaire¹⁰ est un mécanisme qui permet aux sociétés d'essayer différentes approches réglementaires qui ne sont pas tout à fait conformes à la réglementation existante. À titre d'exemple, Santé Canada a mis en place un bac à sable réglementaire qui permet aux entreprises de contourner la réglementation existante pour l'approbation des nouveaux produits de santé¹¹. Le budget 2024 a introduit des amendements à la *Loi sur la réduction de la paperasse* pour élargir l'utilisation des bacs à sable réglementaires dans l'ensemble du gouvernement.

L'incorporation par renvoi permet aux organismes de réglementation¹² de faire référence à un autre document qui a été créé en dehors du cadre réglementaire classique, et de conférer à ce document la même force que la réglementation originale, ce qui évite de repasser par le processus réglementaire à chaque mise à jour. À titre d'exemple, l'Union nationale des fermiers¹³ a découvert que le processus de modernisation de la réglementation fédérale sur les semences¹⁴ envisageait d'extraire des pans entiers de la réglementation relative aux semences et à l'innovation en sélection végétale pour en faire un document de renvoi, en réponse aux demandes du lobby des semenciers industriels¹⁵.

Au Canada, les prix des médicaments sont parmi les plus élevés¹⁶ du monde : notre pays s'inscrit au troisième rang des pays de l'OCDE. C'est en grande partie le résultat des frais d'utilisation introduits au milieu des années 1990. Le recouvrement des coûts a créé un conflit d'intérêts au sein des organismes de réglementation qui a permis aux pharmaceutiques d'accélérer le processus d'examen, affaiblissant par le fait même le mandat des organismes de réglementation en matière de santé et de sécurité¹⁷.

Des accords de reconnaissance mutuelle¹⁸ interprovinciaux et internationaux ont été mis en place ou sont à l'étude. Ces accords permettent de reconnaître les règlements, normes ou titres de compétence d'autres territoires comme étant équivalents à ceux du territoire qui réglemente des produits ou des services spécifiques. S'il

est vrai que la reconnaissance mutuelle peut faciliter les échanges, elle pose aussi des risques, comme la dégradation des choix démocratiques. La reconnaissance mutuelle peut également avoir pour effet de rendre les normes supérieures plus coûteuses dans les territoires participants et, par conséquent, de les rendre impopulaires auprès des producteurs locaux. Les agriculteurs européens qui protestent contre les règles de l'UE en matière d'environnement et de bien-être des animaux en sont un bon exemple¹⁹.

La présidente du Conseil du Trésor s'est engagée avec son homologue des États-Unis à renforcer les échanges bilatéraux²⁰ en réduisant les formalités réglementaires, notamment par la mise en place d'accords de reconnaissance mutuelle. Depuis 2017, le Canada a intégré des chapitres sur la coopération réglementaire ou les bonnes pratiques réglementaires dans ses nouveaux accords commerciaux afin de mettre en place une politique réglementaire plus souple et favorable aux entreprises. En vertu de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique, les pays peuvent être soumis à un mécanisme de règlement des différends d'État à État s'ils adoptent des politiques de précaution.

Au niveau mondial, les institutions financières canadiennes figurent parmi les plus grands bailleurs de fonds²¹ des énergies fossiles. Leurs engagements en matière d'émissions nettes nulles pour 2050 s'apparentent dans une large mesure à de l'écoblanchiment²². Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) n'a pas la capacité réglementaire d'évaluer la crédibilité des engagements climatiques des institutions financières, pas plus que d'imposer des exigences de capital supplémentaires à celles dont les actifs risquent davantage d'être irrécupérables²³ dans la foulée de la transition vers une économie à faible consommation de combustibles fossiles.

L'intelligence artificielle (IA) pourrait s'avérer extrêmement positive pour le Canada. Toutefois, il est nécessaire de réglementer correctement son utilisation afin d'en maximiser les effets positifs et d'en éliminer les effets négatifs potentiels. Le projet de loi C-27, *Loi sur l'intelligence artificielle et les données*²⁴, est un pas en avant vers la réglementation de l'utilisation de l'IA, mais il faut encore l'améliorer.

Mesures

Le BFA 2025 prendra les mesures qui suivent.

Le BFA apportera des modifications à la *Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation*²⁵, notamment en éliminant la règle du « un pour un » et en donnant la priorité au principe de précaution par rapport aux considérations de compétitivité lors de la prise de décisions pouvant affecter la santé, la sécurité et l'environnement.

Le BFA veillera à ce que les mécanismes d'incorporation par renvoi et de bac à sable réglementaire, autorisés par la législation sur la modernisation de la réglementation, fassent l'objet d'un examen public et d'une approbation par le Parlement. Ils ne devraient être utilisés que de manière limitée pour les documents techniques approuvés par des experts soucieux de l'intérêt public.

Le BFA veillera à ce que les agences réglementaires disposent de ressources adéquates. Il renforcera l'expertise professionnelle à l'interne sur les plans de l'analyse et de la recherche afin d'évaluer efficacement les propositions de réglementation soumises. Il examinera les évaluations des risques des sociétés et procédera à une évaluation indépendante des risques systémiques. Il veillera à ce que les mécanismes de contrôle de la sécurité soient dotés des capacités de surveillance et de mise en application nécessaires. Il s'assurera que les ressources réglementaires soient financées par les recettes fiscales générales plutôt que par recouvrement des coûts.

Le BFA donnera au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) le pouvoir de surveillance réglementaire nécessaire pour s'assurer de la crédibilité des plans climatiques des institutions financières et pour lui permettre d'imposer des exigences de capital plus importantes sur les actifs potentiellement irrécupérables des institutions financières.

Le BFA soutiendra le *Traité de non-prolifération des combustibles fossiles*²⁶, qui a été approuvé par 12 nations, le Parlement européen, 108 gouvernements infranationaux, dont la province de Québec et plusieurs municipalités. Les signataires ont convenu de créer de nouvelles règles de coopération internationale qui permettront d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris en cessant progressivement la production de combustibles fossiles et en garantissant une transition équitable pour les travailleuses et les travailleurs les plus touchés ainsi que pour les pays et les régions les plus vulnérables.

Le BFA appuiera la *Loi sur la finance alignée sur le climat*²⁷. Le projet de loi S-243 imposerait aux banques et aux fonds de pension un plan de réduction des émissions liées au climat²⁸ générées par leurs portefeuilles de prêts et d'investissements, conformément à l'Accord de Paris. Il renforcerait le pouvoir du Bureau du surintendant des institutions

financières pour superviser et garantir la crédibilité de leur plan. Il exigerait également que le secteur des combustibles fossiles et d'autres secteurs à fortes émissions soient considérés comme à haut risque et nécessitant plus de capital et un taux d'intérêt plus élevé pour l'obtention d'un prêt.

Le BFA adoptera le projet de loi C-372, interdisant toute publicité sur les combustibles fossiles²⁹ qui nierait l'impact de ces derniers sur le réchauffement de la planète. Les infractions pourraient être passibles d'une peine d'emprisonnement. Le projet de loi C-372 renforcerait la récente modification des dispositions de la *Loi sur la concurrence* relatives aux pratiques commerciales trompeuses, en exigeant que les affirmations relatives à l'environnement reposent sur des recherches crédibles.

Le BFA veillera à ce que les ressources réglementaires liées à la santé et à l'alimentation soient financées par les recettes fiscales générales plutôt que par recouvrement des coûts. Il s'opposera aux changements proposés au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés³⁰, lesquels feraient en sorte que les médicaments restent hors de prix, ce qui rendrait beaucoup moins probable la mise en place d'un régime universel d'assurance-médicaments avec une couverture dès le premier dollar. Il créera un organe de surveillance libre de tout lien financier avec l'industrie pharmaceutique.

Le BFA limitera les types de reconnaissance mutuelle entre les provinces et les pays. La reconnaissance mutuelle devrait toujours se faire au cas par cas et uniquement lorsqu'il est établi, avec la participation des travailleuses et travailleurs et du public, que la situation est claire et qu'il n'y a pas de risque de perte. Le BFA encouragera les provinces à faire preuve de leadership en matière de réglementation en renforçant les règles environnementales et de santé publique sur leur territoire et en exigeant que les importations interprovinciales et internationales respectent ces normes.

Le BFA analysera les lois de 37 pays en matière de protection des dénonciateurs. L'Association internationale du barreau³¹ classe le Canada parmi les pays dont les lois sont les plus molles, ce qui représente un grave danger³² pour la santé et la sécurité des citoyennes et des citoyens. Le Parlement a récemment adopté le projet de loi d'initiative parlementaire C-290³³, *Loi modifiant la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Cependant, il lui manque des éléments clés, en partie à cause de l'exigence voulant qu'un projet de loi d'initiative parlementaire doive se limiter à des mesures qui ne nécessitent pas de financement supplémentaire.

Le BFA soutiendra les recommandations du Centre pour la libre expression³⁴ visant à renforcer la protection des dénonciateurs, à rendre la réglementation plus imperméable aux manipulations des sociétés et à faciliter l'application de la réglementation dans l'intérêt du public.

Le BFA soutiendra des changements majeurs au régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels³⁵ (AIPRP) — le plus important étant la réduction de la portée du secret ministériel, qui figure parmi les pires au sein de l'OCDE. Il exigera également que les ministères perdent la possibilité d'invoquer certaines exemptions s'ils tardent à répondre à une demande d'AIPRP. Il réduira la portée des renseignements commerciaux confidentiels tels qu'ils sont définis dans la réglementation — un prétexte pour éviter un examen public. Le financement de la Commissaire à l'information devrait relever de la responsabilité du Parlement. La Commissaire devrait avoir la possibilité d'émettre une ordonnance de la Cour fédérale.

Le BFA veillera à ce que l'application du projet de loi C-27 soit élargie au-delà du secteur privé sous réglementation fédérale pour inclure le gouvernement lui-même et les sociétés d'État. Il collaborera avec les provinces et les territoires pour s'assurer qu'ils disposent de la réglementation et de la législation nécessaires en matière d'IA. Il faut que le projet de loi C-27 interdise tout comportement des systèmes liés à l'IA qui pourrait nuire aux particuliers, aux ONG, aux syndicats, aux associations, etc.

Le BFA créera une nouvelle agence fédérale autonome de l'IA³⁶, dotée d'un commissaire à l'IA chargé de traiter les questions liées à l'IA, de mener des recherches et de superviser la réglementation en matière d'IA. La composition de l'actuel Comité consultatif en matière d'intelligence artificielle doit être élargie au-delà des universitaires et des représentants des entreprises pour inclure des représentants des communautés et des syndicats. La réglementation de l'IA doit prévoir des dispositions³⁷ contre la discrimination et le racisme, pour la protection des renseignements personnels et pour l'interdiction de surveillance cachée sur le lieu de travail et dans la communauté. Il faut que l'IA fasse l'objet d'une surveillance continue et que la reconversion professionnelle pour cause d'IA soit garantie.

Le BFA veillera à ce que les universitaires et les représentants de la communauté n'aient pas de liens financiers avec l'industrie.

Le BFA fournira une aide financière et d'autres formes de soutien aux groupes d'intérêt public, aux municipalités, etc., afin de permettre une large participation des citoyennes et des citoyens au processus législatif et réglementaire.

Le BFA veillera à ce que les mécanismes de participation du public aux processus réglementaires soient renforcés, notamment en ce qui concerne les exigences en matière d'avis et de consultation et les droits de recours des tiers.

Notes

- 1 Peter Bernhardt et Paul Salembier, « Comprendre le processus de réglementation », *Revue parlementaire canadienne*, 25(1), 2002, http://www.revparl.ca/25/1/25n1_02f_Salembier.pdf.
- 2 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Directive du Cabinet sur la réglementation*, Gouvernement du Canada, consulté le 24 juin 2024, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/directive-cabinet-reglementation.html>.
- 3 A. Etzioni, « The Capture Theory of Regulations—Revisited », *Society*, 46, 319-323, 2009, <https://doi.org/10.1007/s12115-009-9228-3>.
- 4 Bruce Campbell, *Corporate Rules: The Real World of Business Regulation in Canada*, Lorimer, 2022.
- 5 Bruce Campbell, *Enquête sur la catastrophe de Lac-Mégantic Rail Disaster*, Fides, 2019.
- 6 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Directive du Cabinet sur la réglementation*, Gouvernement du Canada, consulté le 24 juin 2024, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/directive-cabinet-reglementation.html>.
- 7 Groupe d'experts sur l'avenir de la biotechnologie alimentaire, *Éléments de précaution : Recommandations pour la réglementation de la biotechnologie alimentaire au Canada*, Société royale du Canada, 2001.
- 8 Kevin Quigley, Ben Bisset, Bryan Mills, *Too Critical to Fail*, Presses de l'Université McGill-Queen's, 2017, <https://www.mqup.ca/too-critical-to-fail-products-9780773551619.php>.
- 9 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation*, Gouvernement du Canada, consulté le 24 juin 2024, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/modernisation-reglementation/projet-loi-annuel-modernisation-reglementation.html>.
- 10 Gouvernement du Canada, *Qu'est-ce qu'un bac à sable réglementaire?*, consulté le 24 juin 2024, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/modernisation-reglementation/qu-est-ce-qu-un-bac-a-sable-reglementaire.html>.
- 11 Marianne Apostolides, « Health Canada's controversial 'regulatory sandbox': enabling innovation or lowering the bar for safety? », *Healthy Debate*, 4 novembre 2021, <https://healthydebate.ca/2021/11/topic/health-canadas-regulatory-sandbox/>.
- 12 Gouvernement du Canada, *Les documents incorporés par renvoi dans la réglementation des aliments*, consulté le 24 juin 2024, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/legislation-lignes-directrices/lois-reglements/incorporation-renvoi.html>.
- 13 Union nationale des fermiers, *Consultation nationale sur le projet de loi de modernisation de la réglementation*, 19 juin 2023, <https://www.nfu.ca/fr/policy/consultation-annuelle-sur-le-projet-de-loi-de-modernisation-de-la-reglementation/>.

- 14 Gouvernement du Canada, *Modernisation du Règlement sur les semences*, consulté le 24 juin 2024, <https://inspection.canada.ca/fr/protection-vegetaux/semences/modernisation-du-reglement-semences>.
- 15 Synergie des semences, *Le système de semences de la prochaines génération du Canada : Livre blanc de Synergie des semences*, v. 4.0, novembre 2018.
- 16 Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, *Rapport annuel 2021*, consulté le 24 juin 2024 <https://www.canada.ca/fr/examen-prix-medicaments-brevetes/services/rapports-annuels/rapport-annuel-2021.html#a6>.
- 17 Joel Lexchin, « Canada's cosy relationship with the pharmaceutical industry has a long history », *The Monitor*, <https://monitormag.ca/articles/canadas-cosy-relationship-with-the-pharmaceutical-industry-has-a-long-history/>.
- 18 Santé Canada, *Accords de reconnaissance mutuelle*, Gouvernement du Canada, consulté le 24 juin 2024, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/conformite-application-loi/international/accords-reconnaissance-mutuelle.html>.
- 19 Jasmin Zöllmer, *Enabling free movement but restricting domestic policy space? The price of mutual recognition*, Conférence générale du Consortium européen pour la recherche politique (ECPR), Université Charles, du 4 au 8 septembre 2023, <https://ecpr.eu/Events/Event/PaperDetails/70069>.
- 20 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *La présidente du Conseil du Trésor, Anita Anand, conclut des visites productives à Chicago et à Washington*, Gouvernement du Canada, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/nouvelles/2024/05/la-presidente-du-conseil-du-tresor-anita-anand-conclut-des-visites-productives-a-chicago-et-a-washington.html>.
- 21 Auteurs multiples, *Banking on Climate Chaos: Fossil fuel finance report*, 2024, <https://www.bankingonclimatechaos.org/?bank=JPMorgan%20Chase#fulldata-panel>.
- 22 Catherine McKenna, « Companies need to stop greenwashing and get serious about net zero », *The Globe and Mail*, 26 février 2023, <https://www.theglobeandmail.com/business/commentary/article-companies-need-to-stop-greenwashing-and-get-serious-with-net-zero/>.
- 23 Eli Angen, *Climate change and the financial risk of stranded assets*, Pembina Institute, 5 mai 2015, <https://www.pembina.org/blog/climate-change-financial-risk-stranded-assets#:~:text=HSBC%20has%20released%20a%20new,remain%20stranded%20in%20the%20ground.%22>.
- 24 Innovation, Sciences et Développement économique Canada, *Loi sur l'intelligence artificielle et les données*, Gouvernement du Canada, consulté le 24 juin 2024, <https://ised-isde.canada.ca/site/innover-meilleur-canada/fr/loi-lintelligence-artificielle-donnees>.
- 25 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Directive du Cabinet sur la réglementation*, Gouvernement du Canada, consulté le 24 juin 2024, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/directive-cabinet-reglementation.html>.
- 26 *Traité de non-prolifération des combustibles fossiles*, consulté le 24 juin 2024, <https://fossilfuel treaty.org/>.
- 27 Sénatrice Rosa Galvez, *Loi sur la finance alignée sur le climat*, consulté le 24 juin 2024, <https://rosagalvez.ca/en/initiatives/climate-aligned-finance/>.
- 28 Sénatrice Rosa Galvez, « Our banks are addicted to oil and gas and Canadians will pay the price if we don't do something about it », *Toronto Star*, 30 mars 2024, https://www.thestar.com/opinion/contributors/our-banks-are-addicted-to-oil-and-gas-and-canadians-will-pay-the-price-if-article_96a72558-e78f-11ee-8d58-bf973fcb7c61.html.

- 29** NPD, *Le député néo-démocrate Charlie Angus s'attaque à la publicité trompeuse des grandes sociétés pétrolières alors que les libéraux leur accordent un passe-droit*, 6 février 2024, <https://www.npd.ca/nouvelles/le-depute-neo-democrate-charlie-angus-sattaque-la-publicite-trompeuse-des-grandes-0>.
- 30** Joel Lexchin, « Canada's cosy relationship with the pharmaceutical industry has a long history », *The Monitor*, <https://monitormag.ca/articles/canadas-cosy-relationship-with-the-pharmaceutical-industry-has-a-long-history/>.
- 31** International Bar Association Legal Policy and Research Unit, *Are Whistleblowing Laws Working? A global study of whistleblower protection litigation*, 2021.
- 32** Ian Bron, « A former whistleblower explains the dangers of Canada's feeble whistleblowing laws », *The Conversation*, 24 août 2022, <https://theconversation.com/a-former-whistleblower-explains-the-dangers-of-canadas-feeble-whistleblowing-laws-188493>.
- 33** Projet de loi C-290, *Loi modifiant la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles et apportant une modification corrélative à la Loi sur les conflits d'intérêts*, Parlement du Canada, 6 février 2024, <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-290>.
- 34** Centre pour la libre expression, *Briefing Note Submitted to the PSDPA Review Task Force*, 27 mars 2024, <https://cfe.torontomu.ca/policy-submissions/briefing-note-submitted-psdpa-review-task-force>.
- 35** Dean Beeby, « Anand's misleading plans to combat misinformation », *Dean Beeby's Newsletter*, 3 juin 2024, <https://deanbeeby.substack.com/p/anands-misleading-plan-to-combat>.
- 36** L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, *Intelligence artificielle*, consulté le 24 juin 2024, <https://pipsc.ca/fr/nouvelles-et-enjeux/intelligence-artificielle>.
- 37** Congrès du travail du Canada, *Loi sur l'intelligence artificielle et les données (LIAD)*, Mémoire présenté dans le cadre de l'étude du projet de loi C-27 au Comité permanent de l'industrie et de la technologie (INDU) de la Chambre des communes, novembre 2023.

Tableau 18.1 / Mesures du BFA sur réglementation

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Amélioration des ressources des agences de réglementation	347 \$	355 \$	362 \$
Utilisation des recettes générales pour rémunérer les législateurs plutôt qu'une récupération des coûts auprès de l'industrie	832 \$	849 \$	866 \$
Création d'une nouvelle agence fédérale sur l'IA	10 \$	5 \$	5 \$
Soutien financier pour l'implication citoyenne dans le processus réglementaire	10 \$	10 \$	10 \$

Santé

Introduction

La pandémie a entraîné une pénurie de main-d'œuvre qui a entraîné une perte d'accessibilité aux soins de santé pour environ 6,5 millions de Canadiennes et de Canadiens sans médecin de famille¹ qui se trouvent contraints d'allonger les files d'attente dans les salles d'urgence des hôpitaux.

Le Budget fédéral alternatif (BFA) a demandé au gouvernement fédéral d'augmenter le financement des provinces et des territoires par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé (TCS) afin de soutenir les priorités qui respectent les critères et les conditions de la *Loi canadienne sur la santé* (LCS). Il lui a également demandé d'endiguer le détournement des fonds publics vers des fournisseurs privés à but lucratif qui érodent le système de santé public et exposent les patients à des pratiques frauduleuses.

Parallèlement, le BFA a demandé l'élargissement de l'assurance-maladie à de nouveaux programmes hors du cadre du TCS, tels que les médicaments, les soins dentaires, les soins de santé mentale et les soins de longue durée sécuritaires.

Dans ce chapitre, nous examinerons les différentes approches fiscales et législatives qui ont été empruntées en ce qui a trait à quatre programmes fédéraux de politiques et de dépenses en santé depuis 2021 :

- les augmentations du Transfert canadien en matière de santé (TCS);
- les Accords bilatéraux pour travailler ensemble;
- le Régime canadien de soins dentaires;

- le régime d'assurance-médicaments.

Nous proposons des mesures que le BFA prendra pour s'assurer que le financement soit adéquat, responsable et conforme aux principes de la *Loi canadienne sur la santé*.

Vue d'ensemble

Querelles fédérales-provinciales

Les sujets qui sont au cœur des discussions sur le financement des soins de santé concernent toujours le rôle respectif de chacun et le partage des coûts entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires. Les provinces invoquent que la santé relève de leur compétence, et certains premiers ministres tiennent à préserver leur indépendance pour définir les politiques et programmes qui leur conviennent.

Lorsqu'il est question de financement fédéral, les premiers ministres ont de grandes attentes, mais ne veulent pas se voir imposer des conditions². L'ennui avec les octrois inconditionnels aux provinces, c'est qu'il y a peu de reddition de comptes. Les provinces ont toute latitude pour dépenser les fonds fédéraux destinés à la santé comme elles l'entendent.

Loi canadienne sur la santé et Transfert canadien en matière de santé

Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) est le plus important transfert du gouvernement fédéral. Il exige des provinces et des territoires qu'ils satisfassent aux cinq critères et aux deux conditions stipulés dans la *Loi canadienne sur la santé* (LCS). En 2024-2025, 52 milliards de dollars seront distribués aux provinces et territoires en proportion de leur population au titre du TCS³.

La Loi a pour objet, comme l'explique Santé Canada, d'assurer à tous les habitants admissibles des provinces et des territoires du Canada ont un accès satisfaisant aux services hospitaliers, médicaux et de chirurgie dentaire médicalement nécessaires et prépayés qui doivent être dispensés en milieu hospitalier, sans avoir à payer des frais pour la prestation de services assurés⁴.

Même si les premiers ministres demandent que le financement du TCS soit augmenté sans conditions, les provinces et territoires sont tenus

de respecter les critères et les conditions stipulés dans la *Loi canadienne sur la santé* pour y avoir droit.

Pour pouvoir bénéficier du Transfert canadien en matière de santé, chaque province a adopté une loi visant à garantir le respect de la LCS⁵. À titre d'exemple, la Colombie-Britannique a adopté la *Medicare Protection Act* de 1996, dont l'objectif est de préserver un système de soins de santé géré par l'État et financièrement viable qui garantit un accès aux soins médicaux nécessaires sur la base du besoin et non de la capacité de payer⁶.

Si Santé Canada détermine que les provinces et territoires ne sont pas conformes, un montant correspondant à l'impact des pratiques interdites peut être retenu sur le financement fédéral⁷.

Préoccupations concernant l'obligation de rendre compte sur les transferts

La *Loi canadienne sur la santé* détermine comment l'argent de la santé peut être dépensé (c'est-à-dire en respectant les critères et les conditions prévues par la Loi), mais elle ne précise pas à *quelles fins*.

Ce point était l'une des principales préoccupations exprimées par le gouvernement fédéral en 2022. Le ministre des Affaires intergouvernementales, Dominic LeBlanc, avait déploré que les provinces demandent plus d'aide pour la santé d'un côté, pendant que de l'autre, elles effectuaient des remboursements d'impôt et dégageaient des excédents budgétaires⁸.

L'analyse d'un énoncé de position du Conseil de la fédération révèle que l'intention des provinces au moment des négociations était de ne pas utiliser un seul dollar des transferts fédéraux bonifiés pour augmenter les dépenses en santé⁹.

Pour sortir de l'impasse, la Coalition canadienne de la santé et d'autres ont plaidé en faveur d'un « grand compromis » qui prévoyait une augmentation du financement du TCS en échange d'accords bilatéraux permettant au gouvernement fédéral d'obtenir une meilleure reddition de comptes sur les transferts fédéraux en santé¹⁰.

Augmentation du Transfert canadien en matière de santé

Les bulletins de vote venaient à peine d'être dépouillés que les premiers ministres ont réclamé un plus grand financement du fédéral : « Les premiers ministres réitérent leur demande au gouvernement fédéral afin d'augmenter immédiatement sa part des dépenses totales en santé pour la faire passer de 22 % à 35 % et de maintenir ce niveau de contribution au fil du temps par le biais d'un taux de croissance annuel minimal de

5 % », peut-on lire dans leur lettre du 23 septembre 2021 au premier ministre Trudeau¹¹.

Le BFA est favorable à une augmentation du TCS, mais il demande une plus grande transparence et une meilleure reddition de comptes afin de s'assurer que les fonds destinés au système de santé public soutiennent effectivement le système de santé public conformément à la *Loi canadienne sur la santé* et que les transferts sont utilisés pour la santé et non pour d'autres priorités budgétaires provinciales.

Au début de 2023, le premier ministre du Canada a rencontré ses homologues des provinces et des territoires à Ottawa dans le cadre d'un sommet sur la santé. Pendant ce temps, à l'extérieur, dans un froid glacial, des militantes et militants du secteur de la santé et des travailleuses et travailleurs de première ligne manifestaient sur la Colline du Parlement pour exiger que l'on cesse de transformer les soins de santé en services privés à but lucratif et réclamer que l'on avance vers la création d'un régime national et universel d'assurance-médicaments.

Le 7 février 2023, le premier ministre a annoncé une série de nouveaux transferts fédéraux aux provinces et aux territoires pour la santé, dont 46,2 milliards de dollars de nouveaux fonds, mais une partie seulement de ces fonds proviendra du Transfert canadien en matière de santé¹². Pour le TCS, le gouvernement a promis un complément de 2 milliards de dollars et une garantie de croissance annuelle de 5 % pour les cinq prochaines années, qui prendront la forme d'un complément annuel si nécessaire. Cette mesure devrait permettre de dégager 17,3 milliards de dollars supplémentaires sur 10 ans. Les provinces et les territoires seront tenus de maintenir des services médicaux et hospitaliers universellement accessibles, comme le prévoit la LCS, mais ils sont libres d'allouer les fonds comme ils l'entendent dans leur budget, ce qui laisse sans réponse les préoccupations exprimées par le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Leblanc, dont nous avons parlé précédemment.

Accords bilatéraux pour travailler ensemble, hors du cadre du Transfert canadien en matière de santé

Le financement du gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires en matière de santé n'a pas nécessairement à passer par le TCS. D'autres transferts peuvent être effectués par le biais d'accords bilatéraux.

L'augmentation du TCS était assortie d'une enveloppe de 26,7 milliards de dollars destinée à de nouveaux accords bilatéraux pour la réalisation de priorités fédérales en santé, notamment un meilleur accès aux soins primaires, un soutien aux travailleuses et travailleurs de la santé, la

réduction des listes d'attente pour les soins chirurgicaux et de diagnostic, l'amélioration des services de soins en toxicomanie et santé mentale, ainsi que l'amélioration des données et des systèmes.

Pour pouvoir bénéficier d'un financement dans le cadre des Accords bilatéraux travailler ensemble, le gouvernement fédéral demande aux provinces et territoires d'élaborer un plan d'action décrivant à quelles fins seront utilisés les fonds fédéraux. Il demande également d'identifier des objectifs, de les mesurer et de rendre compte chaque année de leur progression.

Les provinces ont peu à peu accepté les conditions et ont signé un accord pour recevoir les fonds. Le financement de l'augmentation du TCS et des Accords bilatéraux travailler ensemble n'a nécessité aucune mesure distincte, à part l'adoption de la loi d'exécution du budget fédéral 2022, qui était assurée en raison de l'entente de coopération entre les libéraux et les néo-démocrates.

L'approche des accords bilatéraux est également envisagée pour le nouveau régime d'assurance-médicaments.

Régime canadien de soins dentaires

Pour remplacer la Prestation dentaire canadienne provisoire, un programme instauré en 2022 et arrivé à son terme en juin 2024, le budget 2023 a alloué à Santé Canada 13 milliards de dollars sur cinq ans, à partir de 2023-2024, et 4,4 milliards de dollars en continu, pour mettre en œuvre le Régime canadien de soins dentaires (RCSD).

Le RCSD est une approche nouvelle pour un programme fédéral en santé. Il est basé sur le modèle du Programme des services de santé non assurés (SSNA), qui offre aux clients admissibles des Premières Nations et des Inuits une couverture pour une gamme de prestations de santé qui ne sont pas couvertes par d'autres programmes sociaux, par un régime d'assurance privé ou par un régimes d'assurance-maladie provincial ou territorial¹³.

Premièrement, à l'instar des SSNA, le RCSD est un programme d'assurance financé et administré par le gouvernement fédéral, qui ne dépend ni du TCS ni d'accords bilatéraux (bien qu'il y ait un certain effort de coordination lorsqu'il y a chevauchement du RCSD et des programmes provinciaux, par exemple, pour les personnes bénéficiant d'un soutien du revenu ou de prestations d'invalidité). Le programme est mis en œuvre par un assureur privé, la Sun Life, sous contrat avec le gouvernement fédéral — une rareté dans la politique de santé canadienne¹⁴.

Deuxièmement, le RCSD n'est pas un programme universel, car les Canadiennes et les Canadiens doivent satisfaire à des critères de revenu

pour pouvoir en bénéficier. L'approche vise à combler des lacunes et le programme est accessible aux gens qui n'ont pas d'assurance privée et dont le revenu du ménage est inférieur à 90 000 \$ par année.

Troisièmement, la mise en œuvre du RCSD n'a pas nécessité de mesure particulière. L'existence du régime a été entièrement encadrée par la loi d'exécution du budget fédéral 2023. C'est également le cas pour l'augmentation du TCS et les accords bilatéraux, mais pas pour le régime d'assurance-médicaments.

Assurance-médicaments

Après de longues négociations, parfois tendues, entre les libéraux et les néo-démocrates, la *Loi sur l'assurance-médicaments* a été présentée à la Chambre des communes le 29 février 2024. Selon ses dispositions, le régime couvrira l'augmentation des coûts pour les gouvernements provinciaux et territoriaux pour une couverture universelle et à payeur unique des médicaments d'ordonnance et des produits connexes destinés à la contraception ou au traitement du diabète.

Contrairement aux initiatives de santé précédemment évoquées, l'assurance-médicaments a nécessité un texte de loi distinct et un financement par le biais du budget fédéral. Le budget 2024 a alloué à Santé Canada 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, à partir de 2024-2025, pour soutenir la mise sur pied du régime national d'assurance-médicaments.

Pendant, le régime d'assurance-médicaments nécessite que des accords bilatéraux soient négociés entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires. De plus, comme sa couverture sera universelle, au sens de la *Loi canadienne sur la santé*, il n'y aura pas de critères de revenu pour y être admissible, ce qui le différencie du Programme canadien de soins dentaires.

Son aspect le plus controversé réside probablement dans la manière dont la Loi traite les régimes d'assurance-médicaments provinciaux et privés existants.

La couverture préexistante des médicaments d'ordonnance des provinces et des territoires dans les deux groupes de médicaments sera augmentée pour équivaloir à la liste de médicaments fédérale. Les coûts supplémentaires que cela entraînera pour les provinces et les territoires seront pris en charge par le gouvernement fédéral, après la conclusion d'accords bilatéraux.

Les patients qui bénéficient d'une couverture d'assurance complémentaire privée ne se verront pas refuser la couverture publique

Tableau 19.1 / Résumé des soins de santé

	En vertu de la <i>Loi canadienne sur la santé</i>	En vertu des Accords bilatéraux avec les provinces	Budget et législation requis	Admissibilité selon le revenu (non universel)
Augmentation du Transfert canadien en matière de santé (TCS)	Oui	Non	Non	Non
Accords bilatéraux travailler ensemble	Non	Oui	Non	Non
Régime canadien de soins dentaires	Non	Non	Non	Oui
Assurance-médicaments	Non	Oui	Oui	Non

(contrairement au RCSD) et ne se verront pas non plus interdire de souscrire une assurance privée.

D'après le ministre de la Santé, le régime permettra aux Canadiennes et aux Canadiens de choisir entre le régime public ou un régime privé¹⁵.

Mesures

Le BFA veillera à ce que le financement destiné aux soins de santé ne soit pas dépensé dans des cliniques privées à but lucratif, qui exposent les Canadiennes et les Canadiens à des frais d'utilisation et à de la surfacturation, et qui gaspillent les fonds publics en réalisant des profits excessifs.

Le BFA fera respecter les critères et les conditions de la *Loi canadienne sur la santé*, tout d'abord en donnant à Santé Canada une plus grande capacité de contrôle et de sanction pour garantir que les Canadiennes et les Canadiens n'aient pas à subir de surfacturation, de frais d'utilisation et une diminution d'accès lorsque les provinces se tournent vers des prestataires à but lucratif.

Le BFA fournira un financement fédéral ciblé pour soutenir la rétention du personnel infirmier, des médecins et des autres travailleuses et travailleurs du secteur de la santé. Il s'agira notamment de financer la mise en place de ratios minimums entre le personnel infirmier et les patients, de créer des programmes de santé mentale adaptés, d'encourager le travail dans le système public plutôt que dans des agences privées coûteuses, de créer des opportunités de développement professionnel et de mettre en place des infrastructures de prévention de la violence dans les établissements de santé.

Le BFA augmentera les investissements pour mettre fin à la crise des ressources humaines dans le secteur de la santé, en fournissant 3,2 milliards de dollars sur cinq ans aux provinces et aux territoires pour l'embauche de 7 500 nouveaux médecins de famille, infirmières praticiennes et autres membres du personnel infirmier. En outre, le BFA formera jusqu'à 50 000 nouveaux travailleurs et travailleuses de soutien personnel et financera leur salaire minimum garanti d'au moins 25 \$ l'heure (voir le chapitre Soins aux aînés).

Le BFA étendra le principe d'universalité aux soins dentaires. Le programme universel de soins dentaires couvrira tout le monde de la même manière, y compris les travailleuses et travailleurs indépendants qui ne bénéficient d'aucune prestation, mais dont le revenu familial est supérieur à 90 000 \$. Le BFA mettra en œuvre une quatrième phase du RCSD en 2026, qui supprimera la condition de revenu.

Le BFA ira de l'avant pour faire adopter le projet de loi C-64, la *Loi sur l'assurance-médicaments*, et pour négocier des accords bilatéraux avec les provinces et les territoires en vue de créer une couverture universelle et à payeur unique des médicaments d'ordonnance destinés à la contraception ou au traitement du diabète. Cette mesure remplacera l'approche actuelle, qui couvre uniquement les personnes qui n'en bénéficient pas encore.

Le BFA établira le Transfert canadien en matière de santé mentale, qui progressera jusqu'à 6,25 milliards de dollars par année d'ici 2030 et représentera 12 % des budgets actuels en santé. Dans le cadre de ce nouveau transfert, 50 % des fonds iront aux prestataires de soins de santé mentale et de traitement des toxicomanies en milieu communautaire. Ce financement permettra d'alléger la pression qui pèse actuellement sur les services d'urgence et de mieux préparer les systèmes de soins médicaux et communautaires à répondre à la demande anticipée de soutien et de programmes dans la foulée du lancement de la ligne d'assistance téléphonique 988 pour la prévention du suicide et le soutien en santé mentale.

Le BFA proposera et adoptera d'ici 2025 la *Loi sur les soins de longue durée sécuritaires*, qui doit appliquer des normes nationales et garantir que les patients reçoivent au moins quatre heures de soins directs par jour (voir le chapitre Soins aux aînés).

Le BFA accordera des prêts sans intérêt pour la construction d'établissements de soins de longue durée publics et sans but lucratif (voir le chapitre Soins aux aînés).

Notes

- 1 John Paul Tasker, « Massive new survey finds widespread frustration with access to primary health care », *CBC News*, 27 février 2024, <https://www.cbc.ca/news/politics/primary-care-canada-10-000-canadians-report-1.7125990>.
- 2 Conseil de la fédération, *Lettre aux chefs des partis politiques fédéraux*, 17 août 2021, https://www.pmprovincesterritoires.ca/wp-content/uploads//2021/08/FR-COF_News-Rel_Letters_to_Party_Leaders_Aug_17_2021.pdf.
- 3 Gouvernement du Canada, *Budget 2024 : Une chance équitable pour chaque génération*, 2024, <https://budget.canada.ca/2024/home-accueil-fr.html#pdf>.
- 4 Santé Canada, *Loi canadienne sur la santé : Rapport annuel 2022-2023*, Gouvernement du Canada, 15 février 2024, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/systeme-et-services-sante/loi-canadienne-sur-la-sante-rapport-annuel-2022-2023.html>.
- 5 Colleen M. Flood et Tom Archibald, « The illegality of Private health Care in Canada », *Journal de l'Association médicale canadienne*, 164(6), 20 mars 2021, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC80881/>.
- 6 Gouvernement de la Colombie-Britannique, *Medicare protection Act*, 25 juin 2024, https://www.bclaws.gov.bc.ca/civix/document/id/complete/statreg/96286_01.
- 7 Santé Canada, *Loi canadienne sur la santé : Rapport annuel 2022-2023*, Gouvernement du Canada, 15 février 2024, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/systeme-et-services-sante/loi-canadienne-sur-la-sante-rapport-annuel-2022-2023.html>.
- 8 « Premiers Call on Federal Government to Increase Health Funding », *CBC News*, 10 juillet 2022, <https://www.cbc.ca/player/play/video/1.6517422>.
- 9 Voir : David Macdonald, *No Strings Attached: Canada's health care deal lacks key conditions*, Centre canadien de politiques alternatives, 2023, <https://policyalternatives.ca/publications/reports/no-strings-attached-canada%E2%80%99s-health-care-deal-lacks-key-conditions>.
- 10 Pauline Worsfold et Siobhan Vipond, « The PM must insist on conditions for health care funding to provinces », *The Toronto Star*, 5 octobre 2021, https://www.thestar.com/opinion/contributors/the-pm-must-insist-on-conditions-for-health-care-funding-to-provinces/article_10ae723d-d46e-5d9c-b082-3f36606dff1.html.
- 11 Conseil de la fédération, Les premiers ministres des provinces et territoires réaffirment que la viabilité des soins de santé demeure leur priorité numéro un et appellent à la tenue d'une Réunion des premiers ministres dès que possible, 23 septembre 2021, https://www.pmprovincesterritoires.ca/wp-content/uploads//2021/09/FR-COF_news_release-post-election_Sept_23_2021.pdf.
- 12 Premier ministre Justin Trudeau, *Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens*, Gouvernement du Canada, 7 février 2023, <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2023/02/07/travailler-ensemble-ameliorer-les-soins-de-sante-les-canadiens>.
- 13 Services aux Autochtones Canada, *À propos du programme des services de santé non assurés*, Gouvernement du Canada, 16 mai 2024, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1576790320164/1576790364553>.
- 14 David Macdonald, « Missing teeth », *The Monitor*, 17 janvier 2024, <https://monitormag.ca/reports/missing-teeth/>.
- 15 Comité permanent de la santé, *Témoignages*, Chambre des communes, 23 mai 2024, <https://www.noscommunes.ca/documentviewer/fr/44-1/HESA/reunion-116/temoignages>.

Tableau 19.2 / Mesures du BFA sur santé

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Surveillance plus robuste des contraventions à la Loi canadienne sur la santé	50 \$	50 \$	50 \$
Embauche de 7 500 nouveaux médecins de famille, infirmières et infirmières praticiennes	250 \$	550 \$	1 000 \$
Formation de 50 000 nouveaux préposés de soutien personnel	250 \$	250 \$	0 \$
Élimination de la condition de revenu pour l'accès au Régime canadien de soins dentaires	363 \$	1 450 \$	1 479 \$
Création du Transfert canadien en matière de santé mentale	2 000 \$	2 500 \$	3 500 \$

Sécurité alimentaire

Introduction

Le Canada est confronté à une crise alimentaire, c'est-à-dire à un accès inadéquat ou incertain à la nourriture en raison de contraintes financières. Environ 8,7 millions de personnes, dont 2,1 millions d'enfants, vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire¹. Environ une personne sur quatre vit dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire grave, ce qui signifie des compromis alimentaires importants, y compris une réduction de l'apport alimentaire². Ces chiffres ne tiennent même pas compte des personnes vivant dans des territoires, réserves, institutions ou des régions extrêmement isolées et relativement peu peuplées, ni des personnes sans domicile — autant de populations dont on sait qu'elles sont touchées de manière disproportionnée par l'insécurité alimentaire³. Cette situation est tout à fait inacceptable.

L'insécurité alimentaire est un problème de pauvreté : elle est le reflet des difficultés financières que rencontrent les ménages pour satisfaire leurs besoins fondamentaux⁴. Le taux de pauvreté est en forte hausse et le coût de la vie dépasse toujours davantage les revenus des ménages^{5,6}. De nombreuses personnes sont obligées de choisir entre des nécessités aussi essentielles l'une que l'autre, incluant la nourriture⁷. Le contrôle corporatif exercé sur la chaîne alimentaire aggrave ces difficultés, parce que les profits passent en premier et que les coûts de production des denrées alimentaires sont refilés aux ménages. À cause de l'affaiblissement systématique de leurs systèmes alimentaires, les peuples autochtones et les personnes racisées continuent d'avoir des difficultés à se procurer des aliments qui répondent à leurs besoins alimentaires et à leurs préférences traditionnelles, culturelles et spirituelles^{8,9}.

Vue d'ensemble

Le présent BFA propose un changement de paradigme qui consiste à renoncer aux programmes conventionnels de charité alimentaire, pour leur préférer plutôt des politiques fondées sur des données probantes visant à réduire efficacement l'insécurité alimentaire dans notre pays en augmentant les revenus des ménages, en limitant le contrôle corporatif sur la chaîne alimentaire et en renforçant la souveraineté alimentaire des populations autochtones et racisées.

L'insécurité alimentaire affecte tous les aspects de la vie des gens : Elle engendre la maladie, brise des relations et complique la recherche d'emploi ou le maintien en emploi¹⁰. La nourriture est la première chose que les gens réduisent dans leur budget lorsqu'ils doivent donner la priorité à d'autres besoins fondamentaux, tels que le paiement du loyer ou de l'hypothèque, ou l'achat de médicaments sur ordonnance.

- Trois locataires sur dix et un propriétaire sur six ayant un prêt hypothécaire sont en situation d'insécurité alimentaire, ce qui, par contraste, est seulement le cas d'un propriétaire sur douze sans prêt hypothécaire¹¹.
- Près de la moitié des adultes qui ont du mal à renouveler leurs ordonnances par manque d'argent vivent dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire. Ce chiffre contraste avec celui d'un adulte sur neuf qui ne connaît pas cette difficulté, mais qui vit néanmoins dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire¹².

L'insécurité alimentaire est un problème de revenu : L'insuffisance ou l'instabilité des revenus est à l'origine des nombreuses difficultés que vivent les ménages en situation d'insécurité alimentaire lorsqu'elles cherchent à satisfaire leurs besoins fondamentaux. En effet :

- trois ménages sur cinq en situation d'insécurité alimentaire dépendent principalement de leurs revenus d'emploi, signe que le fait d'avoir un emploi ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins de base¹³;
- sept ménages sur dix dont les revenus dépendent principalement de l'aide sociale vivent dans l'insécurité alimentaire, essentiellement à cause des maigres taux des prestations sociales des provinces et des territoires¹⁴;
- un adulte sur trois (18-64 ans) vivant seul ou avec des colocataires est en situation d'insécurité alimentaire, car bon nombre d'entre eux

ne disposent que d'un seul revenu pour subvenir à leurs besoins de base¹⁵.

L'insécurité alimentaire est un problème d'équité : Elle affecte certaines populations de manière disproportionnée.

- Alors que 22 % des non-Autochtones vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, environ 37 % des Autochtones qui ne vivent pas dans des réserves sont dans la même situation. Chez les populations autochtones des réserves, le taux est encore plus élevé¹⁶.
- Environ 27 % des personnes racisées vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, contre 20 % des personnes qui ne sont ni racisées ni autochtones. Le taux d'insécurité alimentaire chez les personnes noires atteint 40 %¹⁷.
- En 2022, l'insécurité alimentaire a affecté 30 % des familles dont le principal soutien économique est handicapé, contre 18 % de celles dont le principal soutien économique n'est pas handicapé¹⁸.

Le contrôle corporatif sur la chaîne alimentaire exacerbe l'insécurité alimentaire : Le contrôle sur la plupart des aspects de la chaîne alimentaire au Canada est exercé par un petit nombre d'entreprises dont l'objectif principal est de faire des profits¹⁹. Cette concentration a fait grimper les coûts des intrants agricoles et de la production alimentaire, ce qui a laissé de nombreux agriculteurs endettés et a éliminé des alternatives plus démocratiques, y compris des coopératives et des réseaux entre agriculteurs et consommateurs^{20,21}. Les coûts de la production alimentaire et de la vente au détail, y compris le coût de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement, sont refilés aux consommateurs au moyen de prix alimentaires plus élevés. Ils sont aussi refilés au moyen de réductions de quantité ou de qualité sans baisse correspondante des prix—des pratiques que l'on appelle aussi réduflation et déqualiflation^{22,23}.

Dans les communautés autochtones et noires, l'insécurité alimentaire est un problème de système alimentaire : Depuis des millénaires, les peuples autochtones sont les gardiens des terres, des eaux et de l'air sur le territoire que l'on appelle aujourd'hui le Canada²⁴. Le gouvernement fédéral n'a pas pleinement honoré son engagement, de nation à nation, de partager la responsabilité de la gestion de ces ressources avec les peuples autochtones²⁵. Les activités de développement axées sur le marché—exploitation minière, agriculture, foresterie, développement industriel, immobilier, routier et

hydroélectrique, expropriations, etc.— perturbent systématiquement les systèmes alimentaires traditionnels des Autochtones et les séparent des écosystèmes qui sont au cœur de leurs relations et pratiques spirituelles et culturelles²⁶. Les mesures existantes visant à réduire le coût des aliments dans les régions nordiques, comme Nutrition Nord Canada, subventionnent les monopoles de la vente au détail d'aliments alors que les programmes d'alimentation traditionnelle dirigés par les Autochtones demeurent sous-financés²⁷.

Depuis le début de leur installation au Canada, les Noirs ont subi un racisme intégré dans les politiques et institutions liées à l'alimentation, à l'agriculture et à d'autres domaines²⁸. Ils ont subi une inégalité d'accès aux investissements en production alimentaire et agricole²⁹. De nombreux Noirs ont été installés sur des terres improductives et sans titre de propriété, limitant d'autant leur capacité à obtenir un prêt pour améliorer leur production alimentaire et agricole³⁰. Beaucoup n'ont pas les moyens d'acheter une terre en raison de leurs revenus limités et des désavantages socioéconomiques résultant de la discrimination raciale subie dans le système d'éducation et le monde du travail— deux secteurs essentiels pour améliorer l'accès aux ressources financières et construire une stabilité financière³¹. Les voix des Noirs sont sous-représentées parce que les politiques agricoles et alimentaires négligent systématiquement leurs expériences^{32,33}.

Malgré l'adversité, les communautés autochtones et noires du Canada sont résilientes, autodéterminées et ont une longue tradition de mise en œuvre de leurs propres programmes et systèmes alimentaires, souvent avec peu ou pas de financement externe^{34,35}. Beaucoup de ces efforts créent une base pour la souveraineté alimentaire^{36,37}.

Mesures

Le BFA réduira l'insécurité alimentaire globale de 50 % et éliminera l'insécurité alimentaire grave d'ici 2030.

- **Le BFA adoptera** un projet de *Loi sur la réduction de l'insécurité alimentaire* d'ici l'automne 2025, dans lequel seront établis les objectifs de réduction de l'insécurité alimentaire de 50 % et d'élimination de l'insécurité alimentaire grave d'ici 2030. L'établissement de ces objectifs ambitieux permettra une responsabilisation des acteurs et un ciblage efficace des interventions. Le texte de loi utilisera l'année 2021

comme année de référence et l'année 2030 comme année butoir pour la réalisation des objectifs, conformément à la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et aux objectifs de développement durable du gouvernement fédéral. D'ici 2030, le Canada comptera trois millions de personnes de moins en situation d'insécurité alimentaire et plus personne ne sera en situation d'insécurité alimentaire grave.

- **Le BFA mettra** en place un groupe de travail soumis à un délai précis afin d'identifier et de recommander au gouvernement fédéral des politiques et des programmes qui permettront d'atteindre les objectifs fixés de réduction de l'insécurité alimentaire. Ce groupe de travail sera composé de personnes ayant une expérience vécue de l'insécurité alimentaire et d'experts du secteur de la sécurité alimentaire et de domaines connexes.
- Pour obtenir des résultats équitables, **le BFA concentrera** son attention sur les populations touchées de manière disproportionnée par l'insécurité alimentaire. Statistique Canada rendra compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés en utilisant des données ventilées selon des variables démographiques qui identifient différentes populations (voir également le chapitre Égalité raciale).
- Le BFA créera et renforcera les programmes d'aide au revenu qui sont offerts aux différentes périodes de la vie, et il améliorera les possibilités d'emploi et les protections afin de garantir l'équité générationnelle sur le plan de la sécurité alimentaire. Les politiques qui procurent un complément de revenu stable et cohérent permettant aux ménages à faible revenu de répondre à leurs besoins fondamentaux et de faire face aux chocs budgétaires peuvent contribuer à réduire efficacement l'insécurité alimentaire^{38,39}. Les recherches évaluatives démontrent, par exemple, que les améliorations apportées aux programmes de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et du Supplément de revenu garanti (SRG) ont réduit de manière significative les taux d'insécurité alimentaire, la première chez les familles à faible revenu avec enfants et le second chez les personnes âgées^{40,41}.

Le BFA s'appuiera sur ces enseignements positifs et fournira les aides au revenu suivantes aux ménages et aux groupes de population touchés par l'insécurité alimentaire :

- un Supplément contre la pauvreté de l'ACE (ACE-Pauvreté) pour fournir 307 400 familles à faible revenu avec enfants plus d'argent pour faire face au coût de l'éducation des enfants;
- un Revenu de subsistance canadien (RSC) pour 435 000 adultes (18-64 ans) à subvenir à leurs besoins de base, tels que la nourriture;
- une amélioration du Supplément de revenu garanti (SRG) afin de garantir que 47 000 personnes âgées disposent d'un revenu suffisant pour se procurer leur nourriture et d'autres produits de première nécessité;
- des bourses canadiennes pour étudiants plus élevées permettront d'alléger la pression sur le budget des étudiants et les aideront à faire face aux nécessités, comme la nourriture;
- toutes ces mesures combinées amélioreront les revenus de 5,5 millions de Canadiens.

(Pour plus de détails sur ces programmes, voir les chapitres Sécurité du revenu et pauvreté, Assurance-emploi, Travail décent et Éducation postsecondaire.)

Le BFA réduira le coût de la nourriture pour les Canadiennes et les Canadiens en s'attaquant à la concentration des entreprises dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

- **Le BFA renforcera** la capacité du Bureau de la concurrence à empêcher et à dissoudre les fusions dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires et à briser les monopoles tels que ceux qui existent dans les communautés nordiques.
- **Le BFA fournira** 100 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2025-2026, pour renforcer les approches transformatrices et holistiques locales. Ce financement fournira un soutien au démarrage et à l'expansion des détaillants alimentaires sans but lucratif et coopératifs et des marchés publics, sous la forme de prêts, de subventions, de formations, d'espaces de vente au détail et d'autres opportunités connexes qui amélioreront leur capacité de concurrence dans la chaîne alimentaire.
- **Le BFA engagera** 50 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2025, dans des recherches visant à mieux comprendre et à atténuer le contrôle qu'exercent les entreprises sur la chaîne alimentaire, en particulier dans les régions rurales et nordiques du Canada. La recherche se concentrera également sur les moyens de renforcer le

travail des détaillants alimentaires sans but lucratif et coopératifs et des marchés publics.

- **Le BFA réservera** 30 % du financement annoncé dans le budget fédéral 2024 à l'intention du Programme national d'alimentation scolaire pour l'approvisionnement en produits alimentaires locaux. Ce financement permettra de soutenir les fournisseurs locaux afin de mettre en place des systèmes alimentaires indépendants plus abordables.

Le BFA respectera et renforcera la souveraineté alimentaire des populations autochtones.

- **Le BFA consacra** 100 millions de dollars sur deux ans, à partir de 2025, à l'élaboration d'un *Programme de souveraineté alimentaire autochtone* (PSAA) en partenariat avec les peuples autochtones de l'ensemble du Canada. Le PSAA couvrira les différents aspects relatifs à la souveraineté alimentaire, tels que la réforme et la redistribution des terres et la désignation de terres de la Couronne en tant que réserves exclusives de chasse, de pêche et de cueillette pour les communautés autochtones. Le PSAA soutiendra également tous les groupes des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ou certains groupes qu'ils sélectionnent, afin qu'ils créent leurs propres programmes de souveraineté alimentaire.
- **Le BFA fournira** un financement supplémentaire de 100 millions de dollars au *Fonds des infrastructures alimentaires locales* (FIAL) sur trois ans, à partir de 2025, et dont 20 % seront consacrés à des initiatives visant à répondre aux besoins des communautés autochtones et à renforcer l'alimentation autochtone dans le cadre des PSAA fédéral et communautaires/autochtones.
- **Le BFA fournira** 100 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans, à partir de 2025, pour travailler avec les peuples autochtones à l'adaptation et à l'intégration des systèmes de connaissances autochtones dans les lois et politiques fédérales existantes relatives aux systèmes alimentaires et fonciers.
- **Le BFA fournira** 50 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2025, pour continuer à soutenir la réconciliation, la guérison et le rétablissement de la confiance avec les peuples autochtones. Ce travail englobera l'intégration des systèmes de connaissances et des visions du monde autochtones en matière de conservation, de protection et de gestion des ressources naturelles au Canada.

- **Le BFA engagera** 500 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2025, pour travailler avec les peuples autochtones à la réforme du programme Nutrition Nord Canada (NNC) afin d'en faire un instrument de sécurité alimentaire qui réponde aux dynamiques et aux priorités contextuelles des Autochtones, et dont 40 % des fonds seront réservés aux initiatives de souveraineté alimentaire spécifiées dans les PSAA fédéral et communautaires/autochtones. Le gouvernement fédéral et les communautés autochtones travailleront ensemble pour s'assurer que ce financement soit contrôlé et administré par les communautés autochtones, conformément aux PSAA concernés. Les parties prenantes créeront également des mesures obligatoires pour s'assurer que les épiceries qui reçoivent des subventions alimentaires dans le cadre de NNC utilisent cet argent pour fournir des aliments à prix abordable.

Le BFA respectera et renforcera la souveraineté alimentaire des Noirs.

- **Le BFA fournira** 100 millions de dollars sur deux ans, à partir de 2025, pour élaborer un *Plan fédéral de souveraineté alimentaire des Noirs* (PFSAN), en s'inspirant du processus de création du Plan de souveraineté alimentaire des Noirs de Toronto. Ce plan comprendra des aspects détaillés en matière de soutien des programmes existants et nouveaux de souveraineté alimentaire des Noirs au niveau communautaire.
- **Le BFA fournira** 200 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2025, pour soutenir les gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et municipaux ainsi que les organismes B3 (axés sur la communauté noire, dirigés par des personnes noires et au service des populations noires) afin d'améliorer l'accès à la terre pour les programmes de souveraineté alimentaire des Noirs. Ce financement soutiendra les modèles existants et nouveaux de partage des terres et de fiducie foncière communautaire dirigés par des Noirs, les marchés alimentaires noirs, les initiatives d'entreprises alimentaires noires, les festivals alimentaires culturels et d'autres programmes connexes.
- **Le BFA engagera** 100 millions de dollars supplémentaires pour le *Fonds des infrastructures alimentaires locales* (FIAL) sur trois ans, à partir de 2025, et dont 20 % seront consacrés à des programmes visant à répondre aux besoins des communautés noires et à renforcer les systèmes alimentaires qui répondent aux besoins alimentaires, diététiques, nutritionnels et de santé des Noirs.

- **Le BFA engagera** 50 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2025, pour soutenir la recherche menée par des Noirs sur la sécurité alimentaire et les programmes de souveraineté alimentaire des Noirs au Canada. Même si plusieurs organismes B3 ont mis en place des programmes alimentaires, cela n'a été que peu documenté en raison d'un manque de capacité de recherche et de financement. L'exploitation des connaissances sur ces programmes peut contribuer à l'apprentissage et à la diffusion de l'information pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans les communautés noires.

Notes

- 1 Statistique Canada, "Enquête canadienne sur le revenu, 2022", *Le Quotidien*, 26 avril 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240426/dq240426a-fra.htm>.
- 2 *Ibid.*
- 3 Tim Li, Andrée-Anne Fafard St-Germain et Valerie Tarasuk, *Household food insecurity in Canada, 2022, Research to identify policy options to reduce food insecurity*, PROOF, 2023, <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2023/11/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2022-PROOF.pdf>.
- 4 PROOF, *Food insecurity: A problem of inadequate income, not solved by food*, 2022, <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2022/10/Food-insecurity-A-problem-of-inadequate-income-not-solved-by-food-PROOF-factsheet-Oct-2022.pdf>.
- 5 Statistique Canada, "Enquête canadienne sur le revenu, 2022", *Le Quotidien*, 26 avril 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240426/dq240426a-fra.htm>.
- 6 Conseil d'action sur l'abordabilité, *Allocation pour l'épicerie et les besoins de base : Aider les personnes à faible revenu à combler leurs nécessités quotidiennes*, Institut de recherche en politiques publiques, 12 décembre 2023, <https://irpp.org/fr/research-studies/allocation-pour-epicerie-et-les-besoins-de-base/>.
- 7 Centres communautaires d'alimentation du Canada, *Sonner l'alarme quant à la nécessité d'investir dans les adultes célibataires en âge de travailler*, juin 2023, <https://cfccanada.ca/CMSPages/GetFile.aspx?guid=575724cc-c10a-420d-880d-1452a7fc3e37>.
- 8 Black Food Sovereignty Working Group et Omar Elsharkawy (Réseau pour une alimentation durable), *Food Sovereignty for Black Communities in Toronto: Challenges and Policy Opportunities*, 2023, Afri-Can Food Basket, 2023, https://www.bfstoronto.ca/_files/ugd/4965b4_3f7b1de23e624cc7955a98b7c0b7f2c3.pdf.
- 9 Réseau pour une alimentation durable, *Resetting The Table: A People's Food Policy for Canada*, 2^e édition, 2015, <https://foodsecurecanada.org/wordpress/wp-content/uploads/2023/06/2015-FSC-22Resetting-the-Table-A-peoples-food-policy22.pdf>.
- 10 Centres communautaires d'alimentation du Canada, *Sonner l'alarme quant à la nécessité d'investir dans les adultes célibataires en âge de travailler*, juin 2023, <https://cfccanada.ca/CMSPages/GetFile.aspx?guid=575724cc-c10a-420d-880d-1452a7fc3e37>.
- 11 Tim Li, Andrée-Anne Fafard St-Germain, & Valerie Tarasuk, *Household Food Insecurity in Canada 2022*, PROOF, 2023, <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2023/11/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2022-PROOF.pdf>.

- 12** Fei Men, Craig Gundersen, Marcelo Urquia et Valerie Tarasuk, « Prescription Medication Nonadherence Associated with Food Insecurity: A Population-Based Cross-Sectional Study », *Canadian Medical Association Open Access Journal*, 7(3), E590–E597, 2019, DOI: [10.9778/cmajo.20190075](https://doi.org/10.9778/cmajo.20190075).
- 13** Tim Li, Andrée-Anne Fafard St-Germain et Valerie Tarasuk, *Household food insecurity in Canada, 2022, Research to identify policy options to reduce food insecurity*, PROOF, 2023, <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2023/11/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2022-PROOF.pdf>.
- 14** *Ibid.*
- 15** Statistique Canada, *Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques*, tableau 13-10-0835-01, 26 avril 2024, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083501&request_locale=fr.
- 16** *Ibid.*
- 17** *Ibid.*
- 18** Sharanjit Uppal, *L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes*, Statistique Canada, 14 novembre 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00013-fra.htm>.
- 19** Kody Blois, *Un appel l'action : Comment le gouvernement et l'industrie peuvent lutter contre la volatilité des prix alimentaires*, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, mai 2024, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/AGRI/Reports/RP13053741/agrip18/agrip18-f.pdf>.
- 20** *Ibid.*
- 21** Stanford, Jim, *Updated Industry-Wide Data on Food Retail Prices, Volumes & Profits*, décembre 2023, <https://centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2023/12/Stanford-for-Commons-Agri-Food-Committee-December-2023.pdf>.
- 22** Kody Blois, *Un appel l'action : Comment le gouvernement et l'industrie peuvent lutter contre la volatilité des prix alimentaires*, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, mai 2024, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/AGRI/Reports/RP13053741/agrip18/agrip18-f.pdf>.
- 23** Stanford, Jim, *Updated Industry-Wide Data on Food Retail Prices, Volumes & Profits*, décembre 2023, <https://centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2023/12/Stanford-for-Commons-Agri-Food-Committee-December-2023.pdf>.
- 24** Dawn Morrison, « Indigenous Food Sovereignty: A Model for Social Learning », dans H. Wittman, A.A. Desmarais et N. Wiebe (éd.), *Food Sovereignty in Canada: Creating Just and Sustainable Food Systems*, Fernwood Publishing, 2011 (pp. 97–113).
- 25** Réseau pour une alimentation durable, *Resetting The Table: A People's Food Policy for Canada*, 2^e édition, 2015, <https://foodsecurecanada.org/wordpress/wp-content/uploads/2023/06/2015-FSC-22Resetting-the-Table-A-peoples-food-policy22.pdf>.
- 26** A. Malli, H. Monteith, E.C. Hiscock, E.V. Smith, K. Fairman, T. Galloway et A. Mashford-Pringle, « Impacts of Colonization on Indigenous Food Systems in Canada and the United States: A Scoping Review », *BMC Public Health*, 23(2105), 2023, <https://bmcpublihealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-023-16997-7>.
- 27** Tracey Galloway et Nicholas Li, « Pass-through of subsidies to prices under limited competition: Evidence from Canada's Nutrition North program », *Journal of Public Economics*, 225(104971), septembre 2023.
- 28** Black Food Sovereignty Working Group et Omar Elsharkawy (Réseau pour une alimentation durable), *Food Sovereignty for Black Communities in Toronto: Challenges and Policy Opportunities*, 2023, Afri-Can Food Basket, 2023, https://www.bfstoronto.ca/_files/ugd/4965b4_3f7b1de23e624c7955a98b7c0b7f2c3.pdf.

- 29** Chris Arsenault, « Lacking Land Rights: Historic Black Communities in Canada Seek Change », *Reuters*, 6 septembre 2017, <https://www.reuters.com/article/idUSKCN1BH38D/>.
- 30** *Ibid.*
- 31** René Houle, *Évolution de la situation économique de la population noire au Canada, 2001 à 2016*, Statistique Canada, Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration, 13 août 2020, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2020001-fra.htm>.
- 32** Black Food Sovereignty Working Group et Omar Elsharkawy (Réseau pour une alimentation durable), *Food Sovereignty for Black Communities in Toronto: Challenges and Policy Opportunities*, 2023, Afri-Can Food Basket, 2023, https://www.bfstoronto.ca/_files/ugd/4965b4_3f7b1de23e624c7955a98b7c0b7f2c3.pdf.
- 33** Maleeka Munroe, « The Need for Race Based Data in Canada », *University of Toronto Medical Journal*, 99(3), 2022, <https://jps.library.utoronto.ca/index.php/utmj/article/view/38223/29670>.
- 34** Dawn Morrison, « Indigenous Food Sovereignty: A Model for Social Learning », dans H. Wittman, A.A. Desmarais et N. Wiebe (éd.), *Food Sovereignty in Canada: Creating Just and Sustainable Food Systems*, Fernwood Publishing, 2011 (pp. 97-113).
- 35** Rachel Pereira *et al.*, *Unfunded: Black Communities Overlooked by Canadian Philanthropy*, Réseau pour l'avancement des communautés noires et programme Philanthropy and Nonprofit Leadership de l'Université Carleton, 2020, <https://www.forblackcommunities.org/assets/docs/Unfunded-Report.pdf>.
- 36** Black Food Sovereignty Working Group et Omar Elsharkawy (Réseau pour une alimentation durable), *Food Sovereignty for Black Communities in Toronto: Challenges and Policy Opportunities*, 2023, Afri-Can Food Basket, 2023, https://www.bfstoronto.ca/_files/ugd/4965b4_3f7b1de23e624c7955a98b7c0b7f2c3.pdf.
- 37** Dawn Morrison, « Indigenous Food Sovereignty: A Model for Social Learning », dans H. Wittman, A.A. Desmarais et N. Wiebe (éd.), *Food Sovereignty in Canada: Creating Just and Sustainable Food Systems*, Fernwood Publishing, 2011 (pp. 97-113).
- 38** Emma Aguila, Arie Kapteyn et Francisco Perez-Arce, « Consumption Smoothing and Frequency of Benefit Payments of Cash Transfer Programs », *American Economic Review*, 107(5), 430-435, 2017.
- 39** Leanne Idzerda *et al.*, « Public Policy Interventions to Mitigate Household Food Insecurity in Canada: A Systematic Review », *Public Health Nutrition*, 27(1):e83, 2024.
- 40** Erika Brown et Valerie Tarasuk, « Money speaks: Reductions in Severe Food Insecurity Follow the Canada Child Benefit », *Preventive Medicine*, 129, 105876, 2019.
- 41** A. Malli, H. Monteith, E.C. Hiscock, E.V. Smith, K. Fairman, T. Galloway et A. Mashford-Pringle, « Impacts of Colonization on Indigenous Food Systems in Canada and the United States: A Scoping Review », *BMC Public Health*, 23(2105), 2023, <https://bmcpublihealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-023-16997-7>.

Tableau 20.1 / Mesures du BFA sur sécurité alimentaire

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Soutien aux détaillants alimentaires sans but lucratif et coopératifs ainsi qu'aux marchés publics	33 \$	33 \$	33 \$
Atténuation de la mainmise des entreprises sur les chaînes alimentaires des régions nordiques et rurales	17 \$	17 \$	17 \$
Financement du programme de souveraineté alimentaire des Premières Nations	50 \$	50 \$	
Financement additionnel au Fonds des infrastructures alimentaires locales	33 \$	33 \$	33 \$
Intégration dans les lois des systèmes de savoirs autochtones en matière d'alimentation et de terres	20 \$	20 \$	20 \$
Financement de la réconciliation, de l'apaisement et du rétablissement de la confiance sous l'égide des populations autochtones	10 \$	10 \$	10 \$
Réforme de Nutrition Nord Canada en un mécanisme de sécurité alimentaire	100 \$	100 \$	100 \$
Élaboration d'un Plan fédéral de souveraineté alimentaire des Noirs (PFSAN)	50 \$	50 \$	
Amélioration de l'accès aux terres pour les programmes de souveraineté alimentaire des Noirs	40 \$	40 \$	40 \$
Investissement dans le Fonds des infrastructures alimentaires locales, complément pour les communautés noires	33 \$	33 \$	33 \$
Soutien à la recherche menée par des Noirs sur la sécurité et la souveraineté alimentaires	10 \$	10 \$	10 \$

Sécurité du revenu et pauvreté

Introduction

Bien qu'elle soit en contradiction avec le principe des droits fondamentaux et malgré les richesses et les ressources considérables de notre pays, la pauvreté persiste au Canada. Elle se manifeste par de faibles revenus, des privations matérielles (par exemple, l'incapacité à se payer une nourriture adéquate ou appropriée, un logement, des médicaments, des vêtements, des transports, etc.), l'isolement et l'exclusion sociale, un risque accru de violence et d'incarcération, une faible performance scolaire et une mauvaise santé. Elle s'interrelie également à divers systèmes d'oppression qui sévissent dans les politiques publiques et la société canadienne en général, tels que le colonialisme de peuplement, le racisme, le capacitisme, le sexisme et l'hétéronormativité, qui affectent de manière disproportionnée les personnes dont les identités se chevauchent. Pour lutter efficacement contre toutes les formes de pauvreté, il faut s'attaquer aux inégalités sous-jacentes qui en sont les causes et qui la perpétuent.

Malgré sa nature multidimensionnelle, la pauvreté est généralement mesurée et définie en fonction du revenu. Malheureusement, bien des gens vivant au-dessus du seuil de faible revenu (non comptés comme vivant dans la pauvreté dans nos rapports statistiques) se trouvent tout de même confrontés à l'insécurité alimentaire, à l'insécurité du logement et à d'autres situations de violation des traités et des droits fondamentaux. Le revenu ne fournit peut-être pas la meilleure mesure du nombre de

personnes en situation de pauvreté, mais c'est un facteur déterminant auquel il est possible de remédier grâce à de meilleures politiques. C'est pourquoi le présent chapitre se concentre sur le revenu.

Vue d'ensemble

La pandémie de COVID-19 a fait la démonstration qu'une réduction significative de la pauvreté est possible même en cas de perturbations économiques extrêmes. La Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (SCRP) vise à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 (par rapport aux niveaux de 2015), mais les mesures de soutien d'urgence déployées lors de la pandémie ont montré que cet objectif pourrait s'atteindre immédiatement. En 2020, malgré le pire taux de chômage depuis les années 1930, la mesure du panier de consommation (MPC), soit le seuil de pauvreté officiel du Canada, est tombée à 6,4 %. Pour donner un ordre d'idée, le taux de pauvreté visé par la SCRP pour 2030 est de 7,3 %¹.

Les prestations d'urgence versées lors de la pandémie ont démontré le rôle essentiel du soutien au revenu dans le maintien du logement et l'atténuation de l'insécurité alimentaire, en particulier lorsqu'il est associé à un gel du loyer et à une interdiction d'expulser. En outre, les enquêtes menées auprès des prestataires de l'aide d'urgence ont révélé que les gens qui bataillent pour couvrir les coûts du logement, de la nourriture et d'autres produits de première nécessité sont beaucoup plus nombreux que ce que disent les statistiques sur la pauvreté². Certains prestataires ont constaté une nette amélioration de leur niveau de stress grâce à cette forme de revenu garanti (bien que temporaire), ce qui laisse penser qu'il existe des problèmes plus profonds d'emplois précaires mal rémunérés³.

Toutefois, l'impact des mesures de soutien liées à la pandémie a varié en fonction des caractéristiques démographiques. Bon nombre des personnes qui avaient le plus besoin de sécuriser leur revenu n'étaient pas admissibles aux prestations de pandémie, notamment celles dont le revenu était trop bas, les prestataires d'aide sociale et les personnes immigrantes au statut précaire. Il en ressort que les prestations d'urgence n'ont pas été conçues comme une mesure de réduction de la pauvreté. Pourtant, selon la MPC, le taux de pauvreté des enfants a diminué de près de trois quarts en 2020 par rapport à 2015, tandis que celui des personnes âgées a baissé de plus de la moitié. La pauvreté des adultes a également enregistré une baisse notable. Malheureusement, la pauvreté est repartie à la hausse les années suivantes, au terme des prestations de

pandémie. La situation des personnes âgées est particulièrement grave : leur taux de pauvreté, tel que calculé par la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl), a augmenté pour atteindre 15,4 %, soit un niveau supérieur à celui de 2015, alors que la MPC n'a pas augmenté autant⁴.

Ces résultats mettent en évidence un point essentiel : la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté actuelle manque d'ambition.

Mesures

Revoir à la hausse les ambitions de réduction de la pauvreté

Le BFA bonifiera la SCRP en visant une réduction de 50 % du taux de pauvreté selon la MPC d'ici à 2027 au lieu de 2030. Il éliminera la pauvreté d'ici 2031. **Le BFA étendra** l'objectif de réduction du taux de pauvreté selon la MPC à différents sous-groupes afin que chacun voie son taux de pauvreté réduit de 50 % d'ici 2027 par rapport à la base de 2015. Ces sous-groupes incluront les groupes historiquement marginalisés tels que les Premières Nations, les Inuits et les Métis, les groupes racisés, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées, les personnes 2ELGBTQ+, les femmes et les personnes de diverses identités de genre, et les familles monoparentales.

Le BFA élargira également la SCRP pour réduire la grande pauvreté (celle qui touche les personnes ayant un revenu d'au moins 50 % inférieur à leur seuil respectif de pauvreté du ménage). L'objectif devrait être de faire passer les personnes au-dessus du seuil de faible revenu et de réduire de manière significative la gravité de leur pauvreté. L'objectif du BFA est de réduire d'un tiers le nombre de personnes en situation de grande pauvreté d'ici 2027.

Garantir quatre piliers de soutien au revenu

Au fil des années, le Canada a construit un système de sécurité du revenu du berceau à la tombe, bien qu'il soit loin d'être achevé. Il a commencé par un premier pilier sous la forme d'un soutien universel aux personnes âgées par le biais des programmes de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG). Un deuxième pilier s'est ajouté avec l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), qui a amélioré l'aide apportée à de nombreux ménages. Cependant, il existe peu de mesures de soutien pour les adultes à faible revenu, en dehors des programmes provinciaux et territoriaux d'aide sociale, nettement insuffisants, d'où un troisième pilier manquant. Le principal programme destiné aux adultes

est l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT), dont les montants ont été augmentés à plusieurs reprises depuis 2015, mais son défaut fondamental n'a jamais été corrigé : il faut gagner de l'argent pour en bénéficier. Comme les adultes les plus pauvres ne gagnent pas d'argent, l'ACT ne les aide pas.

Le budget 2024 a introduit la nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH), mais elle est lamentablement inadéquate. Si l'on adaptait cet investissement et son administration aux recommandations des organismes de défense des personnes handicapées, il en ressortirait un quatrième pilier du revenu crucial et l'objectif de sortir les personnes handicapées de la pauvreté pourrait être atteint.

Premier pilier : Personnes âgées

Le taux de pauvreté des personnes âgées est inférieur à celui des autres groupes démographiques, mais il est aussi l'un des plus tenaces. Cela s'explique en partie par le fait que les mesures de lutte contre la pauvreté des personnes âgées n'ont pas été aussi ambitieuses que celles visant les autres groupes d'âge. L'un des changements les plus importants dans les derniers budgets fédéraux a été l'augmentation de 10 % de la SV pour les personnes âgées de 75 ans et plus. La plupart des prestataires de la SV sont déjà au-dessus du seuil de pauvreté. De plus, ceux et celles qui ont eu un faible revenu et qui ont connu la pauvreté au cours de leur vie active ont une espérance de vie réduite et sont moins susceptibles de vivre jusqu'à 75 ans pour bénéficier de la bonification de la SV⁵.

Le BFA annulera la bonification de 10 % de la SV (875 \$ par année) pour les personnes de 75 ans et plus et mettra en place une bonification du SRG de 875 \$ par année à compter de 65 ans. Ainsi, les personnes qui ont vécu avec un faible revenu pendant leurs années de travail seront davantage à l'abri de la pauvreté pendant leurs années de retraite.

Deuxième pilier : Enfants

L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) a représenté une amélioration significative de l'aide aux familles avec enfants. Toutefois, la pauvreté des enfants est loin d'être éliminée. Pour renforcer le deuxième pilier de soutien au revenu, **le BFA introduira** le Supplément contre la pauvreté de l'ACE (ACE-Pauvreté) et élargira son admissibilité à tous les enfants résidant au Canada.

L'ACE-Pauvreté offrira jusqu'à 8 500 \$ par année pour le premier enfant d'une famille de recensement gagnant moins de 19 000 \$, avec une réduction graduelle pour les enfants supplémentaires, quel que soit

leur âge. À titre d'exemple, en plus de la prestation régulière de 7 787 \$ en 2025 pour un enfant unique de moins de six ans, l'ACE-Pauvreté portera le montant de prestation à 16 287 \$ (8 500 \$ + 7 787 \$) pour une famille gagnant moins de 19 000 \$ par année. Cette initiative améliorera considérablement la stabilité financière des ménages.

En partie pour compenser le coût de l'ACE-Pauvreté et pour lutter contre les inégalités de revenus, **le BFA réduira** plus rapidement la phase de récupération des prestations de l'ACE. Pour 2025, la récupération s'effectuera à partir du moment où les familles gagneront plus de 79 093 \$. **Le BFA procédera** en augmentant d'un quart les taux de récupération au cours de cette phase finale. Cet ajustement vise les 20 % des familles les plus aisées, et redirige les fonds publics liés aux ménages aux revenus les plus élevés vers les ménages pour lesquels cela pourrait faire la différence entre la stabilité financière et une vie dans la pauvreté. Cette approche est respectueuse de notre obligation, en matière de droits fondamentaux, de consacrer le maximum de ressources disponibles au respect du droit à un niveau de vie adéquat, en ciblant les investissements et en générant des revenus d'une manière qui soit efficace et équitable⁶.

Troisième pilier : Adultes

Les adultes qui n'ont pas d'enfants et qui ne sont pas encore âgés subissent l'une des lacunes les plus importantes en matière de soutien du revenu. Le principal soutien fédéral pour ce groupe, l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT), ne s'adresse qu'aux personnes qui gagnent déjà au moins 3 000 \$ dans l'année. Bien qu'un ménage sur six en situation d'insécurité alimentaire dépende d'un salaire ou d'un travail indépendant comme principale source de revenus⁷, la plupart des adultes en situation de grande pauvreté ne travaillent pas, et l'ACT ne peut donc pas les aider. L'autre grande source de soutien du revenu est l'aide sociale provinciale ou territoriale, et son obtention exige de traverser un processus difficile et envahissant, alors qu'elle est nettement insuffisante même pour approcher du seuil de pauvreté.

Les adultes bénéficient également du petit remboursement de la TPS et de la Remise canadienne sur le carbone, même s'ils n'ont pas de revenu, mais leur suppression affecterait les ménages à faible revenu.

Pour résoudre ce problème, **le BFA instaurera** un nouveau Revenu de subsistance canadien (RSC) pour les adultes en âge de travailler (18-64 ans) à l'exclusion des étudiants (comme pour l'ACT). Les familles avec enfants ne toucheront pas le RSC : elles recevront le supplément de pauvreté de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE-Pauvreté),

qui a été considérablement amélioré. Cette mesure procurera un filet de sécurité bienvenu à cette catégorie de population, en lui garantissant l'accès aux nécessités de base.

Le RSC est une nouvelle prestation de 9 000 \$ par année pour les célibataires et de 11 000 \$ par année pour les couples. La récupération commencera dès le premier dollar de revenu d'emploi, à raison de 0,50 \$ par dollar. Autrement dit, au fur et à mesure qu'un revenu est gagné, l'allocation diminue progressivement.

Une deuxième phase du RSC apporterait 1 460 \$ supplémentaires par adulte, ajustés en fonction de la taille de la famille. La mesure de récupération débiterait à un revenu familial supérieur à 24 824 \$ au taux inférieur de 5 %. La valeur plus faible de la deuxième phase, mais avec une élimination progressive plus longue, aiderait les personnes dont les revenus se situent au seuil de pauvreté ou au-dessus.

Le RSC remplacera l'ACT, offrira un meilleur soutien et n'exigera pas de toucher un revenu de travail.

Quatrième pilier : Personnes en situation de handicap

L'introduction, dans le budget 2024, de la toute nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH), d'un montant de 2 400 \$ par année, est une étape importante. Malheureusement, telle qu'elle est proposée, cette prestation ne représente que 11 % du niveau de soutien de la SV et du SRG. La PCPH devrait ambitionner d'atteindre le niveau de soutien de la SV et du SRG qui, en 2024, représente 21 346 \$⁸. De plus, la PCPH proposée n'a qu'un impact minime sur la pauvreté, puisqu'elle permettra uniquement à 25 000 personnes en âge de travailler de sortir de la pauvreté⁹, ce qui fait que l'aide sociale provinciale restera le principal soutien du revenu pour la plupart des Canadiennes et des Canadiens handicapés à faible revenu.

Pour établir l'admissibilité à la PCPH, le budget 2024 utilise le certificat pour le Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH). Cela ne devrait être qu'un point de départ pour déterminer l'admissibilité. **Le BFA élargira** rapidement les critères fédéraux qui servent à définir les handicaps admissibles afin d'y ajouter d'autres définitions, comme celles des assurances privées et de l'aide sociale provinciale. Il est plus difficile d'obtenir un certificat pour certains types de déficiences, comme les maladies mentales. En élargissant les critères, **le BFA sera** mieux à même d'inclure des déficiences exclues dans le processus de demande du certificat.

De nombreuses personnes qui pourraient bénéficier de la PCPH n'ont pas de certificat pour le CIPH, car ce dernier n'est utile qu'à ceux et celles

qui n'ont pas suffisamment de crédits d'impôt pour ramener à zéro leur dû d'impôt sur le revenu. Cependant, d'autres programmes publics de soutien ont déjà approuvé les personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et des régimes provinciaux d'aide sociale. Il n'est pas utile de forcer ces gens à se taper le processus de demande du CIPH alors qu'ils ont déjà été approuvés par d'autres processus. Par conséquent, **le BFA élargira** immédiatement l'admissibilité à la PCPH aux personnes titulaires d'un certificat de CIPH ou qui touchent prestations d'invalidité du RPC ou de l'aide sociale provinciale. **Le BFA examinera** également la possibilité de considérer le fait qu'une personne soit prestataire de longue date d'un régime d'indemnisation des accidentés du travail ou d'une assurance invalidité comme une preuve de déficience aux fins de la PCPH.

Les prestations d'invalidité sont souvent aléatoires et fragmentées. L'objectif d'une prestation fédérale doit être de s'intégrer à l'aide sociale provinciale. Il convient donc d'améliorer la conception de base de la PCPH. Actuellement, la prestation est de 2 400 \$ par année jusqu'à un revenu de 23 000 \$ pour une personne célibataire ou de 32 500 \$ pour un couple, à la suite de quoi elle est diminuée à raison de 0,20 \$ par dollar de revenu. Le montant de la prestation devrait passer de 2 400 \$ à 9 000 \$ par année. De plus, la PCPH est une prestation qu'il faut demander et dont le gouvernement provincial pourrait se servir pour prendre des mesures de récupération. **Le BFA transformera** la PCPH en crédit remboursable automatique, pour la soustraire aux mesures de récupération des provinces.

En élargissant le programme et en augmentant considérablement le niveau des prestations, 830 000 Canadiennes et Canadiens handicapés en bénéficieront et 329 000 personnes sortiront de la pauvreté¹⁰.

L'aide aux personnes handicapées ne peut se limiter à un soutien du revenu; elle doit également porter sur les possibilités d'emploi. Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapé est un programme ponctuel de longue date qui soutient le développement des compétences, le cheminement de carrière, ainsi que la préparation à l'emploi. Ce programme devrait être permanent. La fin du programme étant prévue pour 2026-2027, le BFA le rendra permanent avec un budget de 65 millions de dollars par année.

Comblent les lacunes dans le soutien du revenu

Bien que le BFA mette en œuvre les changements essentiels évoqués précédemment en ce qui concerne le soutien du revenu, la pauvreté persistera si les gens n'y ont pas accès. Les personnes à faible revenu

continueront de passer à travers les mailles du filet. **Le BFA apportera** donc des changements supplémentaires pour s'assurer que ces failles soient comblées.

Le BFA veillera à ce que le statut d'immigration ne soit pas un obstacle à l'accès aux programmes de sécurité du revenu relevant du régime fiscal. À titre d'exemple, le BFA supprimera le statut d'immigration comme motif de refus de l'ACE en abrogeant l'article 122.6(e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La déclaration de revenus est un passage obligé pour recevoir presque tous les soutiens du revenu du Canada. Toutefois, ce n'est pas tout le monde qui déclare régulièrement des revenus, ce qui nuit aux personnes à faible revenu susceptibles de recevoir un soutien du revenu rétroactif. Les cliniques d'impôt gérées par des bénévoles fonctionnent uniquement pendant la saison des impôts. Or, les personnes qui ne produisent pas régulièrement leur déclaration de revenus devraient pouvoir bénéficier d'un soutien tout au long de l'année. **Le BFA bonifiera** le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI), un projet pilote, pour faire en sorte que l'aide gratuite à la déclaration de revenus soit disponible à l'année longue. Pour ce faire, 5,9 millions de dollars supplémentaires seront alloués afin de doubler le financement du programme à un total de 11,8 millions de dollars à partir de 2025-2026¹¹.

Actuellement, la plupart des plus importants soutiens du revenu ne sont accessibles qu'en produisant une déclaration de revenus, ce qui n'est pas toujours possible pour les gens dans le besoin. Ce système peut exclure par inadvertance certaines des populations les plus vulnérables. Pour remédier à ce problème, **le BFA pilotera** un programme de 100 millions de dollars par année de transferts directs en espèces.

Ce système garantira que les prestations parviennent aux personnes qui en ont le plus besoin, y compris les personnes sans adresse permanente, sans statut de citoyenneté ou employés dans l'économie informelle et rémunérées en liquide. **Le BFA se tournera** vers d'autres territoires de compétences pour connaître les meilleures pratiques de versement dans ces situations. Il pourrait s'agir de cartes de crédit prépayées rechargeables ou de transferts électroniques, ce qui constituerait une méthode de distribution plus accessible et flexible.

Les organismes communautaires, qui ont souvent établi un contact direct et une relation de confiance avec ces populations, devraient être chargés de procéder à ces transferts. En tirant parti des capacités de ces organismes et de leur proximité avec personnes qui en ont le plus besoin,

on pourrait s'assurer de combler efficacement les lacunes de l'actuel système de soutien du revenu du Canada.

Enfin, en ce qui concerne le délai de versement des prestations, le système fiscal repose sur un modèle obsolète. La plupart du temps, l'admissibilité à la plupart des prestations ne change que durant la saison des impôts. Cependant, la Prestation canadienne d'urgence (PCU) a fait la démonstration que l'Agence du revenu du Canada (ARC) est capable de réagir incroyablement vite en cas d'urgence. Il faudrait que cette capacité soit intégrée dans le système fiscal. **Le BFA instaurera** une garantie de paiement d'un mois, en vertu de laquelle l'ARC s'efforcera de verser les prestations fédérales dans le mois qui suit un changement de vie important, qu'il s'agisse d'une maladie, d'un handicap, d'un changement familial, etc. **Le BFA veillera** également à ce que l'ARC utilise les différents points de contact dont elle dispose pour prévenir les Canadiennes et les Canadiens de manière proactive du fait qu'ils sont possiblement admissibles à un soutien du revenu.

Avec la démarche des quatre piliers du BFA, 696 000 personnes passeront au-dessus du seuil de pauvreté, ce qui réduira de deux points de pourcentage le taux de pauvreté de la MPC¹². Ainsi, 307 000 enfants, 344 000 adultes et 46 000 personnes âgées sortiront de la pauvreté. Au total, 3,6 millions de Canadiennes et de Canadiens en tireront un gain net.

Notes

1 Statistique Canada, *Statistique du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique*, tableau 11-10-0135-01, 26 avril 2024, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=1110013501&selectedNodeIds=2D1%2C2D2%2C2D3%2C2D4%2C3D1%2C3D6%2C4D2&checkedLevels=0D1&refPeriods=20150101%2C20220101&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout3&vectorDisplay=false&request_locale=fr.

2 Feed Ontario, *Hunger Report 2020: The impact of Covid-19 on foodbank use in Ontario*, 2021, <https://feedontario.ca/wp-content/uploads/2020/11/Hunger-Report-2020-Feed-Ontario-Digital.pdf>.

3 Centre des compétences futures et Centre canadien de politiques alternatives, *Prestation canadienne d'urgence : Plus qu'un simple programme de soutien du revenu*, 2023, https://fsc-ccf.ca/wp-content/uploads/2023/06/Final_CCPA_QOW_2.pdf.

4 Statistique Canada, *Statistique du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique*, tableau 11-10-0135-01, 9 juin 2024, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=1110013501&selectedNodeIds=2D1%2C2D2%2C2D3%2C2D4%2C3D1%2C3D6%2C4D2&checkedLevels=0D1&refPeriods=20150101%2C20220101&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout3&vectorDisplay=false&request_locale=fr.

- 5 Kevin Milligan et Tammy Schirle, *The Evolution of Longevity: Evidence from Canada*, NBER Working Paper, 2018, <https://www.nber.org/papers/w24929>.
- 6 Ann Blyberg et Helena Hofbauer, *Article 2: Governments' Budgets*, février 2014, <https://internationalbudget.org/wp-content/uploads/Article-2-and-Governments-Budgets.pdf>.
- 7 Tim Li, Andrée-Anne Fafard St-Germain et Valerie Tarasuk, *Household food insecurity in Canada, 2022, Research to identify policy options to reduce food insecurity*, PROOF, 2023, <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2023/11/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2022-PROOF.pdf>.
- 8 Mensualités de 713,34 \$ de SV et de 1 065,47 \$ de SRG pour une personne âgée célibataire. Total de 1 778,81 \$ par mois ou 21 345,72 \$ par année. Emploi et Développement social Canada, *Montants maximaux des prestations et données connexes*, 2024,.
- 9 David Thurton, « Canada Disability Benefit won't lift 'hundreds of thousands' out of poverty, new numbers confirm », *CBC News*, 7 juin 2024, <https://www.cbc.ca/news/politics/canada-disability-benefit-poverty-1.7228322>.
- 10 Analyse d'après le modèle de boîte de verre, Base de données et modèle de simulation de politique sociale, version 30.1 de Statistique Canada. Les hypothèses et calculs sous-jacents à la simulation ont été préparés par David Macdonald et la responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données incombe entièrement à l'auteur.
- 11 Agence du revenu du Canada, *L'Agence du revenu du Canada continue d'investir dans les comptoirs d'impôt gratuits*, Gouvernement du Canada, novembre 2023, <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/nouvelles/2023/11/lagence-du-revenu-du-canada-continue-dinvestir-dans-les-comptoirs-dimpots-gratuits.html>.
- 12 Analyse d'après le modèle de boîte de verre, Base de données et modèle de simulation de politique sociale, version 30.1 de Statistique Canada. Les hypothèses et calculs sous-jacents à la simulation ont été préparés par David Macdonald et la responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données revient entièrement à l'auteur.

Tableau 21.1 / Mesures du BFA sur sécurité du revenu et pauvreté

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Création du nouveau supplément de fin de pauvreté de l'Allocation canadienne pour enfants	5 585 \$	5 702 \$	5 816 \$
Élimination progressive de l'ALE pour les ménages les plus riches	-1 323 \$	-1 351 \$	-1 378 \$
Annulation de l'augmentation de la SV pour les 75 ans et plus	-2 883 \$	-2 944 \$	-3 002 \$
Bonification du SRG de 875 \$ à compter de 65 ans	2 738 \$	2 795 \$	2 851 \$
Création du Revenu de subsistance canadien de 9 000 \$ par année pour les 18 à 64 ans	6 795 \$	6 938 \$	7 076 \$
Remplacement de l'Allocation canadienne pour les travailleurs par le Revenu de subsistance canadien	-4 569 \$	-4 664 \$	-4 758 \$
Amélioration substantielle des prestations d'invalidité du RPC	5 880 \$	6 004 \$	6 124 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier pour la prestation d'invalidité du RPC	-854 \$	-1 184 \$	-1 285 \$
Permanence du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées		65 \$	65 \$
Élargissement aux enfants réfugiés de l'accès à la prestation canadienne pour enfants	160 \$	163 \$	167 \$
Élargissement du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt afin d'offrir une aide gratuite à la déclaration de revenus tout au long de l'année	6 \$	6 \$	6 \$
Mise en oeuvre de la distribution des prestations fédérales en dehors du système fiscal	100 \$	100 \$	100 \$

Services publics

Introduction

Dans tous les pays où la population est en bonne santé, productive et heureuse, il y a une fonction publique forte qui offre des programmes solides et qui veille à ce que personne ne soit laissé pour compte. La population et la fonction publique du Canada ont souvent été citées en exemple. Toutefois, ces derniers temps, les indicateurs d'une population prospère et d'une fonction publique performante se sont dégradés. La population canadienne a augmenté et vieilli. Parallèlement, les attentes des particuliers et des organisations à l'égard de la fonction publique se sont accrues. Il faut que la fonction publique soit en mesure de répondre à ces attentes. Bien que la taille de la fonction publique ait augmenté, elle est encore loin de ce qu'elle était dans les années 1980 et 1990.

Une fonction publique performante repose sur un personnel respecté par son employeur. Même si les gouvernements canadiens qui se sont succédé ont prétendu respecter leurs employés, la façon dont ils les ont traités raconte une autre histoire.

Vue d'ensemble

Aujourd'hui, la fonction publique est de moins en moins une vocation. Les travailleuses et travailleurs ne savent pas s'ils seront payés correctement ni à temps. Leurs assurances-santé, obtenues de haute lutte à l'issue de négociations collectives, ne sont plus fiables depuis l'arrivée en 2023 d'un nouveau prestataire duquel le gouvernement n'a exigé aucune reddition

de comptes. La promesse d'adopter le travail à distance et le travail hybride en tenant compte de considérations individuelles a été rompue de manière brutale et surprenante. Le régime de retraite a été divisé en deux catégories, créant deux classes de travailleuses et de travailleurs. En milieu de travail, les fonctionnaires côtoient des contractuels d'agences de placement temporaire et des prestataires externes, ce qui ne fait qu'ajouter à la menace de privatisation de leur travail. Quoiqu'il se dise dans les médias à propos de l'explosion de la main-d'œuvre, ils savent qu'il existe de nombreux postes vacants à travers le système, ce qui en contraint certains à accepter d'alourdir leur charge de travail pour combler les lacunes. Pendant que le secteur privé investit dans des emplois presque identiques à ceux des fonctionnaires, le secteur public ne dépense rien. Le racisme et la marginalisation sont endémiques. Et l'équité salariale, pour laquelle les travailleuses et travailleurs se sont longuement battus et qui était censée se concrétiser, a été retardée et n'est plus une priorité. Dans l'ensemble, les fonctionnaires et les gens qui dépendent de leurs services ont été soumis à de milliards de dollars de coupes qui ont eu un impact dévastateur sur leurs effectifs et sur leur capacité à fournir des services.

À l'approche des élections fédérales de 2025, les travailleuses et travailleurs de la fonction publique craignent une répétition des événements du milieu des années 2000 et des coupes dévastatrices qui avaient été imposées dans la foulée du plan d'action pour la réduction du déficit de l'ancien gouvernement conservateur, et dont le pays ne s'est pas encore remis. Le régime de retraite à deux vitesses est l'une de ces séquelles qu'il convient de corriger.

Les emplois de la fonction publique sont la clé d'une économie forte. Ce sont des moteurs économiques fiables¹, qui apportent stabilité et diversification aux communautés dans lesquelles ils sont implantés. Le secteur public procure des emplois plus équitables aux travailleuses et travailleurs issus de groupes qui, autrement, sont marginalisés².

Mesures

Le Budget fédéral alternatif (BFA) propose des mesures pour soutenir et renforcer la fonction publique du Canada, en adoptant une approche holistique. Le BFA donnera à la fonction publique la capacité de mettre en œuvre efficacement les propositions présentées dans d'autres chapitres. Toutes les mesures de soutien à la fonction publique seront abordées

sous l'angle de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), en mettant l'accent sur la décolonisation de la fonction publique et en adoptant une approche antiraciste qui vise à remédier aux inégalités passées et présentes, notamment par des règlements tels que ceux décrits dans les recours collectifs des personnes noires et autochtones.

Emplois de qualité et besoins en personnel

Le gouvernement ne dispose pas encore d'une analyse ni d'un plan de dotation pour l'ensemble de l'administration publique. Le travail et la dotation en personnel se font en silos. Dans deux budgets consécutifs, il a été question de réduire les dépenses de la fonction publique, ce qui ne manquerait pas d'entraîner des réductions de personnel.

Lorsque les ministères ont besoin d'augmenter leurs effectifs dans certains domaines, ils se tournent souvent vers la sous-traitance plutôt que vers des solutions internes. Une industrie entière³ profite de cette vulnérabilité pour devenir un deuxième niveau de fonction publique dans un univers à but lucratif. Bien que les budgets précédents aient laissé croire que le gouvernement allait réduire la sous-traitance, en particulier pour ce qui est des services de conseil en gestion, il n'y a pas eu de réinvestissements évidents dans la fonction publique qui auraient pu laisser penser que le travail serait repris à interne. S'il procédait à un rapatriement pangouvernemental du travail public confié à contrat, le gouvernement pourrait réaliser d'importantes économies tout en améliorant la qualité du travail.

Il incombe au gouvernement de montrer la voie à suivre aux autres employeurs.

Le BFA procédera à une analyse complète des besoins en personnel dans l'ensemble du système, en collaboration avec les agents de négociation, afin de produire un plan de recrutement exhaustif.

Le BFA créera à l'interne une agence de placement temporaire et un service de gestion similaires à ceux de la fonction publique allemande.

Le BFA mettra en œuvre la cinquième recommandation du rapport 2019 d'HUMA sur le travail précaire⁴, qui demande au gouvernement de cesser d'utiliser des intérimaires et d'encourager la création d'emplois à durée indéterminée à l'interne.

Le BFA rapatriera la plupart des services gouvernementaux qui sont actuellement confiés à des sous-traitants.

Phoenix

Depuis la mise en œuvre de l'épouvantable système de paie Phénix, pas une seule période de paie n'a été exempte d'erreurs : plus de 410 000

dossiers sont encore ouverts⁵. Le gouvernement continue de faire la chasse aux trop-payés versés aux travailleuses et travailleurs, et de considérer que les moins-payés sont moins prioritaires. Il n'y a pas assez de personnel pour faire face à la charge de travail. De nouveaux employés sont embauchés, mais il leur faut parfois deux ans pour acquérir la formation et l'expérience nécessaires au traitement de dossiers complexes. La fidélisation du personnel reste un problème.

Et maintenant que l'on tente de passer à un nouveau système sans savoir ce qui n'a pas fonctionné avec le premier, les mêmes erreurs risquent de se répéter.

Le BFA ouvrira une enquête publique sur le désastre du système de paie Phénix.

Le BFA offrira des incitations salariales afin de faciliter le recrutement et la fidélisation des employés des centres de paie.

Le BFA versera des dommages et intérêts aux travailleuses et travailleurs de la fonction publique impactés jusqu'à ce que les problèmes soient résolus et qu'ils soient entièrement dédommagés.

Régime de retraite

En 2012, le gouvernement fédéral a apporté des modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP) qui ont débouché sur la mise en place d'un régime de retraite injuste, à deux vitesses. Pour bénéficier d'une pension complète, les fonctionnaires qui ont été embauchés après le 1^{er} janvier 2013 doivent travailler cinq ans de plus que ceux qui ont été embauchés même un jour avant. Ce changement vicieux, présenté comme un mécanisme de réduction des coûts, n'a en fait jamais été nécessaire. Le régime de retraite était pleinement financé et tout à fait viable à l'époque et il l'est encore aujourd'hui. En 2019, le régime de retraite affichait un excédent de 113 %, ce qui n'était pas autorisé, alors le gouvernement de l'époque a modifié les règles pour permettre un excédent allant jusqu'à 125 %. L'analyse des données actuellement disponibles indique que ce niveau sera atteint ou même dépassé lorsque l'actuaire en chef déposera son prochain rapport, prévu à l'automne 2024. À ce moment-là, le gouvernement devra prendre une décision au sujet de cet excédent. Augmenter encore le plafond autorisé n'est pas une solution défendable et cela ne manquerait pas de susciter des questions de la part du directeur parlementaire du budget.

Selon la loi, le gouvernement doit immédiatement instaurer un congé de cotisations patronales, sauf que cet excédent découle des cotisations des fonctionnaires et c'est eux qui devraient bénéficier de cette solution.

Le BFA annulera les modifications apportées à la LPFP qui ont créé un régime de pension à deux vitesses et rapatriera tous les employés de la fonction publique sous un seul système.

Le BFA accordera un congé de cotisation aux employés jusqu'à ce que l'excédent soit résorbé.

Pendant ce temps, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public a effectué des placements non éthiques contraires aux valeurs d'une fonction publique progressiste. Ses investissements dans des fonds de placement immobilier (FPI) ont souvent attiré l'attention du public pour cause de pratiques non éthiques et inhumaines, que ce soit dans des centres de soins de longue durée ou des immeubles d'habitations à loyer modique.

Le BFA apportera les modifications nécessaires à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et aux procédures qui en découlent afin de fournir un cadre de placement éthique incluant des consultations avec les représentants des agents de négociation des travailleuses et travailleurs couverts par la LPFP.

Équité salariale

La *Loi sur l'équité salariale* de 2021 impose à tous les employeurs sous compétence fédérale de mettre en place un plan d'équité salariale avant septembre 2024⁶. Bon nombre d'employeurs ne respecteront pas ce délai : le gouvernement lui-même a demandé une prolongation de trois ans. Le modèle de financement et de ressourcement du Conseil du Trésor pour l'équité salariale était trop limité et il est arrivé trop tard. L'équipe a été mise en place longtemps après l'entrée en vigueur de la loi et n'a toujours pas accès aux ressources qui lui sont nécessaires (par exemple, soutien informatique, soutien aux données). La commissaire fédérale à l'équité salariale, chargée de superviser le processus, manque cruellement de personnel. Il incombe au gouvernement de montrer la voie en utilisant les meilleures pratiques en tant qu'employeur.

Le BFA collaborera avec la commissaire à l'équité salariale et les agents de négociation des employés concernés par la *Loi sur l'équité salariale* afin de déterminer les besoins en personnel de la commissaire et de les financer, tant pour la mise en œuvre des plans initiaux que pour le maintien à long terme du système.

Travail à distance et télétravail

La nécessité est la mère de l'invention, dit le proverbe. Pendant la pandémie, il a fallu trouver de nouvelles façons de travailler, et c'est ce qu'ont fait les fonctionnaires canadiens. Ils se sont rapidement tournés

vers le travail à distance, fournissant des services exemplaires dans des circonstances des plus éprouvantes. Pour bon nombre d'entre eux, ces nouvelles méthodes se sont avérées être meilleures. Nous savons aujourd'hui que les formules flexibles de travail à distance sont plus inclusives, permettent un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle et n'entraînent pas de baisse de productivité. De fait, non seulement les données de Statistique Canada montrent une croissance positive de la productivité dans les services du gouvernement fédéral, mais la documentation du gouvernement lui-même révèle une hausse du nombre d'objectifs ministériels atteints depuis la mise en œuvre du télétravail. Lorsqu'on apprend à mieux faire les choses, la société est mieux servie par l'adoption de ce changement. Le gouvernement fédéral a la responsabilité de faire preuve des meilleures pratiques dans toutes ses activités, y compris en tant qu'employeur.

Le BFA collaborera avec les agents négociateurs de la fonction publique pour élaborer les meilleures pratiques en matière de travail à distance, afin d'offrir aux employés des plans individualisés et de la flexibilité.

Canada Vie

Le 1^{er} juillet 2023, le gouvernement fédéral a transféré de la Sun Life à la Canada Vie l'administration du Régime de soins de santé de la fonction publique, lequel couvre plus de 1,5 million d'employés anciens et actuels ainsi que leurs familles. Presque aussitôt, les participants ont commencé à se heurter à des problèmes importants, notamment l'interruption de leurs prestations, l'impossibilité de communiquer avec l'assureur, de longs retards et des refus arbitraires et injustifiés des demandes d'indemnisation.

Certains participants ont dû prendre la décision difficile d'interrompre leurs traitements médicaux parce qu'ils n'avaient pas les moyens de payer de leur poche et d'attendre un remboursement de Canada Vie. Des excuses de la part de la Canada Vie ou du gouvernement fédéral ne suffiront pas à réparer les préjudices déjà causés, ni ceux que les participants continuent de subir.

Une étude approfondie de la question par le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a abouti à un rapport unanime informant la population canadienne de ce que les agents de négociation savaient déjà : la transition a été bâclée et le gouvernement doit faire mieux.

Le BFA donnera suite aux recommandations du rapport de juin 2024 du Comité permanent des opérations gouvernementales et des

prévisions budgétaires sur la Canada Vie⁷, qui demande notamment au gouvernement du Canada de faire un meilleur suivi de la performance de l'administrateur du régime et de veiller à ce que les personnes qui ont subi des pertes financières en raison de retards ou refus d'indemnisation injustifiés par la Canada Vie soient pleinement dédommagés pour leurs pertes.

Assurances-santé

Tandis que l'administration du Régime de soins de santé de la fonction publique était transférée à la Canada Vie, l'employeur a aussi modifié les montants de couverture et les prestations offertes pour certains services. La décision de procéder à ces deux changements en même temps était irréfléchie et a entraîné une grande confusion chez les participants qui, alors qu'ils avaient du mal à comprendre la nouvelle couverture, se sont rendus à l'évidence que la Canada Vie n'était pas en mesure de répondre à l'afflux massif de demandes de renseignements qui lui étaient adressées. Bien que ces changements de prestations aient permis quelques avancées sur le plan de l'équité, comme la couverture des soins liés à l'affirmation de genre, d'autres domaines ont subi des coupes afin que le régime reste neutre sur le plan des coûts pour l'employeur. Certaines de ces coupes, notamment la réduction de la couverture en physiothérapie, ont créé des difficultés à certains participants qui se fiaient depuis longtemps sur ces services pour traiter des problèmes de santé chroniques. Les changements de couverture offraient l'occasion d'élargir les services et d'améliorer l'équité, en particulier pour les groupes traditionnellement marginalisés, tels que les personnes 2ELGBTQ+, dont les besoins en matière de santé ne sont pas toujours compris ou abordés de manière adéquate. Troquer la couverture d'un groupe contre celle d'un autre ne fait pas progresser l'équité : cela ne fait que semer la division entre les différents groupes de travailleuses et de travailleurs.

Le BFA augmentera la couverture du Régime de soins de santé de la fonction publique afin de garantir que des services de qualité soient disponibles pour tous, y compris pour les maladies chroniques et les soins d'affirmation de genre.

Le BFA consultera les agents de négociation avant toute modification future du Régime de soins de santé de la fonction publique afin de s'assurer que les intérêts des membres du régime soient protégés de manière adéquate.

Notes

- 1 Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), *La contribution de la fonction publique à l'économie canadienne*, 2019, https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Fonction_publique_WEB.pdf.
- 2 David Macdonald, *Le secteur public combat les inégalités, mais cela reste insuffisant*, Centre canadien de politiques alternatives, février 2024, <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2024/02/how-public-sector-is-fighting-income-inequality-french.pdf>.
- 3 Chris Hurl et Leah B. Werner, *The Consulting Trap*, 2024.
- 4 Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des Communes, *Emploi précaire : Comprendre l'évolution de la nature du travail au Canada*, juin 2019, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/HUMA/Reports/RP10553151/humarp19/humarp19-f.pdf>.
- 5 Secrétariat du Conseil du Trésor, *Tableau de bord du Centre des services de paye de la fonction publique*, Gouvernement du Canada, mai 2024, <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/remuneration-compensation/services-pay-pay-services/centre-presse-media-centre/mise-a-jour-update-fra.html>.
- 6 Les règles ne sont pas encore en vigueur pour certains employeurs, notamment les gouvernements des territoires. Lorsqu'elles le seront, les employeurs disposeront de trois ans pour élaborer leur plan.
- 7 Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes, *Passage du régime de soins de santé de la fonction publique de la Sun Life à la Canada Vie*, 2024, <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/441/OGGO/Reports/RP13116720/oggorp20/oggorp20-f.pdf>.

Tableau 22.1 / Mesures du BFA sur services publics

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Financement d'une enquête sur le désastre du système de paie Phénix	3 \$		

Soins aux aînés

Introduction

Pour un document politique au titre aussi ambitieux et percutant qu'*Une chance équitable pour chaque génération*, le budget fédéral 2024 n'a clairement su répondre aux enjeux d'*aucune* génération. Pour les personnes âgées, cela se traduit par des occasions ratées, comme en témoignent les versions diluées et étriquées des régimes d'assurance-médicaments et de soins dentaires qui ont été offerts aux Canadiennes et aux Canadiens, au lieu de la protection universelle que beaucoup préconisaient et qui aurait pu changer la donne pour les personnes âgées et d'autres groupes d'âge. Ces deux programmes auraient pu devenir des lois phares et marquer le début d'une remise en question radicale de la notion de bien-être et de son lien avec la prospérité de tous.

Après trois ans de patience, c'est avec appréhension que la *Loi sur les soins de longue durée sécuritaires* promise est maintenant attendue. Les promesses exaltées de tirer des enseignements des tragédies de la pandémie de COVID-19 et d'en faire le moteur d'un meilleur système de soins n'ont rien apporté qui ressemble à un changement systémique, car le fédéral et les provinces préfèrent plutôt la formule des réformes progressives et essentiellement superficielles qui ne font que masquer les fissures. Alors qu'une élection fédérale probable approche, le vent du changement politique a tourné aux paliers provincial, national et mondial, ce qui rend la volonté politique nécessaire à une transformation significative encore plus difficile à mobiliser.

C'est à cette perpétuelle ambivalence que le Budget fédéral alternatif veut s'attaquer. Le BFA estime qu'en tant que nation, nous ne pouvons pas continuer à remettre à plus tard le travail nécessaire pour mettre

en place les services de santé et d'aide sociale qu'il nous faut pour aujourd'hui et pour l'avenir. Ce chapitre du BFA examine l'état des soins aux personnes âgées depuis le début de la pandémie de COVID-19 afin d'évaluer ce qui a été fait, jusqu'où le gouvernement actuel est prêt à aller pour tirer les enseignements de cette douloureuse expérience, et la distance qui nous sépare encore de la qualité de soins que les personnes âgées méritent.

Vue d'ensemble

Depuis la pandémie de COVID-19 et ses effets dévastateurs sur les aînés canadiens et sur les soins aux personnes âgées, les familles, les experts et les organismes de défense ont réclaté avec force et persistance une transformation en profondeur du secteur des soins aux personnes âgées. Comme l'ont démontré les BFA précédents, cette transformation pourrait s'attaquer à la fois aux conséquences révélées par la COVID-19 et aux lacunes et limites qui sont installées depuis des décennies. Cela pourrait se faire en se basant sur un consensus évident et sur des exemples de meilleures pratiques à l'international. C'est possible de faire passer le bien-être des personnes âgées, des aidants et du personnel avant les profits et les politiques partisans. Mais ce n'est possible que si cette vision des soins est priorisée dans les budgets fédéraux et provinciaux, avec des fonds dédiés, des mesures bien définies et des responsabilités claires.

Et bien que le gouvernement fédéral ait posé des gestes significatifs— dans ses budgets précédents, ses projets de loi et ses accords de financement bilatéraux— qui laissent entendre que cet appel à la transformation a au moins été entendu, les résultats demeurent disparates, fragmentés et incomplets. Et ce n'est hélas pas en additionnant plusieurs demi-mesures que l'on obtient un résultat global.

Au cours de son mandat actuel, le gouvernement a lancé des initiatives clés susceptibles de catalyser des changements positifs dans le domaine des soins aux aînés :

- Normes nationales : Le budget 2021 avait prévu 3 milliards de dollars pour soutenir les provinces dans la mise en œuvre de ces nouvelles normes, introduites en décembre 2022 et janvier 2023.
- Aide salariale aux travailleuses et travailleurs en soutien personnel : Dans le cadre de l'initiative *Travailler ensemble pour améliorer les soins*

de santé, le gouvernement s'est engagé à verser 1,7 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir l'augmentation du salaire horaire des travailleuses et travailleurs en soutien personnel et des professions connexes.

- Création de la stratégie nationale et de la table sectorielle sur la prestations de soins, ainsi que d'un programme pilote pour les soignants.
- Financement des accords bilatéraux *Vieillir dans la dignité*— 5,4 milliards de dollars par l'intermédiaire des provinces pour améliorer l'accès aux soins à domicile, aux soins communautaires ou aux établissements de soins de longue durée.
- Dépôt d'un projet de loi sur l'assurance-médicaments (C-64) pour couvrir certains médicaments et fournitures pour le diabète et la contraception. Sur les 3,7 millions de Canadiennes et de Canadiens qui vivent avec le diabète, environ la moitié ont plus de 65 ans.
- Création d'un programme national de soins dentaires, déployé dans un premier temps pour les personnes de 70 ans et plus et élargi en 2024 aux plus de 65 ans.
- Bonification de la SV pour les plus de 75 ans, annoncée en 2022.
- Efforts pour élargir le recrutement de personnel de santé et de personnel de soins aux aînés à l'international.

Toutefois, bien que promise depuis plus de trois ans¹, la *Loi sur les soins de longue durée sécuritaires* n'a toujours pas été déposée et l'on ne s'attend plus vraiment à ce qu'elle contienne des mesures efficaces en matière d'application de la loi ou de reddition de comptes. Les accords bilatéraux conclus avec les provinces n'imposent que peu de conditions quant à la manière dont les fonds doivent être utilisés, et ils ne sont pas non plus subordonnés à l'adoption par les provinces de normes nationales en matière de soins. Bien qu'il soit important de reconnaître les progrès accomplis relativement à plusieurs des mesures réclamées par les défenseurs des droits et les budgets alternatifs antérieurs—comme les compléments de salaire pour les travailleuses et travailleurs en soutien personnel et les mesures visant à soutenir la résilience de la main-d'œuvre en soins de santé²—ces mesures sont lacunaires sur les plans de la mise en application, de la reddition de comptes, du financement dédié ou réservé et des montants engagés. Les provinces n'ont pas utilisé les fonds qui leur étaient proposés. Le gouvernement fédéral n'exerce

toujours pas une pression efficace pour empêcher le transfert croissant des fonds publics vers la prestation privatisée de soins aux aînés, en dépit du grand nombre de preuves montrant que les prestations privées à but lucratif sont préjudiciables aux aînés et aux travailleuses et travailleurs qui s'en occupent.

Les choix à venir dans le budget 2025, qui devrait être le dernier ou l'avant-dernier du gouvernement avant les prochaines élections, seront cruciaux. L'orientation choisie — que ce soit d'exploiter et de réaliser pleinement le potentiel de ces initiatives, de poursuivre l'approche fragmentaire et disparate, ou de s'orienter davantage vers la privatisation, le sous-investissement et la négligence — définira l'étendue des possibilités d'amélioration des soins aux personnes âgées pour les années à venir.

Mesures

Le BFA propose une vision dédiée, financée et responsable de la transformation des soins aux aînés qui garantira la qualité des soins, la qualité du travail et la qualité de la vie. Les travaux du groupe de travail de la Société royale du Canada^{3,4} et d'autres recherches menées par ses experts constituent une feuille de route vers cette transformation⁵ :

- **Transformer la manière dont les services de soins aux personnes âgées sont fournis** : Grâce à des enveloppes de financement réservées à des services publics alignés sur les meilleures pratiques et donnant la priorité à des soins interconnectés à domicile, dans la communauté et dans des établissements de type résidentiel.
- **Transformer le mode de financement des services de soins aux personnes âgées** : Par un financement assorti de conditions et d'une obligation de rendre compte, lié à des normes nationales et à des pratiques de soins de qualité fondées sur des données probantes, et non pas simplement le strict minimum.
- **Transformer la manière dont la main-d'œuvre en soins aux aînés est valorisée et rémunérée** : En augmentant la rémunération, en lançant des initiatives de recrutement et de rétention, en soutenant le personnel de soins aux aînés en milieu de travail et en mettant en œuvre des recommandations visant à soulager financièrement et émotionnellement les aidants non rémunérés.

Le BFA établira des normes nationales contraignantes en matière de soins aux aînés, par opposition à l'approche volontaire ponctuelle par province. Les normes nationales en matière de soins de longue durée doivent faire respecter les niveaux de soins nécessaires à la qualité de vie, et non pas le strict minimum pour maintenir les gens en vie. Il est essentiel que ces normes soient liées au financement fédéral et qu'elles soient contraignantes, même si plusieurs provinces ont légiféré pour dégager les maisons de retraite de toute responsabilité ou pour s'éloigner encore plus du minimum d'heures et de personnel imposé par la loi et fondé sur des données probantes. S'appuyant sur des engagements antérieurs, **le BFA constituera** un organisme national de coordination chargé de guider la mise en œuvre et l'application des normes liées à la *Loi sur les soins de longue durée sécuritaires*.

Le BFA s'appuiera sur les recommandations découlant de la stratégie nationale pour les aidants et de la table sectorielle sur l'économie des soins pour développer, mettre en œuvre et financer un large éventail de mesures de soutien pour les aidants non rémunérés, notamment la formation, le mentorat, les ressources en matière de santé mentale, les soins de répit et d'autres aides financières. Ces initiatives visent à atteindre les 2,5 millions d'aidants⁶ qui ont identifié des besoins de soutien non satisfaits.

Comme l'ont fait remarquer de nombreux chercheurs et organismes de défense, la prestation de soins en tant que travail non rémunéré pose un important problème d'équité, car 64 % des prestataires de soins non rémunérés sont des femmes. Plus de 20 % des aidants fournissent un nombre hebdomadaire d'heures de soins équivalent à un emploi à temps partiel, soit 20 heures ou plus. Bien que la création du Crédit canadien pour aidant naturel ait quelque peu simplifié le processus en remplaçant trois programmes antérieurs, cette prestation pourrait être bonifiée en transformant le crédit non remboursable en crédit remboursable, ce qui aiderait jusqu'à 440 000 familles et 310 000 personnes prodiguant des soins à des adultes invalides. Ce changement procurerait jusqu'à 1 071 \$ à chaque famille bénéficiaire, pour un coût approximatif de 470 millions de dollars par année⁷.

Malgré les efforts déployés pour réduire l'écart considérable entre les besoins et les capacités grâce à des accords de financement bilatéraux ciblant l'accès aux soins à domicile et aux soins de longue durée, de nombreux aînés continuent d'avoir des besoins non satisfaits sur le plan des soins. **Le BFA investira** dans un élargissement des soins à domicile et des soins de longue durée en établissement afin de garantir que les soins puissent être fournis à tous ceux qui en ont besoin, là où les besoins

sont les plus pressants. Compte tenu des innombrables preuves des effets préjudiciables, des coûts et de l'inefficacité des soins à but lucratif, cet investissement sera orienté vers les prestataires de soins publics et sans but lucratif. En plus des accords bilatéraux déjà en place, **le BFA investira** 4 milliards de dollars par année pour financer des heures supplémentaires de soins à domicile et la création de places dans des établissements publics de soins de longue durée qui soient entièrement conformes aux nouvelles normes.

Le BFA soutiendra les coûts d'investissement liés à l'augmentation du nombre de lits dans les établissements publics et sans but lucratif de soins de qualité aux personnes âgées. Il élaborera également une stratégie d'expansion explicite dans chaque province et territoire, en coordination avec la stratégie de dotation en personnel d'Effectif de la santé Canada.

Le BFA élargira les compléments salariaux et améliorera les avantages sociaux des travailleuses et travailleurs du secteur des soins aux personnes âgées, en accordant notamment 10 jours de congé de maladie payés. En janvier 2022, plus de 150 000 travailleuses et travailleurs de la santé avaient été infectés par le virus de la COVID-19⁸, et il est hautement probable que de nombreux cas aient été contractés dans des établissements de soins de santé et de soins aux personnes âgées. La COVID-19 n'a pas disparu, et ce n'est pas la seule maladie qui présente un risque pour le personnel, les patients et les résidents de ces établissements. Pourtant, de nombreux membres du personnel des établissements pour aînés qui fournissent les soins les plus directs figurent parmi ceux dont l'emploi est le plus précaire, et nombre d'entre eux doivent encore se battre pour avoir des congés de maladie payés et flexibles afin de réduire les risques pour leur santé et celle de leurs résidents et des membres de leurs familles.

Le BFA poursuivra la mise en œuvre d'une stratégie complète et détaillée en matière de main-d'œuvre à l'échelle du Canada afin de résoudre la crise actuelle de recrutement et de rétention dans le secteur des soins aux aînés, en veillant à ce que du personnel qualifié soit disponible pour répondre aux besoins dans les établissements et les services existants, et en s'engageant à planifier à long terme la demande future attendue. Cela prendra la forme d'un engagement de financement permanent auprès d'Effectif de la santé Canada, qui sera consacré au recrutement et à la rétention, dans l'immédiat et à long terme, des aides-soignants, infirmiers, thérapeutes et employés de soutien du secteur des soins aux aînés. Au fur et à mesure qu'Effectif de la santé Canada élaborera et mettra en application les recommandations émanant de la

table sectorielle sur les aidants, ce financement contribuera également à améliorer le soutien aux soins rémunérés et non rémunérés.

Notes

- 1 Le BFA veillera à ce que les mécanismes de participation du public aux processus réglementaires soient renforcés, notamment en ce qui concerne les exigences en matière d'avis et de consultation et les droits de recours des tiers. Voir : <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-sante> et <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/programmes/consultation-soins-longue-duree-securitaires/document.html>.
- 2 Cabinet du Premier ministre, *Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens*, Gouvernement du Canada, 7 février 2023, <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2023/02/07/travailler-ensemble-ameliorer-les-soins-de-sante-les-canadiens>.
- 3 Carole Estabrooks et al., *Rétablir la confiance : La COVID-19 et l'avenir des soins de longue durée*, Société royale du Canada, 2020.
- 4 Carole Estabrooks et al., *Stabilisation et rétablissement du secteur des soins de longue durée : Restaurer la confiance au lendemain de la COVID-19*, Société royale du Canada, janvier 2024, https://rsc-src.ca/sites/default/files/LTC2%20PB_FR_0.pdf.
- 5 Pat Armstrong et al., *Re-imagining Long-term Residential Care in the COVID-19 Crisis*, Centre canadien de politiques alternatives, 2020, <https://policyalternatives.ca/publications/reports/re-imagining-long-term-residential-care-covid-19-crisis>.
- 6 Darcy Hango, *Soutien reçu par les aidants au Canada*, Statistique Canada, 8 janvier 2020, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2020001/article/00001-fra.htm>.
- 7 Sung-Hee Jeon et Yuri Ostrovsky, *Que pouvons-nous apprendre au sujet des aidants au Canada en consultant l'analyse sur les familles qui demandent le crédit canadien pour aidant naturel?*, Statistique Canada, Rapports économiques et sociaux, 26 juillet 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2023007/article/00002-fra.htm>.
- 8 Institut canadien d'information sur la santé, *Nombre de cas et de décès liés à la COVID-19 chez les travailleurs de la santé au Canada*, 31 mars 2022, <https://www.cihi.ca/fr/nombre-de-cas-et-de-deces-lies-a-la-covid-19-chez-les-travailleurs-de-la-sante-au-canada-0>.

Tableau 23.1 / Mesures du BFA sur soins aux aînés

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Création d'un organisme national de coordination chargé de guider la mise en œuvre et l'application des normes liées à la Loi sur les soins de longue durée sécuritaires	25 \$	25 \$	25 \$
Développement et mise en œuvre de soutiens aux aidants non rémunérés qui émanent de la stratégie nationale et de la table sectorielle	100 \$	100 \$	100 \$
Conversion en crédit remboursable du Crédit canadien pour aidant naturel	470 \$	480 \$	489 \$
Financement d'heures additionnels de soins à domicile et de places dans les établissements publics de soins de longue durée	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Octroi de 10 milliards de dollars de prêts sans intérêt pour développer les établissements publics et sans but lucratif de soins aux personnes âgées	64 \$	132 \$	264 \$
Financement des compléments de salaire pour les travailleuses et travailleurs en soutien personnel et en soins à domicile	500 \$	500 \$	500 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier, hausses salariales du personnel de soutien et des professions connexes	-340 \$	-340 \$	-340 \$
Financement des recommandations d'Effectif de la santé Canada	50 \$	50 \$	50 \$

Transition équitable et stratégie industrielle

Introduction

Le Canada est à l'aube d'une série de transitions majeures qui se déploieront au cours du prochain demi-siècle.

L'un des changements les plus évidents et les plus importants déjà en marche est la transition vers une économie mondiale à zéro émission nette. Comme les effets du changement climatique s'intensifient et que le monde s'efforce sérieusement d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions, la baisse de la demande de pétrole et de gaz aura des conséquences négatives profondes sur l'une des plus grandes industries du Canada et sur les centaines de milliers de personnes dont la subsistance en dépend. En revanche, l'augmentation des investissements dans les énergies, technologies et procédés de fabrication propres créera de nouvelles opportunités économiques pour les pays et régions qui sauront mettre en œuvre avec succès des stratégies industrielles vertes.

Dans l'industrie technologique, une nouvelle vague d'intelligence artificielle générative a donné lieu à la dernière ruée vers l'or en date. Si les conséquences à court terme de l'IA sur l'économie sont souvent exagérées, les conséquences à long terme d'une intelligence quasi humaine seront extrêmement perturbantes dans bon nombre de secteurs. D'ici dix ans, les experts s'attendent à ce que l'IA réalise de 30 % à 60 %

du travail actuellement effectué par des humains¹. La question de savoir si l'intelligence artificielle est en fin de compte un avantage pour le public dépend de la réglementation, des politiques de développement de la main-d'œuvre et des politiques industrielles avisées qui tireront parti des avantages économiques de l'IA.

Des changements démographiques planent au-dessus du Canada et de bon nombre de ses pairs du monde développé. Notre système économique capitaliste dépend d'une offre croissante de travailleurs et de consommateurs, mais les taux de natalité continuent de chuter et l'opinion publique se rebiffe contre l'immigration. En outre, à mesure que la génération des baby-boomers prend sa retraite et vieillit, les services publics essentiels, tels que les soins de santé, sont de plus en plus sollicités.

De nombreuses autres perturbations se profilent à l'horizon, dans des domaines allant de la biotechnologie jusqu'à la concentration des richesses en passant par les conflits violents². Il n'est pas facile de planifier les défis à long terme dans un environnement politique qui valorise le rendement à court terme. Pourtant, il est essentiel que le Canada applique des stratégies audacieuses, justes et tournées vers l'avenir pour affronter et gérer ces transitions majeures.

Vue d'ensemble

Au cours de l'année écoulée, le gouvernement fédéral n'a fait que de modestes progrès dans la recherche de solutions à certains de ces défis à long terme.

Le projet de loi C-50, la *Loi canadienne sur les emplois durable* tant attendue, a été adopté³. Cette loi créera de nouvelles institutions chargées de superviser le programme du gouvernement fédéral en matière d'emplois durables. En principe, ce cadre garantira que la voix des travailleuses et travailleurs soit entendue dans les processus de planification des transitions, bien que la législation n'engage pas le gouvernement à prendre des mesures spécifiques pour soutenir les travailleuses et travailleurs touchés par l'abandon des combustibles fossiles.

Après l'annonce d'une série d'importants crédits d'impôt à l'investissement dans le budget 2023, le dernier budget fédéral n'a prévu que de modestes nouvelles dépenses pour l'industrie verte, comme l'introduction de subventions aux investissements dans la chaîne

d'approvisionnement des véhicules électriques. Un écart important persiste entre le budget consacré à la décarbonation et le budget nécessaire pour parvenir à une économie à zéro émission nette (voir le chapitre Environnement et changement climatique).

Le projet de loi C-27, la *Loi sur la mise en œuvre de la Charte du numérique*, est en cours d'examen par le Parlement⁴. Bien que le projet de loi mette en place certaines garanties concernant l'utilisation des systèmes d'IA « à fort impact », il se concentre principalement sur des questions telles que la confidentialité des données, les préjudices et les utilisations malveillantes. Tel qu'il est rédigé, le projet de loi ne tient pas compte des conséquences de l'IA sur le travail, que ce soit en termes de perturbation des emplois ou de dégradation des conditions de travail attribuable aux capacités de surveillance et d'évaluation basées sur l'IA.

Le gouvernement fédéral a annoncé 2,4 milliards de dollars d'investissements liés à l'IA dans le budget 2024, principalement pour aider les chercheurs et les entreprises en démarrage du Canada à faire des affaires. Ce nouveau financement s'appuie sur la stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle de 2017, qui est également axée sur les applications commerciales. Bien qu'il s'agisse indubitablement d'une politique industrielle, il n'est pas certain que ces subventions aux entreprises aboutissent à un quelconque avantage public direct.

Le budget 2024 a également introduit un tableau sectoriel sur l'économie des soins qui reconnaît en partie la nécessité de planifier les changements démographiques à venir, mais son champ d'application est trop étroit.

En définitive, pour réaliser des progrès plus substantiels dans les secteurs stratégiques, il faudra changer radicalement l'approche du gouvernement fédéral en matière de gestion de la transition économique à long terme. Les paragraphes qui suivent décrivent principaux obstacles à surmonter.

Absence de vision cohérente pour l'avenir

Le gouvernement fédéral se montre peu enclin à articuler une vision économique claire. Ce constat n'est nulle part plus évident qu'en politique climatique, sachant que le gouvernement s'est engagé simultanément à réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre d'ici le milieu du siècle, et à rester un grand producteur de pétrole et de gaz. S'il est possible de résoudre cette quadrature du cercle à court terme, principalement grâce à des gains d'efficacité, cela reste une stratégie incohérente à long terme

qui se soldera soit par un échec climatique, soit par un coûteux gaspillage d'actifs irrécupérables.

Une stratégie industrielle verte est un plan global et une feuille de route pour faire en sorte que l'économie s'éloigne de la production et de la consommation de combustibles fossiles et se tourne vers des industries alternatives plus propres. Malgré l'avancement de divers plans sectoriels, comme ceux des minéraux essentiels et des bâtiments écologiques, le gouvernement fédéral n'a toujours pas mis en place de stratégie nationale globale⁵.

Complaisance à l'égard du leadership du secteur privé

Les plus grandes économies du monde — les États-Unis, la Chine et l'Union européenne — ont toutes pris des virages décisifs ces dernières années en faveur de politiques industrielles pilotées par l'État. Bien que les particularités de ces politiques diffèrent, les gouvernements ont défini dans chaque cas des objectifs économiques clairs et exploité toutes les capacités de l'État pour faire avancer leur mission économique⁶.

Par contraste, le Canada est coincé dans un modèle obsolète de primauté du marché qui cède au secteur privé le leadership dans des industries clés. Bien que les subventions aux entreprises, les incitations fiscales et autres puissent avoir un rôle à jouer dans le cadre d'une stratégie industrielle plus large, une dépendance excessive à l'égard du marché introduit des risques majeurs. À titre d'exemple, rien ne garantit que des investisseurs privés s'engageront dans des projets d'importance publique, quelles que soient les incitations proposées, et même s'ils le font, rien ne garantit que le public tirera vraiment un avantage des investissements privés réalisés dans un but lucratif.

Les investisseurs privés sont également enclins à investir dans des projets rentables à court terme, comme les usines de gaz naturel, plutôt que dans des projets aux coûts initiaux élevés et aux bénéfices à long terme, comme les réseaux électriques propres interconnectés ou les procédés de fabrication écologiques. Le secteur public doit jouer un rôle plus important dans le lancement de projets d'infrastructure et industriels essentiels, d'autant plus que la persistance d'une inflation élevée freine les investissements privés dans des projets plus risqués et tournés vers l'avenir.

Soutien insuffisant aux transitions déjà en cours

Des transitions majeures sont déjà en marche dans l'économie canadienne. À titre d'exemple, l'industrie du charbon est en train de réduire activement ses activités en réponse aux politiques climatiques,

ce qui laisse des milliers de travailleuses et travailleurs et des douzaines de communautés dans l'incertitude face à l'avenir. L'industrie automobile est également au beau milieu d'une transition ambitieuse vers les véhicules électriques à batterie, ce qui crée des difficultés pour ses employés qui sont confrontés à des retards dans les changements de chaîne d'assemblage et à un déplacement des emplois dans la chaîne d'approvisionnement des pièces détachées.

Le gouvernement fédéral ne parvient déjà pas à apporter un soutien adéquat à ces secteurs et à d'autres. Le système actuel d'assurance-emploi n'est pas à la hauteur (voir le chapitre Assurance-emploi), et l'on ne consacre pas assez d'argent à l'amélioration des compétences, au rééquipement et à la relocalisation des travailleuses et des travailleurs dans les industries émergentes.

Il nous faut réussir ces transitions, car des impacts bien plus importants se profilent à l'horizon. Le déclin de la production de pétrole et de gaz, qu'il soit dû à des politiques nationales plus ambitieuses ou à une baisse de la demande mondiale, mettra en péril des centaines de milliers d'emplois dans tout le pays. Avec la généralisation de l'intelligence artificielle, le nombre de travailleuses et de travailleurs déplacés pourrait être infiniment plus important.

Mesures

Le BFA créera un nouveau ministère fédéral, appelé Prévoyance économique et Transition stratégique Canada (PETSC), qui aura pour mandat légiféré d'élaborer des stratégies, des feuilles de route et des cadres stratégiques pour gérer les transitions majeures et à long terme au sein de l'économie canadienne, c'est-à-dire les transitions qui s'échelonnent sur une période de plus de 10 ans. Le BFA prévoit un budget initial de 250 millions de dollars sur cinq ans pour la création du ministère.

De plus en plus de pays institutionnalisent des fonctions de planification à long terme au sein de leur administration, comme les commissions galloises pour les générations futures, le comité finlandais pour l'avenir et l'ombudsman hongrois pour les générations futures. Pour sa part, le Canada dispose d'un groupe de réflexion gouvernemental appelé Horizons de politiques qui prodigue des conseils axés sur l'avenir. Le Canada dispose également de mécanismes de contrôle tels que le Bureau du vérificateur général, qui demande des comptes au gouvernement

lorsque des politiques imprévoyantes sont élaborées. Cependant, aucune de ces entités n'est directement chargée d'élaborer des politiques, ce qui limite leur efficacité potentielle.

Par contraste, PETSC sera dirigé par un ministre — le « ministre de l'avenir », en quelque sorte — qui aura pour mandat de faciliter la planification stratégique intégrée dans les ministères fédéraux et d'imposer une orientation à long terme dans l'élaboration de toutes les politiques fédérales. À cette fin, certaines fonctions fédérales existantes seront réorganisées sous la responsabilité de PETSC, notamment Horizons de politiques et les Tables régionales sur l'énergie et les ressources. Le ministère jouera également un rôle clé dans la supervision du Programme des conseils sectoriels (voir plus loin) en aidant à situer les politiques de soutien aux travailleuses et travailleurs et aux industries dans un contexte national plus large.

Le ministère reposera sur des principes de durabilité, d'équité et de bien-être économique. Il favorisera une participation systémique du public afin de garantir que les plans à long terme du Canada soient en phase avec une vision démocratique de l'avenir du pays.

Le BFA stimulera l'élaboration d'une stratégie nationale globale pour une industrie verte, pilotée par le secteur public. Les travaux seront menés par le nouveau ministère de la Prévoyance économique et de la Transition stratégique. Ils s'appuieront sur des consultations avec les syndicats, les groupes autochtones, l'industrie et tous les paliers de gouvernement.

La stratégie partira de l'objectif d'une économie à zéro émission nette d'ici 2050 pour établir une feuille de route claire de décarbonation à l'échelle de l'économie — c'est-à-dire une approche définissant clairement la mission économique du pays pour les trois décennies à venir. Les détails seront déterminés dans le cadre d'une consultation, mais le plan comprendra des calendriers pour la réduction progressive de la production de combustibles fossiles (voir le chapitre Environnement et changement climatique) et le développement de solutions de remplacement écologiques dans des domaines tels que l'industrie manufacturière, l'agriculture et les services numériques. La stratégie rapprochera les différentes stratégies sectorielles publiées par le gouvernement fédéral au cours de la dernière décennie en comblera les lacunes. Elle comprendra également une évaluation nationale complète des compétences afin de comprendre les risques et les opportunités auxquels sont confrontés les travailleuses et les travailleurs en transition.

Le BFA rétablira le Programme des conseils sectoriels du Canada afin d'organiser des échanges stratégiques entre les syndicats, l'industrie et

le gouvernement dans des secteurs économiques clés, tels que l'énergie, les soins de santé et les technologies. Un dialogue social de plus grande qualité favorisera la productivité et l'innovation dans les secteurs qui connaissent des transitions majeures, comme l'a récemment reconnu le gouvernement fédéral en créant une table sectorielle sur l'économie des soins. Le Programme des conseils sectoriels sera relancé grâce aux fonds réaffectés du Programme de solutions pour la main d'œuvre sectorielle, un programme au mandat connexe mais ne disposant pas d'une fonction de planification coordonnée.

Le BFA créera une nouvelle banque publique de développement dont l'objectif sera de soutenir des projets d'une valeur de 50 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années. La banque contribuera à accélérer les efforts de diversification économique dans les régions qui connaissent des transitions majeures, telles que les communautés touchées par la diminution progressive de la production de pétrole et de gaz. Les financements accordés par l'intermédiaire de la banque aideront ces communautés à développer des alternatives industrielles publiques, y compris, mais pas uniquement, l'électricité renouvelable, la fabrication écologique, le développement de ressources durables et les services publics écologiques.

Le BFA imposera des exigences en matière de travail et de développement économique à tous les projets d'infrastructure bénéficiant d'un financement public, y compris l'obligation pour les employeurs de payer un salaire minimum, d'allouer un nombre minimum d'heures de travail aux apprentis et aux travailleuses et travailleurs issus de groupes en quête d'équité, et de négocier des ententes sur les retombées pour la collectivité avant le début des travaux. Ces conditions s'appliqueront en tandem avec les conditions relatives au climat et à la biodiversité (voir le chapitre Environnement et changement climatique) afin de garantir que l'argent public ne soit utilisé que pour soutenir des projets durables et inclusifs.

Le BFA consacra 1 milliard de dollars sur 10 ans à la création d'une prestation de transition équitable destinée à soutenir les travailleuses et travailleurs des secteurs en pleine transition, que ce soit en raison de la décarbonation, de l'intelligence artificielle, des perturbations commerciales ou d'autres formes de rajustement du marché de l'emploi. Toute personne confrontée à une perte d'emploi, à une baisse de salaire ou à une diminution des heures de travail en raison d'une telle transition sera admissible. La prestation, de conception flexible, sera offerte en surplus de l'assurance-emploi. Elle pourra servir en tant que soutien au revenu, incitatif à la préretraite, crédit de formation, soutien à la

réinstallation ou à d'autres usages, en fonction des besoins de chaque travailleuse ou travailleur en transition.

Le BFA engagera 5 milliards de dollars sur cinq ans pour créer un programme inclusif de développement de la main-d'œuvre afin de promouvoir les opportunités pour les groupes sous-représentés dans les industries en croissance. Les initiatives fédérales précédentes dans ce domaine, telles que le Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés, partaient d'une bonne intention mais n'étaient pas suffisantes. Le Programme de développement d'une main-d'œuvre inclusive aura pour objectif de former 100 000 travailleuses et travailleurs par année dans des professions clés au sein d'industries stratégiques, dont au moins 50 000 par année issues de groupes en quête d'équité.

Notes

1 Mauro Cazzaniga, Florence Jaumotte, Longji Li, Giovanni Melina, Augustus J. Panton, Carlo Pizzinelli, Emma J. Rockall et Marina Mendes Tavares, *Gen-AI: Artificial Intelligence and the Future of Work*, Fonds monétaire international, janvier 2024, <https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2024/01/14/Gen-AI-Artificial-Intelligence-and-the-Future-of-Work-542379>. Voir également Kweilin Ellingrud, Saurabh Sanghvi, Gurneet Singh Dandona, Anu Madgavkar, Michael Chui, Olivia White et Paige Hasebe, *Generative AI and the Future of Work in America*, McKinsey Global Institute, juillet 2023, <https://www.mckinsey.com/mgi/our-research/generative-ai-and-the-future-of-work-in-america>.

2 Ayalne Diotte, Kali Galanis, Rami Sarakbi et Kristel Van der Elst, *Perturbations à l'horizon*, Horizons de politiques Canada, avril 2024, <https://horizons.service.canada.ca/fr/2024/perturbations/index.shtml>.

3 Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, *Projet de loi C-50, Loi concernant la responsabilité, la transparence et la mobilisation à l'appui de la création d'emplois durables pour les travailleurs et de la croissance économique dans une économie carboneutre*, 44^e législature, 1^{re} session, 2023, <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-50>.

4 Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, *Projet de loi C-27, Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois*, 44^e législature, 1^{re} session, 2023, <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-27>.

5 Le Commissaire à l'environnement et au développement durable a récemment déploré « l'absence d'une politique horizontale sur la décarbonation industrielle » dans les programmes du Canada pour une industrie verte. Voir Commissaire à l'environnement et au développement durable, *L'initiative Accélérateur net zéro du Fonds stratégique pour l'innovation (Rapport 4)*, Bureau du vérificateur général du Canada, avril 2024, https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/att_f_44476.html.

6 Hadrian Mertins-Kirkwood et Noah Kathen, *Bet Big: A Citizen's Guide to Green Industrial Policy in Canada*, Centre canadien de politiques alternatives, octobre 2022, <https://policyalternatives.ca/publications/reports/bet-big>.

Tableau 24.1 / Mesures du BFA sur transition équitable et stratégie industrielle

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Création du nouveau ministère de la Prévoyance économique et de la Transition stratégique	50 \$	50 \$	50 \$
Création de la prestation de transition équitable	100 \$	100 \$	100 \$
Financement du nouveau Programme inclusif de développement de la main-d'œuvre	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$

Travail décent

Introduction

L'objectif du BFA est d'établir un programme national destiné à élargir l'accès des travailleuses et des travailleurs au développement des compétences et à la formation, à faciliter leur transition vers de meilleurs emplois et à leur assurer des conditions de travail saines et équitables.

Les chiffres records de l'immigration et le ralentissement de la reprise économique soulignent la nécessité d'investir massivement dans les programmes de formation professionnelle et de les développer. En plus de programmes de formation, les travailleuses et travailleurs ont besoin d'une réforme des normes du travail afin de ne pas continuer à se laisser distancer. Bien que le ralentissement provoqué par la hausse des taux d'intérêt n'ait pas été aussi grave que certains le craignaient, l'affaiblissement du marché du travail a été particulièrement ressenti par les jeunes, qui ont vu leurs taux de chômage et de sous-emploi grimper au cours de l'année écoulée¹.

Alors que nous nous préparons à une baisse des taux d'intérêt et à l'intégration de centaines de milliers de nouveaux arrivants dans la population active, il est essentiel que les normes du travail et les programmes de formation réduisent les inégalités au lieu de les perpétuer.

Vue d'ensemble

Pour garantir l'accès à un travail décent au Canada, il faut élargir l'accès aux possibilités de formation et de développement de la main-d'œuvre

financées par des sources fédérales, et il faut améliorer les normes de base pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs au moyen de réformes fédérales. Le BFA de cette année présente des propositions dans ce sens.

Poursuivre la modernisation du *Code canadien du travail* et renforcer son application

Les améliorations apportées au *Code canadien du travail* sont essentielles pour rehausser les conditions de travail dans les industries réglementées par le gouvernement fédéral, syndiquées ou non. Le *Code canadien du travail* a été renforcé de plusieurs façons au cours des dernières années. L'adoption des dispositions anti-briseurs de grève est une avancée historique qui protège le droit de grève et de négociation collective. Toutefois, certains amendements sont encore nécessaires pour renforcer les réformes et éliminer les ambiguïtés. De plus, les retards dans l'adoption des nouvelles dispositions laissent bon nombre de travailleuses et de travailleurs dans l'expectative.

La dernière série de modifications en date portait sur la classification erronée des employés. Le projet de loi C-69, qui exécute les changements créés par le budget, a apporté des changements aux Parties I à III du *Code canadien du travail* afin :

- qu'un travailleur qui touche une rémunération soit réputé être un employé, à moins que l'employeur ne prouve le contraire;
- de faire peser sur l'employeur le fardeau de la preuve lorsqu'il prétend qu'un travailleur n'est pas son employé;
- d'interdire à tout employeur de traiter un employé comme s'il n'en était pas un.

Ces changements apportés au *Code canadien du travail* constituent une avancée importante dans la lutte contre les erreurs de classification, en particulier dans le secteur du camionnage sous réglementation fédérale, mais des modifications supplémentaires sont nécessaires afin d'éliminer toute ambiguïté. Plus particulièrement, un test ABC² clair permettant d'identifier les travailleurs comme des employés devrait être ajouté au Code afin de guider les organismes de réglementation qui enquêtent sur les cas de classification erronée.

En plus des changements pour éliminer l'ambiguïté autour de la classification erronée, le BFA investira dans les mécanismes d'inspection et d'application de la loi, pour dissuader les employeurs de la contourner et s'assurer que les changements au Code soient bien appliqués.

Le BFA améliorera également les récents changements au Code qui interdisent le différentiel salarial et protègent les droits de succession en cas de transfert de contrat.

Le gouvernement fédéral a adopté en 2021 des modifications qui interdisent les différences de rémunération basées sur le statut de l'emploi (par exemple, travail temporaire ou à temps partiel). Cependant, les dispositions réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur de ces modifications n'ont pas encore été présentées, bien qu'elles aient été promises pour le printemps 2024. Le BFA présentera les dispositions réglementaires visant à empêcher les différences de rémunération basées sur le statut de l'emploi avant le budget 2025.

La pratique du transfert de contrat est devenu un problème pour les travailleuses et travailleurs de nombreux aéroports canadiens. On parle de transfert de contrat lorsqu'un employeur (tel qu'un aéroport) change de sous-traitant à tous les deux ou trois ans pour lui confier un service spécifique (tel que le nettoyage). Cette tactique oblige les salariés à postuler de nouveau pour le même travail, souvent avec un salaire et des avantages moins intéressants.

Le gouvernement a modifié le *Code canadien du travail* en 2018 pour garantir que les salariés dont le contrat passe d'un sous-traitant à l'autre soient considérés comme étant employés de manière continue, autrement dit qu'ils bénéficient d'un droit de succession. Cela empêche une réduction des salaires lorsque des volets du travail sont transférés d'un sous-traitant à l'autre. Bien qu'il s'agisse d'un pas important, cette continuité n'a pas été élargie aux conventions collectives, ce qui signifie que les syndiqués doivent présenter une nouvelle requête en accréditation et recommencer la négociation chaque fois qu'un nouveau sous-traitant prend le relais. Le BFA modifiera la Partie I du Code afin de mettre en œuvre les droits de succession pour les syndiqués comme pour les non-syndiqués.

Rétablir le complément de 625 millions de dollars aux Transferts relatifs au marché du travail

Le gouvernement fédéral investit environ 3 milliards de dollars par année dans la formation et l'emploi par l'entremise des accords de transferts relatifs au marché du travail conclus avec les provinces. Les deux composantes de ce transfert sont les Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT), qui fournissent 2,1 milliards de dollars financés par les cotisations salariales et patronales à l'assurance-emploi, et les Ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO), qui fournissent environ 900 millions de dollars financés par le Trésor.

Le gouvernement fédéral a octroyé un complément de 625 millions de dollars au financement des EDMT/EDMO dans le budget 2023 pour l'exercice 2023-2024, mais ce financement n'a pas été reconduit en 2024-2025, ce qui a ramené le niveau des transferts à celui d'avant 2017³. La disparition de ce complément a contraint de nombreux programmes de formation à cesser leurs activités, laissant les travailleuses et les travailleurs sans accès à un meilleur emploi. Le budget 2024 a également réduit le financement des EDMO de 922 à 722 millions de dollars, amputant le financement des programmes de formation pour les travailleuses et les travailleurs qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi.

Le BFA rétablira de façon permanente le complément de 625 millions de dollars pour les transferts liés au marché du travail, et consultera les provinces et les établissements de formation pour déterminer le financement dont ils ont besoin.

Réduction des obstacles à la formation

Les programmes financés par les EDMT (la plus importante des deux sources de financement, avec 2,1 milliards de dollars par année) sont limités aux travailleuses et travailleurs qui ont actuellement accès à l'assurance-emploi ou qui y ont suffisamment cotisé au cours des cinq à dix dernières années⁴. En raison de ces restrictions, les travailleuses et travailleurs en emploi, les jeunes ou d'autres marginalisés qui n'ont pas accumulé suffisamment d'heures de travail, se retrouvent avec les miettes du financement fédéral destiné à la formation et au développement de la main-d'œuvre. La nécessité de s'adapter rapidement au monde du travail en mutation et la précarité économique qui touche une proportion croissante de Canadiennes et de Canadiens rendent l'ouverture des programmes d'emploi et de formation plus importante que jamais.

Le gouvernement fédéral devrait accorder une plus grande attention aux allocations de formation ou à d'autres mesures de soutien au revenu pour les travailleuses et travailleurs en quête de formation. À l'heure actuelle, certaines provinces offrent des allocations de formation, mais elles dépendent du revenu, ce qui tend à nuire de manière disproportionnée aux femmes qui souhaitent suivre une formation. Lorsqu'elles ont un soutien adéquat, les travailleuses peuvent acquérir de nouvelles compétences et accéder à un meilleur emploi⁵ (voir le chapitre Assurance-emploi).

Collecte de données sur le travail à la demande

Statistique Canada a rapporté en mars 2024 que 871 000 Canadiennes et Canadiens travaillaient à la demande au quatrième trimestre 2022, ce qui indique que ce segment est en train de devenir un modèle de travail important au Canada⁶. L'expansion du travail à la demande incite les gouvernements provinciaux à vouloir réglementer cette pratique, mais ils ne disposent pas de données suffisantes sur son envergure à l'échelle provinciale et sur sa démographie. Le BFA fournira des fonds supplémentaires à Statistique Canada pour ajouter des questions permanentes sur le travail à la demande dans l'Enquête sur la population active.

Table ronde sur l'IA, les technologies et le travail

La technologie de l'intelligence artificielle (IA), ainsi que d'autres formes de technologies et d'utilisations des données, continuent de faire leur entrée dans les lieux de travail canadiens, avec des implications importantes sur les plans de la protection de la vie privée et des conditions de travail. Le budget fédéral 2024 a engagé 50 millions de dollars pour financer le Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle afin d'aider à la reconversion des travailleuses et travailleurs dans les secteurs perturbés par l'IA, ainsi que 5,1 millions de dollars pour renforcer l'application de la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données*. Il s'agit d'investissements bienvenus pour soutenir les travailleuses et travailleurs des secteurs perturbés, mais un engagement plus important est nécessaire pour comprendre comment la protection de la vie privée des travailleuses et travailleurs doit être assurée à mesure que les systèmes d'IA sont intégrés en milieu de travail.

Le BFA fournira 5 millions de dollars supplémentaires pour mettre sur pied une table ronde composée de représentants des syndicats, de la communauté et de l'industrie, qui rendra des comptes sur la protection de la vie privée en milieu de travail et l'IA au Commissariat à l'intelligence artificielle et aux données.

Mesures

Le BFA ajoutera un test ABC au *Code canadien du travail* pour lutter contre les classifications erronées.

Le BFA mettra en place, avant le budget 2025, une réglementation pour empêcher les différentiels salariaux fondés sur le statut d'emploi.

Le BFA modifiera la Partie I du code afin de mettre en œuvre les pleins droits de succession des syndiqués et non-syndiqués dans les cas de transfert de contrat.

Le BFA augmentera le salaire minimum fédéral pour qu'il se rapproche du salaire de subsistance (21 \$ l'heure).

Le BFA rétablira et rendra permanent l'investissement ponctuel de 625 millions de dollars de 2023 dans les services de formation et d'emploi par l'intermédiaire des EDMT.

Le BFA veillera à ce que les prestations de formation de l'AE soient élargies à un plus grand nombre de participants, en particulier des travailleuses et travailleurs à faible revenu, des femmes et des personnes de diverses identités de genre, des Autochtones, des immigrants, des travailleuses et travailleurs migrants, des personnes en situation de handicap et des personnes racisées. Cela comprend la levée des restrictions sur les programmes des EDMT, l'augmentation du financement des EDMO et la collaboration avec les provinces sur l'aide au revenu pour les travailleuses et travailleurs en quête d'une formation.

Le BFA établira des structures tripartites aux paliers fédéral et provincial/territorial comme condition des transferts liés aux EDMT/EDMO afin d'assurer la surveillance des dépenses et de la programmation et de servir de forum pour l'amélioration des programmes de formation et incluant les syndicats et les organismes de formation.

Le BFA veillera à ce que l'expansion future des programmes de formation reste entre les mains du secteur public, afin d'enrayer la privatisation de cet important moyen d'accéder à un travail décent.

Le BFA élargira les types de formation financés via les Accords en matière de formation pour inclure l'achèvement du secondaire et sa mise à niveau, l'apprentissage de la lecture et du calcul, et l'apprentissage de l'anglais ou du français comme langue seconde. Pour faciliter l'élargissement des types de formation couverts, la liste des établissements d'enseignement agréés sera augmentée pour inclure les programmes de formation dispensés par les organismes communautaires et les syndicats.

Le BFA mettra 2 millions de dollars à la disposition de Statistique Canada pour introduire des questions permanentes sur le travail à la demande dans l'Enquête sur la population active, ainsi que pour convoquer une table ronde fédérale sur l'IA, les technologies et le travail.

Le BFA débloquera 5 millions de dollars pour convoquer une table ronde composée de représentants syndicaux, communautaires et industriels sur l'IA et la protection des renseignements personnels en

milieu de travail, qui relèvera du Commissariat à l'intelligence artificielle et aux données.

Notes

- 1 Service de recherche d'Unifor, *Observations sur le marché du travail : Avril 2024*, mai 2024, https://www.unifor.org/sites/default/files/documents/OMT%20avril%202024-Web_FR.pdf.
- 2 Le test ABC est un test en plusieurs étapes que les organismes de réglementation peuvent utiliser pour déterminer si un individu est un salarié ou un travailleur indépendant. Des tests ABC ont été introduits dans la réglementation par le ministère américain du travail et par certains États comme la Californie. Pour en savoir plus, voir : Goldblatt Partners, *Public Consultation on Gig Work in Canada*, 30 avril 2021, <https://goldblattpartners.com/news-events/news/post/gp-lawyers-make-submissions-on-gig-work/>; California Labor & Workforce Development Agency, *What is the ABC Test?*, 2022, <https://www.labor.ca.gov/%20employmentstatus/abctest/>.
- 3 Forum des ministres du marché du travail, *Les ministres provinciaux et territoriaux du marché du travail demandent au gouvernement fédéral de rétablir les 625 millions de dollars de transferts relatifs au marché du travail supprimés dans le budget 2024*, 23 avril 2024, <https://flmm-fmmt.ca/wp-content/uploads/2024/04/FMMT-PT-Communique-Budget-2024-FR-update.pdf>.
- 4 Forum des ministres du marché du travail, *Transferts relatifs au marché du travail : Résultats concrets pour la population canadienne et perspectives d'avenir*, juin 2023, https://flmm-fmmt.ca/wp-content/uploads/2023/07/FLMM_Transfer_Report_FRE.pdf.
- 5 Katherine Scott et Trish Hennessy, *CERB: More Than Just an Income Program*, Centre canadien de politiques alternatives, 2023, https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2023/06/CERB_Final_June%2012%2C%202023.pdf.
- 6 Statistique Canada, « Définir et mesurer l'économie à la demande à l'aide de données d'enquête : travail à la demande, plateformes numériques et travail autonome dépendant », *Le Quotidien*, 4 mars 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240304/dq240304b-fra.htm>.

Tableau 25.1 / Mesures du BFA sur travail décent

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Adoption d'un règlement sur la classification erronée	10 \$	10 \$	10 \$
Rétablissement de façon permanente du complément pour les transferts liés au marché du travail	625 \$	625 \$	625 \$
Ajout de questions permanentes sur le travail à la demande dans l'Enquête sur la population active	2 \$	2 \$	2 \$
Convocation d'une table ronde sur l'AI et la protection de la vie privée au travail	5 \$		

Fiscalité

Introduction

Les impôts sont censés permettre une répartition plus équitable des bénéfices créés par la prospérité économique, mais au fil du temps, le système fiscal canadien est devenu moins progressiste. Dans la tranche des 1 % des revenus les plus élevés au Canada, les contribuables consacrent 23,6 % de leurs revenus à l'impôt, alors que le contribuable moyen doit supporter une charge fiscale de 36,7 %¹.

Le système fiscal canadien n'est pas équitable. Depuis 2021, les sociétés canadiennes ont engrangé des profits records, d'environ deux fois supérieurs à ceux de la décennie qui a précédé la pandémie². L'augmentation des profits des sociétés est en parfaite opposition avec l'augmentation du taux de pauvreté du Canada depuis la pandémie³ et avec l'appréhension constante que la crise d'abordabilité fait planer sur les contribuables à faible et moyen revenus. La forte inflation récente a été en partie alimentée par les hausses de prix que les sociétés ont pratiquées pour faire grossir leurs marges bénéficiaires⁴ et en redistribuer davantage aux plus nantis du Canada. À titre d'exemple, en 2021, ce phénomène s'est traduit par une augmentation des inégalités et les 1 % des plus riches ont accaparé plus de 10 % du revenu total⁵.

Au Canada, les 1 % qui profitent le plus de ce système inégalitaire sont essentiellement des hommes : c'était le cas, en 2021, de 73,9 % des 1% les plus riches et de 84,8% des 0,01% touchant les revenus les plus élevés au Canada⁶. Parallèlement, de nombreux groupes racisés se trouvent surreprésentés au bas de l'échelle des revenus⁷.

Alors que les inégalités continuent de progresser, il est urgent que les pouvoirs publics investissent dans une transition équitable et des

logements abordables. Les plus riches et les grandes sociétés du Canada ont les moyens de contribuer davantage au bien public et à la résolution de ces crises. Le BFA se propose de mettre en œuvre de nouvelles mesures fiscales ciblant les plus riches et les plus grandes sociétés afin de redistribuer les richesses, de promouvoir l'égalité des genres et des races, d'atténuer le pouvoir des sociétés et de soutenir ces investissements publics urgents.

Vue d'ensemble

Réduction des inégalités

La pandémie de COVID-19 a fait ressortir les graves injustices de l'économie canadienne. Pendant que des Canadiennes et des Canadiens à faible revenu se faisaient licencier et devaient composer avec une hausse du coût de la vie, la valeur des actifs des plus fortunés a explosé. Entre le début de la pandémie et juin 2024, les 20 Canadiens les plus riches ont vu leur patrimoine augmenter de 51 % (72,8 milliards de dollars)⁸.

Pendant cette période difficile, les grandes sociétés ont pu bénéficier de subventions gouvernementales, telles que la Subvention salariale d'urgence du Canada, en même temps qu'elles licenciaient des employés et qu'elles majoraient leurs prix. Il a découlé de tout cela des bénéfices plus élevés, des primes et des dividendes énormes pour les dirigeants et une augmentation considérable de la richesse des actionnaires.

Le BFA mettra en œuvre des changements fiscaux qui feront en sorte que la richesse créée socialement soit redistribuée socialement et que la consolidation accrue des sociétés soit découragée.

Transparence et conformité fiscale des sociétés

À l'heure actuelle, les sociétés bénéficient d'un large éventail d'échappatoires, de crédits et de déductions pour échapper à l'impôt. Nombre de ces instruments ont été mis en place dans le but d'encourager l'investissement, mais malgré leur multiplication, cet objectif n'a pas été atteint⁹.

Bien que la disposition générale anti-évitement ait été renforcée, elle demeure faible et de nombreuses lacunes restent à combler. Le Canada a progressé dans la lutte contre l'évasion fiscale internationale grâce à la *Loi de l'impôt minimum mondial* (introduite par le projet Érosion de la

base d'imposition et transfert de bénéficiaires de l'OCDE et du G20), mais ce cadre s'est considérablement érodé depuis.

Le BFA comblera les lacunes du cadre mondial de l'impôt minimum et mettra l'accent, au niveau international, sur la Convention des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale. Ce processus a le potentiel d'être plus démocratique et plus inclusif que celui de l'OCDE et du G20. Il faut également que l'Agence du revenu du Canada bénéficie d'un financement adéquat afin de pouvoir contrôler efficacement les grandes sociétés et de recommander des changements de politiques pour faire face aux nouvelles stratégies de planification fiscale.

Lutte contre la crise climatique

Après une saison record d'incendies de forêt en 2023, il n'a jamais été aussi urgent de s'attaquer à la crise climatique (voir le chapitre Environnement et changement climatique)¹⁰. Il faut que le Canada investisse d'urgence dans les énergies et les technologies propres tout en réduisant progressivement sa production de combustibles fossiles. Cependant, à l'heure actuelle, le secteur des combustibles fossiles paie un tarif plus bas que les autres secteurs et la population canadienne sur ses émissions de carbone. Il bénéficie également et de façon disproportionnée de plusieurs exonérations, déductions et crédits d'impôt. À titre d'exemple, parmi les industries non financières, pour l'année 2022, le secteur des combustibles fossiles a enregistré 3,4 % de la dépréciation, mais il a bénéficié de 21 % des déductions du secteur pour amortissement excédentaire¹¹. Pendant ce temps, ses émissions restent supérieures à ce qu'elles étaient en 2005.

Le BFA mettra fin à toutes les subventions qui profitent de manière disproportionnée au secteur des combustibles fossiles et veillera à ce que tout crédit d'impôt futur soit lié à des conditions strictes sur les plans des normes de travail et de la réduction des émissions.

Le logement, un droit fondamental

Le parc immobilier canadien est de plus en plus acheté non pas par des gens à la recherche d'un endroit où vivre, mais plutôt par des investisseurs. Ces derniers sont notamment des corporations financiarisées, comme des fonds de placement immobilier (FPI), mais ce sont aussi des particuliers aisés qui achètent des immeubles en tant qu'investissement¹². Le quart environ des propriétés résidentielles en Ontario et en Colombie-Britannique appartiennent à par des investisseurs¹³. Comme cette demande accrue a provoqué un gonflement des prix des logements et une augmentation des loyers, les gens n'ont

plus les moyens de payer. Le nombre de personne sans domicile fixe a augmenté de 88 % entre 2018 et les années de pandémie 2020-2022¹⁴.

Le BFA mettra fin à l'avantage fiscal des FPI et découragera la spéculation sur les biens immobiliers sans propriétaire occupant (voir le chapitre Logement abordable et itinérance).

Mesures

Le BFA taxera l'extrême richesse. Comme la richesse a tendance à croître plus rapidement que l'économie¹⁵, elle peut se concentrer, tout comme le pouvoir, entre les mains de quelques individus. À l'heure actuelle, les 20 Canadiens les plus riches détiennent une fortune de plus de 214 milliards de dollars, ce qui équivaut à plus de 10 % du PIB du Canada¹⁶. Ce niveau de concentration de la richesse tend à leur conférer une influence démesurée. Un impôt progressif sur le patrimoine net supérieur à 10 millions de dollars redistribuerait la richesse et le pouvoir, tout en permettant de récolter plus de 32 milliards de dollars dès la première année¹⁷. Le BFA mettra en place un impôt sur le patrimoine net à taux progressif, soit 1 % au-delà de 10 millions de dollars, 2 % au-delà de 50 millions de dollars et 3 % au-delà de 100 millions de dollars. Ces mesures seraient associées à un impôt de départ élevé afin d'empêcher les plus riches d'y échapper en quittant le pays. Il est à noter que 99,5 % des Canadiennes et des Canadiens ne seraient pas concernés par cet impôt.

Le BFA rendra le régime de l'impôt des sociétés plus progressif. De 2007 à 2012, le taux d'imposition fédéral des sociétés a été ramené de 22 % à 15 % avec la promesse d'appuyer « l'investissement, la création d'emplois et la croissance »¹⁸. Malgré ces réductions successives, les investissements des sociétés de 2023 ont été inférieurs à ceux de 2012¹⁹. Les baisses d'impôt des sociétés auraient pu servir à stimuler l'investissement et la productivité, mais elles ont plutôt été utilisées pour accroître la richesse des actionnaires sans stimuler l'investissement²⁰. La consolidation des entreprises a également renforcé leur pouvoir de fixation des prix, ce qui est l'un des facteurs à l'origine de la récente poussée inflationniste. Le BFA propose une augmentation du taux général de l'impôt des sociétés à 20 % et un nouvel impôt sur les bénéfices extrêmes de 5 % des revenus imposables supérieurs à 100 millions de dollars, sur une base consolidée. Cet impôt remplacera la surtaxe existante sur les banques et les assureurs, en utilisant le même seuil et

en faisant passer le taux marginal d'imposition le plus élevé à 25 % pour les sociétés de tous les secteurs. Ces changements permettraient de dégager 22 milliards de dollars de revenus par année et constitueraient une mesure antitrust²¹.

Le BFA instaurera un impôt minimum sur le bénéfice comptable (celui que les sociétés déclarent à leurs actionnaires et qui est généralement supérieur au bénéfice imposable, ce dernier étant réduit par un large éventail de stratégies d'évitement et d'évasion fiscale). Un impôt de 21 % sur le bénéfice comptable des sociétés dont le bénéfice est supérieur à 1 milliard de dollars rapporterait plus de 5,1 milliards de dollars par année.

Le BFA augmentera l'impôt minimum sur les bénéfices étrangers. Le gouvernement a adopté la *Loi de l'impôt minimum mondial* (LIMM) comme le prévoyait le plan du deuxième pilier de la lutte contre l'évasion fiscale des sociétés transnationales de l'OCDE²². Toutefois, ce plan a été sérieusement affaibli par le lobby corporatif et il n'est plus suffisant pour résoudre le problème²³. Le taux de 15 % est trop bas, et les échappatoires pour les crédits d'impôt remboursables et l'activité économique réelle font en sorte que le taux minimum effectif d'imposition descend parfois encore plus bas. L'exclusion de l'activité économique réelle encourage les multinationales à déplacer leur production vers des juridictions à faible taux d'imposition. Le Canada devrait militer en faveur d'une augmentation de l'impôt minimum à 21 % et de l'élimination de ces échappatoires. Compte tenu des lacunes du processus de l'OCDE, le Canada devrait revendiquer ces changements par le biais du Cadre des Nations Unies sur la fiscalité internationale, en cours d'élaboration²⁴. L'Observatoire européen de la fiscalité estime qu'un renforcement de l'impôt minimum mondial des sociétés pourrait générer 15 milliards de dollars par année au Canada, déduction faite des recettes déjà perçues par le biais de la LIMM et de la taxe sur les services numériques²⁵.

Le BFA mettra fin à l'échappatoire fiscal sur le gain en capital. Le budget 2024 a augmenté le taux d'inclusion de 50 % à 66,7 % pour les sociétés, les fiducies et les particuliers dont le gain en capital dépasse 250 000 \$. C'est un pas dans la bonne direction, mais les investisseurs paient encore moins d'impôt sur le revenu que les travailleuses et les travailleurs. Cette échappatoire profite de manière disproportionnée aux plus riches : plus de la moitié des gains en capital reviennent aux particuliers qui ont les revenus les plus élevés (1 %)²⁶. Le BFA traitera le gain en capital de la même manière que le revenu de travail, en lui appliquant un taux d'inclusion de 100 %. Cependant, le prix d'achat du capital sera rajusté à l'inflation²⁷. Cette mesure découragera les

transactions à court terme sur les actions, qui représentent la majeure partie des gains en capital imposables.

Le BFA plafonnera à 1 million de dollars au total par employé la déduction salariale des sociétés pour leurs dirigeants. À l'heure actuelle, les sociétés peuvent déduire de leur revenu imposable toutes les rémunérations des dirigeants, quel qu'en soit le montant. Cela les encourage à verser aux dirigeants des sommes exorbitantes qui sont déduites du revenu imposable de la société. En 2022, le salaire moyen des 100 premiers PDG au Canada a atteint le niveau record de 14,9 millions de dollars, soit 246 fois le salaire d'un travailleur moyen²⁸.

Le BFA limitera le crédit d'impôt sur les dividendes afin d'empêcher les actionnaires de bénéficier d'un crédit pour un impôt que les sociétés n'ont pas payé. Ce crédit était destiné à éviter la « double imposition », mais comme les sociétés paient rarement le plein taux d'imposition prévu par la loi²⁹, il surcompense les riches bénéficiaires de dividendes. Limiter ce crédit à l'impôt des sociétés effectivement payé pourrait rapporter 1 milliard de dollars par année.

Le BFA limitera le report des pertes à 10 ans. Les sociétés peuvent reporter leurs pertes sur des exercices antérieurs ou ultérieurs afin de réduire l'impôt des années rentables. Cette mesure s'applique aux pertes en capital et autres qu'en capital et coûte au gouvernement environ 14 milliards de dollars par année³⁰. À l'heure actuelle, les pertes peuvent être reportées indéfiniment, ce qui n'a pas toujours été le cas. Le BFA rétablira une période de report limitée à 10 ans pour les pertes en capital et autres qu'en capital des sociétés. Les sociétés ne pourront plus utiliser leurs pertes d'il y a plusieurs dizaines d'années pour réduire à zéro leur impôt sur le revenu. Avant 2006, c'était la politique du fédéral pour les pertes autres qu'en capital. Le retour à cette politique pourrait rapporter 1 milliard de dollars dès la première année.

Le BFA mettra fin aux accords fiscaux avec des paradis fiscaux connus afin de mettre un terme aux stratagèmes d'évasion fiscale internationale. Le Canada a conclu de nombreux accords fiscaux avec des pays connus pour faciliter l'évasion fiscale et cela coûte des milliards de dollars à la population canadienne³¹. Ces accords profitent principalement aux grandes sociétés et aux élites fortunées qui ont la capacité d'exploiter les faibles taux d'imposition et l'extrême discrétion de ces pays. L'élimination de ces accords est appuyée par 92 % des Canadiennes et des Canadiens³².

Le BFA fournira à l'Agence du revenu du Canada (ARC) les ressources nécessaires pour surveiller et réglementer le secteur caritatif d'une manière qui garantisse que les dollars exonérés d'impôt profitent

au public, tout en prévenant d'éventuels préjudices individuels et les implications dommageables pour la main-d'œuvre qui résultent des récents changements réglementaires. En décembre 2023, l'ARC a publié ses lignes directrices finales sur les subventions accordées à des donataires non reconnus. Ce nouveau régime réglementaire permet à des groupes locaux qui étaient auparavant structurellement exclus du secteur d'avoir accès à des fonds philanthropiques. Il s'agit d'une mesure importante, en particulier pour les groupes qui manquent de ressources et qui n'ont peut-être pas les moyens financiers ou les relations professionnelles nécessaires pour cheminer à travers le processus complexe de demande de statut d'organisme de bienfaisance. Toutefois, le formulaire T3010 de la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC, récemment révisé, fait apparaître des possibilités préoccupantes, car il indique clairement que les organismes de bienfaisance peuvent fournir des fonds à des sociétés à but lucratif pour mettre en œuvre des programmes d'éducation et de soins de santé. Sous d'autres compétences disposant d'une réglementation similaire, il est de pratique courante que de grandes sociétés à but lucratif reçoivent des fonds exonérés d'impôt. Dans ce secteur déjà connu pour sa précarité d'emploi, les implications fiscales pour les individus recevant des dons et la manière dont la nouvelle législation interagit avec le statut d'emploi sont des sujets de préoccupation du point de vue du travail. Il est essentiel d'augmenter le personnel de l'ARC afin de fournir un soutien proactif aux organismes de bienfaisance et aux bénéficiaires potentiels pour les aider à naviguer dans cette nouvelle réglementation, réduisant ainsi les possibilités d'abus ou de préjudices non intentionnels. L'ARC a également besoin d'une capacité spécifique pour analyser les impacts de ce régime sur l'emploi, la fiscalité et la privatisation. Le BFA fournira 25 millions de dollars par année pour aider les organismes de bienfaisance à cet égard.

Le BFA mettra en place un impôt non récurrent sur les bénéfices exceptionnels dans le secteur du pétrole et du gaz. Plus de 96 % des sommes provenant de l'augmentation des prix du pétrole et du gaz pendant la pandémie ont servi à augmenter les profits plutôt qu'à augmenter les salaires des travailleuses et des travailleurs³³. Ces profits n'ont pas été générés par des innovations en matière d'extraction et de production de pétrole et de gaz. Ils ont été générés par l'évolution des prix des matières premières provoquée par des forces mondiales et par la collusion³⁴. Le secteur pétrolier et gazier a bénéficié de milliards de dollars de crédits d'impôt et de subventions publiques et il devrait restituer une partie de ces bénéfices exceptionnels au trésor public pour contribuer au financement d'une transition équitable. L'application d'une taxe de 15 %

sur les revenus imposables supérieurs à 1 milliard de dollars engrangés par le secteur pétrolier et gazier en 2022 (similaire au Dividende pour la relance du Canada imposé au secteur bancaire) pourrait rapporter plus de 4 milliards de dollars³⁵.

Le BFA éliminera les lacunes du système de tarification des émissions de carbone. Avec le système actuel de tarification des grands émetteurs, le secteur pétrolier et gazier paie des taxes sur le carbone nettement moins élevées que la moyenne des Canadiennes et des Canadiens³⁶, alors qu'il est à l'origine de 31 % des émissions du pays³⁷. Cela revient à subventionner grassement le secteur pétrolier et gazier, alors qu'il a enregistré l'une des plus fortes augmentations de bénéfices pendant la pandémie³⁸ et qu'il n'a pas encore réduit ses émissions de manière significative³⁹. Pour être efficace, la tarification du carbone doit s'appliquer à toutes les émissions. Pour que l'industrie canadienne reste compétitive par rapport aux pays où les émissions ne sont pas tarifées, le Canada pourrait imposer des droits de douane sur le carbone aux importations en provenance de ces pays et des remises sur les exportations canadiennes vers ces pays. Cette mesure pourrait rapporter environ 3 milliards de dollars par année.

Le BFA améliorera les avantages pour les travailleuses et travailleurs et la collectivité en rapport avec les crédits d'impôt liés au climat. Les crédits d'impôt pour les technologies propres et la capture du carbone sont plus élevés pour les entreprises qui versent des salaires suffisants. Cette incitation devrait être transformée en obligation et ses conditions sur le plan des normes du travail devraient être élargies. L'argent public doit servir à financer une transition équitable, et non à soutenir les profits tirés de mauvais emplois (voir le chapitre Transition équitable et stratégie industrielle). Le gouvernement devrait également élargir les emplois couverts par cette obligation afin d'inclure les personnes sous-représentées sur le marché du travail⁴⁰. L'accès aux crédits devrait être conditionnel à l'établissement d'accords sur les retombées communautaires afin de garantir que les nouveaux investissements répondent aux besoins des communautés locales (voir le chapitre Infrastructures, municipalités et transport en commun).

Le BFA éliminera toutes les subventions au secteur des combustibles fossiles. Le cadre actuel pour l'élimination des subventions « inefficaces » à ce secteur comporte de nombreuses lacunes et ne précise pas clairement quelles subventions spécifiques seront supprimées⁴¹. En plus de celles qui ciblent spécifiquement le secteur des combustibles fossiles, d'autres subventions, comme la déduction pour amortissement, profitent de manière disproportionnée aux secteurs à forte intensité de capital

comme celui des combustibles fossiles⁴². Selon l'Institut international du développement durable et l'OCDE, les subventions canadiennes au secteur des combustibles fossiles ont augmenté en 2022 pour atteindre 4,4 milliards de dollars⁴³. Les subventions fédérales qui pourraient être éliminées facilement se chiffrent à 1,8 milliards de dollars⁴⁴.

Le BFA financera l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour lutter contre l'évasion fiscale des riches. Le directeur parlementaire du budget estime que chaque dollar supplémentaire investi dans la mise en conformité des sociétés rapporterait de quatre à cinq dollars⁴⁵. L'augmentation de son budget permettrait à l'ARC d'enquêter sur les montages internationaux complexes mis au point au bénéfice des sociétés et des contribuables fortunés pour qu'ils échappent à l'impôt. Le BFA investira 2 milliards de dollars supplémentaires sur trois ans dans l'Agence. Il radiera également toutes les dettes restantes au titre de la Prestation canadienne d'urgence pour les bénéficiaires à faible revenu et redirigera les ressources ainsi économisées vers la lutte contre l'évasion fiscale des sociétés et des nantis⁴⁶.

Le BFA exigera la déclaration publique pays par pays de l'information financière des sociétés. Le gouvernement fédéral a fait des progrès sur le plan de la transparence financière en créant un registre public de la propriété effective⁴⁷. Ce registre contribuera à réduire le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et d'autres délits financiers⁴⁸. L'étape suivante consistera à rendre publique l'information financière pays par pays des grandes sociétés transnationales. Cela aidera les autorités fiscales du monde entier qui s'efforcent de faire respecter leurs lois fiscales par les sociétés transnationales.

Le BFA mettra en place un système de déclaration automatique des revenus. Les personnes à faible revenu sont généralement celles qui ont le plus intérêt à remplir leur déclaration de revenus, mais elles sont aussi celles qui ont le moins tendance à le faire⁴⁹. Produire une déclaration de revenus peut coûter cher et prendre du temps, ce qui empêche parfois les gens d'accéder aux prestations dont ils ont besoin. Le gouvernement fédéral n'a pas tenu sa promesse de mettre un nouveau programme de déclaration automatique à l'essai en 2023, le repoussant à l'été 2024⁵⁰. De nombreux pays ont déjà mis en place des programmes de déclaration automatique pour les personnes à faible revenu. Le Canada doit suivre leur exemple et mettre ce programme en œuvre dès que possible; cela permettrait aux Canadiennes et aux Canadiens de bénéficier de 1,6 milliard de dollars supplémentaires chaque année⁵¹.

Le BFA mettra fin à l'échappatoire fiscale des fiducies de placement immobilier (FPI). Depuis 1996, elles ont pris le contrôle de plus de

200 000 logements locatifs⁵². Ces fiducies ne sont pas assujetties à l'impôt des sociétés, ce qui encourage l'investissement dans l'immobilier. Les FPI sont plus susceptibles d'acquérir des logements existants que d'en construire de nouveaux qui pourraient contribuer à résoudre la crise d'abordabilité du logement. Il n'y a aucune raison de continuer de les laisser bénéficier d'un traitement fiscal favorable. L'élimination de cette échappatoire rapporterait plus de 55 millions de dollars nets par année (voir le chapitre Logement abordable et itinérance).

Le BFA élargira l'application de la taxe sur les logements sous-utilisés aux propriétaires canadiens, et pas seulement aux propriétaires étrangers. Ce programme décourage la spéculation immobilière en imposant une taxe de 1 % sur les propriétés laissées vacantes, mais il ne s'applique actuellement qu'aux propriétaires étrangers. Certains territoires de compétence, comme Vancouver, ont mis en place une taxe similaires applicable à tous les résidents et ont constaté une réduction significative du nombre de logements vacants^{53,54}. Le logement devrait être un droit fondamental, et non un actif de placement. L'élargissement de la taxe à tous les propriétaires permettrait de récolter 167 millions de dollars supplémentaires par année.

Le BFA supprimera le Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP). La suppression de cette mesure peu judicieuse permettrait au gouvernement fédéral d'économiser 595 millions de dollars⁵⁵ (pour plus de détails sur cette mesure fiscale et d'autres liées au logement, voir le chapitre Logement abordable et itinérance).

Notes

- 1 Marc Lee et DT Cochrane, *Canada's Shift to a More Regressive Tax System, 2004 to 2022*, Centre canadien de politiques alternatives, avril 2024, <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2024/04/canadas-shift-to-more-regressive-tax-system%20%281%29.pdf>.
- 2 Silas Xuereb, *Profits rise as investment stalls in Canada's affordability crisis*, Canadiens pour une fiscalité équitable, 21 juin 2024, <https://www.taxfairness.ca/en/resources/reports/profits-rise-investment-stalls-canadas-affordability-crisis>.
- 3 Statistique Canada, *Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique*, tableau 11-10-0135-01, 26 avril 2024, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501&request_locale=fr.
- 4 David MacDonald, *Where are your inflation dollars going? Inflation broken down by profit, wages and industry*, Centre canadien de politiques alternatives, janvier 2023, <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2023/01/where-are-your-inflation-dollars-going%20%281%29.pdf>.

- 5 Statistique Canada, *Les déclarants à revenu élevé au Canada*, tableau 11-10-0055-01, 10 novembre 2023, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110005501&request_locale=fr.
- 6 Statistique Canada, *Les déclarants à revenu élevé au Canada*, tableau 11-10-0055-01, 10 novembre 2023, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110005501&request_locale=fr.
- 7 Sheila Block, Grace-Edward Galabuzi et Ricardo Tranjan, *Canada's Colour Coded Income Inequality*, Centre canadien de politiques alternatives, décembre 2019, <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2019/12/Canada%27s%20Colour%20Coded%20Income%20Inequality.pdf>.
- 8 Calculs d'après : 1) Alex Hemingway et Michal Rozworski, *Canadian Billionaires' Wealth Skyrocketing Amid the Pandemic*, Centre canadien de politiques alternatives, janvier 2021, https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/BC%20Office/2021/01/ccpa-bc_BC-Solutions_FINAL_Jan-2021.pdf; et 2) « The World's Real-Time Billionaires », *Forbes*, tel que consulté le 4 juin 2024, <https://www.forbes.com/real-time-billionaires/#360ac11c3d78>.
- 9 Jim Stanford, *Where are the Robots? The Surprising Deceleration of Technology in Canadian Workplaces*, Centre for Future Work, avril 2022, <https://centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2022/04/Where-Are-The-Robots.pdf>.
- 10 Ressources naturelles Canada, *Incendies de forêt d'une ampleur record au Canada en 2023 : un réveil brûlant*, 21 mai 2024, <https://ressources-naturelles.canada.ca/la-science-simplifiee/articles/incendies-de-foret-dune-ampleur-record-au-canada-en-2023-un-reveil-brulant/25304>.
- 11 Statistique Canada, *Éléments du bilan financier et des statistiques fiscales des entreprises, avec certains ratios financiers, pour les branches d'activités non financières*, tableau 33-10-0500-01, 13 mai 2024, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3310050001&request_locale=fr.
- 12 Martine August, *La financiarisation du logement au Canada*, Commission canadienne des droits de la personne, juin 2022, https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/ccdp-chrc/HR34-7-2022-fra.pdf.
- 13 Statistiques Canada, *Statut d'investissement des propriétés résidentielles*, tableau 46-10-0070-01, 18 octobre 2023, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=4610007001&request_locale=fr.
- 14 Infrastructure Canada, *Tout le monde compte 2020-2022 : Résultats du troisième dénombrement ponctuel coordonné de l'itinérance au Canada à l'échelle pancanadienne*, 26 janvier 2024, <https://logement-infrastructure.canada.ca/homelessness-sans-abri/reports-rapports/pit-counts-dp-2020-2022-results-resultats-fra.html>.
- 15 Thomas Piketty, *Capital in the Twenty-First Century*, Harvard University Press, 2014.
- 16 Calculs d'après « The World's Real-Time Billionaires », *Forbes*, tel que consulté le 4 juin 2024, <https://www.forbes.com/real-time-billionaires/#360ac11c3d78>.
- 17 Alex Hemingway, « Why Canada still needs a wealth tax—and what it could fund », *Policy Note*, Centre canadien de politiques alternatives, 9 mai 2023, <https://www.policynote.ca/wealth-tax-2/>.
- 18 Ministère des Finances du Canada, *Un leadership fort. Un Canada meilleur*, énoncé économique d'automne, 30 octobre 2007, https://www.canada.ca/content/dam/fin/migration/ec2007/EconomicStatement2007_F.pdf.
- 19 Silas Xuereb, *Profits rise as investment stalls in Canada's affordability crisis*, Canadiens pour une fiscalité équitable, 21 juin 2024, https://taxfairness.ca/sites/default/files/2024-07/C4TF%20Corporate%20Profits%20Report_0.pdf.
- 20 Ivalina Kalcheva *et al.*, « (Un)intended Consequences? The Impact of the 2017 Tax Cuts and Jobs Act on Shareholder Wealth », *Journal of Banking & Finance*, septembre 2020.

- 21** Reuven Avi-Yonah, *Corporate Taxation to Curb Monopoly Power: A Brief History and a Proposal*, Tax Justice Network, 2 novembre 2022, <https://taxjustice.net/2022/11/02/corporate-taxation-to-curb-monopoly-power-a-brief-history-and-a-proposal/>.
- 22** OCDE, *Tax Challenges Arising from the Digitalisation of the Economy—Consolidated Commentary to the Global Anti-Base Erosion Model Rules (2023)*, Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, 2024, <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/b849f926-en.pdf>.
- 23** Annette Alstadsæter et al., *Global Tax Evasion Report 2024*, EU Tax Observatory, octobre 2023, https://www.taxobservatory.eu/www-site/uploads/2023/10/global_tax_evasion_report_24.pdf.
- 24** Sergio Chaparro-Hernandez et Markus Meinzer, *What happened at the first round of UN tax negotiations and what's next?* Tax Justice Network, 17 mai 2024, <https://taxjustice.net/2024/05/17/what-happened-at-the-first-round-of-un-tax-negotiations-and-whats-next/>.
- 25** Annette Alstadsæter et al., *Global Tax Evasion Report 2024*, EU Tax Observatory, octobre 2023, https://www.taxobservatory.eu/www-site/uploads/2023/10/global_tax_evasion_report_24.pdf.
- 26** Statistique Canada, *Les déclarants à revenu élevé au Canada*, tableau 11-10-0055-01, 10 novembre 2023, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110005501&request_locale=fr.
- 27** Peter S. Spiro, *Tax Exemptions for Investment Income: Boon or Bane?*, Mowat Centre, février 2017, https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/99361/1/Spiro_2017_Tax_Exemptions.pdf.
- 28** David Macdonald, *Canada's new gilded age: CEO pay in Canada in 2022*, Centre canadien de politiques alternatives, janvier 2024, <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2024/01/canadas-new-gilded-age.pdf>.
- 29** DT Cochrane, *Unaccountable: How Did Canada Lose \$30 Billion to Corporations?*, Canadiens pour une fiscalité équitable, octobre 2022, https://www.taxfairness.ca/sites/default/files/2022-10/oct-2022-tax-gap-report_0.pdf.
- 30** Ministère des Finances du Canada, *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations*, 2024, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales/2024.html>.
- 31** Josh Anderson, *Texte explicatif : Que sont les accords de double non imposition avec les paradis fiscaux?*, Canadiens pour une fiscalité équitable, 8 août 2022, <https://www.taxfairness.ca/fr/ressources/textes-explicatifs/texte-explicatif-que-sont-les-accords-de-double-non-imposition-avec>.
- 32** Darren Shore, *Explainer: Why and how should we tackle tax havens?*, Canadiens pour une fiscalité équitable, 14 septembre 2021, <https://www.taxfairness.ca/en/resources/explainers/explainer-why-and-how-should-we-tackle-tax-havens>.
- 33** David MacDonald, *Where are your inflation dollars going? Inflation broken down by profit, wages and industry*, Centre canadien de politiques alternatives, janvier 2023, <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2023/01/where-are-your-inflation-dollars-going%20%281%29.pdf>.
- 34** Jamie Smyth et Myles MacCormick, « US shale companies accused of collusion over oil price », *Financial Times*, 13 mai 2024, <https://www.ft.com/content/f69b4f30-ebb3-4308-aa49-b07fb8dc1dcd>.
- 35** Matt Dong, *Application du dividende pour la relance au Canada aux entreprises du secteur des combustibles fossiles*, Bureau du directeur parlementaire du budget, 26 octobre 2023, <https://distribution-a617274656661637473.pbo-dpb.ca/8029371ad8547ce97e7ac73909e8136a2180da7bb170c78deb78dbf4e9a258b4>.
- 36** Yannic Rack, « Canada's Biggest Emitters are Paying the Lowest Carbon Tax Rate », *Corporate Knights*, 17 janvier 2022, <https://www.corporateknights.com/climate-and-carbon/canadas-biggest-emitters-are-paying-the-lowest-carbon-tax-rate/>.

- 37** Environnement et Changement climatique Canada, *Rapport d'inventaire national 1990-2022 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, 2024, https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/En81-4-2022-1-fra.pdf.
- 38** David Macdonald, « Profit Squeeze: Excess Corporate Profits are Making Inflation Tougher for Canadians », *The Monitor*, 4 avril 2022, <https://monitormag.ca/articles/profit-squeeze-the-case-for-an-excess-profit-tax-in-canada-on-corporate-inflation-drivers>.
- 39** DT Cochrane et Katrina Miller, *Taxes and the Path to a Green Economy*, Canadiens pour une fiscalité équitable, octobre 2023.
- 40** *Ibid.*
- 41** Mitchell Beer, « At Long Last, Canada Restricts Oil and Gas Subsidies (Except for All the Loopholes) », *Corporate Knights*, 25 juillet 2023, <https://www.corporateknights.com/energy/at-long-last-canada-restricts-oil-and-gas-subsidies-except-for-all-the-loopholes/>.
- 42** DT Cochrane et Katrina Miller, *Taxes and the Path to a Green Economy*, Canadiens pour une fiscalité équitable, octobre 2023, https://www.taxfairness.ca/sites/default/files/2023-10/tax-fairness_green-economy_2023_final-version.pdf.
- 43** OCDE et IIDD, « Country Trends in Fossil Fuel Subsidies », *FossilFuelSubsidyTracker.org*, 2024, <https://fossilfuelsubsidytracker.org/country/>.
- 44** Environmental Defence, 2022 Federal Fossil Fuel Subsidies, 2022, <https://environmentaldefence.ca/federal-fossil-fuel-subsidies-tracking/>.
- 45** Diarra Sourang et Varun Srivatsan, *Rendement estimé des dépenses fédérales additionnelles pour l'observation fiscale des entreprises*, Bureau du directeur parlementaire du budget, 8 octobre 2020, <https://distribution-a617274656661637473.pbo-dpb.ca/1bc31c625114c9400199e22d60407bd8e8c0124093caf200c3f0977e956059e>.
- 46** Darren Major, « CRA Reversed \$246M in Pandemic Benefit Debts After Thousands Contested Eligibility Status », *CBC News*, 6 mai 2024, <https://www.cbc.ca/news/politics/government-kerb-crb-eligibility-pandemic-clawbacks-debts-1.7193533>.
- 47** Corporations Canada, *Recherche d'une société de régime fédéral*, ISDEC, 11 juin 2024, <https://ised-isde.canada.ca/cc/lgy/fdr/CrpSrch.html>.
- 48** Coalition contre le blanchiment d'argent, *Blanchiment d'argent—Le Canada, une juridiction prisee pour son opacité*, Canadiens pour une fiscalité équitable, 16 mars 2022, <https://www.taxfairness.ca/sites/default/files/2022-08/blanchiment-le-canada-une-juridiction-prisee-pour-son-opacite.pdf>.
- 49** Ministère des Finances du Canada, *Budget 2024 : Une chance équitable pour chaque génération*, avril 2024, <https://budget.canada.ca/2024/home-accueil-fr.html#pdf>.
- 50** Darren Major, « Government Falling Short on Promise to Roll Out Automatic Tax Filing Pilot, Experts Say », *CBC News*, 26 mars 2024, <https://www.cbc.ca/news/politics/automatic-tax-filing-system-1.7140438>.
- 51** Marianne Laurin, Élargissement de Déclarer simplement par téléphone et mise en place d'un système automatisé de déclarations de revenus, Bureau du directeur parlementaire du budget, 13 juin 2024, <https://distribution-a617274656661637473.pbo-dpb.ca/25bdaa54a50fe97f933f95a6134acb8fc948714c00de5626d73cf31930b80c1c>.
- 52** Martine August, *La financiarisation du logement au Canada*, Commission canadienne des droits de la personne, juin 2022, https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/ccdp-chrc/HR34-7-2022-fra.pdf.
- 53** Gouvernement de la Colombie-Britannique, *Speculation and Vacancy Tax*, consultation annuelle des maires, exposé technique, année fiscale 2024, 4 décembre 2023.
- 54** Ville de Vancouver, *Empty Homes Tax Annual Report*, 2023, <https://vancouver.ca/files/cov/empty-homes-tax-annual-report-2023.pdf>.

55 Ministère des Finances du Canada, *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations*, 2024, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales/2024.html>.

Tableau 26.1 / Mesures du BFA sur fiscalité

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Mise en place d'un impôt sur la richesse (net de l'impôt sur le gain de 1 million \$ sur le domicile)	-28 822 \$	-29 968 \$	-31 194 \$
Augmentation du taux d'imposition des sociétés de 15 % à 20 % et création d'un impôt sur les bénéfices extrêmes de 5 %	-22 220 \$	-23 153 \$	-24 126 \$
Instauration d'un impôt minimum sur le bénéfice comptable	-5 160 \$	-5 377 \$	-5 603 \$
Augmentation de l'impôt minimum sur les bénéfices étrangers	-15 000 \$	-15 630 \$	-16 286 \$
Imposition de la totalité du gain en capital avec rajustement à l'inflation	-2 485 \$	-276 \$	-2 698 \$
Plafonnement de la déduction salariale des sociétés pour les dirigeants touchant plus de 1 million \$ par année	-200 \$	-200 \$	-200 \$
Plafonnement du crédit d'impôt pour dividendes au montant d'impôt des sociétés réellement payé	-1 000 \$	-1 042 \$	-1 086 \$
Plafonnement à 10 ans de la possibilité de reporter à d'autres années les pertes (en capital et autres qu'en capital non agricoles)	-1 000 \$	-800 \$	-800 \$
Aide aux organismes de bienfaisance pour se retrouver dans les nouveaux changements réglementaires	25 \$	25 \$	25 \$
Création d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels du secteur pétrolier et gazier (étalé sur quatre ans)	-1 000 \$	-1 000 \$	-1 000 \$
Application d'une taxe carbone aux grands émetteurs et d'une taxe carbone à la frontière	-3 000 \$	-3 000 \$	-3 000 \$
Élimination des subventions au secteur des combustibles fossiles et création de conditions exécutoires pour l'accès aux crédits d'impôt liés au climat	-1 834 \$	-1 834 \$	-1 834 \$
Investissement dans les enquêtes et vérifications de l'ARC	667 \$	667 \$	667 \$
Augmentation des revenus par l'augmentation des enquêtes	-2 667 \$	-2 667 \$	-2 667 \$
Introduction d'un système de déclaration automatique des revenus	100 \$	10 \$	10 \$
Élargissement à tous les résidents de la taxe sur les logements sous-utilisés	-167 \$	-176 \$	-189 \$

Projections macroéconomiques et budgétaires

Déficit et excédent : les deux faces d'une même pièce

Le budget fédéral de 2024 a marqué un retour à la normale après des années de crise. Le recul de l'inflation a été rapide, mais entravé par des taux d'intérêt élevés. Après plusieurs années de fortes dépenses pour atténuer l'impact économique de la COVID-19, les déficits fédéraux ont diminué considérablement. Cette période de dépenses accrues a protégé plusieurs secteurs, dont les autres paliers de gouvernement, les ménages et le secteur corporatif, ce qui a préparé le terrain pour que les entreprises réalisent des profits substantiels.

Bien souvent, le déficit est perçu négativement, et l'excédent, positivement. Or, le terme « déficit » traduit simplement une notion comptable qui n'a pas de valeur morale intrinsèque. Selon l'approche des « flux financiers », pour tout déficit dans une partie de l'économie, il y a un excédent équivalent ailleurs. L'économie comprend six grands secteurs et lorsqu'un de ces secteurs est déficitaire, un excédent équivalent ailleurs vient créer un équilibre. Cette perspective met en évidence le fait que le déficit et l'excédent sont les deux faces d'une même pièce : l'un ne va pas sans l'autre¹.

Il est essentiel de savoir qu'un déficit au niveau fédéral crée un excédent ailleurs : c'est ce qui confirme la nature relationnelle de l'équilibre budgétaire. Si je vous donne 5 \$, cela crée un déficit pour moi, mais un excédent pour vous. Il faut aussi savoir que les déficits peuvent se produire dans un autre secteur, et pas seulement du côté des gouvernements. À titre d'exemple, les ménages sont plus souvent déficitaires que les gouvernements, principalement parce qu'ils s'endettent pour acheter des propriétés.

Pour bien comprendre la nature du déficit fédéral et ses conséquences sur l'économie canadienne, il est essentiel d'avoir une vue d'ensemble de l'économie. La figure 27.1 présente non seulement le déficit fédéral, mais aussi les déficits et les excédents correspondants de tous les grands secteurs de l'économie canadienne.

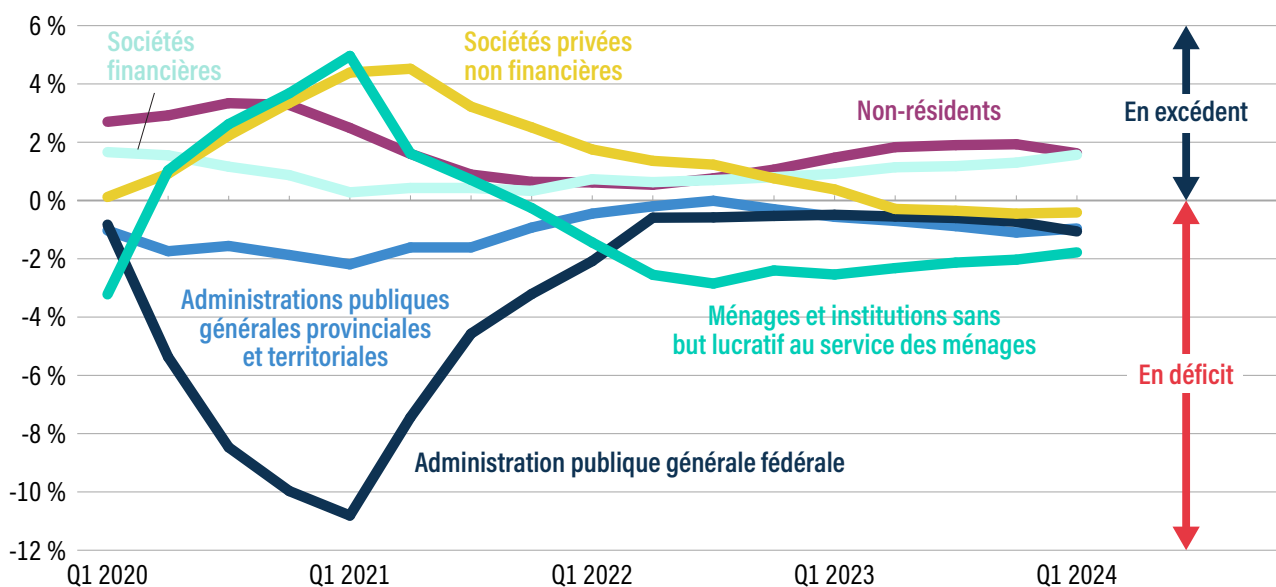
Pendant la pandémie, le gouvernement fédéral a enregistré d'importants déficits, comme le montre la figure 27.1. Au départ, à cause de certains programmes comme la Prestation canadienne d'urgence (PCU), ces déficits ont engendré d'importants excédents dans le secteur des ménages—ce qui arrive rarement, car le secteur des ménages est généralement déficitaire. Le temps passant, les déficits fédéraux ont engendré d'importants excédents pour les entreprises (autrement dit, des bénéfices), car l'aide fédérale a permis de maintenir le secteur corporatif à flot pendant la pandémie, et ensuite, une vague inflationniste est venue aider les entreprises à enregistrer des bénéfices records lorsque l'économie a été relancée.

Le gouvernement fédéral a soutenu l'économie à lui tout seul, pour ainsi dire, car les déficits provinciaux ont peu évolué au cours de la pandémie et se sont presque transformés en excédents en 2022.

En 2024, la situation est plus proche des normes historiques. En d'autres termes, les ménages affichent un important déficit parce qu'ils achètent des biens immobiliers. Les énormes excédents des sociétés du secteur non financier se normalisent pour atteindre un équilibre approximatif. En revanche, depuis deux ans, les sociétés financières sont fortement excédentaires, ce qui vient contrebalancer les déficits d'autres secteurs (tels que les ménages). Les non-résidents sont aussi en position fortement excédentaire du fait que le Canada importe plus qu'il n'exporte, bien que notre excédent d'exportation vers l'étranger soit inférieur à ce qu'il était avant la pandémie.

Figure 271 / Déficits et excédents selon le secteur

Les valeurs représentent le pourcentage du PIB pour les quatre trimestres.
Tout solde étant à somme nulle.



Note Les administrations locales, les gouvernements autochtones, les fonds de sécurité sociale et les sociétés publiques non financières ne sont pas pris en compte car leurs flux tendent à avoir des flux faibles

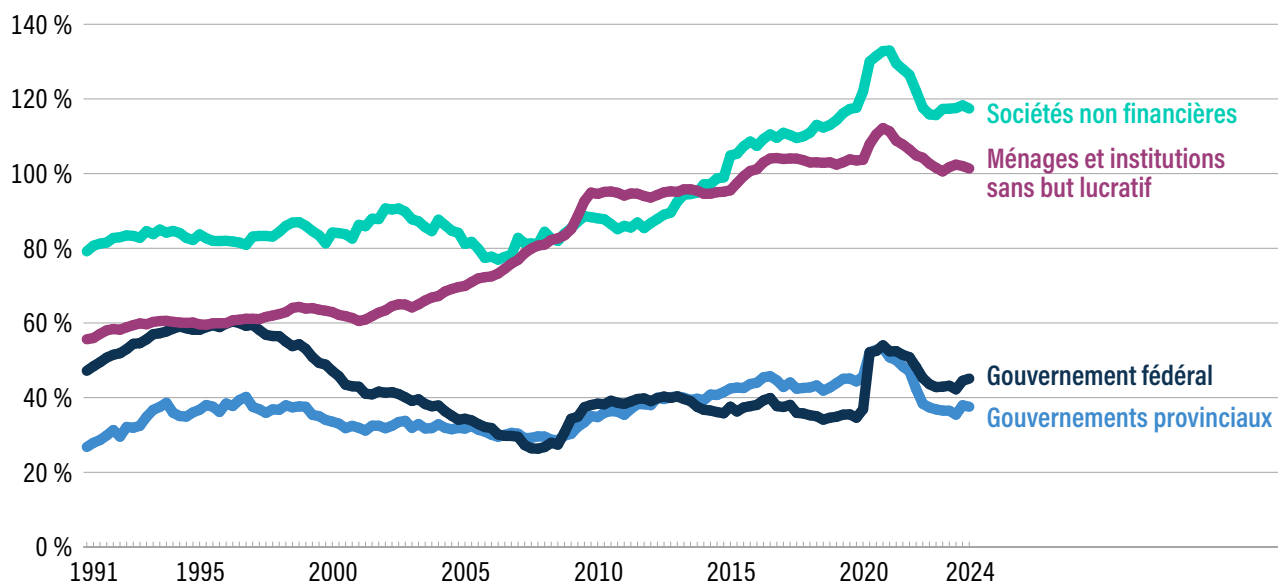
Source Statistique Canada, tableaux 36-10-0578-01 et 36-10-0103-01, et calculs de l'auteur

Dettes – incluant le reste de l'économie

Lorsqu'on parle de déficit fédéral, on aborde presque toujours la question de la dette fédérale et, plus précisément, celle de savoir si cette dette est « soutenable ». Comme pour le déficit, la même règle s'applique : pour bien comprendre comment la dette se répartit dans l'ensemble de l'économie, il faut tenir compte de tous les grands secteurs de l'économie, et pas seulement du gouvernement fédéral.

Avant la pandémie, les provinces étaient plus endettées que le gouvernement fédéral, et c'est là un renversement historique qui a débuté en 2005. Naturellement, la nouvelle dette fédérale attribuable aux déficits de la pandémie a fait grimper le ratio de la dette au PIB pendant un an, mais il était logique que le fédéral essuie un important déficit pendant la fermeture de l'économie due à la COVID-19. Les provinces avaient une moins grande capacité fiscale pour enregistrer un déficit, et les ménages et le secteur corporatif cherchaient à économiser (ou réaliser d'importants excédents).

Figure 27.2 / Ratio de la dette au PIB, selon le secteur



Source Statistique Canada, tableaux 36-10-0580-01 et 36-10-0103-01, et calculs de l'auteur

Lorsque l'économie a été relancée, une croissance rapide a fait reculer l'augmentation du ratio de la dette fédérale au PIB. Qui plus est, le ratio de la dette provinciale au PIB a baissé, après la pandémie, à un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 10 ans. Donc, la dette s'est déplacée, les importants déficits fédéraux de la pandémie ayant contribué à maintenir la dette provinciale à un niveau moins élevé.

Les déficits fédéraux pendant la pandémie ont aussi permis de contenir l'endettement des ménages par rapport au PIB. La dette et sa soutenabilité ont beau constituer une source de préoccupation, un surendettement du secteur des ménages serait beaucoup plus inquiétant.

L'inflation et ses solutions

La pandémie et la hausse rapide des prix qui s'en est suivie ont été une période éprouvante pour les Canadiennes et les Canadiens. Les salaires horaires ont recommencé à monter et, en juin 2024, le salaire horaire moyen avait augmenté plus vite que l'inflation pendant 17 mois, après 23 mois de tendance contraire. Les travailleuses et travailleurs retrouvent

lentement le pouvoir d'achat dont ils jouissaient en 2021, mais on ne s'attend pas à ce que les prix redescendent.

Pendant que les travailleuses et travailleurs s'efforçaient de retrouver un équilibre, le secteur corporatif a enregistré des bénéfices historiques tout au long de la période inflationniste. Au premier trimestre de 2024 (période la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), les marges brutes étaient encore supérieures à 10 %. C'est moins que les 12,6 % enregistrés au quatrième trimestre 2021, sauf qu'une marge supérieure à 10 % demeure historique comparativement à la période prépandémique².

Le niveau de perturbation économique qui a été atteint à cause de l'inflation et des bénéfices des entreprises porte un réel préjudice aux travailleuses et travailleurs et aux budgets des ménages. Il faudra que cela soit mieux géré la prochaine fois.

Les chocs inflationnistes ne sont plus un phénomène d'un passé lointain. Il faut que le Canada soit mieux préparé à faire face aux chocs de prix qui seront provoqués par le changement climatique ou l'instabilité géopolitique. Ces chocs peuvent rapidement créer une altération des chaînes d'approvisionnement qui permet à des monopoles temporaires d'exister et à des entreprises de se coordonner pour augmenter les prix³.

En réaction à la montée en flèche des prix de l'énergie, les pays de l'UE ont régleménté les prix de détail et mis en place des impôts sur les bénéfices excédentaires⁴. Les politiciens canadiens restent réticents à appliquer de mesures similaires. Le BFA, pour sa part, mettra en œuvre un impôt sur les bénéfices excédentaires de l'industrie pétrolière et gazière (voir le chapitre Fiscalité).

Pour mieux se préparer aux futurs chocs de prix, le BFA créera une commission chargée de proposer des solutions réalistes aux prochains chocs inflationnistes. L'objectif est de ne pas répéter notre dernière expérience avec les chocs d'offre qui se transforment en bénéfices historiques pour les entreprises au détriment des Canadiennes et des Canadiens ordinaires. À cette fin, la commission prendra les mesures suivantes :

- Identifier les intrants d'importance systémique dans l'économie canadienne afin de déterminer les domaines sur lesquels le suivi et les interventions doivent se concentrer à l'avenir.
- Étudier la faisabilité de la mise en place de stocks tampons physiques pour les intrants d'importance systémique tels que l'énergie et les denrées alimentaires, afin de se préparer aux futurs chocs de la chaîne d'approvisionnement.

- Étudier un système de plafonnement des prix intérieurs pour les intrants d'importance systémique tels que les prix de l'énergie, en tant qu'alternative à la constitution de stocks physiques. Il pourrait s'agir de plafonner les prix auxquels les intrants peuvent être vendus dans la chaîne d'approvisionnement nationale.
- Examiner la mise en œuvre rapide d'un impôt sur les bénéfices excédentaires pour les entreprises qui réalisent des bénéfices excessifs en raison d'un pouvoir monopolistique temporaire.
- S'inspirer des approches politiques utilisées dans l'UE, telles que la combinaison du plafonnement des prix et de l'imposition des bénéfices excédentaires, comme modèles potentiels de gestion des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des chocs de prix.
- Prendre en compte les défis logistiques, en particulier pour les produits dont le Canada peut être un exportateur net, afin de s'assurer que le plafonnement des prix ne perturbe pas involontairement les approvisionnements.

Ce n'est pas en jouant sur les taux d'intérêt que l'on gère le mieux les chocs d'offre et de prix : c'est en les gérant à la source, là où ils frappent l'économie en premier lieu, dans les prix des intrants d'importance systémique.

Projections budgétaires

Comme le montre le tableau 27.1, le budget 2024 prévoyait qu'en 2025, la croissance du PIB réel resterait faible, à 0,7 %, et que l'inflation resterait supérieure à la normale, le déflateur du PIB s'établissant à 3 %. Cette prévision semble désormais pessimiste, si l'on en croit les projections plus récentes de la Banque du Canada, qui prévoient une croissance de 2,1 % pour 2025⁵, ce qui pourrait augmenter les recettes fédérales et réduire le déficit en 2025-2026. La croissance économique nominale sur l'horizon de planification jusqu'en 2028 reste relativement faible, autour de 4 %.

Contrairement à 2022, où le taux de chômage était de l'ordre de 5 %, le scénario de référence prévoit une hausse continue du chômage en 2025 et 2026.

Le ratio des dépenses de programmes du gouvernement fédéral au PIB est plus élevé qu'à la fin des années 1990 et que dans les années 2000, mais plus bas que dans les années 1970 et 1980. La dette

Tableau 27.1 / Scénario de référence (Finances Canada)

Indicateurs macroéconomiques	2025	2026	2027	2028
PIB nominal (en millions de dollars)	2 998 000 \$	3 115 000 \$	3 246 000 \$	3 382 000 \$
Croissance du PIB réel	0,7 %	1,9 %	2,2 %	2,1 %
Inflation du PIB	3,0 %	1,9 %	2,0 %	2,0 %
Croissance du PIB nominal	3,8 %	3,9 %	4,2 %	4,2 %
Emplois	2025	2026	2027	2028
Employés (en milliers)	20 446	20 732	21 089	21 430
Taux d'emploi	61,3 %	61,3 %	61,5 %	61,6 %
Chômeurs (en milliers)	1 375	1 394	1 346	1 319
Taux de chômage	6,3 %	6,3 %	6,0 %	5,8 %
Opérations budgétaires (en millions \$)	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28
Revenus	497 800 \$	514 600 \$	535 700 \$	561 400 \$
Dépenses de programme	483 600 \$	498 700 \$	509 500 \$	527 300 \$
Service de la dette	54 100 \$	54 900 \$	57 000 \$	60 900 \$
Solde budgétaire (surplus/déficit)	-39 900 \$	-39 000 \$	-30 800 \$	-26 800 \$
Dette à la clôture (déficit accumulé)	1 255 300 \$	1 294 300 \$	1 325 100 \$	1 351 900 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB	2025	2026	2027	2028
Revenus/PIB	16,6 %	16,5 %	16,5 %	16,6 %
Dépenses de programme/PIB	16,1 %	16,0 %	15,7 %	15,6 %
Solde budgétaire/PIB	-1,3 %	-1,3 %	-0,9 %	-0,8 %
Service de la dette/PIB	1,8 %	1,8 %	1,8 %	1,8 %
Dette/PIB	41,9 %	41,6 %	40,8 %	40,0 %

Source Budget fédéral 2024, tableaux A1.1 et A1.5, et calculs de l'auteur

fédérale est plus élevée qu'avant la pandémie, comme nous l'avons vu plus haut, mais cela n'est pas catastrophique, étant donné la forte croissance qui a suivi la relance de l'économie. En fait, le coût du service de la dette fédérale est faible lorsqu'on l'examine d'un point de vue historique : il est similaire ou inférieur à ce qu'il était dans les années 1960 à 2010.

Le Budget fédéral alternatif (BFA) repose sur les projections les plus récentes de Finances Canada, en l'occurrence le budget 2024. Son scénario de référence est décrit au tableau 27.1. L'ensemble de son plan budgétaire est chiffré au tableau 27.2 et, à la toute fin du chapitre, le tableau 27.4 dresse la liste de ses différentes mesures.

Tableau 27.2 / Plan du BFA

En millions

	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28
PIB nominal	2 998 000 \$	3 159 000 \$	3 300 000 \$	3 446 000 \$
Croissance du PIB nominal	3,8 %	5,4 %	4,5 %	4,4 %
Revenus				
Scénario de référence	497 800 \$	514 600 \$	535 700 \$	561 400 \$
Revenus nets des mesures du BFA		95 100 \$	99 400 \$	105 700 \$
Recettes fiscales additionnelles attribuables à un PIB plus élevé		7 300 \$	8 900 \$	10 700 \$
Total	497 800 \$	617 000 \$	644 000 \$	677 800 \$
Dépenses de programme				
Scénario de référence	483 600 \$	498 700 \$	509 500 \$	527 300 \$
Dépenses nettes des mesures du BFA		96 200 \$	110 900 \$	117 700 \$
Total	483 600 \$	594 900 \$	620 400 \$	645 000 \$
Service de la dette	54 100 \$	54 700 \$	56 900 \$	60 800 \$
Solde budgétaire (surplus/déficit)	-39 900 \$	-32 600 \$	-33 300 \$	-28 000 \$
Dette à la clôture (déficit accumulé)	1 255 300 \$	1 287 900 \$	1 321 200 \$	1 349 200 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	16,6 %	19,5 %	19,5 %	19,7 %
Dépenses de programme/PIB	16,1 %	18,8 %	18,8 %	18,7 %
Solde budgétaire/PIB	-1,3 %	-1,0 %	-1,0 %	-0,8 %
Service de la dette/PIB	1,8 %	1,7 %	1,7 %	1,8 %
Dette/PIB	41,9 %	40,8 %	40,0 %	39,2 %

Source Budget fédéral 2024, tableaux A1.1 et A1.5, et calculs de l'auteur

Les valeurs nettes des mesures du BFA sont regroupées, selon le cas, du côté des revenus ou du côté des dépenses de programme. L'impact multiplicateur sur les revenus publics est calculé en tenant compte des ajouts du BFA. Tous les items du BFA sont classés selon leur catégorie dans la liste des multiplicateurs d'entrées-sorties, niveau détail, de Statistique Canada⁶. Les multiplicateurs sont ensuite utilisés pour calculer l'impact net sur le PIB nominal, les revenus du gouvernement fédéral et les emplois créés.

Sous l'effet des mesures du BFA, la croissance économique s'améliorera substantiellement. Au lieu d'attendre une croissance

Tableau 27.3 / Incidence du BFA sur l'emploi

Thousands

	2025	2026	2027	2028
Emplois créés ou maintenus par le BFA		899	961	1 058
Population	33 364	33 831	34 305	34 785
Taux de participation	65,4 %	68,0 %	68,0 %	68,0 %
Population active	21 820	23 005	23 327	23 654
Employés	20 446	21 631	22 050	22 488
Taux d'emploi	61,3 %	63,9 %	64,3 %	64,6 %
Chômeurs	1 375	1 375	1 277	1 165
Taux de chômage	6,3 %	6,0 %	5,5 %	4,9 %

Source Budget fédéral 2024, tableaux A1.1 et A1.5, et calculs de l'auteur.

nominales du PIB de 3,9 % en 2026, le BFA investit stratégiquement pour la porter à plus de 5 %. Le BFA améliore à la fois les revenus et les dépenses de programme par rapport au PIB. En d'autres termes, le BFA offre de nouveaux programmes substantiels aux Canadiennes et aux Canadiens et il trouve les moyens de les financer. Il en résulte un déficit similaire à celui du scénario de base, à environ 1 % du PIB. Cependant, le BFA stimule une croissance beaucoup plus forte avec ses nouveaux investissements. Il en résulte un ratio de la dette au PIB légèrement inférieur à celui du scénario de référence.

Le tableau 27.3 illustre l'incidence du BFA sur le marché de l'emploi. La hausse du chômage observée en 2024 n'était pas inéluctable : c'est le résultat d'un choix politique. Le BFA investit pour stimuler la croissance de l'économie et de l'emploi en créant ou en maintenant un million d'emplois nouveaux ou davantage. Il ramène le taux de chômage à 5 % d'ici 2027, ce qui permet d'employer les néo-Canadiens arrivés en nombre record en 2023 et 2024.

Le BFA maintiendra le marché de l'emploi serré afin de donner aux travailleuses et aux travailleurs un véritable choix et un véritable pouvoir en milieu de travail. Nous voulons faire en sorte que tous ceux et celles qui veulent un emploi puissent en avoir un. Un marché de l'emploi serré stimule également la productivité, en forçant les employeurs à investir dans leur personnel. La solution que proposent les entreprises passe par une réduction des impôts et par la promesse d'investir dans la productivité, la formation et la machinerie. Mais cette formule a été tentée au début des années 2000 et les entreprises ont plutôt investi dans les

dividendes de leurs actionnaires et les salaires de leurs dirigeants. Ce manque d'investissement dans la formation, la propriété intellectuelle, la machinerie et l'équipement est devenu un énorme frein à la productivité. Un marché de l'emploi serré force les employeurs à investir dans leur main-d'œuvre, sous peine de la perdre.

Le BFA et la pauvreté⁷

Le chapitre Sécurité du revenu et pauvreté propose plusieurs nouveaux programmes majeurs de soutien au revenu, notamment le Revenu de subsistance canadien (RSC) pour les adultes, le supplément de pauvreté de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE-Pauvreté) pour les familles à faible revenu avec enfants, la Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) nettement améliorée et la bonification de 10 % du Supplément de revenu garanti (SRG) pour les personnes âgées à faible revenu.

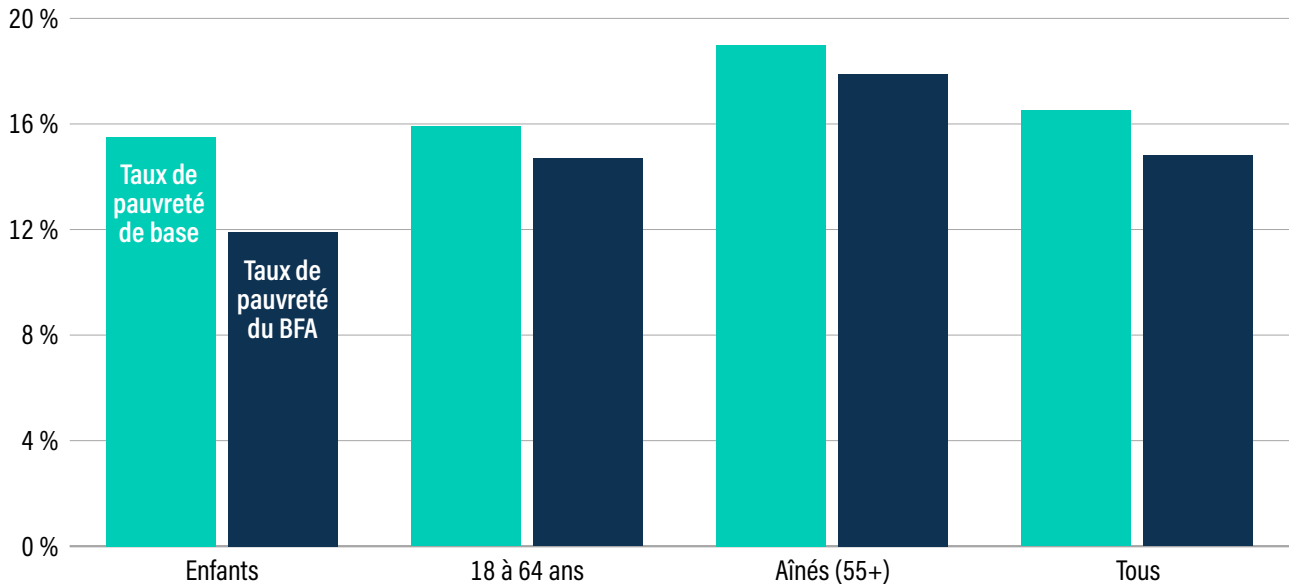
Ces changements ont un impact mesurable sur les taux de pauvreté. Tant le taux de pauvreté officiel du Canada, qui est la mesure du panier de consommation (MPC), que la norme internationale plus large de mesure de faible revenu après impôt par famille de recensement (FRMFR-Apl) diminuent sous l'effet des mesures de soutien du revenu du BFA.

Le taux de pauvreté de la MFR-Apl est plus élevé au départ, mais le BFA le fait baisser de deux points de pourcentage, soit de 16,5 % à 14,8 %, ce qui permet à 651 000 personnes de sortir de la pauvreté. L'utilisation de la MFR-Apl permet aussi d'examiner l'impact du BFA sur la grande pauvreté, c'est-à-dire la proportion des personnes qui vivent à 75 % ou plus en dessous de leur seuil de pauvreté respectif.

Pour ce qui est de la grande pauvreté, nous constatons un impact considérable avec une réduction de deux tiers, ce qui représente 645 000 personnes. Cet impact se fait surtout sentir chez les adultes âgés de 18 à 64 ans, grâce au RSC et à la PCPH améliorée. En grande partie grâce aux soutiens au revenu existants que sont l'ACE et la SV/SRG, les familles avec enfants et les personnes âgées sont presque toutes sorties de la grande pauvreté, même si elles demeurent sous le seuil de pauvreté général.

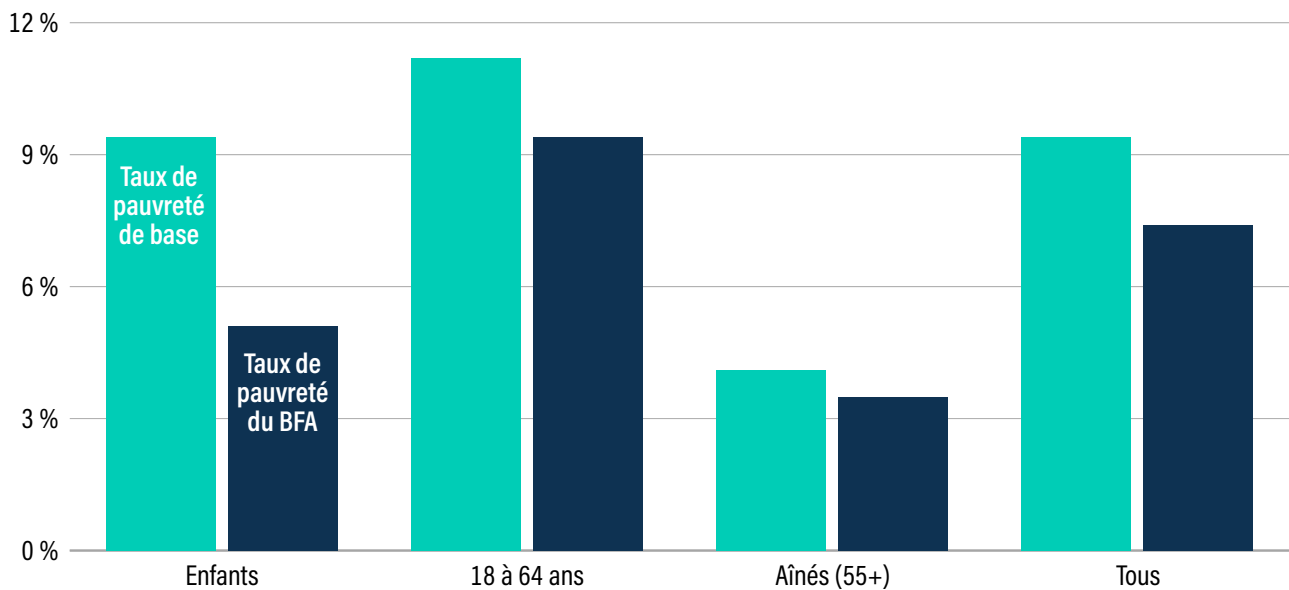
Si l'on utilise le taux de pauvreté officiel du Canada, qui est la mesure du panier de consommation (MPC), l'incidence du BFA sur la pauvreté est plus importante, puisqu'il permet à 790 000 personnes de sortir de la pauvreté. L'effet le plus important concerne les enfants, pour lesquels

Figure 27.3 / Incidence du BFA sur les taux de pauvreté selon la FRMFR-Apl, 2025



Source BD/MSPS et calculs de l'auteur

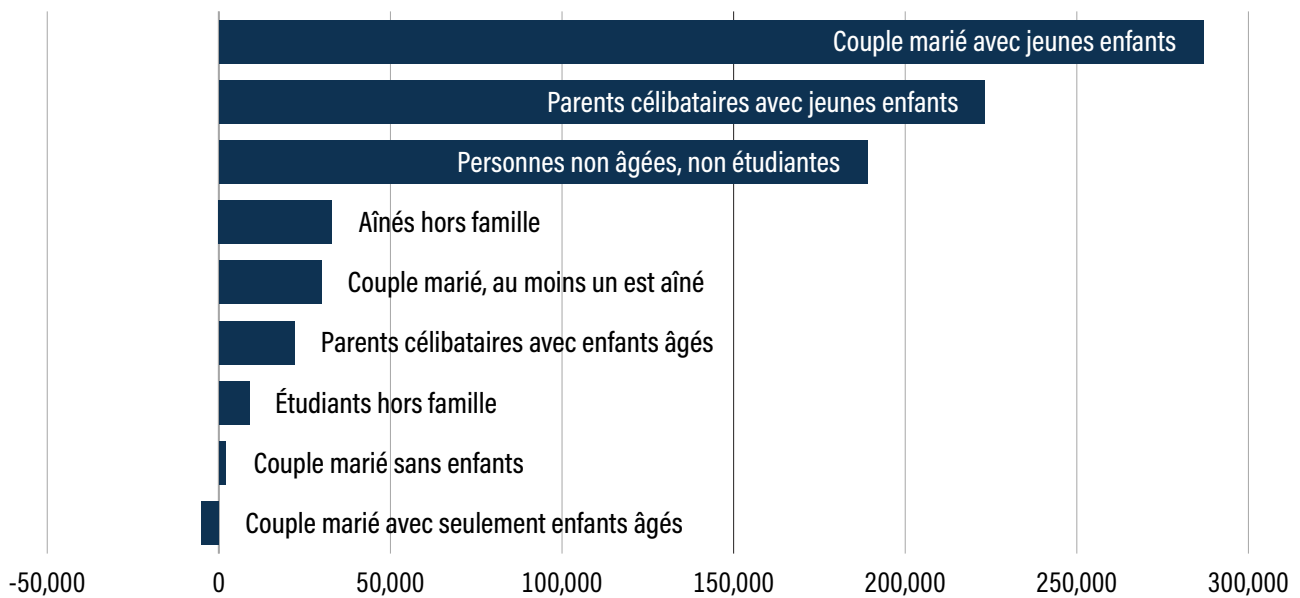
Figure 27.4 / Incidence du BFA sur le taux de pauvreté selon la MPC, 2025



Source BD/MSPS et calculs de l'auteur

Figure 27.5 / Nombre de personnes sorties de la pauvreté grâce au BFA

MPC, 2025, en milliers



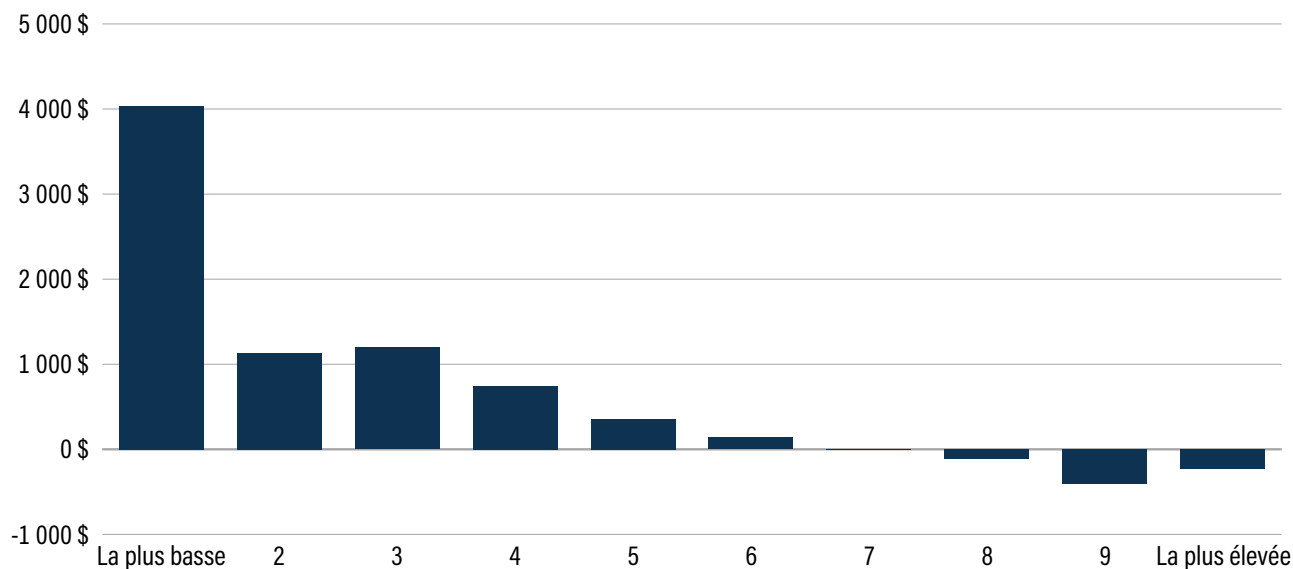
Source BD/MSPS et calculs de l'auteur

le taux de pauvreté est presque divisé par deux, passant de 9,4 % à 5,1 % en une seule année grâce au supplément de pauvreté de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE-Pauvreté). Dans l'ensemble, le taux de pauvreté passe de 9,4 % à 7,4 % en 2025.

Pour atteindre l'objectif de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté consistant à réduire de moitié le taux de pauvreté par rapport à sa valeur de 2015 (14,5 %)⁸, il faudrait que la MPC atteigne un taux de 7,25 % d'ici 2030. Avec le resserrement prévu du marché de l'emploi, le BFA indique comment atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté de la Stratégie, mais en 2025 plutôt qu'en 2030.

Il est intéressant de se pencher sur les types de familles des 790 000 personnes que le BFA sortirait de la pauvreté (selon la MPC). L'impact le plus important, en proportion, se fait sentir sur les familles monoparentales. Le BFA permet à 223 000 parents célibataires et à leurs enfants de sortir de la pauvreté grâce au supplément de pauvreté de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE-Pauvreté). Avec les mesures du BFA, le taux de pauvreté pour cette catégorie de familles passe de 24 % à 10 %.

Figure 27.6 / Variation moyenne du revenu familial par décile, 2025



Source BD/MSPS et calculs de l'auteur

L'impact brut le plus important concerne les couples avec de jeunes enfants qui vivent dans la pauvreté. Sur ce plan, 287 000 parents et leurs enfants sortent de la pauvreté grâce au supplément de pauvreté de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE-Pauvreté). Ce groupe est beaucoup plus nombreux que celui des parents célibataires, si bien que l'incidence sur le taux de pauvreté des couples avec de jeunes enfants est plus modeste et passe de 6,3 % à 4,2 % sous l'effet du BFA.

La troisième catégorie la plus touchée par le BFA est celle des adultes non étudiants vivant seuls. Dans cette catégorie, 189 000 personnes passent au-dessus du seuil de pauvreté, ce qui réduit leur taux de pauvreté de 27 % à 23 %. Ce résultat est dû à la combinaison de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) et du RSC pour les adultes non handicapés.

Le BFA a un impact mineur sur les personnes âgées à faible revenu : 33 000 d'entre elles sortent de la pauvreté grâce à la bonification de 10 % du SRG.

Le BFA permet à près de 790 000 personnes de sortir de la pauvreté (MPC), mais 5,5 millions de Canadiennes et de Canadiens en retirent un bénéfice net. En d'autres termes, la plupart des personnes aidées par les mesures de soutien du revenu du BFA se trouvaient déjà au-dessus du seuil de pauvreté, mais pas de beaucoup.

La figure 27.6 examine le bénéfice familial moyen par décile de revenu familial. Les familles ayant le revenu le plus faible, c'est-à-dire celles qui gagnent moins de 27 400 \$ par année, sont celles qui bénéficient le plus de l'effet du BFA, avec un apport moyen d'un peu plus de 4 000 \$ par famille. Cependant, les familles des deuxième et troisième déciles, qui gagnent entre 27 400 \$ et 54 200 \$, obtiennent un apport moyen de 1 000 \$ par famille. Et même les familles qui gagnent entre 54 200 \$ et 70 600 \$ par année obtiennent un apport moyen de 750 \$.

Au-delà du quatrième décile, l'apport net en fonction du revenu familial diminue pour les familles à revenu élevé. À titre d'exemple, les familles qui gagnent plus de 178 000 \$ par année voient la récupération progressive de l'ALE s'accélérer, ce qui réduit légèrement leur revenu.

Conclusion

Le BFA fait des choix différents. Il s'appuie sur le gouvernement fédéral pour fournir aux Canadiennes et aux Canadiens les services dont ils ont le plus grand besoin. Ce faisant, il resserre le marché de l'emploi et stimule la croissance économique. Le déficit légèrement plus élevé est compensé par une croissance économique beaucoup plus forte, ce qui réduit l'importance relative de la dette du Canada. Il existe d'autres moyens de réduire la dette fédérale que de supprimer des programmes et d'en faire payer le prix aux plus vulnérables. Le BFA montre qu'il est possible de jouir d'une croissance économique tout en offrant les services dont tout le monde a besoin.

Les programmes de transfert du BFA ont un impact majeur sur la pauvreté et permettent au Canada d'atteindre son objectif de réduction du taux de pauvreté cinq ans plus tôt que prévu : 5,5 millions de Canadiennes et de Canadiens bénéficieront des améliorations que le BFA apporte au filets de sécurité sociale, même s'ils se situent légèrement au-dessus du seuil de pauvreté.

La liste complète des mesures du BFA est reproduite au tableau 27.4.

Notes

1 Afin de simplifier l'analyse, plusieurs secteurs plus petits qui ne changent pas beaucoup n'ont pas été pris en compte : les administrations locales, les gouvernements autochtones, les fonds de sécurité sociale et les sociétés publiques non financières.

2 Statistique Canada, *Éléments du bilan et de l'état des résultats financiers trimestriels ainsi que certains ratios financiers, selon le total de toutes les branches d'activité, données non désaisonnalisées*, tableau 33-10-0224-01, 25 mai 2024, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=3310022401&selectedNodeIds=3D74%2C3D95%2C3D104%2C3D107&checkedLevels=0D1%2C1D1&refPeriods=20100101%2C20241001&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout3&vectorDisplay=false&request_locale=fr.

3 Isabella M Weber, Jesus Lara Jauregui, Lucas Teixeira et Luiza Nassif Pires, « Inflation in times of overlapping emergencies: Systemically significant prices from an input–output perspective », *Industrial and Corporate Change*, 33(2), 297–341, avril 2024, <https://doi.org/10.1093/icc/dtad080>.

4 G. Sgaravatti,, S. Tagliapietra, C. Trasi et G. Zachmann, « National policies to shield consumers from rising energy prices », *Bruegel Datasets*, publié la première fois le 4 novembre 2021, <https://www.bruegel.org/dataset/national-policies-shield-consumers-rising-energy-prices>.

5 Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, juillet 2024, <https://www.banqueducanada.ca/2024/07/rpm-2024-07-24/>.

6 Statistique Canada, *Multiplicateurs d'entrée-sortie, niveau détail*, tableau 36-10-0594-01, 2020, <https://doi.org/10.25318/3610059401-fra>.

7 Cette section fait un usage poussé de la boîte de verre à partir de la BD/MSPS. Chacune des mesures de soutien au revenu du BFA a été configurée dans une boîte de verre afin d'extraire les coûts, les taux de pauvreté et le nombre de bénéficiaires. Cette analyse s'appuie sur la version 30.1 de la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada. Les hypothèses et calculs sous-jacents à la simulation ont été préparés par David Macdonald et la responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données incombe entièrement à l'auteur.

8 Statistique Canada, *Statistique du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique*, tableau 11-10-0135-01, 26 avril 2024, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=1110013501&selectedNodeIds=2D1%2C3D6%2C4D2&checkedLevels=0D1&refPeriods=20150101%2C20220101&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout3%2Clayout2%2Clayout2&vectorDisplay=false&request_locale=fr.

Tableau 27.4 / Mesures du BFA 2025

En millions de dollars

	2025-26	2026-27	2027-28
Agriculture			
Création d'un fonds fiduciaire pour les bassins alimentaires	96 \$	198 \$	297 \$
Conversion de 6 % des terres agricoles non rentables en habitats pour les espèces sauvages	11 \$	22 \$	34 \$
Élimination de la subvention aux carburants d'aviation durables	-10 \$	-10 \$	-10 \$
Augmentation de 25 % du financement annuel de base des organismes de réglementation	159 \$	156 \$	156 \$
Tests d'efficacité indépendants, multisites et pluriannuels obligatoires pour les suppléments autres que les engrais	2 \$	2 \$	2 \$
Soutien accru à la production, la transformation, le stockage et la distribution à l'échelle locale	210 \$	210 \$	210 \$
Création de l'Agence de résilience agricole canadienne	400 \$	400 \$	400 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier	-400 \$	-400 \$	-400 \$
Soutiens aux travailleurs agricoles pour l'adaptation au climat	50 \$	50 \$	50 \$
Adaptation de l'infrastructure horticole	100 \$	100 \$	
Anciens combattants			
Financement d'une enquête indépendante pour s'assurer que les anciens combattants reçoivent les soutiens dont ils ont besoin	5 \$	5 \$	
Inscription de tous les anciens combattants non inscrits (plus de 330 000)	2 \$	2 \$	2 \$
Formation des médecins sur les problématiques spécifiques aux anciens combattants	5 \$	5 \$	
Formation approfondie à l'intention de l'ensemble du personnel d'ACC sur les meilleures pratiques à adopter face aux traumatismes et aux problématiques découlant de la violence	13 \$	13 \$	
Transfert à l'interne du programme Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens	-25 \$	-25 \$	-25 \$
Embauche de gestionnaires de cas et de personnel pour réduire les délais		45 \$	45 \$
Amélioration des programmes de transition existants des Forces armées canadiennes - Anciens combattants Canada	59 \$	60 \$	61 \$
Mise en œuvre d'un programme de recherche structuré et à long terme sur les femmes militaires et les vétéranes	5 \$	5 \$	5 \$
Intégration des organismes d'aide aux vétérans dans les systèmes d'information sur la gestion des personnes en situation d'itinérance afin de mieux recueillir les données sur les vétérans itinérants	3 \$		
Versement d'un supplément au loyer individualisé aux vétérans itinérants	152 \$	156 \$	159 \$

	2025-26	2026-27	2027-28
Arts et culture			
Élargissement du crédit d'impôt pour la production de films ou de vidéos à tous les secteurs artistiques et augmentation du taux de remboursement à 30 %	554 \$	554 \$	554 \$
Financement au Conseil des arts du Canada pour des programmes inclusifs	100 \$	100 \$	100 \$
Crédit d'impôt remboursable sur le revenu artistique professionnel	37 \$	37 \$	37 \$
Possibilité pour les artistes d'effectuer une moyenne rétrospective des revenus sur quatre ans	5 \$	5 \$	5 \$
Assurance-emploi			
Introduction des mesures d'urgence de l'AE	20 \$	20 \$	20 \$
Baisse du seuil ouvrant droit aux prestations à 360 heures ou 12 semaines	1 080 \$	1 029 \$	994 \$
Introduction d'une durée maximale de 50 semaines dans toutes les régions	603 \$	574 \$	555 \$
Autorisation de la combinaison des prestations régulières et parentales de l'AE pour un maximum de 104 semaines	15 \$	15 \$	15 \$
Augmentation du taux normal de prestation à 66 2/3 %	3 071 \$	2 924 \$	2 827 \$
Application d'un plancher de prestation de 450 \$ par semaine	561 \$	534 \$	516 \$
Augmentation du maximum de la rémunération assurable à 94 000 \$	-6 740 \$	-6 881 \$	-7 019 \$
Augmentation de la prestation maximale d'AE à 994 \$ par semaine	1 618 \$	1 541 \$	1 490 \$
Remplacement de la non-admissibilité aux prestations en cas de cessation d'emploi sans motif « valable » par une période de trois semaines d'exclusion des prestations	1 897 \$	1 807 \$	1 747 \$
Adaptation de la règle exigeant sept jours consécutifs sans revenu ou travail	10 \$	10 \$	10 \$
Élargissement du régime spécial de de l'AE aux travailleurs étrangers temporaires qui y cotisent	36 \$	36 \$	36 \$
Conservation des 100 premiers dollars avant que la mesure de récupération ne s'applique pendant une période de travail	593 \$	564 \$	545 \$
Fin de la récupération des indemnités de séparation au début de la demande de prestations	835 \$	795 \$	769 \$
Commerce international			
Convocation d'un large groupe consultatif de la société civile afin d'aider le gouvernement canadien à définir des priorités en vue de la révision obligatoire de l'ACEUM en 2026	2 \$		
Coopération internationale			
Augmentation de l'enveloppe de l'aide internationale du Canada	1 400 \$	2 800 \$	4 200 \$
Renforcement de la capacité du Canada à faire travailler ensemble les divisions chargées du développement, de l'aide humanitaire, de la paix et de la sécurité	25 \$	25 \$	
Facilitation de la coordination entre le gouvernement et la société civile	5 \$	5 \$	5 \$
Financement de l'adaptation au climat	424 \$	1 272 \$	1 272 \$
Financement de l'atténuation des conséquence du changement climatique	424 \$	1 272 \$	1 272 \$
Financement des pertes et dommages liés au changement climatique	212 \$	636 \$	636 \$

	2025-26	2026-27	2027-28
Éducation postsecondaire			
Augmentation de la Bourse canadienne pour étudiants à 6 000 \$ et abaissement du seuil de revenu	3 752 \$	3 831 \$	3 907 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier pour l'amélioration de la Bourse canadienne pour étudiants	-1 072 \$		
Annulation de la dette des diplômés travaillant dans des communautés rurales et éloignées	40 \$	56 \$	73 \$
Augmentation du financement de l'éducation postsecondaire par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux	3 000 \$	3 150 \$	3 308 \$
Amélioration de la collecte de données	50 \$	5 \$	5 \$
Financement pour la stratégie d'apprentissage	300 \$	300 \$	300 \$
Augmentation du financement de la recherche pour atteindre un taux de réussite de 60 % aux concours	1 734 \$	1 770 \$	1 806 \$
Doublement du financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP)	516 \$	516 \$	516 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier pour pour le PAENP dans le budget 2024	-81 \$	-82 \$	
Égalité des genres			
Renforcement de la Loi sur l'équité en matière d'emploi	7 \$	7 \$	7 \$
Financement d'une table sectorielle sur l'économie des soins	10 \$	10 \$	10 \$
Élaboration et mise en œuvre d'une nouvelle stratégie fédérale de lutte contre la violence fondée sur le genre	158 \$	158 \$	158 \$
Renew the Women and Children's Shelter and Transitional Housing Initiative	108 \$	108 \$	108 \$
Stabilize operations at women's and children's shelters	40 \$	40 \$	40 \$
Create an implementation plan to accelerate the Missing and Murdered Indigenous Women and Girls calls to action	5 \$		
Mise en œuvre la convention C-190 de l'OIT pour combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail	20 \$	20 \$	20 \$
Élargissement de l'accès au congé pour violence conjugale à un minimum de 10 jours payés et de 10 jours non payés dans les secteurs sous réglementation fédérale	5 \$	5 \$	5 \$
Rendre permanente la nouvelle Initiative d'acquisition de données sur la santé sexuelle et reproductive	15 \$	15 \$	15 \$
Création d'une stratégie globale en matière d'éducation sexuelle	4 \$	4 \$	4 \$
Dotation d'un fonds de viabilité pour l'égalité des genres	500 \$		
Égalité raciale			
Création du Secrétariat de lutte contre le racisme et d'un plan national d'action pour combattre le racisme	5 \$	100 \$	125 \$
Création d'un poste de commissaire à l'équité noire	5 \$	50 \$	50 \$

	2025-26	2026-27	2027-28
Environnement et changement climatique			
Décarbonation de la génération et de la transmission de l'électricité	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Investissements dans les réseaux intelligents et la gestion de la demande d'électricité	1 400 \$	1 400 \$	1 400 \$
Financement d'améliorations gratuites de l'efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu	1 400 \$	1 400 \$	1 400 \$
Financement de la rénovation d'immeubles résidentiels à logements multiples	400 \$	400 \$	400 \$
Financement des rénovations énergétiques résidentielles dans les communautés autochtones	800 \$	800 \$	800 \$
Stratégie nationale d'adaptation	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
Conservation de la nature et restauration de la biodiversité	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Assainissement d'anciens sites, puits et bassins de décantation liés aux combustibles fossiles	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Équité en santé			
Création d'un poste de commissaire à la qualité de vie	8 \$	8 \$	8 \$
Création d'une assemblée citoyenne sur la qualité de vie axée sur l'équité	3 \$	3 \$	3 \$
Création d'un comité interministériel chargé de faire connaître et de défendre la vision de la qualité de vie axée sur l'équité	1 \$	1 \$	1 \$
Financement d'un nouveau rapport annuel sur les dépenses publiques sociales et médicales	2 \$	2 \$	2 \$
Garde d'enfants			
Grilles salariales, régimes de retraite et d'avantages sociaux pour le personnel des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	3 000 \$	4 000 \$	2 000 \$
Expansion des services de garde d'enfants publics	2 000 \$	3 000 \$	4 000 \$
Immigration			
Construction et gestion de centres d'accueil pour les demandeurs d'asile dans sept grandes villes	70 \$	21 \$	21 \$
Financement durable pour l'hébergement et le logement des demandeurs d'asile	150 \$	150 \$	150 \$
Mise en place d'un examen indépendant du système d'immigration et d'accueil des réfugiés	3 \$		
Élimination de l'arriéré de traitement des demandes d'immigration et de statut de réfugié	100 \$	100 \$	75 \$
Réouverture de la période d'admission pour le programme de parrainage des parents et des grands-parents	20 \$	20 \$	20 \$
Élargissement des critères d'admissibilité aux services d'aide à l'établissement à tous les résidents temporaires	5 \$	5 \$	5 \$

	2025-26	2026-27	2027-28
Incarcération			
Financement du Cadre fédéral visant à réduire la récidive	100 \$	100 \$	100 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier (budget 2021, réforme du processus de suspension du casier judiciaire)	-20 \$		
Mise en place d'un processus gratuit et automatique d'expiration du casier judiciaire	-5 \$	-5 \$	-5 \$
Aide aux personnes accusées au criminel pour l'accès à un traitement médical et au programme de justice réparatrice	10 \$	10 \$	10 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier (budget 2024, augmentation du nombre de juges pour un accès plus rapide à la justice)	-10 \$	-10 \$	-10 \$
Introduire réhabilitative addictions treatment aligned with the standards of community-based models	14 \$	14 \$	
Fonds déjà prévus dans le cadre financier (budget 2024, répression des vols de voitures)	-14 \$	-14 \$	
Soutien à la formation tenant compte des traumatismes pour transformer les postes correctionnels en postes de réhabilitation	10 \$	10 \$	10 \$
Développement d'alternatives viables à l'incarcération	7 \$	7 \$	7 \$
Élaboration et mise en œuvre d'instruments efficaces pour mesurer le récidivisme	5 \$	5 \$	5 \$
Financement de partenariats avec des organismes non gouvernementaux pour trouver des alternatives à l'incarcération (autochtones, post-libération, maisons de transition, interventions en amont)	20 \$	20 \$	20 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier ((budget 2023, biens et services essentiels dans les prisons fédérales)	-42 \$	-42 \$	-42 \$
Réalisation d'une évaluation de la stratégie de désincarcération du Canada	2 \$	2 \$	
Infrastructures, municipalités et transports en commun			
Adaptation du Fonds pour le développement des collectivités du Canada indexé à la croissance économique	46 \$	99 \$	201 \$
Abolition de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC)	-13 852 \$		
Transfert à VIA Rail des surplus accumulés par la BIC	13 852 \$		
Financement de l'expansion de VIA Rail et d'un nouveau mandat	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$
Financement du Programme national d'infrastructure de recharge des véhicules électriques	800 \$	800 \$	800 \$
Investissement dans un fonds permanent pour le transport en commun (2025-2035)	4 709 \$	5 348 \$	5 826 \$
Allocations prévues au Fonds pour le transport en commun		-3 000 \$	-3 000 \$
Investissement dans les programmes à la demande : Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural	250 \$	250 \$	250 \$
Investissement dans les programmes à la demande : Fonds pour le transport actif	500 \$	500 \$	500 \$
Logement abordable et itinérance			
Acquisition d'un maximum d'un tiers des immeubles locatifs admissibles afin de réduire le coût du financement de la dette—seuls les frais d'intérêt de 10 milliards de dollars par an sont inclus dans cette ligne	320 \$	660 \$	990 \$
Financement d'un programme de prévention de l'itinérance et d'aide au logement	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$
Investissement dans un fonds d'acquisition de terrains publics—seuls les frais d'intérêts jusqu'à 10 milliards de dollars par an sont inclus dans cette ligne	64 \$	165 \$	330 \$

	2025-26	2026-27	2027-28
Investissement dans un fonds de protection des locataires	1 500 \$	2 000 \$	500 \$
Création d'une surtaxe foncière reportable sur les propriétés d'une valeur supérieure à 1 million de dollars	-3 178 \$	-3 632 \$	-4 086 \$
Annulation du Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété	-595 \$	-725 \$	-855 \$
Cessation du traitement fiscal préférentiel aux FPI	-57 \$	-59 \$	-61 \$

Premières Nations

Financement de la recherche pour les revendications particulières des Premières Nations	26 \$	26 \$	26 \$
Soutien de l'engagement des Premières Nations pour la réforme de la politique relative aux revendications particulières	5 \$	5 \$	5 \$
Amélioration du financement pour les ajouts aux réserves	18 \$	18 \$	18 \$
Soutien de toutes les Premières Nations intéressées à participer aux tables de négociation	20 \$	20 \$	
Développer des solutions de rechange aux politiques sur les revendications territoriales globales et le droit inhérent à l'autonomie	6 \$	6 \$	6 \$
Amélioration du Programme de financement du soutien des bandes afin de répondre aux besoins de base en matière de gouvernance moderne	1 330 \$	1 330 \$	1 330 \$
Financement du fonctionnement et de l'entretien des routes toutes saisons	450 \$	710 \$	980 \$
Construction du réseau canadien de routes toutes saisons (nouveaux transferts fédéraux)	906 \$	1 426 \$	1 976 \$
Financement pour le fonctionnement et l'entretien des logements	1 890 \$	2 450 \$	3 030 \$
Financement pour le logement : nouveaux transferts sociaux fédéraux	3 564 \$	5 610 \$	7 779 \$
Construction de l'infrastructure de connectivité/Internet (nouveaux transferts fédéraux)	163 \$	255 \$	352 \$
Levée des avis qui restent concernant la qualité de l'eau potable	95 \$	95 \$	95 \$
Financement pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures	1 520 \$	2 400 \$	3 320 \$
Financement des infrastructures (nouveaux transferts fédéraux)	1 179 \$	1 857 \$	2 574 \$

Réglementation

Amélioration des ressources des agences de réglementation	347 \$	355 \$	362 \$
Utilisation des recettes générales pour rémunérer les législateurs plutôt qu'une récupération des coûts auprès de l'industrie	832 \$	849 \$	866 \$
Création d'une nouvelle agence fédérale sur l'IA	10 \$	5 \$	5 \$
Soutien financier pour l'implication citoyenne dans le processus réglementaire	10 \$	10 \$	10 \$

Santé

Surveillance plus robuste des contraventions à la Loi canadienne sur la santé	50 \$	50 \$	50 \$
Embauche de 7 500 nouveaux médecins de famille, infirmières et infirmières praticiennes	250 \$	550 \$	1 000 \$
Formation de 50 000 nouveaux préposés de soutien personnel	250 \$	250 \$	0 \$
Élimination de la condition de revenu pour l'accès au Régime canadien de soins dentaires	363 \$	1 450 \$	1 479 \$
Création du Transfert canadien en matière de santé mentale	2 000 \$	2 500 \$	3 500 \$

	2025-26	2026-27	2027-28
Sécurité alimentaire			
Soutien aux détaillants alimentaires sans but lucratif et coopératifs ainsi qu'aux marchés publics	33 \$	33 \$	33 \$
Atténuation de la mainmise des entreprises sur les chaînes alimentaires des régions nordiques et rurales	17 \$	17 \$	17 \$
Financement du programme de souveraineté alimentaire des Premières Nations	50 \$	50 \$	
Financement additionnel au Fonds des infrastructures alimentaires locales	33 \$	33 \$	33 \$
Intégration dans les lois des systèmes de savoirs autochtones en matière d'alimentation et de terres	20 \$	20 \$	20 \$
Financement de la réconciliation, de l'apaisement et du rétablissement de la confiance sous l'égide des populations autochtones	10 \$	10 \$	10 \$
Réforme de Nutrition Nord Canada en une mécanisme de sécurité alimentaire	100 \$	100 \$	100 \$
Élaboration d'un Plan fédéral de souveraineté alimentaire des Noirs (PFSAN)	50 \$	50 \$	
Amélioration de l'accès aux terres pour les programmes de souveraineté alimentaire des Noirs	40 \$	40 \$	40 \$
Investissement dans le Fonds des infrastructures alimentaires locales, complément pour les communautés noires	33 \$	33 \$	33 \$
Soutien à la recherche menée par des Noirs sur la sécurité et la souveraineté alimentaires	10 \$	10 \$	10 \$
Sécurité du revenu et pauvreté			
Création du nouveau supplément de fin de pauvreté de l'Allocation canadienne pour enfants	5 585 \$	5 702 \$	5 816 \$
Élimination progressive de l'ALE pour les ménages les plus riches	-1 323 \$	-1 351 \$	-1 378 \$
Annulation de l'augmentation de la SV pour les 75 ans et plus	-2 883 \$	-2 944 \$	-3 002 \$
Bonification du SRG de 875 \$ à compter de 65 ans	2 738 \$	2 795 \$	2 851 \$
Création du Revenu de subsistance canadien de 9 000 \$ par année pour les 18 à 64 ans	6 795 \$	6 938 \$	7 076 \$
Remplacement de l'Allocation canadienne pour les travailleurs par le Revenu de subsistance canadien	-4 569 \$	-4 664 \$	-4 758 \$
Amélioration substantielle des prestations d'invalidité du RPC	5 880 \$	6 004 \$	6 124 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier pour la prestation d'invalidité du RPC	-854 \$	-1 184 \$	-1 285 \$
Permanence du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées		65 \$	65 \$
Élargissement aux enfants réfugiés de l'accès à la prestation canadienne pour enfants	160 \$	163 \$	167 \$
Élargissement du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt afin d'offrir une aide gratuite à la déclaration de revenus tout au long de l'année	6 \$	6 \$	6 \$
Mise en oeuvre de la distribution des prestations fédérales en dehors du système fiscal	100 \$	100 \$	100 \$
Services publics			
Financement d'une enquête sur le désastre du système de paie Phénix	3 \$		

	2025-26	2026-27	2027-28
Soins aux aînés			
Création d'un organisme national de coordination chargé de guider la mise en œuvre et l'application des normes liées à la Loi sur les soins de longue durée sécuritaires	25 \$	25 \$	25 \$
Développement et mise en œuvre de soutiens aux aidants non rémunérés qui émanent de la stratégie nationale et de la table sectorielle	100 \$	100 \$	100 \$
Conversion en crédit remboursable du Crédit canadien pour aidant naturel	470 \$	480 \$	489 \$
Financement d'heures additionnels de soins à domicile et de places dans les établissements publics de soins de longue durée	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Octroi de 10 milliards de dollars de prêts sans intérêt pour développer les établissements publics et sans but lucratif de soins aux personnes âgées	64 \$	132 \$	264 \$
Financement des compléments de salaire pour les travailleuses et travailleurs en soutien personnel et en soins à domicile	500 \$	500 \$	500 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier, hausses salariales du personnel de soutien et des professions connexes	-340 \$	-340 \$	-340 \$
Financement des recommandations d'Effectif de la santé Canada	50 \$	50 \$	50 \$
Transition équitable et stratégie industrielle			
Création du nouveau ministère de la Prévoyance économique et de la Transition stratégique	50 \$	50 \$	50 \$
Création de la prestation de transition équitable	100 \$	100 \$	100 \$
Financement du nouveau Programme inclusif de développement de la main-d'œuvre	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Travail décent			
Adoption d'un règlement sur la classification erronée	10 \$	10 \$	10 \$
Rétablissement de façon permanente du complément pour les transferts liés au marché du travail	625 \$	625 \$	625 \$
Ajout de questions permanentes sur le travail à la demande dans l'Enquête sur la population active	2 \$	2 \$	2 \$
Convocation d'une table ronde sur l'AI et la protection de la vie privée au travail	5 \$		
Fiscalité			
Mise en place d'un impôt sur la richesse (net de l'impôt sur le gain de 1 million \$ sur le domicile)	-28 822 \$	-29 968 \$	-31 194 \$
Augmentation du taux d'imposition des sociétés de 15 % à 20 % et création d'un impôt sur les bénéfices extrêmes de 5 %	-22 220 \$	-23 153 \$	-24 126 \$
Instauration d'un impôt minimum sur le bénéfice comptable	-5 160 \$	-5 377 \$	-5 603 \$
Augmentation de l'impôt minimum sur les bénéfices étrangers	-15 000 \$	-15 630 \$	-16 286 \$
Imposition de la totalité du gain en capital avec rajustement à l'inflation	-2 485 \$	-276 \$	-2 698 \$
Plafonnement de la déduction salariale des sociétés pour les dirigeants touchant plus de 1 million \$ par année	-200 \$	-200 \$	-200 \$
Plafonnement du crédit d'impôt pour dividendes au montant d'impôt des sociétés réellement payé	-1 000 \$	-1 042 \$	-1 086 \$

	2025-26	2026-27	2027-28
Plafonnement à 10 ans de la possibilité de reporter à d'autres années les pertes (en capital et autres qu'en capital non agricoles)	-1 000 \$	-800 \$	-800 \$
Aide aux organismes de bienfaisance pour se retrouver dans les nouveaux changements réglementaires	25 \$	25 \$	25 \$
Création d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels du secteur pétrolier et gazier (étalé sur quatre ans)	-1 000 \$	-1 000 \$	-1 000 \$
Application d'une taxe carbone aux grands émetteurs et d'une taxe carbone à la frontière	-3 000 \$	-3 000 \$	-3 000 \$
Élimination des subventions au secteur des combustibles fossiles et création de conditions exécutoires pour l'accès aux crédits d'impôt liés au climat	-1 834 \$	-1 834 \$	-1 834 \$
Investissement dans les enquêtes et vérifications de l'ARC	667 \$	667 \$	667 \$
Augmentation des revenus par l'augmentation des enquêtes	-2 667 \$	-2 667 \$	-2 667 \$
Introduction d'un système de déclaration automatique des revenus	100 \$	10 \$	10 \$
Élargissement à tous les résidents de la taxe sur les logements sous-utilisés	-167 \$	-176 \$	-189 \$
Totals			
Total des changements du BFA aux dépenses	96 240 \$	110 927 \$	117 681 \$
Total des changements du BFA aux revenus	-95 082 \$	-99 379 \$	-105 662 \$
Total des dépenses nettes du BFA	1 158 \$	11 548 \$	12 019 \$

Ce rapport est disponible gratuitement à www.policyalternatives.ca. Le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) est un institut de recherche indépendant en politiques publiques. Ce rapport a été soumis à un examen par les pairs et répond aux normes de recherche du centre. Les opinions exprimées dans ce rapport, et les éventuelles erreurs, sont celles du ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions du CCPA ou des bailleurs de fonds du rapport.

Nous reconnaissons la Nation Algonquine Anishinaabe dont le territoire traditionnel et non cédé est celui où ce rapport a été réalisé.





CCPA

CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES

CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES